

Vision stratégique de la Défense 2025

Ce document contient le texte intégral de la
Vision stratégique de la Défense 2025



LA DÉFENSE

.be

Table des matières

1. Avant-propos du Ministre de la Défense	3
2. Fil directeur stratégique de l'avenir de la Défense	6
3. Analyse des défis sécuritaires et de leurs conséquences	7
A. DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT DE SÉCURITÉ	7
B. ANALYSE DES MENACES	8
C. NOUVEAU PARADIGME DE SÉCURITÉ POUR L'OCCIDENT	11
D. ADAPTATION AUX MENACES ACTUELLES ET FUTURES	14
E. URGENCE DE LA SITUATION ET CONSÉQUENCES SUR NOTRE DÉFENSE	17
4. Ancrage de notre défense dans la coopération stratégique	19
A. ÉVOLUTION DE LA POSTURE DE DISSUASION ET DE DÉFENSE COLLECTIVE	19
B. OTAN ET UNION EUROPÉENNE : ALLIÉS COMPLÉMENTAIRES POUR LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE	21
C. RENFORCEMENT DU PILIER DE DÉFENSE EUROPÉEN AU SEIN DE L'OTAN	22
1) <i>Le plan Readiness 2030</i>	22
2) <i>Le Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne</i>	23
D. CADRES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT CAPACITAIRE AU SERVICE DE LA DISSUASION ET DE LA DÉFENSE COLLECTIVE	24
1) <i>Respects des engagements dans le cadre de l'OTAN</i>	24
2) <i>Besoins européens alignés avec ceux de l'OTAN</i>	25
3) <i>Besoins nationaux en matière de défense</i>	26
4) <i>Trois cadres, un même objectif</i>	27
E. DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS	28
5. Missions et objectifs stratégiques de la Défense	29
A. LA STRATÉGIE DE SÉCURITÉ NATIONALE	29
B. MISSIONS DE LA DÉFENSE	29
C. ÉTAT DES LIEUX ET AMBITIONS	30
D. OBJECTIFS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2035	31
1) <i>Se préparer à un conflit militaire de haute intensité dans un cadre de défense collective</i>	31
2) <i>Protéger le territoire national</i>	32
3) <i>Anticiper le combat du futur</i>	32
6. Axes prioritaires pour le renforcement de la Défense	33
A. MAXIMISATION DE L'OUTPUT OPÉRATIONNEL	33
1) <i>Rester opérationnel en se transformant</i>	33
2) <i>Contribuer à la dissuasion, à la défense collective et assurer la défense du territoire</i>	33
3) <i>Assurer les autres missions de la Défense</i>	34
4) <i>Apporter une contribution significative à la prévention ou à l'endiguement de conflits violents</i>	35
B. PERSONNEL ET CROISSANCE DES EFFECTIFS	36
1) <i>Effectifs en croissance</i>	36
2) <i>Sélection et formation</i>	37
3) <i>Réserve pleinement opérationnelle</i>	38
4) <i>Service militaire contemporain</i>	38
5) <i>Vétérans reconnus</i>	39
6) <i>Santé, bien-être et sécurité du personnel</i>	39
7) <i>Prise en compte de la spécificité militaire</i>	39
8) <i>Les partenaires sociaux</i>	40
C. ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT CAPACITAIRE	40
1) <i>État des lieux et perspectives de l'évolution capacitaire et de l'état de préparation (readiness)</i>	40
2) <i>Principes de l'actualisation capacitaire et niveau d'ambition</i>	41
3) <i>Priorités en matière de développement capacitaire</i>	42

4) Développement de l'innovation	43
D. ANCRAGE D'UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE ACCÉLÉRÉE	44
1) Adéquation entre la trajectoire budgétaire et le budget annuel	44
2) La trajectoire budgétaire de la Défense à l'horizon 2035	44
7. Conditions-cadres	45
A. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE STRATÉGIQUE	45
1) Vision stratégique de la Défense	45
2) Loi de programmation militaire des investissements	45
3) Plan d'entreprise de la Défense	46
B. IMPORTANCE D'UNE BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DÉFENSE SOLIDE	46
1) Poursuite du développement de la DIRS (DIRS 2.0)	46
2) Développement de la capacité industrielle de défense	47
3) Intérêts essentiels de sécurité	48
4) Retours sociétaux	49
C. DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION	50
1) Communication externe	50
2) Communication interne	51
D. MISE EN PLACE DE PLANS NATIONAUX DE DÉFENSE, D'ENABLEMENT ET DE RÉSILIENCE	51
1) Plan national de défense	52
2) Plan national pour l'Enablement	52
3) Plan national de résilience	53
E. MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉFENSE	53
1) Optimisation des processus et simplification administrative	53
2) Amélioration des mécanismes contractuels et de gestion budgétaire	54
3) Transformation digitale	55
F. ACTUALISATION DU CADRE LÉGAL	55
G. ÉVOLUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA DÉFENSE	56
H. DÉVELOPPEMENT DURABLE	57
I. VALEURS ET ÉTHIQUE	57
8. Base du développement capacitaire	58
A. CAPACITÉ, BIEN PLUS QUE DU MATÉRIEL	58
B. DÉVELOPPEMENT CAPACITAIRE ÉQUILIBRÉ, AMBITIEUX ET ÉVOLUTIF	59
9. Annexes	60
ANNEXE A (2025) : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET PRÉVISIONS DE RECRUTEMENT	A-1
ANNEXE B (2025) : TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE	B-1
ANNEXE C (2025) : DÉVELOPPEMENT CAPACITAIRE À L'HORIZON 2035	C-1
ANNEXE D (2025) : PLAN QUARTIERS	D-1

VISION STRATEGIQUE DE LA DEFENSE 2025

1. Avant-propos du Ministre de la Défense

Pourquoi nous devons renforcer nos forces armées

« *Si vis pacem, para bellum* », écrivait au 4^{ème} siècle l'écrivain romain Rénatus Publius Vegetius : « Qui veut la paix prépare la guerre ». Par ces quelques mots, l'auteur énonçait une règle d'or qui n'a rien perdu de son actualité : un État ne connaîtra une paix durable que s'il est préparé et a la capacité de défendre son territoire et sa souveraineté, par la force des armes si nécessaire. Cela nécessite une force armée capable et puissante, même en temps de paix.

Pendant longtemps, notre pays a lui aussi appliqué cette leçon intemporelle. Deux invasions et occupations étrangères en deux générations, et la guerre froide qui a suivi, nous ont obligés à nous rendre à l'évidence : disposer d'une force armée prête et dissuasive n'est pas un luxe, mais une condition nécessaire au maintien de notre démocratie. Autre leçon : un pays comme la Belgique ne peut rester libre et souverain qu'en s'engageant avec des partenaires loyaux et puissants. Et nous ne pouvons compter sur leur loyauté que si nous sommes prêts à faire preuve de solidarité pour les défendre.

Après la guerre froide, ces leçons importantes ont été oubliées. Néanmoins, dans ce monde incertain, la Belgique et l'Europe n'ont d'autre choix que de réapprendre à parler le langage de la guerre. Une diplomatie de paix crédible dépend de la disponibilité du « *hard power* ». Cela nécessite un renforcement drastique de nos capacités de défense à très court terme. L'objectif est de préserver la paix en rendant notre propre puissance militaire crédible aux yeux de nos adversaires et en réduisant notre dépendance stratégique à l'égard des États-Unis. L'Europe ne peut atteindre cet objectif que si elle est unie et que chaque État membre y contribue. Ce gouvernement est déterminé à faire preuve de la solidarité nécessaire à cet égard.

La protection du flanc oriental de l'Europe est la priorité stratégique absolue de nos forces armées. Aujourd'hui déjà, la Russie menace gravement l'intégrité territoriale et la souveraineté politique des trois États baltes membres de l'Union européenne, à savoir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. La Belgique est tenue, en vertu du droit des traités, de co-défendre la souveraineté et l'intégrité de ces États en cas de menace d'action armée de la part de la Russie. L'article 5 du traité de l'OTAN et l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne sont clairs et inconditionnels à cet égard. Cela implique que la Belgique entrerait quasi-automatiquement en guerre avec la Russie si elle devait entreprendre une telle action. Contribuer efficacement à la dissuasion militaire collective de l'OTAN sur le flanc oriental de l'Europe est donc une question urgente de sécurité nationale pour la Belgique.

Même si l'Afrique reste une zone d'intérêt pour la Défense, il est essentiel, pour les raisons susmentionnées, que nos capacités opérationnelles se concentrent sur le flanc oriental de l'Europe et que nous ne dispersions pas nos ressources inutilement. Parallèlement à la menace grandissante de guerre en Europe de l'Est, nous constatons une détérioration de l'environnement de sécurité intérieure due aux opérations hybrides menées par la Russie sur le territoire européen. Par le biais de cyberattaques, de désinformation et de sabotage, la Russie tente d'attaquer la résilience de l'Europe, y compris celle de notre pays. La Défense doit donc également être attentive à la menace que cette puissance étrangère fait peser sur notre sécurité intérieure. C'est là qu'intervient le développement d'une cyberdéfense puissante et d'une réserve territoriale capable d'assumer des missions de surveillance intérieure.

Face à toutes ces menaces, notre pays doit renforcer sa sécurité et sa résilience pour protéger ses citoyens, son territoire et son économie. La reconstruction de nos forces armées est également indispensable si nous voulons restaurer notre crédibilité diplomatique au sein de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous avons perdu cette crédibilité car la Belgique a traîné les pieds ces dernières années pour obtenir l'augmentation budgétaire nécessaire à cette fin, alors que nos alliés faisaient déjà les efforts nécessaires. Cette attitude démontre un manque de solidarité, ce qui a entraîné de graves dommages diplomatiques. Cette situation est devenue d'autant plus intenable qu'en tant qu'hôte des sièges

de l'Union européenne, de l'OTAN et du SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*), notre pays bénéficie de ce fait de nombreux avantages politiques, diplomatiques et économiques.

La menace de guerre est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été lors de la guerre froide. Pourtant, le niveau de préparation actuel de notre pays est insuffisant, et ce dans tous les domaines. La population n'est pas suffisamment informée et pas suffisamment consciente de la réalité des menaces militaires. Nos plans de défense sont encore trop fragmentés. L'industrie de défense est encore insuffisamment capable de fournir nos forces armées en cas de crise ou de conflit grave.

La faiblesse militaire provoque des agressions militaires, la force militaire les décourage. Il est donc essentiel que la Belgique renforce elle aussi ses forces armées sans tarder. Investir dans une défense solide pour maintenir la paix est toujours moins coûteux que de supporter les coûts d'un conflit. Malgré les progrès réalisés dans le cadre de la Vision stratégique 2016 et du plan STAR 2022, les capacités actuelles de la Défense et de l'industrie qui la soutient restent insuffisantes pour répondre aux exigences que nous impose la détérioration de la situation sécuritaire.

Pour y parvenir, la Défense doit subir une profonde transformation. De la petite force militaire axée sur les interventions expéditionnaires (guerres de choix) qu'elle est aujourd'hui, notre armée doit se transformer en une force armée solide axée sur la dissuasion et les conflits de haute intensité dans le contexte de la défense collective (guerres de nécessité). Ce changement de paradigme exige que nous comblions nos lacunes capacitaires, que nous constituions des stocks stratégiques de munitions et d'équipements et que nous augmentions les effectifs militaires.

Une plus grande sensibilisation aux risques sécuritaires auxquels notre pays est exposé est également nécessaire. Une communication claire permettra à la population de prendre conscience de ces risques, mais aussi des mesures et l'expertise de la Défense pour y répondre de manière appropriée. De cette manière, nous renforçons l'implication des citoyens dans les efforts nécessaires pour améliorer notre protection.

L'OTAN reste le pilier central de notre défense collective. L'Union européenne joue un rôle complémentaire important à cet égard. Contrainte par la détérioration des conditions de sécurité, l'Union européenne promeut désormais activement le réarmement des États membres européens. Elle s'est également engagée à intégrer l'industrie européenne de la défense et à développer des capacités militaires communes. L'Union européenne et l'OTAN ne doivent donc pas être considérées comme des entités concurrentes, mais comme des partenaires complémentaires travaillant en synergie pour renforcer la sécurité européenne.

La Boussole stratégique européenne souligne le caractère essentiel de cette coopération. La grande valeur ajoutée de l'Union européenne réside dans les incitations économiques et l'optimisation du marché commun de la défense. Sans cela, le réarmement de l'Europe ne pourra jamais être réalisé à temps, ni de manière rentable. Au sein de l'OTAN, nos alliés américains exigent depuis longtemps que les européens garantissent une plus grande part de la dissuasion militaire de l'OTAN en Europe. Cela devrait permettre aux États-Unis de concentrer leurs propres capacités sur la défense du flanc occidental de l'OTAN : le Pacifique. L'administration américaine actuelle ne nous dit rien de nouveau à cet égard. Ce « pivot vers l'Asie » est une conséquence inévitable de la position géopolitique de plus en plus affirmée de la Chine et du renforcement de ses capacités militaires.

L'Europe est donc contrainte d'atteindre un certain degré d'autonomie stratégique. Nous devons être en mesure d'assurer nous-mêmes la sécurité sur le continent européen, grâce à une dissuasion militaire crédible capable de décourager toute action armée contre l'Union européenne et ses alliés. Cela ne signifie pas pour autant un détachement des États-Unis en termes stratégiques et matériels. Au contraire, un tel détachement pourrait conduire à des systèmes d'armes sous-optimaux et inutilement coûteux pour les forces armées européennes, ce qui aurait pour conséquence de les affaiblir inutilement et de nuire à notre sécurité. Toute critique irréfléchie et infondée de l'OTAN ne sert que les intérêts des adversaires de l'Europe. Ils cherchent à semer la discorde au sein de l'alliance, car ils savent que nous sommes plus forts si nous sommes unis. Sur cette question, notre pays préconise une approche équilibrée visant à développer l'industrie et les capacités de défense européennes dans le cadre de l'OTAN. Ce pilier européen devrait

éviter un double travail et assurer l'interopérabilité avec nos alliés, en harmonisant les capacités et en standardisant les équipements.

Pour réaliser cette nouvelle Vision stratégique, le gouvernement belge prévoit d'allouer plus de ressources aux forces armées d'ici 2035. Le 11 avril 2025, le gouvernement a adopté un plan budgétaire pour la défense intitulé « Contribution stratégique à la paix par la Force ». Ce plan porte l'effort de défense de notre pays à 2 % du PIB dès 2025, effort qui sera maintenu comme minimum conformément au principe de « *halt any decline* ». La trajectoire retenue dans la présente Vision stratégique prévoit un effort de défense de 2% du PIB jusqu'en 2033 et ensuite 2,5% du PIB en 2034.

Il est important de noter que ce plan budgétaire préserve la flexibilité qu'a le gouvernement d'ajuster cette trajectoire de croissance si la situation exige plus de moyens. Suite au sommet de l'OTAN, qui s'est tenu à La Haye les 24 et 25 juin 2025, le gouvernement se penchera sur les modalités d'une éventuelle révision à la hausse sur la base du plan budgétaire de la défense, en fonction de l'objectif fixé par l'Alliance.

Comment nous allons renforcer nos forces armées

Cette Vision stratégique expose comment la Défense se renforcera concrètement pour apporter une réponse appropriée aux défis sécuritaires grandissants susmentionnés. En termes de capacités, la priorité stratégique est de renforcer la robustesse de nos forces armées en augmentant leur puissance de combat et en améliorant leur préparation (*readiness*) et leur durabilité opérationnelle (*sustainability*). Pour ce faire, il faut à la fois combler les lacunes capacitaires et constituer des stocks, notamment de munitions, afin d'être prêt à faire face à des conflits de haute intensité.

Dans le même temps, les effectifs seront augmentés, une réserve territoriale sera développée et un service militaire volontaire sera introduit. Pour une défense plus efficace, les infrastructures seront améliorées et renforcées. L'innovation est un autre pilier essentiel de cette stratégie : la Défense anticipe la guerre du futur en intégrant des technologies avancées, en collaboration avec le monde universitaire et l'industrie.

Pour répondre plus efficacement aux nouvelles menaces, la Défense modernisera son fonctionnement et, à cette fin, révisera notamment le cadre juridique applicable. Parallèlement, une stratégie de communication claire, transparente et proactive sera déployée pour informer et sensibiliser le public aux défis sécuritaires auxquels la Belgique, l'Union européenne et l'OTAN sont confrontés, ainsi qu'aux efforts de la Défense pour s'y préparer.

Enfin, notre sécurité et notre défense ne peuvent être pleinement garanties que si la société est résiliente et prête collectivement. Dans cette optique, la Défense renforce ses partenariats avec tous les acteurs concernés, tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées, en mettant particulièrement l'accent sur l'industrie de la défense afin d'encourager l'innovation et d'accélérer la production d'équipements et de munitions.

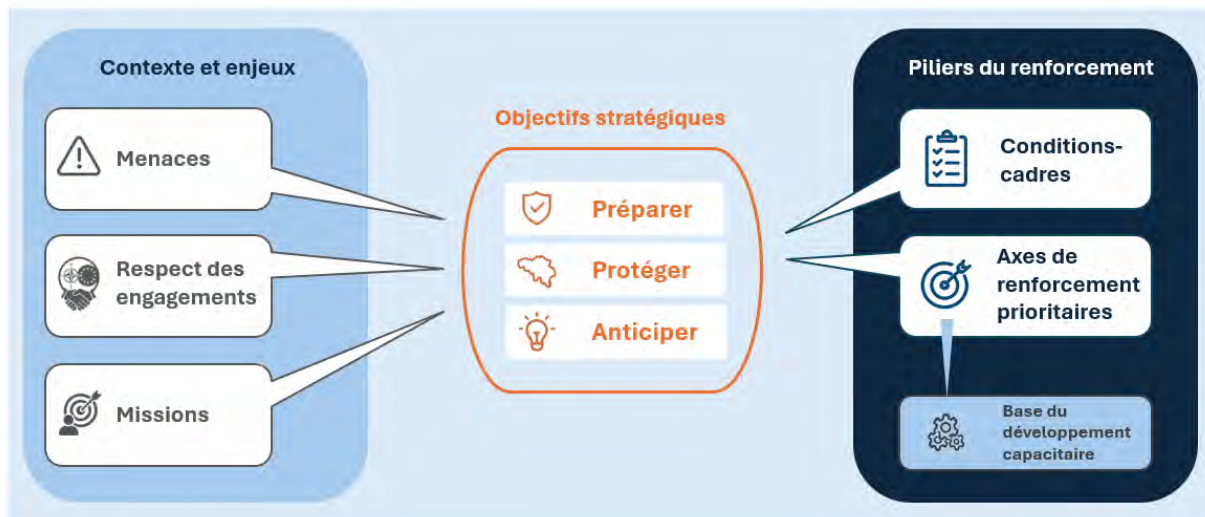
Le sommet de l'OTAN à La Haye était une première excellente occasion pour la Belgique de réaffirmer son engagement en tant qu'allié fiable. Par des engagements concrets, le gouvernement veut restaurer la crédibilité diplomatique du pays. C'est dans ce contexte que cette nouvelle Vision stratégique a été approuvée par le gouvernement. C'est également dans cette optique qu'une nouvelle loi de programmation militaire des investissements (ci-après dénommée « loi de programmation militaire ») sera rapidement soumise au Parlement.

Theo Francken
Ministre de la Défense

2. Fil directeur stratégique de l'avenir de la Défense

Ce chapitre propose une synthèse structurée de la présente Vision stratégique, en faisant ressortir un fil directeur qui en facilite la compréhension et la lecture.

Cette Vision s'appuie sur une analyse approfondie du contexte et des enjeux des défis contemporains, afin de définir les objectifs stratégiques assignés à la Défense. Ces objectifs orientent son évolution et permettent d'identifier les leviers essentiels à mobiliser pour garantir son renforcement. Elle constitue ainsi un cadre cohérent, destiné à guider l'action et à assurer la continuité de sa mise en œuvre.



La Belgique, à l'instar de ses partenaires européens, est aujourd'hui confrontée à un environnement sécuritaire en profonde mutation (chapitre 3) : de plus en plus instable, imprévisible, et caractérisé par une montée en puissance des menaces hybrides et conventionnelles. Dans ce contexte, la situation géopolitique spécifique de notre pays - au cœur de l'Europe, siège d'institutions internationales majeures - accentue encore notre exposition et notre vulnérabilité.

Le spectre des menaces auxquelles nous devons être en mesure de faire face est vaste. Cette réalité fait peser des risques directs non seulement sur la sécurité de notre territoire et de nos concitoyens, mais aussi sur la défense de nos intérêts vitaux.

Face à ces défis croissants, il est impératif d'agir sans délai car l'inaction compromettrait la capacité de la Belgique à assurer sa propre défense, affaiblirait sa contribution à la sécurité collective, et entamerait sa crédibilité auprès de ses alliés au sein de l'OTAN, de l'Union européenne et de ses autres partenariats stratégiques (chapitre 4). Or, le respect de nos engagements internationaux est un pilier fondamental de la posture de dissuasion collective à laquelle la Belgique participe.

Sur la base de cette analyse de l'environnement sécuritaire et des menaces identifiées, tenant compte des missions assignées à la Défense (chapitre 5) et du cadre multilatéral dans lequel s'inscrit notre politique de sécurité, la Vision stratégique trace une ambition claire pour 2035. Trois objectifs stratégiques structurent l'ambition de notre pays en matière de défense (chapitre 5) : être capable de faire face à un conflit de haute intensité, assurer la protection du territoire national et de la population et, anticiper les formes émergentes de la conflictualité.

Pour atteindre ces objectifs, une transformation profonde de notre outil de défense est indispensable. Cette transformation s'articulera autour de plusieurs axes de renforcement (chapitre 6) : la maximisation de l'output opérationnel, la croissance des effectifs, l'accélération du développement capacitaire, en cohérence avec les priorités définies par l'OTAN et l'Union européenne, et une trajectoire budgétaire claire, stable et alignée sur nos engagements internationaux.

La réussite de cette transformation dépendra de la mise en place de conditions-cadres (chapitre 7).

Les axes de renforcement ainsi définis formeront le socle du développement capacitaire futur (chapitre 8), afin de doter la Défense des moyens nécessaires pour répondre efficacement aux enjeux de sécurité d'aujourd'hui et de demain.

3. Analyse des défis sécuritaires et de leurs conséquences

a. Dégradation de l'environnement de sécurité

Depuis la chute du bloc soviétique, l'Europe a connu une période de stabilité et de prospérité sans précédent. Toutefois, les évolutions géopolitiques et socio-économiques récentes démontrent clairement que cette ère est révolue.

Le conflit russo-géorgien en 2008 ainsi que conflit en Ukraine ont brutalement rappelé que la guerre en Europe n'est plus une hypothèse abstraite, mais une réalité. Cette rupture stratégique a mis un terme aux illusions d'un monde durablement pacifié, rendant obsolète l'idée d'une réduction progressive des besoins militaires. L'invasion russe a agi comme un électrochoc pour l'Europe, désormais confrontée à des menaces directes à ses frontières.

L'environnement de sécurité actuel, marqué par sa volatilité, son incertitude, sa complexité et son ambiguïté, est aggravé par une compétition croissante entre acteurs étatiques et non-étatiques, que ce soit sur les plans idéologique, technologique ou économique. Cette dynamique engendre une série de menaces multidimensionnelles qui pèsent directement sur la stabilité du continent européen. La menace de conflits armés, qu'ils soient conventionnels ou hybrides, est désormais une réalité pressante. Ces dernières années, l'Europe, et la Belgique, sont déjà confrontées à une intensification des attaques hybrides : sabotages d'infrastructures critiques comme les câbles sous-marins, cyberattaques visant aussi bien des institutions publiques que des acteurs privés, et campagnes de désinformation, notamment en période électorale.

Dans ce contexte, même si nous ne sommes pas en guerre, nous ne vivons plus vraiment en paix. Nous évoluons dans un temps de conflictualité diffuse, marqué par l'intensification des menaces hybrides et l'effacement progressif des frontières entre paix et hostilité. Cette zone grise, que l'on pourrait qualifier de « temps de crise » ou, plus précisément, de « période de menaces hybrides accrues », exige une vigilance permanente, une posture stratégique adaptée et une capacité de réaction renforcée.

En raison de sa situation géographique stratégique et de son rôle d'accueil pour de nombreuses institutions internationales, la Belgique est particulièrement exposée. Par ailleurs, son économie ouverte repose fondamentalement sur la stabilité des connexions physiques et numériques avec ses partenaires. Placée en première ligne sur le flanc Nord-Ouest de l'Europe, notre forte densité en infrastructures critiques, conjuguée à notre fonction de pays hôte et de carrefour logistique pour la défense européenne, fait de la Belgique une cible de choix sur la scène géopolitique.

Pour notre pays comme pour l'ensemble de ses partenaires européens, le nouveau paradigme sécuritaire souligne l'importance cruciale de la défense du territoire national et de la solidarité accrue en matière de défense collective. Cette exigence implique des forces armées crédibles et dissuasives, une base industrielle de défense robuste capable de soutenir un conflit de haute intensité, ainsi qu'une société résiliente, informée et mobilisée autour des enjeux de sécurité et de souveraineté.

Enfin, les fondements mêmes de nos institutions démocratiques sont aujourd'hui mis à l'épreuve par nos adversaires sur le plan géopolitique et idéologique. La cohésion européenne et le lien transatlantique, pourtant essentiels à notre sécurité, se voient fragilisés. Dans de nombreux pays occidentaux, la montée du populisme et des extrémismes - souvent alimentée par ces influences extérieures - ébranle la légitimité démocratique, affaiblit la gouvernance et creuse les divisions. Des campagnes de désinformation visent également à manipuler l'opinion publique et à perturber les processus décisionnels. Autant de signaux d'alarme qu'il est impératif de prendre en compte avec lucidité et détermination.

b. Analyse des menaces

Dans une approche stratégique, il convient de distinguer la menace, entendue comme une source potentielle de danger, de l'action, qui en constitue la concrétisation. Il importe également de différencier la menace du risque, ce dernier représentant l'évaluation contextualisée de la menace, au regard des vulnérabilités propres à l'environnement considéré.

Menaces géopolitiques

La Russie

Depuis l'annexion de la Crimée en 2014, puis avec sa guerre d'agression déclenchée en 2022, la Russie a profondément bouleversé l'environnement de sécurité euro-atlantique. Elle ne se contente pas d'agresser militairement l'Ukraine : elle intensifie également ses efforts de déstabilisation dans ce qu'elle considère comme sa sphère d'influence - en attisant par exemple les tensions dans des zones telles que la Moldavie ou le Sud-Caucase -, tout en menant des actions perturbatrices dans notre voisinage élargi, notamment au Moyen-Orient et en Afrique. La Russie conserve des capacités militaires conventionnelles importantes, appuyées par un arsenal nucléaire puissant, ce qui en fait une menace concrète. Depuis février 2022, le président russe a multiplié les références explicites à l'emploi potentiel de l'arme nucléaire, notamment à l'encontre des pays alliés. Le conflit en Ukraine illustre une stratégie militaire délibérément brutale, dépassant largement les cibles militaires légitimes pour viser des populations civiles et des infrastructures critiques. Parallèlement, la Russie recourt quotidiennement à des actions hybrides : sabotages, cyberattaques, campagnes de désinformation, ingérence politique, etc. De manière plus concrète, elle démontre son hostilité par des actes répétés, tels que la violation régulière de l'espace aérien européen, soulignant le caractère délibéré et menaçant de ses actions. La Russie est clairement engagée dans une économie de guerre qui lui permet de considérablement accroître ses capacités de production militaro-industrielle. En 2024, ses dépenses de défense représentaient près de 40 % de son budget fédéral, soit environ 9 % de son PIB (contre 6 % en 2023). En 2025, elles devraient, en parité de pouvoir d'achat, dépasser celles de l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le risque accru lié à cette montée en puissance, facilitée par le soutien technologique, industriel et économique apporté par des États comme la Chine, l'Iran ou la Corée du Nord, est une source de préoccupation. Moscou assume pleinement cette posture conflictuelle à l'égard de l'Occident, qu'elle affirme combattre dans ce qu'elle présente comme une guerre à part entière. Elle combine volonté politique, capacité militaire et prise de risque stratégique. C'est pourquoi la Russie est désignée comme la menace principale et immédiate dans le Concept stratégique de l'OTAN, ainsi que dans la Boussole stratégique de l'Union européenne.

La Chine

La politique chinoise, de plus en plus affirmée et assertive, s'inscrit dans une dynamique de compétition stratégique globale - y compris sur le plan militaire - où la Chine se positionne simultanément comme partenaire, concurrent et rival. Comme le souligne le Livre blanc de la Commission européenne, la Chine, bien qu'étant un partenaire commercial majeur de l'Union européenne, renforce activement ses capacités militaires. Ses dépenses militaires sont désormais les deuxièmes plus élevées au monde, dépassant largement celles des autres puissances d'Asie de l'Est. Ce renforcement rapide touche des secteurs stratégiques clés : les forces nucléaires, le domaine spatial, et le cyberspace. Parallèlement, les actions unilatérales de Pékin en mer de Chine orientale et méridionale déstabilisent l'ordre régional, tandis que sa projection militaire croissante dans le Pacifique Sud et l'océan Indien suscite une vigilance accrue parmi les partenaires européens. Le *statu quo* autour de Taïwan constitue un point de tension majeur, dont la rupture - en particulier par un conflit armé - entraînerait des répercussions mondiales considérables, notamment une désorganisation du commerce international, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et une instabilité géopolitique aux conséquences directes pour l'économie européenne. La Chine suit attentivement le conflit en Ukraine, observant la cohésion occidentale et la solidité de notre réponse

face à l'agression russe. Notre capacité à gérer ce conflit influencera probablement la manière dont Pékin envisagera ses propres ambitions territoriales, notamment à l'égard de Taïwan. Le Concept stratégique de l'OTAN reconnaît que la Chine poursuit des objectifs politiques, économiques et militaires coercitifs, contraires aux intérêts, à la sécurité et aux valeurs des Alliés. Pékin mène également des opérations hybrides contre les États occidentaux : cyberattaques, campagnes de désinformation, espionnage, ingérence économique et diplomatique, ainsi qu'une rhétorique hostile. La Chine cherche également à remodeler l'ordre international fondé sur des règles, notamment dans les domaines spatiaux, maritime et numérique. À long terme, elle demeure la seule puissance capable de contester la primauté stratégique des États-Unis. Cette réalité structurelle explique en grande partie le recentrage stratégique américain vers l'Indo-Pacifique.

L'Iran

L'Iran cherche activement à saper l'Occident et ses valeurs, notamment en fournissant des armes à la Russie pour soutenir son agression contre l'Ukraine. Pour protéger ses intérêts régionaux et étendre sa zone d'influence, le pays dispose des IRGC (*Islamic Revolutionary Guard Corps*) et plus particulièrement de la Force Al-Quds qui est spécialisée dans la guerre non-conventionnelle et le soutien aux *proxies* iraniens. Ses activités sont entre autres le recours aux assassinats et aux kidnappings, mais aussi la planification d'attaques terroristes contre des cibles considérées par l'Iran comme des ennemis.

Le conflit récent confirme que ces ambitions, conjuguées au risque que l'Iran devienne une puissance nucléaire, en font une menace majeure pour la sécurité régionale, avec des risques d'escalade, notamment vis-à-vis d'Israël.

La Corée du Nord

Acteur clé d'une coalition implicite sino-russo-iranienne, la Corée du Nord adopte une posture ouvertement provocatrice, multipliant les démonstrations de force en Asie du Sud-Est qui inquiètent particulièrement la Corée du Sud et exercent une pression croissante sur le Japon. Son engagement militaire depuis juin 2024 aux côtés de la Russie en Ukraine - avec l'envoi de milliers de soldats et la fourniture d'armements - marque une escalade significative du conflit, renforçant l'interconnexion entre la guerre en Europe et les tensions croissantes dans la région Indo-Pacifique, tout en permettant à Pyongyang d'acquérir une précieuse expérience de combat.

À côté de ces puissances révisionnistes autoritaires, d'autres acteurs géopolitiques présentent un positionnement plus ambigu ou autonome, à l'image de l'Inde et du Pakistan. Le regain de tensions entre ces deux États, alimenté par des différends territoriaux persistants, fait peser un risque réel d'escalade régionale, d'autant plus préoccupant qu'ils disposent tous deux de capacités nucléaires.

Parallèlement, le Moyen-Orient reste un foyer majeur d'instabilité. L'attaque du mouvement terroriste Hamas contre Israël, suivie de la riposte israélienne, a ravivé les tensions régionales et exacerbé les clivages entre puissances régionales. Par ailleurs, le changement récent de régime en Syrie a plongé le pays dans une incertitude profonde, aggravant le risque d'instabilité déjà chronique de la région et créant un terrain propice aux ingérences étrangères et aux groupes armés non étatiques.

Menaces terroristes

Le terrorisme demeure une menace majeure, protéiforme et en constante évolution. Il s'exprime tant par l'ancrage territorial de groupes djihadistes en Afrique que par les attaques transnationales menées depuis la péninsule Arabique, notamment par les Houthis, illustrant l'élargissement géographique et stratégique de cette menace.

Dans ce contexte, la situation en Afrique reste un enjeu majeur, en raison de ses répercussions directes potentielles sur notre sécurité nationale, d'autant plus vulnérable face à l'influence croissante de la Russie et de la Chine, qui y déploient des stratégies à la fois offensives et concurrentielles. En effet, la Russie utilise le continent africain comme levier pour restaurer son statut de grande puissance et contester l'influence de l'Occident. Par une présence militaire et paramilitaire accrue, des campagnes

de désinformation et un soutien assumé à des régimes autoritaires, elle cherche à étendre son emprise tout en sapant les dynamiques démocratiques. La Chine, quant à elle, mise sur une stratégie d'investissement massif dans les infrastructures et l'octroi de prêts, instaurant une dépendance économique à long terme. Elle exerce parallèlement des pressions politiques par le biais d'une diplomatie coercitive. Ces deux puissances tirent parti des fragilités institutionnelles locales pour imposer leurs modèles autoritaires, tout en reléguant au second plan la présence de l'Europe, dont celle de la Belgique. Les conflits en Afrique ne peuvent dès lors plus être considérés comme de simples crises régionales : ils s'inscrivent désormais dans une compétition mondiale pour le pouvoir et l'influence.

Le risque terroriste est également aggravé par l'instabilité structurelle du continent africain, fragilisé par une succession de coups d'État, de conflits armés et de rébellions. Ce climat d'insécurité chronique constitue un terreau fertile pour l'enracinement durable de groupes terroristes. Ces derniers y trouvent refuge, s'organisent, et développent des capacités susceptibles, à terme, de représenter une menace directe pour la sécurité européenne. Le Sahel et la Corne de l'Afrique, en particulier, sont confrontés à une violence chronique, à la fois djihadiste et communautaire. Ces groupes bénéficient d'une liberté de mouvement inquiétante, d'un enracinement local et de moyens opérationnels significatifs. Leur influence s'étend souvent à des zones marquées par des conflits par procuration, comme en Libye, en Syrie ou au Yémen. L'État islamique, bien que militairement affaibli, poursuit ses activités dans la clandestinité, tirant parti des failles sécuritaires pour maintenir une présence souterraine et durable. En outre, l'explosion démographique de l'Afrique, avec une population qui devrait doubler d'ici 2050 pour dépasser les deux milliards d'habitants, constitue un défi stratégique majeur. Cette croissance rapide, concentrée dans des zones souvent marquées par l'instabilité, la pauvreté et l'insuffisance des infrastructures, risque d'alimenter les tensions sociales, les migrations massives, la compétition pour les ressources et l'expansion de réseaux criminels ou terroristes. Cette dynamique entraînera inévitablement des répercussions directes sur la sécurité européenne et internationale.

La menace terroriste, loin de se cantonner à l'Afrique, s'étend désormais à des zones stratégiques maritimes telles que la mer Rouge. En ciblant des navires civils et militaires, les Houthis compromettent gravement la liberté de navigation dans un corridor vital pour le commerce mondial. Leurs attaques ont forcé la marine marchande à modifier ses itinéraires, entraînant une hausse significative des coûts logistiques ainsi que des retards dans les chaînes d'approvisionnement internationales. La Belgique, dont l'économie repose en grande partie sur ses activités portuaires, en subit directement les conséquences économiques.

Menaces transnationales

Aux menaces délibérées s'ajoutent des crises transnationales et globales qui, sans être des causes directes de conflits, agissent comme des catalyseurs en amplifiant les facteurs de risque existants et en générant de nouvelles menaces.

Le changement climatique, en intensifiant des phénomènes tels que la sécheresse ou la pénurie d'eau, alimente les tensions sociales et politiques, créant un terrain propice à l'instabilité, à la radicalisation et à des mouvements migratoires massifs et non régulés.

Parallèlement, les crises sanitaires mondiales, comme les pandémies, ainsi que les migrations forcées, exacerbent les dynamiques d'insécurité. Ces défis transnationaux, souvent imprévisibles, mettent à l'épreuve les interdépendances économiques et stratégiques, contribuant à fragiliser l'ordre international.

Les vulnérabilités économiques, notamment celles liées aux chaînes d'approvisionnement - qu'il s'agisse de dépendances énergétiques, de matières premières ou de technologies critiques - sont de plus en plus exploitées comme instruments d'influence ou de pression.

Ces facteurs transversaux ont démontré leur capacité à déstabiliser les États et à accentuer les tensions sur la scène internationale.

c. Nouveau paradigme de sécurité pour l'Occident

Une ère de rivalités hybrides en expansion

Le nouvel environnement de sécurité se caractérise par une diversification et une intensification des menaces, qui prennent des formes dépassant largement le cadre des affrontements militaires conventionnels. Les actions hybrides, qui conjuguent coercition et subversion, mêlent habilement des méthodes conventionnelles et non conventionnelles. Orchestrées par des acteurs étatiques ou non-étatiques, elles poursuivent des objectifs essentiellement politiques.

Ces actions peuvent prendre des formes multiples et variées. Parmi celles-ci figurent les cyberattaques ciblant les infrastructures critiques, les institutions publiques ou les entreprises privées. S'y ajoutent les campagnes de désinformation diffusées via les réseaux sociaux pour semer la confusion, influencer l'opinion publique ou saper la confiance dans les institutions démocratiques. La pression migratoire orchestrée, l'ingérence politique, l'espionnage économique et industriel, ainsi que le sabotage physique ou numérique sont également des menaces potentielles. Enfin, des tactiques encore plus discrètes, comme le financement de groupes extrémistes, les opérations d'influence culturelle ou religieuse, ou encore l'usage de leviers économiques (par exemple via des investissements stratégiques), peuvent aussi être considérées comme des actions hybrides.

Souvent difficiles à attribuer avec certitude, ces actions visent à exploiter les vulnérabilités sociétales, économiques et politiques d'un pays, tout en évitant une réponse militaire directe. Leur objectif est de fragiliser, influencer ou déstabiliser un ou plusieurs États, tout en demeurant en dessous du seuil d'un conflit armé ouvert. Ainsi, bien qu'aucun conflit ne soit officiellement engagé, la situation ne peut plus être qualifiée de paix véritable. Dans ce nouvel environnement, les frontières physiques et juridiques traditionnelles apparaissent obsolètes. L'exposition directe des États alliés à des menaces hybrides complexifie la coordination d'une réponse collective et soulève des incertitudes quant à l'applicabilité de l'article 5 de l'OTAN. La difficulté d'attribution précise des attaques renforce encore cette complexité, entravant la mise en place de contre-mesures efficaces.

En Europe, les actions hybrides mettent à rude épreuve notre résilience et nos capacités de réaction. Dans ce contexte, une adaptation des stratégies de sécurité s'impose, reposant sur une posture plus agile, un renforcement des mesures préventives, ainsi qu'une refonte des cadres législatifs afin d'anticiper et de baliser efficacement les réponses à ces menaces diffuses et protéiformes.

Basculement stratégique : hypothèses et scénarios

Dans un contexte marqué par des rivalités décomplexées, l'émergence de nouveaux équilibres et la multiplication de menaces à la fois multiformes et persistantes, l'environnement stratégique international connaît une transformation profonde, caractérisée par une imprévisibilité croissante. Face à cette réalité, il est essentiel d'élaborer des scénarios d'évolution du paysage géopolitique, afin de mieux se préparer à un avenir incertain.

Les scénarios qui suivent, loin d'être figés, sont appelés à interagir, à se renforcer mutuellement ou à évoluer rapidement sous l'effet de chocs extérieurs. Ils visent à éclairer le changement de paradigme en mettant en évidence les dynamiques possibles, à moyen et long terme, afin d'alimenter la réflexion stratégique en matière de prévention, d'anticipation et de résilience.

- Une attaque militaire russe contre l'Europe ou l'OTAN : quelle qu'en soit l'issue, la fin du conflit en Ukraine pourrait inciter la Russie à tester notre cohésion et notre détermination. Une telle stratégie pourrait commencer par des actions limitées mais à forte portée symbolique, telles qu'une incursion militaire dans les pays baltes ou une frappe ciblée par missile contre un État membre de l'Alliance, y compris notre pays vu sa position géographique et politico-économique. L'objectif implicite serait d'évaluer la robustesse de la solidarité transatlantique : les Alliés feraient-ils front commun ou, au contraire, la crainte d'une escalade - amplifiée par la pression des opinions publiques - conduirait-elle à une réaction prudente, voire hésitante ?

- Des attaques hybrides de grande ampleur : la Russie notamment pourrait conduire des opérations hybrides à large spectre visant à neutraliser ou perturber des infrastructures critiques, qu'elles soient civiles ou militaires. Cela inclurait des cyberattaques massives susceptibles de paralyser des systèmes essentiels au fonctionnement de la société, tels que les réseaux de communication, les plateformes de paiement électronique, l'approvisionnement en énergie ou l'accès à internet. De telles perturbations auraient un impact profond sur l'économie et le quotidien des citoyens, instaurant un climat de désordre généralisé. Parallèlement, des campagnes de désinformation coordonnées pourraient amplifier la peur et semer le doute au sein des opinions publiques européennes, sapant la cohésion sociale et affaiblissant la volonté politique de riposter de manière unifiée.
- Un conflit dans la région Indo-Pacifique : dans sa volonté d'affirmer son statut de puissance dominante, la Chine pourrait entreprendre une opération militaire visant à prendre le contrôle de Taïwan, contraignant les États-Unis à intervenir militairement. Un tel conflit entraînerait des conséquences mondiales importantes, en perturbant fortement les chaînes d'approvisionnement, notamment dans des secteurs essentiels comme l'électronique ou l'accès aux matières premières critiques, dont l'Europe dépend largement.
- Une déstabilisation croissante de l'Afrique : la périphérie Sud de l'Europe pourrait connaître une instabilité grandissante sous l'effet conjugué d'une forte pression démographique, du changement climatique, de tensions régionales alimentées par l'extrémisme, ainsi que d'ingérences extérieures de plus en plus marquées. Cette situation pourrait engendrer des menaces transnationales accrues, notamment en matière de sécurité, et provoquer des flux migratoires massifs et difficilement contrôlables. Ces dynamiques généreraient des tensions sociales au sein des sociétés européennes et exacerberaient les divisions politiques entre États membres, fragilisant ainsi la cohésion et la solidarité européennes.

Plusieurs autres paramètres sont susceptibles de venir encore renforcer ou modifier les dynamiques possibles envisagées dans ces scénarios.

- La volonté de l'actuelle administration américaine - déjà exprimée par le passé mais cette fois fermement réitérée - de recentrer sa stratégie sur la région Indo-Pacifique - comprendre la Chine - ainsi que sur les enjeux de sécurité intérieure, est susceptible d'influencer les scénarios envisagés. Ce réalignement stratégique impliquera un redéploiement progressif de forces américaines stationnées en Europe, affaiblissant ainsi la posture défensive conventionnelle de l'OTAN sur son flanc Est et exposant davantage les alliés européens à d'éventuelles manœuvres agressives de la Russie. Dans ce contexte, il incombera désormais aux alliés européens, ainsi qu'au Canada, d'assumer rapidement la responsabilité principale de la dissuasion et de la défense du continent européen. Ce rééquilibrage stratégique est communément désigné sous le terme de « transfert du fardeau » (*burden shifting*).
- Les dérives de l'extrême droite en Europe pourraient également constituer un paramètre aggravant. Portés par un discours identitaire, xénophobe et souvent eurosceptique, certains partis extrémistes remettent en cause les valeurs démocratiques fondamentales européennes. On observe également une montée de la haine envers les minorités ainsi que la banalisation des propos racistes. Ces dérives, alimentées par la désinformation et les crises économiques ou migratoires, fragilisent la cohésion sociale et menacent les principes de tolérance et d'ouverture qui fondent l'Union européenne.
- Les effets de ces scénarios pourraient également être amplifiés par la montée en puissance d'une dynamique d'influence orchestrée par un front, de moins en moins hétérogène, composé notamment de la Chine, de la Russie, de la Corée du Nord, de l'Iran, et d'autres nations poursuivant des intérêts communs - même ponctuellement alignés - dans le but de fragiliser et d'isoler l'Occident. Par ailleurs, les BRICS, regroupant désormais des puissances émergentes comme la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil, l'Afrique du Sud ainsi que de nouveaux membres tels que l'Arabie

saoudite et l'Iran, affichent des ambitions croissantes de remodeler l'ordre économique mondial. L'un de leurs objectifs majeurs est de réduire la dépendance au dollar américain, une évolution qui, si elle venait à se concrétiser, pourrait entraîner une fragmentation du système monétaire international et exacerber les tensions avec les pays occidentaux.

Loin d'être hypothétiques, ces scénarios de plus en plus probables mettent en lumière l'importance de renforcer la préparation et la résilience, tant au sein de nos forces armées qu'à l'échelle de la société tout entière. Dans ce contexte incertain, comme par le passé, une Alliance atlantique robuste et une Union européenne unie demeurent des atouts stratégiques essentiels.

Bien que l'évitement de la concrétisation de ces scénarios dépasse le seul champ de compétence de la Défense, la présente Vision stratégique s'inscrit résolument dans cette dynamique. Elle contribue à l'anticipation des menaces émergentes, au renforcement de la résilience, et à la consolidation des capacités de réponse. La résilience est notamment renforcée grâce à une approche intégrée dite « 3D », dans laquelle la Défense agit en coordination étroite avec la diplomatie et la coopération au développement, afin de promouvoir la stabilité au-delà des frontières nationales.

Adaptation de la posture de sécurité occidentale

Face à la dégradation continue de l'environnement de sécurité international, les pays occidentaux ont engagé une révision en profondeur de leur posture stratégique qui se concrétise en une dynamique de réarmement et de modernisation accélérée des capacités militaires. Celle-ci vise à restaurer la dissuasion, à renforcer la crédibilité opérationnelle et à répondre à un spectre de menaces de plus en plus diversifié, allant des conflits conventionnels aux formes hybrides de confrontation, en passant par des prises de contrôle terroristes de certains États. Ces défis, qui dépassent le strict domaine militaire, poussent les pays occidentaux à adopter une approche de sécurité globale qui intègre les dimensions économiques, technologiques, informationnelles, diplomatiques et sociétales au volet militaire.

Dans un contexte de relations transatlantiques parfois contrastées, les Alliés occidentaux s'emploient à consolider leurs partenariats historiques. L'OTAN connaît un regain de pertinence face à la menace russe, tandis que de nouveaux partenariats stratégiques se développent, notamment dans l'Indo-Pacifique.

L'Europe, qui dans cette dynamique, ne peut plus totalement compter sur les garanties d'autres puissances, doit augmenter son autonomie en matière de défense. Cela s'inscrit dans une volonté européenne de renforcer le pilier européen au sein de l'OTAN, tout en développant une autonomie stratégique accrue en matière de défense. Comme le souligne la Boussole stratégique en matière de sécurité et de défense de l'Union européenne, une Europe plus forte et plus affirmée dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique. Face à un environnement sécuritaire de plus en plus hostile, l'Europe est appelée à opérer un véritable saut quantique pour accroître son autonomie stratégique et ses capacités de défense.

En renforçant sa capacité à réagir de manière autonome face aux chocs géopolitiques, l'Europe pose les fondements d'une Union capable de défendre ses intérêts, d'assurer la sécurité de ses citoyens et de s'affirmer comme un acteur influent sur la scène internationale. Dans un environnement mondial de plus en plus instable, cette autonomie stratégique ne constitue pas un luxe, mais une nécessité existentielle.

Défis du nouveau paradigme

Dans un monde confronté à un nouveau paradigme de sécurité, les défis évoluent, se multiplient et se complexifient.

Dans ce contexte, les nouvelles technologies jouent un rôle ambivalent : si elles offrent des opportunités inédites, elles introduisent également de nouvelles vulnérabilités, en particulier dans le domaine cyber, où les attaques sont désormais fréquentes, ciblées et d'une sophistication croissante. Dans un contexte où l'asymétrie entre technologies civiles accessibles et systèmes d'armement militaires onéreux devient plus marquée, il est crucial pour l'Europe de rester à la pointe de

l'innovation. Cela garantit non seulement une capacité de dissuasion crédible, mais aussi une autonomie stratégique renforcée.

Parallèlement, des enjeux transnationaux majeurs fragilisent la stabilité globale et rendent les sociétés plus perméables aux chocs extérieurs. L'incertitude grandissante sur la scène internationale, nourrie par l'instabilité des alliances, l'émergence de nouvelles puissances et la remise en cause des cadres de gouvernance multilatéraux, exige une adaptation à la fois proactive, rapide, et agile.

Dans cette dynamique, la cohésion interne des démocraties européennes et transatlantiques constitue un facteur déterminant. Face aux divisions politiques, à la montée des populismes et à la perte de confiance dans les institutions, maintenir l'unité - nationale, européenne et transatlantique - est essentiel pour garantir une réponse collective et efficace aux menaces actuelles et futures.

Ainsi, le nouveau paradigme de sécurité impose aux États membres de l'Union européenne et aux Alliés de redéfinir leur posture de sécurité pour répondre aux défis d'un monde multipolaire, incertain et complexe. La Belgique n'y fait pas exception. Ce nouveau paradigme repose sur la capacité à concevoir la sécurité de manière globale, à dissuader efficacement, à se défendre, à prévenir les crises et à s'adapter pour renforcer sa résilience.

L'Europe doit agir, investir et coopérer pour être capable de se protéger. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la présente Vision stratégique.

d. Adaptation aux menaces actuelles et futures

Apprendre de la guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis en lumière la vulnérabilité de l'Europe face aux menaces conventionnelles, renforçant l'urgence d'une défense collective et crédible. La cohésion entre Alliés et l'adaptabilité aux scénarios imprévus sont cruciales pour répondre efficacement à l'évolution rapide des menaces.

La Défense tire les enseignements du conflit en Ukraine et s'efforce de les mettre en œuvre. Le retour d'expérience issu de cette guerre apporte un éclairage précieux sur l'évolution des formes contemporaines de la guerre, dont il est essentiel de tirer les enseignements pour se préparer aux guerres de demain, tout en ne perdant pas de vue que la Russie, elle aussi, tirera inévitablement ses propres leçons.

Cette anticipation concerne nos forces armées, mais aussi notre base industrielle et technologique de défense qui, forte de cette expérience, doit orienter la recherche et les développements industriels en tenant compte des exigences de la guerre moderne.

Une guerre en mutation

La guerre ne cesse de se transformer, tant dans sa nature que dans la manière dont elle est conduite. Cette mutation n'est plus une perspective théorique, mais une réalité bien tangible. Le théâtre d'opérations ukrainien révèle un bouleversement profond des dynamiques militaires, où l'émergence de nouvelles technologies redéfinit les équilibres stratégiques sur le terrain. Ce nouveau visage de la guerre, dominé par l'innovation technologique, bouleverse les schémas traditionnels et impose une refonte en profondeur des doctrines opérationnelles.

Les systèmes téléopérés, notamment les drones, occupent aujourd'hui une place centrale dans les conflits modernes, comme en témoigne leur emploi massif par l'Ukraine et la Russie. Ces dispositifs se sont imposés comme des instruments essentiels pour la surveillance, la reconnaissance, le ciblage et les frappes, jouant un rôle déterminant dans la conduite des manœuvres terrestres et la neutralisation des capacités ennemies. Leur prolifération rapide, y compris sous des formes rudimentaires et à faible coût, impose une réponse urgente et adaptée, notamment dans les domaines de la guerre électronique et de la défense anti-drones.

Dans ce contexte, une asymétrie croissante se dessine entre, d'un côté, des technologies accessibles au grand public - tels les drones commerciaux ou les outils d'intelligence artificielle (IA) - et, de l'autre, des systèmes d'armement conventionnels coûteux et disponibles en quantité limitée. Des équipements simples, agiles et bon marché peuvent désormais neutraliser des plateformes sophistiquées avec efficacité, remettant notamment en question la mise en œuvre opérationnelle de certaines capacités. Dans ce contexte mouvant, il devient impératif d'adapter les choix capacitaires aux menaces émergentes. Cela implique de privilégier la flexibilité, l'agilité technologique et la résilience opérationnelle. Il ne s'agit pas d'opposer capacités traditionnelles et nouvelles technologies, mais bien de les articuler intelligemment car, dans tout rapport de force, chaque capacité déployée par un camp appelle une réponse équivalente de l'autre. Il n'est donc pas question de réduire ses moyens conventionnels mais bien de les consolider en y intégrant les nouvelles technologies.

Parallèlement, la cyberguerre s'impose comme un nouveau front stratégique. Elle se manifeste par des attaques dirigées contre les infrastructures sensibles et des opérations de renseignement de plus en plus sophistiquées, renforcées par l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, la cybersécurité prend une importance croissante : les systèmes de commandement, de contrôle et de communication deviennent désormais aussi exposés aux cyberattaques qu'aux frappes conventionnelles.

Sur le plan tactique, la formulation *there is nowhere to hide* prend tout son sens dans ce nouvel environnement opérationnel : le champ de bataille tend à devenir de plus en plus numériquement transparent. Chaque mouvement sur le terrain est désormais susceptible d'être détecté en temps réel grâce à des technologies avancées de surveillance. Drones, satellites en orbite basse, capteurs infrarouges, guerre électronique composent un écosystème qui rend la dissimulation nettement plus difficile. Dans ce contexte, la capacité des forces militaires à préserver leur furtivité et à se protéger devient un enjeu majeur. La guerre électronique, en constante évolution, joue un rôle décisif : les systèmes de brouillage et de manipulation des communications ennemies modifient la conduite même des combats. Mais ces contre-mesures font elles-mêmes l'objet de ripostes technologiques, dans une spirale d'innovation continue. Dans ce contexte, la guerre électronique - qu'elle soit offensive ou défensive - requiert des équipements spécialisés, un personnel hautement qualifié, ainsi qu'un accès à des bases de données continuellement mises à jour.

Le conflit en Ukraine a mis en évidence un ensemble de leçons opérationnelles. Il souligne notamment l'importance d'une défense multidomaine, pleinement interopérable et résiliente, capable de faire face simultanément à des menaces hybrides, numériques et conventionnelles. La supériorité aérienne et la capacité à contrer les stratégies d'interdiction d'accès à l'espace aérien (*Anti-Access / Area Denial*) se révèlent être des conditions indispensables à la liberté d'action. La guerre en Ukraine démontre également que la collecte et l'échange en temps réel de renseignements tactiques et opérationnels exigent des capacités techniques robustes, soutenues par une chaîne de commandement et de contrôle (C²) performante, capable de fonctionner en environnement dégradé. Enfin, le conflit a rappelé l'importance d'une logistique agile et d'un réapprovisionnement rapide des stocks, éléments essentiels pour assurer la continuité de l'effort militaire dans la durée.

Vers une guerre informationnelle

Sur le plan psychologique et informationnel, l'essor des guerres hybrides - combinant opérations militaires conventionnelles, cyberattaques, campagnes de désinformation et actions clandestines - redéfinit en profondeur les stratégies de défense et de sécurité.

Aux combats traditionnels s'ajoutent, outre des offensives numériques massives, des manipulations informationnelles à grande échelle et impliquant des acteurs non-étatiques. La dimension cognitive prend une place de plus en plus centrale dans les affrontements modernes, où la propagande numérique devient une arme à part entière pour influencer les opinions, éroder les résistances et semer la confusion dans les esprits. Le conflit opposant Israël au mouvement terroriste Hamas illustre également cette transformation des conflits en véritables batailles des perceptions. Les réseaux sociaux et les médias jouent désormais un rôle stratégique crucial dans la conquête de l'opinion

publique, devenant des espaces de confrontation où se diffusent propagande, récits concurrents et appels à la mobilisation.

Dans ce contexte, la guerre de l'information s'impose comme un levier de puissance autonome, fondé sur la manipulation des émotions, la désinformation et l'ingénierie de l'influence médiatique. Dès lors, la frontière entre paix et guerre s'estompe, brouillant les repères classiques et complexifiant considérablement les dynamiques conflictuelles contemporaines.

Les dimensions informationnelle, cyber et cognitive doivent donc être intégrée à la stratégie de défense. Cela implique de renforcer les moyens de cyberdéfense, de développer des unités spécialisées dans la lutte contre la désinformation, d'investir dans la formation aux opérations psychologiques et de collaborer étroitement avec les acteurs civils - notamment les médias - pour détecter, contrer et anticiper les campagnes d'influence hostiles. Il est également essentiel d'instaurer une culture de résilience informationnelle au sein des forces armées et de la société, afin de réduire la vulnérabilité aux manipulations et de préserver la cohésion nationale face aux assauts invisibles de la guerre cognitive.

Vers une guerre technologique

Dans un contexte de compétition stratégique exacerbée, le maintien d'une avance technologique constitue un impératif pour les nations occidentales. Cette supériorité technologique est la condition *sine qua non* d'une posture de dissuasion et de défense crédible. Sa perte entraînerait une vulnérabilité accrue.

La transformation technologique de la guerre dépasse largement le cadre des armes traditionnelles. Elle englobe désormais les dimensions non cinétiques du conflit moderne, telles que la guerre électronique, les cyberattaques ou la confrontation dans le domaine spatial. Ces nouvelles formes d'affrontement illustrent la manière dont la technologie agit comme un multiplicateur de puissance, offrant un avantage décisif en termes de précision, de portée, de réactivité, tout en limitant l'exposition des forces déployées.

Pour exploiter pleinement ce potentiel, il est indispensable de garantir l'interopérabilité des systèmes et une connaissance partagée de la situation (*Situational Awareness*). Cela repose sur une architecture robuste de type C⁴I (*Command, Control, Communications, Computers and Intelligence*), qui fournit aux décideurs une compréhension unifiée et en temps réel du théâtre d'opérations. Cette capacité à percevoir, décider et agir plus vite que l'adversaire devient un avantage stratégique majeur.

Dans cette logique, l'approche intégrée des opérations multidomaines (*Multi-Domain Operations* - MDO) s'impose comme une évolution incontournable. En s'appuyant sur des systèmes de commandement et de contrôle conjoints, elle permet d'unifier les efforts et d'assurer la cohérence des actions dans toutes les dimensions du champ de bataille - terrestre, maritime, aérienne, cyber et spatiale -. Cette synergie est essentielle pour conserver l'initiative, dominer l'information, et adapter les réponses face à des menaces hybrides et évolutives.

Face à cette réalité, l'OTAN et l'Union européenne ont engagé des initiatives structurantes visant à identifier, soutenir et intégrer les technologies émergentes et perturbatrices (*Emerging Disruptive Technologies* - EDT) les plus critiques. Parmi celles-ci figurent l'intelligence artificielle, l'analyse de données massives (*big data*), la robotique, les systèmes autonomes, les technologies quantiques, les capacités hypersoniques, les innovations spatiales ou encore les matériaux de nouvelle génération.

Vers une guerre de masse

Cette course à la technologie ne doit cependant pas occulter une réalité fondamentale : la technologie ne suffit pas. Une technologie de pointe, sans un volume suffisant de matériels, de troupes, d'armements et de munitions, perd de son efficacité opérationnelle. Il est donc essentiel de maintenir un équilibre entre innovation technologique et puissance militaire classique. L'enjeu réside dans la capacité à articuler de manière cohérente masse et technologie afin de bâtir une supériorité militaire pérenne et adaptable.

La défense collective repose sur la capacité des Alliés à soutenir un effort militaire soutenu dans la durée. Cela implique non seulement des forces bien équipées et interopérables, mais aussi un volume suffisant de moyens pour faire face à une guerre d'attrition. Dans un environnement où les pertes peuvent être significatives dès les premières phases du conflit, disposer d'un grand nombre de systèmes et de munitions est essentiel pour maintenir l'efficacité opérationnelle et garantir la résilience. La masse, en ce sens, n'est pas un luxe mais une condition de base.

Dans le domaine des drones, cette logique de volume prend une forme encore plus marquée : c'est la saturation qui crée l'effet tactique. Le recours massif à ce type de systèmes, y compris à des dispositifs peu coûteux et à usage limité, permet de submerger et saturer les défenses adverses, d'épuiser les moyens de lutte antiaérienne et, ce faisant, de créer des brèches exploitables. Le nombre devient ici un levier stratégique, capable de compenser des capacités individuelles limitées, en misant sur l'effet cumulatif et la pression constante exercée sur l'adversaire.

En définitive, la quantité constitue un facteur clé de résilience stratégique. Disposer d'un volume suffisant de ressources, même moins sophistiquées, élargit le spectre des options opérationnelles et accroît la flexibilité tactique. La maxime *quantity has a quality of its own* trouve ici toute sa pertinence : dans les conflits futurs, la supériorité ne résidera pas uniquement dans la technologie, mais dans la juste articulation entre innovation et masse.

e. Urgence de la situation et conséquences sur notre défense

Le sens de l'urgence

Si l'annexion de la Crimée en 2014 a clairement confirmé le changement de posture stratégique de la Russie, cet avertissement a été sous-estimé. Depuis lors, la prise de conscience concernant la dégradation de l'environnement de sécurité s'est progressivement affirmée, bien que la menace ne soit pas encore pleinement appréhendée dans toute sa gravité.

L'histoire regorge pourtant d'exemples montrant que des éléments déclencheurs potentiels, souvent perçus comme des événements isolés ou périphériques, méritent d'être pris au sérieux. Nombreuses sont les crises - qu'elles soient politiques, économiques ou militaires - qui ont été précédées de signes avant-coureurs, trop souvent ignorés ou minimisés. En ne réagissant pas à temps face à ces signes de danger, des situations qui auraient pu être contenues en amont se sont détériorées.

Cela exige une réponse rapide, coordonnée et déterminée, afin de préserver la stabilité et de défendre nos intérêts, tant nationaux qu'internationaux. Dans cette optique, il est crucial de systématiquement insuffler un véritable sens de l'urgence dans les stratégies de communication, afin de garantir une action cohérente, transparente et crédible, à la mesure des attentes et des inquiétudes croissantes de la population.

Au-delà de la communication, il est tout aussi essentiel de traduire les orientations et les priorités stratégiques en actions concrètes, à mettre en œuvre sans délai, avec rigueur et détermination.

Conséquences sur notre défense

Les conséquences de la dégradation de l'environnement sécuritaire sur notre système de défense appellent une transformation d'ensemble, touchant à notre posture stratégique, à nos capacités opérationnelles, à la solidité de nos alliances, ainsi qu'à notre stratégie de communication.

Il ne s'agit plus seulement de réagir aux crises, mais de pouvoir les anticiper. Notre pays doit être pleinement en mesure de participer à la dissuasion et d'assurer sa défense. Cela exige d'adopter une approche globale – impliquant le gouvernement fédéral, les entités fédérées, l'industrie et la population – afin de renforcer sa capacité à anticiper, résister et se relever rapidement des crises, qu'elles soient militaires ou d'une autre nature. Dans ce cadre, la Défense joue un rôle central : il ne peut y avoir de résilience sans capacité à se défendre.

Pour ce faire, la Belgique doit planifier le renforcement de ses capacités de défense dans cette approche globale tout en restant agile face aux dynamiques géopolitiques, stratégiques et technologiques. Il faut en premier lieu investir dans des équipements militaires modernes, performants, en quantité suffisante, et capables de répondre de manière agile aux défis émergents. Cela implique non seulement d'augmenter le nombre d'équipements déjà en cours de livraison, mais aussi de renforcer les capacités dans des domaines tels que le renseignement, la cybersécurité, la guerre électronique, les systèmes téléopérés (*unmanned systems*), la défense aérienne, ainsi que le domaine spatial. Parallèlement, les effectifs militaires devront augmenter afin de soutenir la montée en puissance des capacités. L'état de préparation des forces, tant sur le plan des capacités que de l'entraînement des troupes, devra également être renforcé pour garantir une capacité de réaction optimale et adéquate.

La consolidation des alliances stratégiques s'impose également comme un axe central de cette transformation. Dans un contexte de menaces globalisées et interconnectées, aucune nation ne peut prétendre assurer seule sa sécurité. La coopération accrue au sein de l'OTAN et de l'Union européenne est donc essentielle pour mutualiser les efforts, coordonner les réponses et garantir l'efficacité des dispositifs de défense collective. Elle permet également de renforcer l'interopérabilité des forces, de partager le renseignement, et d'adopter une posture commune face aux défis sécuritaires. Cette solidarité stratégique constitue un rempart indispensable face aux stratégies de fragmentation menées par les acteurs hostiles.

Enfin, la dimension informationnelle et communicationnelle de la Défense doit être pleinement prise en compte. Il est crucial de lutter contre les ingérences informationnelles, de contrer les campagnes de désinformation, et de préparer l'opinion publique aux défis sécuritaires par une pédagogie stratégique cohérente et transparente. Renforcer la crédibilité du discours, créer un véritable réflexe de vigilance collective et maintenir la cohésion nationale sont désormais des volets à part entière de la stratégie de défense.

La Défense doit donc évoluer vers un modèle plus intégré, agile et résilient, capable de répondre aux défis actuels et futurs et ainsi s'inscrire durablement dans un cadre de défense collective renouvelé.

La nécessité d'actualiser la Vision stratégique de la Défense

Les changements géopolitiques, les menaces et le nouveau paradigme de sécurité imposent une réévaluation du positionnement stratégique de notre pays en matière de défense afin de pouvoir s'adapter aux nouvelles réalités. Ces transformations imposent un recentrage stratégique en faveur de la dissuasion et de la défense collective.

Dans ce contexte, le Plan STAR, élaboré avant l'escalade majeure de l'agression russe contre l'Ukraine en 2022, doit être actualisé afin de répondre aux nouvelles dynamiques géopolitiques et sécuritaires qui nécessitent un ajustement de nos capacités de défense. Bien que les visions stratégiques de 2016 et 2022 (Plan STAR) aient marqué des étapes importantes dans la reconstruction de notre défense, elles se révèlent insuffisantes pour faire face à ces défis et répondre aux engagements pris par notre pays.

Les priorités fixées dans l'accord de gouvernement, associées à une trajectoire de croissance budgétaire accélérée, forment les fondations de cette mise à jour devenue indispensable.

L'accélération du renforcement de la Défense

La réalité des cycles d'investissement en matière de défense - avec un horizon d'environ dix ans entre la décision et la pleine capacité opérationnelle - nous impose de ne plus perdre de temps, d'autant plus que la pression croissante sur les chaînes d'approvisionnement en matériel militaire allonge inexorablement les délais de livraison. La reconstruction d'une capacité militaire est un défi de longue haleine, bien plus exigeant que sa réduction.

La présente Vision stratégique, qui a été élaborée dans la continuité des principes du Plan STAR qu'elle intègre et prolonge, a pour objectif de préparer et de structurer le renforcement de la Défense, tout

en assurant une communication claire et transparente sur les enjeux, les priorités et les ressources nécessaires pour garantir notre sécurité. Elle inclut également une approche de défense nationale tout en étant alignée avec les stratégies de l'OTAN et de l'Union européenne. Accompagnée d'une nouvelle loi de programmation des investissements militaires, cette vision établit un cadre directeur pour baliser l'évolution de notre défense sur les deux prochaines législatures. Un développement cohérent de notre outil militaire de défense ne peut en effet se concevoir qu'avec une planification à long terme, car la construction de capacités militaires nécessite à la fois du temps, une vision claire et une stratégie bien définie.

Pour la Belgique, qui accusait un retard en matière d'effort de défense et peinait à participer pleinement à la défense collective de l'OTAN et de l'Europe, la pression pour se renforcer se faisait de plus en plus forte. Cette nouvelle Vision stratégique, ainsi que l'augmentation de notre contribution à l'effort collectif à hauteur de 2% de notre PIB dès 2025, constitue un message important envers nos Alliés visant à progressivement restaurer notre crédibilité internationale. Notre pays démontre ainsi sa volonté de dorénavant respecter ses obligations et de contribuer activement à relever les défis sécuritaires communs.

4. Ancrage de notre défense dans la coopération stratégique

a. Évolution de la posture de dissuasion et de défense collective

La Belgique et la défense collective : un choix stratégique indispensable

Compte tenu des spécificités de notre pays, la Belgique a fait le choix stratégique de ne pas s'isoler mais, au contraire, d'ancrer sa défense dans un cadre collectif. Ainsi, notre sécurité repose sur des partenariats solides et des alliances durables, principalement au sein de l'OTAN et de l'Union européenne. Toutefois, ce choix ne doit en aucun cas être perçu comme une délégation en matière de défense. Bien au contraire, il implique un engagement loyal et solidaire dans un effort commun où chaque nation assume pleinement sa part de responsabilité.

Ce choix repose sur une coopération étroite entre Alliés, chaque pays s'engageant d'abord à pouvoir résister individuellement à une attaque armée, avant de mutualiser ses efforts pour assurer, si nécessaire, une défense collective. L'objectif est d'adopter une posture crédible, fondée sur des forces adaptées et des capacités partagées, pour dissuader toute agression par la menace de représailles. La défense collective repose sur un principe d'équité et de solidarité, assurant un soutien mutuel entre Alliés. Ainsi, aucun pays n'est contraint de compter uniquement sur ses propres ressources.

Au-delà des bénéfices opérationnels, cette approche collective offre une véritable optimisation des ressources : en mutualisant les moyens, elle permet une répartition plus intelligente des charges, favorise l'émergence de synergies capacitaires et renforce la performance globale, tant sur le plan économique que stratégique.

Cependant, la fiabilité de chaque acteur est essentielle : tout manque d'engagement ou de prévisibilité fragilise la cohésion du système et nuit à l'efficacité de la dissuasion. Dans un dispositif collectif, il ne peut y avoir de maillon faible car l'élément le plus vulnérable détermine la solidité de l'ensemble.

La révision des stratégies et l'adaptation des priorités

La guerre en Ukraine a constitué un des marqueurs majeurs illustrant la réémergence des tensions Est-Ouest, contraignant l'Europe à revoir profondément et durablement les fondements de sa sécurité, tout en maintenant son attention sur le Sud global et le terrorisme.

Avec le changement du paradigme sécuritaire, l'OTAN et l'Union européenne ont révisé leurs stratégies de défense respectives pour répondre aux menaces géopolitiques, sécuritaires et technologiques actuelles. Cela a été fait à travers des documents clés tels que le Concept stratégique de l'OTAN, la Stratégie Globale et la Boussole stratégique de l'Union européenne. Ces ajustements ont permis de

redéfinir les priorités et de renforcer la coopération entre Alliés, garantissant une réponse plus efficace aux défis modernes tout en préservant la stabilité régionale et la sécurité collective des États membres.

Le rôle essentiel de la dissuasion et de la défense collective

Depuis l'invasion de l'Ukraine, les menaces étatiques et non-étatiques ont sérieusement compromis la stabilité et la sécurité de notre pays et celles de nos Alliés. Cette situation a replacé la dissuasion et la défense collective au centre des priorités stratégiques, soulignant le risque imminent d'un conflit majeur de haute intensité, même si la forme exacte ne peut pas être précisément anticipée.

Face à cette menace croissante, l'OTAN a renforcé sa posture de défense collective et l'Union européenne a mieux pris conscience de la nécessité d'une défense plus autonome et robuste, néanmoins fermement ancrée dans l'Alliance. Le repositionnement stratégique réaffirmé par les États-Unis a amplifié, pour les Européens, l'importance d'agir bien d'avantage pour leur propre défense, même si l'idée d'une autonomie stratégique européenne n'est pas nouvelle. Dans ce contexte, la consolidation de l'Alliance, des partenariats régionaux et de la solidarité européenne demeure essentielle pour assurer la dissuasion face aux nouvelles menaces.

Le retour de la défense du territoire et de l'*Enablement*

Une défense collective efficace repose avant tout sur la capacité de chaque nation à résister à une attaque sur son propre territoire. Depuis la fin de la Guerre froide, cette dimension de la défense s'est progressivement affaiblie, avec une réorientation vers des missions de sécurité collective au-delà du territoire de l'OTAN et de l'Union européenne. Parallèlement, des missions essentielles telles que la défense du territoire et la mission d'*Enablement*, qui consiste à accueillir, soutenir et faciliter le transit des troupes alliées tout en garantissant le déploiement de nos propres forces, ont été négligées. Les structures et les unités responsables ont été dissoutes, et les plans n'ont plus été actualisés pour faire face aux nouveaux défis. Aujourd'hui, l'ADN de l'OTAN est de retour.

Pour la Belgique, ces missions revêtent une importance stratégique particulière en raison de sa position géographique. Nos ports, aéroports et infrastructures de transport jouent un rôle crucial dans le soutien des forces alliées venant de l'Ouest. Avec l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne vers l'Est, les distances ont augmenté, transformant la mobilité militaire en un enjeu stratégique majeur. L'*Enablement* joue donc un rôle clé pour assurer un déploiement rapide des forces de l'OTAN et soutenir leurs opérations, renforçant ainsi la dissuasion et la défense de la zone euro-atlantique.

Renforcer les capacités et l'état de préparation

Si le renforcement de la posture de défense collective s'inspire de certaines pratiques héritées de la Guerre froide, il ne saurait se limiter à un simple retour aux modèles du passé. Les réalités stratégiques, géopolitiques et technologiques ayant profondément évolué, il est indispensable d'adapter notre approche aux défis contemporains. Il demeure néanmoins nécessaire de réapprendre certaines disciplines et de revitaliser des structures issues de cette époque, ce qui implique un effort accru en matière de financement, de ressources humaines, de capacités technologiques et de planification industrielle.

Face aux nouvelles menaces géopolitiques et sécuritaires, il est impératif de bâtir sans délai des forces armées plus résilientes et plus robustes. Plus exigeante que la simple sécurité collective, la défense collective requiert des capacités renforcées, tant en qualité qu'en quantité, ainsi qu'une préparation opérationnelle optimale (*readiness*). Dans ce contexte, préserver notre supériorité technologique, disposer d'équipements en quantité suffisante et garantir des chaînes d'approvisionnement rapides et efficaces seront des conditions essentielles.

b. OTAN et Union européenne : Alliés complémentaires pour la sécurité européenne

OTAN et Union européenne : une nouvelle ère de coopération stratégique

Depuis plus de 75 ans, l'OTAN joue un rôle central dans le maintien de la paix en Europe grâce à une dissuasion efficace - rendue encore plus évidente par la guerre en Ukraine - et qui a souligné l'importance cruciale du lien transatlantique pour la sécurité du continent. L'adhésion récente de la Finlande et de la Suède à l'Alliance témoigne de la pertinence persistante de sa mission de défense collective.

L'OTAN, alliance politique à vocation militaire, se distingue par ses structures intégrées et sa capacité à conduire des opérations militaires d'envergure, grâce à un ensemble cohérent de moyens conventionnels, nucléaires et antimissiles et à une structure de commandement commune - sous l'autorité du Commandant suprême des forces alliées en Europe (*Supreme Allied Commander Europe* - SACEUR).

En comparaison, l'Union européenne, organisation d'abord économique, développe une politique de sécurité et de défense fondée sur la coopération volontaire entre États membres, qui conservent leur souveraineté militaire. À ce stade, il n'existe pas de structure européenne de commandement militaire qui pourrait remplacer celle de l'OTAN, laquelle couvre l'ensemble du territoire européen.

Si l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord prévoit le principe d'une défense collective au sein de l'OTAN en cas d'attaque armée contre un allié, l'article 42(7) du Traité sur l'Union européenne engage les États membres à fournir aide et assistance en cas d'agression. Toutefois, ce dernier article ne s'appuie pas sur un mécanisme militaire intégré.

Face au conflit en Ukraine, les pays européens ont renforcé leurs budgets militaires et leurs capacités stratégiques, soulignant l'importance d'une plus grande autonomie européenne en matière de défense (*capacity to act*), sans remettre en cause la complémentarité avec l'OTAN et en reconnaissant son rôle essentiel dans la défense collective. L'Union européenne ambitionne de renforcer sa capacité d'action sur la scène internationale ; cette dynamique, appelée à se traduire par l'émergence d'un véritable pilier européen au sein de l'OTAN, nécessitera du temps, des réformes structurelles et une coopération plus étroite entre les États membres. Dans ce contexte, la coordination entre l'Union européenne et l'OTAN est plus que jamais essentielle pour éviter les doublons, optimiser l'utilisation des ressources et répondre efficacement aux enjeux de sécurité, à travers un partenariat stratégique renforcé et des initiatives concrètes de coopération.

Une approche belge équilibrée

L'OTAN, qui garantit notre sécurité depuis plus de 75 ans, reste la pierre angulaire de notre défense collective. L'ambition de la Belgique au travers de cette Vision stratégique est de redevenir un allié modèle afin de sauvegarder sa position internationale. Par extension, l'Union européenne doit contribuer à la sécurité collective, plus particulièrement via la Politique de sécurité et de défense commune. Cette Vision stratégique soutient également la volonté de renforcer la sécurité européenne grâce à une coopération renforcée en matière de défense au sein de l'Union européenne et en complément de l'OTAN. Dans le cadre d'une relation transatlantique réaffirmée, la Belgique contribuera avec ambition à la construction d'une autonomie stratégique de l'Union européenne.

Cette autonomie doit permettre à l'Europe d'être plus souveraine, plus responsable de sa propre défense, plus à même d'agir de manière autonome et collective face aux défis et menaces, actuels et futurs, pour défendre ses propres intérêts. Pour atteindre l'objectif de résolument renforcer la défense européenne commune, tout en restant cohérent avec l'OTAN, la Belgique coopérera volontairement dans sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'*enablers* stratégiques cruciaux.

Dans ce contexte, notre pays adopte une approche équilibrée, visant à renforcer les capacités militaires et à honorer ses engagements, ce qui bénéficie à l'OTAN, à l'Union européenne et à l'industrie de défense européenne. Comme le souligne la Boussole stratégique de l'Union européenne, c'est en consolidant le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'Union que la défense collective sera la plus efficace. Renforcer l'autonomie européenne ne doit donc en aucun cas être interprété comme une quête d'indépendance absolue. L'autonomie stratégique ne signifie pas agir seul, mais agir de manière plus efficace avec ses partenaires. Le partenariat entre l'Europe et ses alliés transatlantiques au sein de l'OTAN, notamment les États-Unis, demeure la pierre angulaire de notre politique de sécurité et de défense. Il est essentiel de poursuivre et renforcer cette coopération tout en consolidant nos propres capacités. À l'inverse, adopter une posture hostile envers l'OTAN ou certains de ses membres revient, même involontairement, à servir les intérêts de nos adversaires. Il est essentiel de ne pas se tromper d'ennemi.

c. Renforcement du pilier de défense européen au sein de l'OTAN

Le retour de la guerre sur le continent européen, combiné aux nouvelles orientations des États-Unis en matière de sécurité, a entraîné une réaction notable de l'Union européenne pour renforcer sa défense. Cette dynamique a récemment donné lieu à plusieurs initiatives majeures :

- La Boussole stratégique en matière de sécurité et de défense (mars 2022) qui fixe l'objectif commun d'augmentation des budgets de défense, tout en identifiant un large éventail de domaines capacitaires prioritaires et de technologies militaires.
- La Stratégie européenne pour l'industrie de défense (mars 2023) qui fixe une ligne européenne de développement de l'industrie de défense (EDIS). Elle a été accompagnée du programme *European Defence Industry Programme* (EDIP) qui vise à investir dans les industries de production d'armement et à centraliser l'achat des équipements de défense. Bien que ce projet soit largement soutenu, la question de la préférence européenne a toutefois suscité des débats.
- Le *EU Capability Development Priorities* (CDP) qui porte sur le développement des priorités capacitaires européennes publié par l'Agence européenne de défense (2023) a identifié 22 priorités capacitaires couvrant 5 domaines opérationnels : terre, air, mer, espace et cyber. Cette initiative a été complétée en 2024 par le rapport CARD (*Coordinated Annual Review on Defence*), qui met en évidence 12 domaines spécifiques où la coopération entre États membres est fortement encouragée.

Contexte stratégique et ajustements des priorités américaines

Le conflit en Ukraine et les préoccupations croissantes concernant la sécurité du continent européen ont intensifié la nécessité d'une défense européenne renforcée. Par ailleurs, les États-Unis ont récemment réaffirmé l'évolution de leur posture en matière de sécurité, exerçant une pression accrue sur l'Europe pour qu'elle prenne une part plus importante de sa propre défense, sans toutefois remettre en question le rôle central de l'OTAN qui demeure le socle de la défense collective, comme le souligne notamment la Boussole stratégique européenne.

C'est dans ce contexte que deux nouvelles initiatives européennes ont vu le jour.

1) Le plan *Readiness 2030*

Le 4 mars 2025, la Présidente de la Commission européenne a présenté le plan *Readiness 2030* (*ReArm Europe*), plan ambitieux visant à renforcer la sécurité du continent par une réponse rapide et coordonnée. Ce plan propose la création d'un nouvel instrument de défense, soutenu par une augmentation significative des dépenses militaires européennes. Ce plan met également l'accent sur la coopération renforcée entre l'OTAN et l'Union européenne tout en affirmant la volonté de l'Europe de prendre en charge sa propre sécurité et d'assumer une responsabilité accrue en matière de défense.

Ce plan repose sur un ensemble de propositions visant à mobiliser l'ensemble des leviers financiers disponibles pour aider les États membres à accroître rapidement et significativement leurs dépenses de défense. Il s'articule autour de cinq piliers, dont un nouveau mécanisme financier européen conçu pour soutenir le renforcement rapide et substantiel des capacités de défense des États membres. La Commission propose également d'activer une clause dérogatoire au Pacte de stabilité et de croissance, permettant ainsi une augmentation des dépenses militaires sans déclencher une procédure de déficit excessif.

L'Europe souligne également la nécessité de dépenser plus efficacement et de manière concertée en mutualisant les besoins et en réalisant des achats communs. Cette approche permettra de réduire la fragmentation, d'améliorer l'interopérabilité tout en renforçant la base industrielle de défense européenne.

2) Le Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne

La Commission européenne s'est dotée d'un Commissaire chargé de la Défense et de l'Espace, qui a présenté le 19 mars 2025 un Livre blanc sur l'avenir de la défense européenne. Ce document stratégique complète le plan *Readiness 2030* et définit une feuille de route pour renforcer les capacités militaires et revitaliser l'industrie de défense européenne, afin d'assurer une sécurité durable sur le continent.

Le Livre blanc identifie, en cohérence avec les priorités capacitaires de l'OTAN, des domaines d'investissement prioritaires : la défense aérienne et antimissile, les systèmes d'artillerie, les missiles et munitions, les systèmes de drones et anti-drones, la mobilité militaire, les capacités stratégiques de soutien, la protection des infrastructures et les domaines du cyberspace, de l'intelligence artificielle et de la guerre électronique. Il insiste également sur la nécessité de protéger les infrastructures critiques et de rapprocher l'industrie de défense ukrainienne du marché européen. Le plan *Readiness 2030*, qui pourrait mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros d'ici 2030, servira de base pour la concrétisation de ces projets.

Le Livre blanc souligne également la fragmentation du marché européen de la défense, un obstacle majeur à son efficacité. Pour y remédier, il est prévu de lancer des programmes d'envergure, réunissant plusieurs pays de l'Union européenne. L'objectif est d'inciter les États européens à investir collectivement, à développer des systèmes interopérables et à renforcer la coopération militaire.

Un défi européen de taille en coopération avec l'OTAN

Lors de la présentation du Livre blanc, la cheffe de la diplomatie européenne a averti que, même en cas de cessez-le-feu avec l'Ukraine, la Russie, en économie de guerre, continuera de représenter une menace persistante et pourrait tester la résilience de l'Union européenne dans les trois à cinq ans à venir. Le temps qui nous fait défaut nous oblige à agir rapidement et de manière pragmatique.

Les deux initiatives européennes susmentionnées visent en effet essentiellement à engendrer des effets structurels en matière d'autonomie européenne et leur mise en œuvre nécessitera du temps avant de produire des effets tangibles. Les projets qui découlent de cette Vision stratégique devront également générer des effets à court terme, sans attendre que les démarches de long terme telles que le renforcement de l'autonomie industrielle ou le lancement de grands programmes militaires communs deviennent une réalité. Il convient également de souligner que cette autonomie accrue ne se traduira pas par une réduction des coûts ; au contraire, assurer notre propre sécurité exigera des investissements substantiels et structurels.

C'est dans ce contexte que le Livre blanc a réaffirmé à son tour que l'OTAN restait la pierre angulaire de la défense collective européenne et que les initiatives de l'Union européenne ne visent pas à se substituer au processus capacitaire de l'Alliance (*NATO Defence Planning Process* - NDPP). Elles s'inscrivent au contraire dans une logique de cohérence, en mettant en évidence la convergence des priorités capacitaires identifiées par l'OTAN et par l'Union européenne. Le Livre blanc souligne que les

efforts européens permettront aux États membres de l'OTAN de contribuer plus efficacement, et de manière plus interopérable, aux besoins capacitaires de l'Alliance.

d. Cadres stratégiques de développement capacitaire au service de la dissuasion et de la défense collective

1) Respects des engagements dans le cadre de l'OTAN

Dans le cadre de l'OTAN, la participation des pays à la défense collective se divise en contributions directes et indirectes. Les premières financent le fonctionnement de l'Alliance, tandis que les secondes correspondent aux dépenses nationales consacrées à la mise à disposition des forces et capacités nationales pour contribuer à l'effort collectif. Depuis le sommet de l'OTAN de 2014 au Pays de Galles, la contribution (*pledge*) en matière de dépenses militaires des pays membres a été fixée à 2 % du produit intérieur brut (PIB) au plus tard en 2024, avec l'engagement de ne plus réduire cet effort, conformément au principe du « *halt any decline* ». Dans ce cadre, au moins 20 % des dépenses de défense annuelles doivent être allouées à l'acquisition de nouveaux équipements (indicateur déterminant de l'ampleur et du rythme de la modernisation).

Lors du sommet de Vilnius en 2023, les nouveaux Plans régionaux pour la dissuasion et la défense ainsi que le renforcement du *pledge* vers un seuil minimum de 2% ont été unanimement approuvés par les Alliés. La mise en œuvre des Plans régionaux entraîne une augmentation substantielle des capacités militaires requises, impliquant un relèvement de ce seuil, ce qui a d'ailleurs été souligné lors du sommet de La Haye.

Ce partage équitable ne se résume toutefois pas à une question financière (*cash*). Il repose également sur les capacités militaires développées par chaque État membre (*capabilities*) et sur son engagement dans les opérations (*contributions to operations*). Ces trois dimensions sont interdépendantes : les ressources budgétaires financent l'acquisition des capacités, qui sont ensuite déployées dans le cadre des opérations. Un effort de défense insuffisant entraîne dès lors un sous-investissement dans les équipements et les opérations, compromettant ainsi l'efficacité globale de la dissuasion et de la défense collective.

Le retard de la contribution belge et ses répercussions

Bien que de nombreux pays européens aient considérablement augmenté leurs dépenses de défense pour atteindre ou dépasser l'objectif de 2 % du PIB (avec deux tiers des Alliés atteignant ce seuil en 2024, contre seulement trois en 2014), la Belgique restait à la traîne, bien en dessous de ce seuil. En tant que l'une des dix principales économies de la zone euro, tant sur le plan financier que démographique, la Belgique se trouvait fragilisée par cette position qui était devenue difficilement justifiable. De plus, bien que cela soit moins visible, cette situation était susceptible d'affecter indirectement l'attractivité du pays pour les entreprises étrangères.

Dans le domaine militaire, le maintien d'un effort de défense inférieur au seuil minimal de 2 % du PIB a mécaniquement conduit notre pays à un retard en matière de développement capacitaire, engendrant des lacunes notables dans les capacités disponibles (*capabilities*).

Sans la réponse forte du gouvernement du 11 avril 2025, marquée par l'atteinte des 2 % dès 2025, la pression internationale se serait intensifiée davantage.

La détermination des lacunes capacitaires

Face à la menace avérée que représente la Russie, l'OTAN a élaboré des plans de défense concrets pour le continent européen, appelés Plans régionaux (*Regional Plans*), accompagnés de plans tactiques détaillés élaborés pour assurer une mise en œuvre effective de la préparation opérationnelle. Fondés sur des renseignements fournis par les services alliés, ces plans s'appuient sur une série de scénarios d'agression russe contre un ou plusieurs États membres, assortis d'une

évaluation de leur probabilité. En approuvant ces Plans régionaux lors du sommet de l'OTAN de 2023 à Vilnius - comme l'ont fait tous les autres Alliés - le gouvernement précédent a reconnu la validité de ces hypothèses et, par conséquent, la nécessité des mesures de défense qui en découlent.

L'adoption de ces plans marque un tournant stratégique majeur, en recentrant l'Alliance sur sa mission fondatrice de défense collective, après plusieurs décennies principalement consacrées à des interventions extérieures. Pour la première fois depuis la fin de la Guerre froide, ces plans définissent une organisation militaire structurée par région, assurant la coordination de l'ensemble des forces alliées face à une menace russe clairement identifiée.

Ce que les Alliés, européens ou non, sont en mesure de déployer est désormais établi, ainsi que ce qui est réellement requis pour garantir la défense du continent européen. L'écart entre les besoins définis par les plans et les capacités effectivement disponibles devra être comblé selon un principe équitable de répartition des charges - le *fair burden sharing* - entre l'ensemble des membres de l'OTAN. C'est dans ce cadre que seront officiellement assignés à chaque pays membre les *Capability Targets 2025*, fruit du processus de planification de défense de l'OTAN (*NATO Defence Planning Process* - NDPP). Ces objectifs de capacités représentent la contribution attendue de chaque pays à l'effort collectif requis pour mettre en œuvre les Plans régionaux approuvés. Ils s'inscrivent dans un mécanisme visant à coordonner et à optimiser les apports capacitaires des Alliés, afin de constituer des forces crédibles, cohérentes et pleinement alignées sur le niveau d'ambition collectif de l'Alliance.

À la différence du cycle précédent du NDPP, principalement orienté vers des opérations expéditionnaires conduites selon une logique de *coalition of the willing*, la préparation à un conflit de haute intensité impose désormais des exigences nettement supérieures en matière d'effectifs, de technologies, d'interopérabilité et d'entraînement. La posture de dissuasion et de défense face à la Russie nécessite une mobilisation maximale des forces, une disponibilité accrue des équipements, des stocks stratégiques renforcés (munitions, carburant, pièces de rechange), ainsi qu'un entraînement intensif et soutenu. Dans un contexte marqué par une détérioration du paysage géopolitique et une intensification des menaces, les besoins capacitaires découlant du processus NDPP ont sensiblement augmenté. Les objectifs assignés aux pays membres reflètent cette évolution.

La Défense a intégré les objectifs capacitaires auxquels la Belgique s'est engagée dans le cadre du *Capability Target Package 2025*, lors de l'élaboration du portfolio capacitaire de la nouvelle loi de programmation des investissements militaires - qui définit les investissements à l'horizon 2035 en cohérence avec la présente Vision stratégique, avec pour objectif de répondre aux *Capability Targets* fixés.

Enfin, il convient de souligner que le cycle NDPP 2025 a pleinement intégré les capacités actuellement déployées par les États-Unis en Europe. Toutefois, Washington entend désormais que l'Europe assume une part plus importante de la défense du continent, notamment suite au redéploiement de certaines de ses capacités vers d'autres théâtres d'opérations. Parallèlement, l'Union européenne cherche à renforcer son autonomie stratégique en réduisant sa dépendance à l'égard des capacités militaires américaines. Ces deux dynamiques s'avèrent convergentes et complémentaires. À terme, les contributions (*pledges*) des pays européens devront dès lors probablement encore augmenter.

2) Besoins européens alignés avec ceux de l'OTAN

Au sein de l'Union européenne, un plan visant à guider le développement capacitaire existe également, le *Capability Development Plan* (CDP). Il oriente les priorités capacitaires communes dans six domaines clés : terrestre, maritime, aérien, spatial, cybernétique, ainsi que les capacités stratégiques et multiplicatrices de force. Contrairement au processus NDPP, le CDP met davantage

l'accent sur les effets à générer plutôt que sur les capacités et les forces. Il s'agit d'objectifs principalement qualitatifs, qui ne fournissent ni directives quantitatives ni répartition précise de l'effort entre les États membres. Ces objectifs servent de base aux initiatives et instruments de défense de l'Union européenne, tels que la coopération structurée permanente (PESCO). Le niveau d'ambition militaire de l'Union européenne est, quant à lui, défini par la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui couvre principalement la sécurité collective, à la différence de l'OTAN qui se concentre sur la défense collective. Enfin, le *Coordinated Annual Review on Defence* (CARD) est un outil récent mis en place par l'Union européenne pour favoriser une coopération accrue entre les États membres. Il permet d'identifier les opportunités de coopération entre États membres ainsi que les synergies potentielles, facilitant ainsi l'émergence de projets communs. En promouvant une approche plus intégrée de la défense, le CARD renforce la cohérence des efforts européens, oriente les initiatives conjointes et optimise les investissements, contribuant à une collaboration plus efficace, structurée et durable.

Les priorités établies dans le cadre du NDPP sont pleinement cohérentes et alignées avec celles définies au niveau européen, notamment à travers des instruments comme le Livre blanc sur la défense et le CARD qui est un instrument de coordination volontaire entre États membres de l'Union européenne visant à favoriser la coopération et la cohérence capacitaire, mais sans contrainte nationale, ni attribution de tâches précises, alors que le NDPP est un processus structuré, directif et confidentiel où chaque pays se voit attribuer des objectifs de capacités chiffrés à remplir dans le cadre collectif de l'OTAN.

Le processus NDPP est donc unique et, à ce jour, aucun processus européen ne se substitue à celui de l'OTAN. Si un tel processus devait un jour être mené exclusivement dans un cadre européen, il aboutirait probablement à des conclusions similaires à celles du NDPP pour ce qui est de l'identification des besoins, mais nécessiterait davantage de ressources en raison de l'absence de contributions provenant de pays non-membres de l'Union européenne. La duplication du processus NDPP serait inefficace et compliquerait davantage la planification.

La Défense veillera à ce que le développement capacitaire, guidé par le NDPP, reste en phase avec les objectifs, les plans et besoins de l'Union européenne. Renforcer les capacités militaires de l'OTAN, c'est renforcer celles de l'Union européenne et vice-versa.

L'autonomie stratégique de l'Union européenne doit également garantir que l'Europe puisse agir de manière autonome lorsque ses intérêts vitaux en matière de sécurité sont en jeu, compte tenu de la réorientation stratégique des États-Unis vers l'Asie de l'Est. Par conséquent, nous devons accélérer le pas - en totale cohérence avec l'OTAN - dans les domaines et les capacités prioritaires spécifiquement identifiés au niveau de l'Union européenne - et pour lesquels nous restons trop dépendants des États-Unis -. Ceci doit être fait en développant rapidement des projets et initiatives de collaboration, tels que SAFE (*Security Action For Europe*) et EDIP (*European Defence Industry Programme*), au sein desquels l'EDPCI (*European Defence Projects of Common Interest*) est particulièrement prometteur pour combler, au niveau européen, les lacunes en matière d'*enablers* stratégiques. À cet égard, il convient de souligner la nécessité pour les États membres de progresser rapidement, notamment par la mise en œuvre des projets à court terme les plus avancés, tout en lançant des initiatives à long terme avec le soutien de l'Agence européenne de défense, du Haut Représentant et du Commissaire spécialement désigné pour la défense.

3) Besoins nationaux en matière de défense

Les besoins nationaux en matière de défense sont destinés à assurer la stabilité et la souveraineté du pays face à un éventail de menaces en constante évolution. La protection du territoire et de sa population représente une priorité majeure, englobant non seulement la défense contre toute agression extérieure, mais aussi la gestion efficace des crises, qu'elles soient d'ordre militaire, terroriste ou criminel. Cette approche globale permet de renforcer la résilience du pays face à des

défis variés. Dans ce cadre, la Belgique doit disposer de capacités de défense moderne et adaptées, notamment pour contrer les menaces hybrides et cybernétiques, en collaboration avec ses Alliés.

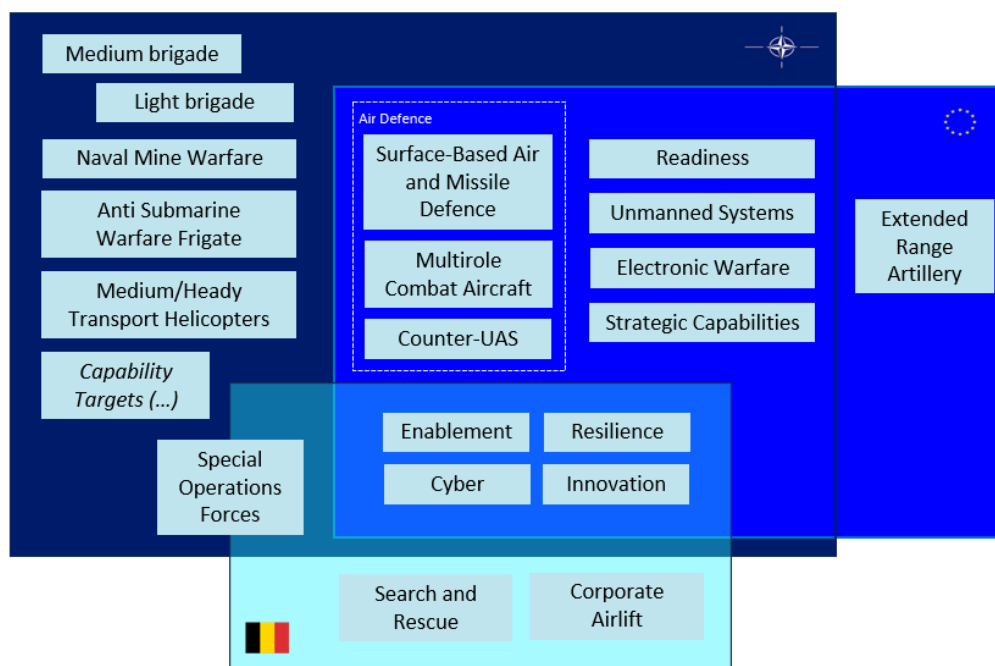
Des besoins découlent également de la mise en œuvre des trois plans destinés à assurer la défense du territoire national (Plan national de défense), à renforcer notre rôle dans le cadre de la défense collective (Plan national pour l'*Enablement*) et à augmenter la résilience de notre pays (Plan national de résilience). L'exécution de ces plans entraînera le développement progressif de capacités spécialisées ou duales (à usage civil et militaire) combinant les enjeux civils et militaires. Cette approche permet d'assurer une flexibilité optimale et une adaptabilité face à divers défis sécuritaires, tout en renforçant l'interconnexion entre les besoins civils et militaires.

Enfin, des besoins liés directement à certaines missions nationales - tels que le *Search and Rescue*, la mission d'évacuation de nos ressortissants (NEO) ou le transport d'autorités - viennent compléter le cadre des besoins nationaux.

4) Trois cadres, un même objectif

La détermination des besoins en matière de développement capacitaire repose sur trois cadres : les lacunes identifiées par l'OTAN - auxquelles la Belgique s'est engagée à répondre dans le cadre du processus NDPP -, les priorités exprimées par l'Union européenne - notamment à travers le Livre blanc -, ainsi que les besoins nationaux.

Le schéma suivant illustre, pour les besoins majeurs, les convergences entre ces différents cadres, montrant que la satisfaction des engagements capacitaires assignés à la Belgique par l'OTAN permet également de répondre aux besoins européens.



Comme cela a déjà été précisé, le *NATO Defence Planning Process* (NDPP) joue un rôle central dans la définition des besoins capacitaires en matière de défense collective, en tant que seul mécanisme harmonisé assurant la cohérence de la planification des Plans régionaux de l'OTAN. Ce mécanisme permet d'optimiser la mobilisation des forces et des ressources nécessaires pour répondre aux exigences stratégiques collectivement définies par les Alliés, tout en assurant une répartition équitable de l'effort collectif. Chaque pays y engage sa contribution par une validation politique explicite, renforçant ainsi la légitimité et la cohésion du processus.

C'est ainsi que le gouvernement a fixé ce mécanisme comme fil conducteur en matière d'investissement capacitaire, dans la perspective d'atteindre l'objectif, partagé tant par l'Alliance

que par l'Union européenne, d'assurer, par la dissuasion et la défense collective, la sécurité de leurs membres et la stabilité du continent.

e. Développement des partenariats

Partenariats opérationnels

Le respect des engagements internationaux se concrétise également au travers du respect de nos engagements en matière de collaboration et de partenariat conclus dans le cadre de l'OTAN, de l'Union européenne, du Benelux ou de manière bilatérale.

Dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne, des partenariats opérationnels concrets illustrent la dynamique d'intégration croissante entre alliés et partenaires. Face aux menaces renouvelées, la coopération entre États devient un impératif stratégique.

Au fil du temps, la Belgique a établi avec succès des ancrages capacitaires avec des partenaires, tant au niveau européen que transatlantique, se positionnant comme un modèle et un précurseur. Ces collaborations jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'interopérabilité et le développement commun des capacités de défense. Les partenariats bilatéraux et multilatéraux sont des atouts majeurs pour la Défense, renforçant l'alliance transatlantique et européenne, essentielles à la défense collective du continent. Ce type de collaboration dépasse la simple coordination pour s'inscrire dans une logique d'interdépendance opérationnelle, à travers le partage de capacités, la planification conjointe et la formation mutuelle. L'efficacité de ces partenariats, qui s'inscrivent dans la durée, repose sur la fidélité et la constance.

La Défense s'attachera à développer de nouvelles formes de coopération, notamment avec des pays avec lesquels les partenariats restent aujourd'hui limités, qu'elles soient européennes ou transatlantiques. Cela concernera tant les capacités existantes que celles à acquérir, comme les dispositifs de défense antiaérienne. La participation à de nombreux forums internationaux permet de nouer les liens nécessaires à ce développement commun, encouragé notamment au niveau européen.

Partenariats connexes

Dans le prolongement des partenariats opérationnels, le déploiement de collaborations connexes - portant notamment sur les volets économiques et industriels, la recherche et développement, le soutien logistique, la maintenance ou encore la formation - doit également être pleinement intégré à la stratégie de coopération en matière de défense. Ces partenariats complémentaires renforcent la portée, l'efficacité et la réciprocité des actions menées entre partenaires et alliés.

Dans cette perspective, la Belgique entend jouer un rôle actif dans la construction d'une Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Cette ambition implique, lors de la négociation d'accords de coopération internationaux, de veiller de manière pragmatique à la prise en compte des intérêts belges et à l'obtention de participations concrètes pour notre pays. Celles-ci peuvent notamment prendre la forme de contrats de sous-traitance, de transferts de technologies, de projets de recherche conjoints ou encore de productions localisées en Belgique.

Conformément à la vision définie dans le Livre blanc sur la défense européenne (*Readiness 2030*), les opportunités de coopération industrielle, ainsi que de coopération en matière de sécurité et de défense, seront exploitées avec les partenaires de la région Indo-Pacifique, notamment le Japon, la République de Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ainsi que l'Inde.

5. Missions et objectifs stratégiques de la Défense

a. La Stratégie de sécurité nationale

Les missions et les objectifs stratégiques de la Défense s'inscrivent pleinement dans la Stratégie de sécurité nationale en tant que composante essentielle d'une approche globale fondée sur la préservation des intérêts vitaux du pays. Cette approche vise à protéger la démocratie et l'État de droit, à garantir la sécurité économique, à renforcer la résilience et à honorer la responsabilité internationale.

Reposant sur une coopération étroite entre les différents niveaux de pouvoir et les services compétents - parmi lesquels figure le Ministère de la Défense -, la Stratégie de sécurité nationale adopte une démarche multidisciplinaire. Dans ce cadre, la Vision stratégique vient compléter et renforcer les autres dimensions de la sécurité nationale, en apportant une réponse spécifique, cohérente et adaptée aux menaces d'ordre militaire, hybride et géopolitique.

b. Missions de la Défense

Les missions de la Défense, qui traduisent les attentes de notre pays envers sa Défense, en expriment la raison d'être. Elles trouvent leur fondement dans la Constitution, qui définit les principales responsabilités des forces armées.

La Défense joue un rôle essentiel dans la protection de nos intérêts vitaux et dans le maintien de la paix et de la stabilité en Europe et au-delà, partout où ces derniers sont menacés. À travers le développement de capacités militaires nationales et son engagement dans des alliances et partenariats internationaux, elle se tient prête, sur décision du gouvernement, à mobiliser ses forces et, si nécessaire, à faire un usage légitime de la force pour garantir la sécurité du pays et de sa population.

Les exigences liées à la défense collective - qu'elles s'exercent dans le cadre de l'Alliance atlantique ou sur le territoire national - constituent le principal facteur de dimensionnement des forces armées. Elles déterminent en priorité leur taille, leur structure et leurs capacités. Ces moyens sont, le cas échéant, néanmoins adaptés pour des missions de sécurité collective hors du territoire de l'OTAN, dans la mesure où le modèle de forces demeure similaire. Ce qui différencie ces engagements, c'est avant tout l'exigence d'une plus grande robustesse. Les autres missions, non dimensionnantes, sont conduites dans la limite des moyens disponibles au sein de la Défense.

La dissuasion et la défense collective

Cette mission s'inscrit dans le cadre des engagements vis-à-vis de l'OTAN, et la Défense a pour mission première d'y contribuer pleinement.

Les intérêts vitaux de sécurité de la Belgique sont ancrés dans le système de défense collective et en dépendent donc fondamentalement. La défense collective est dimensionnante notamment en termes d'équipements, d'effectifs, de préparation et de stocks. En d'autres mots, la Défense doit être capable de mettre en œuvre en quantité, qualité et délais les capacités auxquelles elle s'est engagée vis-à-vis de ses Alliés.

La défense du territoire national

Les récents bouleversements géopolitiques et les menaces, tant conventionnelles qu'hybrides, ont remis au premier plan, dans un cadre de défense collective, la nécessité de défendre le territoire national. Cette mission implique de sécuriser et de préserver l'intégrité physique du pays face à toutes formes de menaces en déployant des réponses militaires adaptées et coordonnées.

Si la Défense contribue à la protection du territoire national, son action se distingue de celle des forces de sécurité intérieure : tandis que la Police assure au quotidien la sécurité des citoyens, le maintien de

l'ordre public et la lutte contre la criminalité, la Défense intervient face aux menaces majeures, souvent d'origine extérieure ou stratégique, qui mettent en cause la souveraineté ou la sécurité nationale à grande échelle. Dans ce cadre, elle mobilise des moyens militaires et agit dans un cadre juridique et opérationnel spécifique, en complémentarité avec les forces de sécurité intérieure lorsque la situation l'exige.

Sur décision du gouvernement et sous certaines conditions, la Défense peut également être amenée, de manière non structurelle, à assurer des missions de sécurité intérieure, notamment pour protéger les infrastructures vitales. Pour préserver la préparation et l'opérationnalité des forces armées dans le cadre de la défense collective, les missions de surveillance statique sur le territoire national seront principalement assurées par la réserve territoriale, une fois celle-ci constituée et pleinement opérationnelle. Elles s'inscriront dans un cadre juridique et opérationnel clairement défini, garantissant efficacité et légitimité.

La sécurité collective

La stabilité de l'environnement international est un enjeu stratégique essentiel notamment pour l'économie belge. Son maintien peut exiger une participation de la Défense à des opérations internationales de gestion de crise ou de soutien à la paix ou, lorsque cela s'avère nécessaire, dans des interventions militaires contre des acteurs menaçant de compromettre l'ordre international. Dans cette perspective, la Belgique adopte une approche « 3D » (Défense, Diplomatie et Développement) où la Défense agit de manière coordonnée avec les instruments diplomatiques et la coopération au développement. Cette synergie vise à promouvoir la stabilité aux frontières extérieures de l'Europe, tout en poursuivant des partenariats équilibrés, notamment en Afrique, fondés sur des relations pragmatiques, réciproques et de respect mutuel.

La protection des ressortissants belges à l'étranger

La sécurité des citoyens belges à l'étranger repose avant tout sur une approche préventive, incluant l'action diplomatique et l'engagement de la Défense. Toutefois, en cas de menace directe ou d'incapacité des autorités locales à assurer la protection de nos ressortissants, une intervention de la Défense peut - sur décision du gouvernement - s'avérer nécessaire (*Non-Combatant Evacuation Operation* – NEO).

L'appui aux missions humanitaires internationales

La Défense joue également un rôle dans l'appui aux missions humanitaires internationales et à la diplomatie de défense. Elle s'engage activement en faveur de la paix et de la sécurité internationales en contribuant, lorsque les circonstances le permettent, aux missions de paix des Nations unies et aux opérations de gestion de crise de l'Union européenne, en particulier dans la prévention et la gestion des conflits dans son voisinage immédiat et des crises ayant un impact sur la sécurité. Le renforcement des partenariats bilatéraux s'inscrit dans cette dynamique.

L'aide à la Nation

Enfin, lorsque cela s'avère nécessaire et si les ressources le permettent, la Défense apporte son soutien aux services responsables de la sécurité de la population. Ce support peut être mobilisé en réponse à divers types de crises ou de situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles, notamment lorsque les ressources civiles sont insuffisantes ou lorsque certaines capacités spécifiques de la Défense sont indispensables.

c. État des lieux et ambitions

Bien que des avancées aient été accomplies grâce aux visions stratégiques de 2016 et 2022 (Plan STAR), les capacités actuelles et le niveau de préparation de la Défense demeurent insuffisants, notamment face à la nécessité croissante de répondre efficacement aux menaces émergentes. À ce jour, la Défense

n'est pas en mesure de remplir pleinement ses missions en matière de défense collective, en raison de lacunes persistantes.

Pendant de nombreuses années, un déficit chronique de recrutement, conjugué à un sous-financement ayant freiné le renouvellement et la modernisation des équipements, a directement affecté la préparation et l'efficacité opérationnelles des forces armées, tout en entravant leur capacité d'innovation et d'adaptation aux évolutions technologiques.

Il devient désormais crucial de renforcer significativement la Défense afin de préparer nos forces armées à faire face à des conflits de haute intensité. Cela implique une modernisation profonde, notamment par l'intégration de technologies de pointe, afin de disposer d'une force plus robuste, mieux préparée (*readiness*) et plus agile, capable de réagir rapidement et efficacement à l'évolution des menaces. Cela implique en priorité de combler les lacunes capacitaires, d'augmenter les stocks de munitions stratégiques et de renforcer les effectifs.

En parallèle, la Défense devra légitimer sa raison d'être auprès de la population, en démontrant concrètement son utilité. Qu'il s'agisse de nos Alliés ou de nos concitoyens, une attente claire s'impose : la Défense doit être capable de faire ce que l'on attend d'elle et le prouver.

Malgré cette ambition incontournable, il convient néanmoins de demeurer pragmatique : malgré l'augmentation significative des moyens budgétaires décidée en 2025 par le gouvernement, l'ampleur des besoins est telle que les retards accumulés au fil des années ne pourront être rattrapés en l'espace de deux législatures. La reconstruction de la Défense s'inscrit dans une dynamique de long terme, qui exige un engagement constant, structurel et une volonté politique soutenue.

La Vision stratégique constitue le socle des décisions à prendre pour atteindre, dans les meilleurs délais, les objectifs de renforcement capacitaire. Ces objectifs, ainsi que les priorités qui en découlent, ne sont toutefois pas figés : ils devront rester flexibles et évolutifs, afin de s'adapter aux transformations de l'environnement et à l'émergence de nouvelles menaces.

d. Objectifs stratégiques à l'horizon 2035

Tenant compte des missions de la Défense, du contexte géopolitique actuel et de ses conséquences, et de l'ancrage de notre défense dans des partenariats et des alliances stratégiques, les objectifs stratégiques ci-dessous définissent ce que la Défense doit devenir à l'horizon 2035 et orientent les efforts de son renforcement.

1) Se préparer à un conflit militaire de haute intensité dans un cadre de défense collective

La Défense s'engage à prévenir les conflits en renforçant la dissuasion aux côtés de ses Alliés, tant au sein de l'OTAN que de l'Union européenne. L'objectif principal est de rendre l'option militaire moins attrayante pour toute nation hostile en développant une capacité de défense robuste et dissuasive. Ce renforcement passe par l'amélioration continue de nos forces armées pour les préparer à un éventuel conflit de haute intensité.

Si la dissuasion venait à échouer, nos forces armées sont prêtes à s'engager rapidement et efficacement dans des opérations de défense collective, afin de protéger le territoire de l'Alliance, et en particulier celui de l'Europe. Cette préparation nécessite des forces armées capables de s'engager rapidement dans des combats de haute intensité et de longue durée, tout en maintenant un niveau de préparation et de soutien optimal (*readiness*) pour garantir l'efficacité des opérations.

La poursuite de cet objectif stratégique n'exclut en rien la conduite de missions de sécurité collective.

Dans ce cadre de défense collective, la Défense est un partenaire fiable, soutenant des partenariats solides, tant nationaux qu'internationaux, et collaborant étroitement avec l'industrie de la Défense et les acteurs de l'innovation. Elle dispose d'effectifs en nombre suffisant, d'une réserve opérationnelle étendue, et a comblé ses lacunes capacitaires les plus importantes. Les forces armées sont prêtes à intervenir dans des contextes variés, tout en faisant preuve de robustesse, de résilience, de préparation et d'interopérabilité. Elles sont capables de fournir une réponse rapide et décisive face à des menaces de plus en plus complexes, tant conventionnelles qu'hybrides, en combinant efficacité, flexibilité et puissance de feu.

2) Protéger le territoire national

Face à des menaces variées et persistantes, la Défense est prête à assurer la protection du territoire national contre toute forme d'agression, en s'inscrivant dans une approche pan-sociétale de la sécurité. L'intensification des menaces, notamment hybrides, impose de dépasser le cadre strictement militaire. La protection du territoire devient globale et mobilise l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi que la société dans son ensemble (*whole-of-society*). Dans cette optique, la Défense coopère de manière structurelle avec les principaux partenaires et acteurs concernés, tant en Belgique qu'à l'étranger, afin d'assurer une réponse coordonnée, efficace et résiliente face aux crises complexes et multidimensionnelles du futur.

La Défense a élaboré un Plan national de défense et contribue au Plan national de résilience dans lesquels les responsabilités, les ressources nécessaires et les acteurs appropriés sont clarifiés. Parallèlement, la Défense a élaboré un plan d'*Enablement* qui facilite le transit et la protection des troupes et du matériel alliés à grande échelle, en assurant notamment une coordination fluide et une réactivité optimale des autres acteurs concernés.

La Défense adopte une stratégie de communication proactive et transparente, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, pour maintenir une cohésion nationale forte et une efficacité dans la gestion des crises. La Défense dispose d'un cadre juridique clair permettant d'encadrer son action sur le territoire national.

3) Anticiper le combat du futur

La Défense dispose de sa propre capacité d'anticipation. Elle s'appuie sur l'analyse des conflits récents et des nouveaux modes de guerre pour en tirer tous les enseignements nécessaires. Elle est capable, d'une part, de maintenir un avantage militaire structurel, au travers d'un équilibre entre les capacités militaires traditionnelles et l'appropriation des technologies de pointe et, d'autre part, d'intégrer rapidement et efficacement les nouvelles technologies par une démarche proactive d'innovation continue. Restant pertinentes et efficaces sur le long terme, les forces armées se préparent ainsi activement aux combats du futur en adaptant leurs stratégies, en modernisant leurs capacités et en intégrant les nouvelles formes de guerre et les technologies disruptives.

La stratégie industrielle de la Défense permet de rationaliser et de renforcer la base technologique et industrielle de la Belgique et de l'Europe en transformant en profondeur les écosystèmes industriels et de défense. Elle soutient le déploiement de capacités industrielles pour la production accélérée de munitions et de systèmes d'armes. Pour ce faire, la Défense a établi des partenariats stratégiques avec les producteurs afin de disposer d'équipements toujours prêts.

La politique de recherche et de développement de la Défense s'inscrit dans l'élaboration de nouveaux systèmes d'armes. A cet effet, la DIRS 2.0 (*Defence Industry and Research Strategy*) est davantage axée sur les besoins de nos forces armées, renforçant la coopération et l'innovation dans l'industrie de la défense. Elle implique notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME), illustrant ainsi un modèle d'intégration européenne. Les opportunités de retombées technologiques et industrielles sont systématiquement mises en avant. Dans cette optique, la

Défense coordonnera ses actions avec les autres départements fédéraux concernés, en particulier celui chargé de l'Économie, ainsi qu'avec les entités fédérées.

6. Axes prioritaires pour le renforcement de la Défense

Tenant compte des objectifs stratégiques à atteindre, les axes prioritaires constituent les balises du renforcement de la Défense : la maximisation de l'output opérationnel, la croissance des effectifs, l'accélération du développement capacitaire et l'ancrage d'une trajectoire budgétaire accélérée.

a. Maximisation de l'output opérationnel

Générer de l'output opérationnel fait partie intégrante des missions de la Défense, qui veillera à en assurer une mise en œuvre renforcée et optimisée. En tenant compte de la transformation capacitaire, cet effort restera ambitieux mais réaliste, afin de ne pas compromettre le renforcement des capacités, ni disperser les moyens.

1) Rester opérationnel en se transformant

Maintenir un niveau d'activité opérationnelle élevé permet avant tout de préserver une capacité de dissuasion crédible. Même en phase de reconstruction, une armée ne peut se permettre d'apparaître affaiblie aux yeux de ses adversaires potentiels. Il est donc impératif de préserver en permanence la capacité à accomplir les missions confiées. Le maintien, même ajusté, d'un rythme opérationnel soutenu permet, en outre, d'éviter toute rupture capacitaire, qui serait par la suite, difficile à combler.

Par ailleurs, l'engagement opérationnel constitue un levier essentiel de préparation et de montée en compétence : les opérations réelles offrent l'opportunité de former les militaires dans des contextes concrets, d'éprouver les équipements de nouvelle génération en conditions réelles et de valider l'efficacité des nouvelles doctrines. Ce retour d'expérience direct est précieux pour guider les efforts de transformation et affiner la pertinence des choix capacitaires et organisationnels.

L'effort opérationnel soutient aussi la dynamique de l'ensemble du secteur de la défense. En sollicitant les capacités industrielles et technologiques dans des conditions concrètes, il encourage l'adaptation, l'innovation et la réactivité des acteurs concernés.

Enfin, une Défense active conserve sa légitimité auprès de la population. À travers les opérations, intérieures comme extérieures, elle montre son utilité concrète, sa capacité à agir et à protéger. Cela facilite l'adhésion aux efforts de modernisation, justifie les investissements publics et mobilise l'engagement politique et sociétal.

2) Contribuer à la dissuasion, à la défense collective et assurer la défense du territoire

Nos forces armées doivent disposer d'une puissance de combat conforme aux standards de l'OTAN, robuste et efficace dans tous les domaines, équipée de matériel de pointe et disposant d'un personnel bien entraîné. Elles doivent également garantir une disponibilité opérationnelle permanente, y compris en matière de réserves, et être capables de monter rapidement en puissance en fonction des besoins.

Sans pour autant empêcher notre pays d'engager des forces dans d'autres contextes que celui de l'OTAN, les priorités opérationnelles de la Défense se concentreront avant tout sur le respect des engagements pris au sein de l'Alliance. Ces engagements s'inscrivent principalement dans le cadre du concept de dissuasion et de défense de la zone euro-atlantique (*Deterrence and Defence of the Euro-Atlantic Area – DDA*).

Le DDA repose sur des mécanismes d'alerte, de réaction et de déploiement, structurés autour du *NATO Force Model* (NFM). Ce modèle vise à doter l'OTAN d'un volume accru de forces à haut niveau de préparation, capables d'intervenir rapidement dans tous les milieux opérationnels. Il s'articule notamment autour d'une force de réaction rapide et significative, maintenue en état d'alerte pour assurer la défense collective.

Les *Forward Land Forces* (FLF), prépositionnées sur le flanc Est de l'Alliance, jouent un rôle central dans ce dispositif. Elles participent aux missions de l'OTAN et sont régulièrement engagées dans des exercices d'envergure.

Dans ce contexte, la Défense jouera un rôle actif dans la mise en œuvre et le soutien du nouveau Concept stratégique de l'OTAN, qui a conduit à un renforcement de la posture de dissuasion (*Enhanced Deterrence Posture*).

Enfin, les nouveaux Plans régionaux (*Regional Plans*), élaborés dans le cadre du DDA, constituent l'ossature de la réponse de l'Alliance en cas de crise ou de conflit. Leur mise en œuvre concrète est assurée par le *NATO Force Model*, garantissant une réactivité et une coordination accrues entre les forces alliées. L'implémentation de ces plans entraînera un renforcement significatif de la présence des forces terrestres, navales et aériennes à la frontière orientale de l'Alliance. La Défense y allouera progressivement davantage de ressources et de personnel.

Par ailleurs, en raison de sa position sur le flanc Nord-Ouest de l'Alliance, la Belgique assume également un rôle de nation de première ligne (*frontline nation*), ce qui l'oblige à contribuer activement, notamment à la protection de l'espace aérien - au moyen de capacités de défense aérienne et antimissile -, à la surveillance de ses côtes, ainsi qu'à la résilience cyber.

Dans le cadre du *Standing Defence Plan* de l'OTAN qui vise à assurer l'intégrité et la protection des États de l'Alliance, la Défense assure le *Quick Reaction Alert* (QRA), un dispositif de police aérienne destiné à protéger, de manière conjointe, l'espace aérien du Benelux ainsi que, périodiquement, celui d'autres nations alliées.

En tenant compte à la fois du rôle du pays en tant que nation hôte, de transit et de réception, et de nation contributeur de troupes, les forces armées sont prêtes, sur le territoire national, à faciliter le transit à grande échelle de troupes et de matériel militaire alliés, tout en assurant la protection des infrastructures vitales.

Le rôle de la Belgique dans la posture de dissuasion nucléaire de l'OTAN restera essentiel. En fournissant des avions à double capacité (*Dual Capable Aircraft*), notre pays contribue activement à une mission visant à atteindre l'objectif politique de préservation de la paix au sein de l'Alliance.

3) Assurer les autres missions de la Défense

Contribuer à la sécurité collective

Bien que la défense collective soit devenue la priorité et l'effort principal, les opérations de sécurité collective restent une option cruciale pour maintenir ou rétablir la stabilité dans les zones stratégiques.

Dans les années à venir, les zones d'intervention potentielles dans le cadre de la mission de sécurité collective seront principalement situées dans le cercle d'instabilité entourant l'Europe - incluant la Méditerranée, le Sahel, l'Afrique de l'Ouest, le Moyen-Orient -, ainsi que dans les régions et corridors commerciaux stratégiques essentiels à l'économie belge, notamment pour assurer la liberté de navigation commerciale et l'approvisionnement en matières premières.

En Afrique, la République démocratique du Congo restera un axe important de coopération pour la Défense avec, notamment, un soutien binational direct au travers de formations et, dans le cadre européen, grâce au programme *European Peace Facility* (EPF). L'évolution de la situation à l'Est du pays restera un point d'attention.

Afin de promouvoir le partage des connaissances et de mieux défendre les intérêts belges, un programme d'échange entre les administrations des Affaires étrangères et de la Défense sera développé.

Protéger les ressortissants et les intérêts belges à l'étranger

En ce qui concerne l'assistance aux ressortissants belges et aux ayants droit à l'étranger, les tensions mondiales montrent que la Défense doit se maintenir prête en permanence à offrir sa protection. Dans ce cadre, la préparation aux opérations d'évacuation NEO reste une priorité pour la Défense.

Au besoin, la Défense assure la sécurité des ambassades grâce à des déploiements optimisés et à l'affectation de personnel de sécurité spécialement formé (Détachements d'Agents de Sécurité - DAS).

Contribuer à l'aide humanitaire urgente

La Défense contribue aux efforts nécessaires pour apporter son soutien à l'aide humanitaire d'urgence lorsque cela s'avère nécessaire. Dans ce domaine, B-FAST (*Belgian First Aid and Support Team*) intervient en réponse aux demandes d'assistance de pays étrangers. Son action se traduit notamment par l'envoi d'équipements médicaux et humanitaires, l'organisation d'évacuations médicales ou encore le déploiement d'équipes spécialisées. La Défense belge joue un rôle important dans ce cadre, en mettant à disposition son expertise, ses capacités logistiques et ses ressources opérationnelles afin d'assurer une réponse rapide et efficace.

Participer à l'aide à la Nation

Au-delà de son soutien ponctuel dans le cadre de missions de sécurité intérieure, selon un cadre juridique et opérationnel spécifique, la Défense est au besoin également appelée pour l'aide à la Nation. En plus de mobiliser ses ressources en cas de crise ou d'urgence, la Défense peut être amenée à mener des missions de soutien direct à la population lorsque les moyens civils sont insuffisants ou que des capacités spécifiques sont requises. Dans ce cadre, la Compagnie PROTER (Protection Territoriale) constitue une capacité de réaction disponible.

La Défense effectue également des opérations de sauvetage par hélicoptère (*Search and Rescue* - SAR), contribue à la sécurité des infrastructures critiques, à la cybersécurité et à la lutte contre la désinformation. En outre, elle mène d'autres missions essentielles, notamment la surveillance et l'accompagnement de navires suspects dans les eaux territoriales et dans la Zone Économique Exclusive (ZEE), ainsi que des opérations de déminage via le Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs (SEDEE).

4) Apporter une contribution significative à la prévention ou à l'endiguement de conflits violents

La Défense apportera une contribution significative à la prévention ou à l'endiguement de conflits violents, y compris en dehors du cadre de la défense collective, comme l'ont illustré les soutiens apportés face à l'agression contre l'Ukraine.

Dans cette dynamique, la Belgique et ses forces armées poursuivront leur soutien militaire à l'Ukraine, tant dans le cadre de l'Union européenne que de l'OTAN.

Le soutien belge se manifeste par la formation des militaires ukrainiens, ainsi que par la livraison de matériel et de munitions. En fonction de l'évolution de la situation, l'engagement de notre pays s'ajustera pour répondre de manière optimale aux besoins et aux impératifs émergents sur le terrain. Notre pays contribuera, en collaboration avec des partenaires internationaux, au renforcement de l'armée ukrainienne, notamment par la fourniture de F-16 et leur soutien.

La Défense sera particulièrement attentive aux évolutions de ce conflit. Nos forces armées se préparent à devoir soutenir un effort européen pour assurer le respect d'un éventuel cessez-le-feu dans un cadre international encore à définir.

b. Personnel et croissance des effectifs

1) Effectifs en croissance

La Défense ne se construit pas uniquement avec des budgets et du matériel. Les femmes et les hommes de la Défense, par leur talent, leur engagement et leur qualité, sont au cœur de son action. Ils portent sa transformation et contribuent activement à son renforcement. Leur rôle est central et doit rester une priorité.

Pour garantir la montée en puissance de ses capacités opérationnelles et assurer ses engagements, la Défense devra sensiblement renforcer ses effectifs. C'est dans cette perspective que la Défense poursuivra activement le recrutement, tant de personnel militaire que civil. La concrétisation de cette ambition dans le cadre de la présente Vision stratégique est jointe en Annexe A.

Cette augmentation des effectifs est également indispensable pour mener la transformation qui impose d'acquérir de nombreux systèmes d'armes, assurer leur mise en service et ensuite leur gestion mais aussi, notamment, pour garantir la formation et le maintien des compétences nécessaires à leur emploi. Un effectif étendu permettra aussi de mieux contribuer aux organismes internationaux œuvrant ainsi à plus d'intégration internationale.

Toutes les pistes seront donc explorées pour augmenter les effectifs de la Défense. Le recrutement sera diversifié, rapide et flexible tout en maintenant l'attrition des jeunes recrues et des métiers en pénurie la plus basse possible.

En tant que l'un des plus grands employeurs du pays, la Défense offre une large gamme de métiers, de possibilités de promotion interne et de formations. Dans ce cadre, l'analyse prévisionnelle du marché de l'emploi sera poursuivie et la collaboration avec, entre autres, les services régionaux de l'emploi sera intensifiée pour soutenir le recrutement. Les canaux permettant d'élargir les viviers de recrutement seront encore développés. Les unités auront également plus de moyens et plus de liberté afin de jouer un rôle plus actif en matière de recrutement notamment pour remplir leurs propres besoins. L'organisation d'un cycle d'enseignement secondaire portant sur les métiers de la Défense et de la Sécurité sera poursuivie et développée, particulièrement pour couvrir l'ensemble des régions.

L'attractivité du métier de militaire sera maintenue notamment en termes de salaire, d'allocations et d'indemnités attachées à certaines situations, prestations et/ou qualifications. Les initiatives en matière de personnel seront développées et implémentées dans le cadre d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales de la Défense.

L'éveil des vocations et le renforcement du sens de l'engagement chez les jeunes seront intensifiés. Une attention particulière sera portée aux métiers techniques dits STEM (*Science, Technology, Engineering and Mathematics*), qui sont essentiels pour la Défense et qui sont, comme dans de nombreux autres secteurs, en pénurie. Dans cette perspective, des mesures seront mises en place pour renforcer l'attractivité de certains métiers essentiels. Étant donné la complexité croissante des capacités et des systèmes de la Défense, il devient essentiel de limiter, dans certains cas, la fréquence des changements de poste afin de préserver et valoriser les connaissances et l'expérience acquises. À cette fin, des parcours de spécialisation seront mis en place, tout en maintenant des trajectoires de carrière polyvalentes, assurant ainsi un juste équilibre entre expertise et adaptabilité.

Le recrutement de personnel civil demeure essentiel pour occuper des fonctions non opérationnelles. Pour renforcer l'attractivité des civils au sein de la Défense, leur statut sera

clarifié. Un cadre réglementaire sera élaboré sur les obligations et les règles supplémentaires qui permettront de mieux aligner le fonctionnement du personnel civil sur l'organisation et les besoins de la Défense, par exemple en cas d'entraînement ou de déploiement de troupes. Cette différenciation par rapport aux autres fonctionnaires s'explique par la nécessité pour les civils de la Défense d'être également disponibles en cas de crise ou de conflit. Dans ce cadre, les opportunités d'intégrer la Réserve seront activement encouragées.

Le recrutement latéral, autonome et rapide, à durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou à temps partiel sera également développé. Les obstacles administratifs afin d'accroître l'afflux latéral de personnel seront supprimés. L'expérience acquise précédemment et les qualifications spécifiques seront reconnues et valorisées.

En complément, il sera fait un meilleur usage du recours à du personnel externe via des services contractés (externalisation ou *outsourcing*). Le recours à l'externalisation sera poursuivi tant que nécessaire, pour autant qu'il ne nuise pas à l'opérationnalité des forces armées et qu'il s'avère générateur d'efficacité et d'efficience. Dans ce cadre, les possibilités en matière de sélection et du recrutement seront étudiées.

Pour remercier les militaires de leur service, les avantages sociaux (*employee benefits*) seront développés notamment par le biais d'accord avec le secteur privé.

2) Sélection et formation

Le recrutement, qui vise à augmenter les effectifs va de pair avec une augmentation de la capacité de sélection et de formation. Les processus et les ressources nécessaires à ces activités seront adaptés afin d'accroître la capacité de recrutement, diminuer le temps d'attente lors de l'incorporation et améliorer l'accueil des candidats (*onboarding*). La sélection et la formation sont des moments cruciaux puisqu'ils constituent, pour les postulants et les jeunes recrues, les premiers contacts avec la Défense.

Au regard de la complexité accrue du matériel et de l'environnement opérationnel, la formation est essentielle et constitue un pilier important pour la Défense afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle des capacités. Chaque année, la Défense dispense un large éventail de formations, dont bénéficient plusieurs milliers de personnes. Qu'elles soient initiales, continues ou spécialisées, ces formations couvrent un large spectre de domaines et allient théorie et pratique. La majorité se déroule en milieu militaire, sur le territoire national. Elles sont dispensées par des organismes interforces, tels que l'École Royale Militaire et l'École Royale des Sous-Officiers, ainsi que par des institutions propres à chaque force. Certaines s'inscrivent également dans des partenariats internationaux, favorisant le partage d'expérience et renforçant l'interopérabilité.

Ces formations sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement et l'opérationnalité de la Défense. Elles doivent être encadrées par des instructeurs qualifiés, exemplaires et impliqués dans un accompagnement de proximité. Leur expertise et leurs méthodes pédagogiques évolueront en intégrant les approches pédagogiques modernes, basées sur les avancées technologiques et les sciences de l'éducation. Pour les apprenants, la formation doit être à la fois qualitative et motivante, reposant sur des programmes personnalisés et un suivi physique adapté (*human performance program*). Ces initiatives sont essentielles non seulement pour renforcer l'attractivité de la Défense, mais aussi pour fidéliser les jeunes recrues.

Les formations seront régulièrement mises à jour pour s'adapter aux évolutions des réalités opérationnelles et des nouvelles technologies, telles que l'utilisation des drones et la guerre électronique. L'innovation, la technologie et les partenariats seront pleinement exploités pour optimiser l'efficacité des apprentissages, notamment par un recours accru aux outils de simulation.

La formation constitue également un maillon essentiel de la culture d'entreprise. Ainsi, la Défense s'assurera que le personnel en charge de la formation transmette efficacement les valeurs et le

leadership. Une culture transformative, indispensable pour relever le défi du renforcement de la Défense, devra également être intégrée.

3) Réserve pleinement opérationnelle

Les forces armées professionnelles sont essentielles à la dissuasion et à la défense collective, mais leur taille restreinte limite leur capacité à répondre durablement à des crises ou conflits majeurs, tant sur le plan national qu'international. Afin de pallier cette limitation, il est nécessaire de renforcer les capacités de réponse par des forces de réserve, qui viendront compléter les forces d'active. Le développement d'une réserve polyvalente, plus grande et plus opérationnelle est une priorité absolue. La Défense intégrera de façon adéquate, efficiente et efficace plus de réservistes.

La réserve constitue un lien essentiel entre la Défense et les citoyens, offrant la possibilité de servir son pays sans forcément faire une carrière militaire. Ce rapprochement renforce non seulement l'image et la visibilité de la Défense, mais contribue également à la construction d'une véritable culture de sécurité dans notre pays. La réserve offre également de nombreuses autres possibilités, dont le renforcement des partenariats avec l'industrie.

La réserve s'articule sur base de 3 piliers :

- La réserve spécialisée permettant de renforcer, ponctuellement ou structurellement, le fonctionnement de la Défense avec des individus intégrés à côté des collaborateurs civils et militaires du cadre actif ;
- La réserve de combat (déployable) constituée de manière identique et intégrée aux unités d'active mais dont l'état de mise en condition est moindre. Moyennant une période de (re-)mise en condition (entraînement), ces unités de réserve pourront être déployées en opération, en Belgique ou à l'étranger, tout comme les unités d'active. Elles seront entièrement équipées et bien entraînées ;
- La réserve territoriale axée sur la défense du territoire, les missions d'*Enablement*, la sécurisation des certaines infrastructures vitales et l'aide à la nation. La création d'une réserve territoriale est une priorité à court terme.

Pour renforcer le concept de réserve, il est essentiel d'en améliorer l'attractivité, tant pour les réservistes que pour leurs employeurs. Le statut sera clarifié et modernisé, notamment pour mieux inclure les possibilités de travail à temps plein et partiel. La gestion des réservistes sera simplifiée et progressivement intégrée à celle des militaires du cadre actif. Ils bénéficieront d'un équipement de qualité. Des mesures incitatives seront étudiées pour compenser leurs absences au travail lorsqu'ils prestent au sein de la Défense et pour encourager l'engagement dans la réserve. Pour que les activités de réserviste puissent être combinées avec les activités professionnelles, une gestion prévisionnelle des activités d'entraînement sera mise en place.

Des accords avec les organisations sectorielles et des compensations spécifiques seront mis en place pour soutenir les employeurs afin que la mise à disposition de réservistes soit plus souple et concilie au mieux des besoins de la Défense et des autres employeurs. Une coordination sera assurée avec les autres départements fédéraux et fédérés pour ce qui relève de leurs compétences.

Les limites et exigences existantes pour les réservistes seront évaluées et réexaminées si nécessaire. Les obstacles inutiles seront supprimés afin que toute personne ayant une capacité spécifique ou une expertise adéquate ait la possibilité de s'engager.

4) Service militaire contemporain

Face aux défis sécuritaires croissants, un service militaire volontaire (« Année de Service Militaire - *Militair Dienstjaar* ») sera instauré dès 2026. Ce service, qui sera développé dans le cadre de la

réserve, est crucial pour son développement et son renforcement, car il permettra de l'alimenter en personnes formées et motivées.

Les jeunes hommes et femmes atteignant l'âge de 18 ans recevront un courrier suscitant la réflexion quant aux enjeux sécuritaires actuels et les invitant à rejoindre la Défense pour une année. Les participants seront correctement rémunérés en fonction de leur grade et auront accès à des fonctions militaires intéressantes.

À l'issue de cette année, ces jeunes auront la possibilité de poursuivre une carrière au sein de la Défense ou de s'engager en tant que réservistes, contribuant ainsi au renforcement de la Défense.

5) Vétérans reconnus

En Belgique, il existe un statut de reconnaissance nationale qui représente la reconnaissance officielle par l'État d'une période de conditions de vie exceptionnelles, vécues par des individus ayant fait preuve d'un engagement au-delà de ce qui est habituellement attendu d'un citoyen.

Au niveau de la Défense, les vétérans sont des personnes ayant servi ou servant au sein de la Défense et répondant à des critères spécifiques de participation à des opérations. A ce jour, cette reconnaissance se limite à un titre honorifique, sans octroyer de droits ou d'avantages spécifiques. Afin de reconnaître l'engagement des vétérans au service de la nation et de mettre en valeur leur contribution à la société, des avantages comparables à ceux accordés aux autres statuts de reconnaissance nationale seront mis en place.

6) Santé, bien-être et sécurité du personnel

Les militaires sont régulièrement confrontés à des missions complexes, souvent menées sous forte pression et dans des conditions extrêmes. Ces situations les exposent à des risques importants qu'il est impératif d'identifier, de maîtriser et, autant que possible, de prévenir.

Il sera essentiel de renforcer la résilience, tant individuelle que collective, afin de permettre au personnel de mieux faire face au stress et aux nombreux défis à venir. Cela sera d'autant plus crucial que, dans les années à venir, le personnel de la Défense sera confronté à une pression croissante liée à la transformation de l'organisation, tout en devant maintenir un niveau élevé d'entraînement et de performance opérationnelle. La capacité à gérer le stress et à relever les défis constituera un facteur déterminant d'efficacité et de bien-être.

Le concept de *Total Force Fitness* (TFF) sera davantage développé, en adoptant un modèle holistique couvrant huit domaines du bien-être : social, physique, financier, médical, spirituel, mental, nutritionnel et l'environnement de travail. En parallèle, le service *Occupational Health & Safety* (OHS) sera optimisé en consolidant ses trois piliers stratégiques - la médecine du travail, la sécurité au travail et le soutien psychosocial - afin de garantir la conformité aux obligations légales, tout en maintenant l'agilité opérationnelle requise dans un contexte possible de conflit.

La Défense s'engage également à garantir un environnement de travail et de vie sûr pour l'ensemble de son personnel. Cela implique que chaque collaborateur puisse évoluer dans un cadre où il se sent en sécurité, reconnu et respecté.

7) Prise en compte de la spécificité militaire

Les militaires ont pour mission de protéger notre pays, ses intérêts vitaux et ses citoyens contre les menaces extérieures. Il s'agit d'une mission spécifique, qui définit l'essence même de l'engagement militaire et les exigences qui en découlent. Cela inclut des formations et un entraînement rigoureux, des compétences spécialisées, ainsi que la gestion d'équipements technologiques coûteux. En outre, les affectations fréquentes au cours de la carrière augmentent sensiblement la charge des déplacements domicile-travail. Ce rôle unique au sein de la société implique des obligations et des sacrifices spécifiques : restrictions de certaines libertés

fondamentales, devoir d'obéissance, exposition accrue au risque d'accident, régime disciplinaire et pénal particulier, possibilité de recourir à une violence extrême, menace pour la vie, tant lors des entraînements que des opérations.

Cette spécificité unique, qui découle de la Constitution, s'applique à l'ensemble des militaires. Elle fait que la Défense n'est pas un service public comme les autres et que les militaires ne peuvent pas être assimilés aux autres fonctionnaires. Ils représentent le dernier recours, intervenant là où les autres ne vont pas. Leur mission exige une disponibilité sans faille et une adaptabilité permanente à des contextes variés, souvent imprévisibles et dangereux.

Reconnaître, protéger et intégrer pleinement cette spécificité est indispensable pour garantir l'efficacité opérationnelle des forces armées. Elle devra être prise en compte de manière prioritaire, notamment dans le cadre de toute évolution touchant au statut des militaires.

Ignorer cette spécificité - qui n'a rien d'un concept abstrait, mais qui relève d'une réalité concrète et opérationnelle - reviendrait à affaiblir durablement la résilience et les capacités d'action de nos forces armées.

La prise en compte de cette spécificité est déterminante dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du régime des pensions des militaires. Il est en effet essentiel que les mesures envisagées ne grèvent pas de manière excessive le budget de la Défense, ne mènent pas à un vieillissement inconsidéré des forces armées, ne restreignent pas les perspectives de carrière de certaines catégories de personnel clé, ne perturbent pas le bon fonctionnement de la Défense, et ne compromettent ni le processus de renforcement des capacités ni l'opérationnalité. Dans le contexte actuel de menaces, ne pas suffisamment en tenir compte serait un risque inconsidéré. Tout en s'inscrivant dans la dynamique d'une réforme globale des régimes de pensions, des mesures spécifiques, équilibrées et adaptées seront ainsi mises en œuvre pour répondre aux réalités propres au métier militaire.

Par ailleurs, reconnaître et valoriser le rôle essentiel des militaires - qui s'engagent avec abnégation et consentent de lourds sacrifices au service de la sécurité du pays - constitue un fondement indispensable à l'édification d'une véritable culture de sécurité en Belgique.

8) Les partenaires sociaux

Les partenaires sociaux, en tant que représentants du personnel et forts de leur expertise, jouent un rôle important dans la réussite des ambitions de la Défense. Leur contribution est indispensable pour accompagner les évolutions tant organisationnelles qu'opérationnelles. Dans cette perspective, un dialogue social fondé sur la confiance, l'écoute et la concertation constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs fixés.

c. Accélération du développement capacitaire

1) État des lieux et perspectives de l'évolution capacitaire et de l'état de préparation (*readiness*)

En termes de capacités, un premier volet d'investissements majeurs, aligné sur la Vision stratégique de 2016, a donné lieu à une loi de programmation militaire des investissements, adoptée en mai 2017. Cette loi prévoyait plusieurs programmes d'achats majeurs, incluant l'acquisition de capacités clés telles qu'une capacité motorisée terrestre, une capacité aérienne de combat multirôle, des drones de reconnaissance, des frégates et des navires de lutte contre les mines. Les livraisons de ces capacités ont débuté et feront l'objet d'une montée en puissance opérationnelle progressive.

Au travers d'une loi de programmation adaptée, la Vision stratégique de 2022 (Plan STAR) a poursuivi cette dynamique via un deuxième volet d'investissements soutenu par une croissance

des effectifs. L'accent a été mis sur l'achat de compléments à la capacité motorisée terrestre, sur le renforcement de la base industrielle et technologique de défense, ou encore sur le développement de nouvelles capacités dans le domaine cyber. Si l'exécution de ce deuxième volet est récente (les premiers contrats étaient planifiés en 2023), plusieurs programmes importants ont été lancés comme l'acquisition du nombre d'heures de vol équivalent à un avion supplémentaire de transport et de ravitaillement en vol, de systèmes d'artillerie, d'un troisième patrouilleur, de véhicules logistiques et de commandement, ou encore d'hélicoptères légers multirôles.

La dégradation du contexte géopolitique et l'augmentation des menaces obligent désormais la Défense à accélérer et intensifier le renforcement de ses capacités. Cela se traduit par la nécessité d'augmenter la puissance de combat et d'améliorer l'état de préparation (*readiness*), notamment par un entraînement plus soutenu et une augmentation des stocks - en particulier de munitions - afin de garantir une meilleure persistance opérationnelle (*sustainability*).

Dans ce contexte, les deux volets d'investissements liés aux visions stratégiques de 2016 et de 2022 ont ouvert la voie, mais restent insuffisants pour remplir pleinement les engagements de notre pays en matière de défense collective. En matière de *readiness* notamment, les moyens budgétaires effectivement alloués à la Défense ces dernières années ne permettaient pas de reconstituer les stocks, notamment de munitions, qui restent très en deçà du niveau requis.

Enfin, tirant les enseignements du conflit en Ukraine, la Défense procédera désormais, sauf demande urgente - notamment émanant de l'Ukraine - à une évaluation systématique de l'opportunité de stocker le matériel prévu pour être retiré du service. Cette approche vise à en permettre la réutilisation dans des conflits potentiels de grande ampleur et de longue durée, ou au profit des forces de réserve, plutôt que de le céder uniquement sur la base de sa valeur résiduelle.

2) Principes de l'actualisation capacitaire et niveau d'ambition

L'actualisation capacitaire et le niveau d'ambition de cette Vision s'inscrivent pleinement dans les engagements de la Belgique en matière de défense collective, tout en répondant aux priorités fixées par le gouvernement et aux missions de la Défense.

Dans ce cadre, la Défense poursuit une politique de renforcement capacitaire équilibrée et cohérente, axée sur l'amélioration de la puissance d'action, de la réactivité, de la résilience et de la connectivité. Elle vise également à assurer que les capacités soient interoperables avec celles des autres pays de l'OTAN et de l'Union européenne.

Comme indiqué précédemment, le processus de planification capacitaire de l'OTAN (*NATO Defence Planning Process* - NDPP) demeure le cadre de référence pour orienter les investissements de défense. Face à un contexte marqué par des menaces avérées, l'OTAN a significativement relevé le niveau minimal des capacités attendues par rapport aux exigences définies lors du cycle NDPP précédent (2021). Cette réévaluation entraîne une augmentation notable de la contribution demandée à chaque pays membre.

Les objectifs du cycle NDPP 2025 visent à assurer une allocation optimale des ressources disponibles vers les domaines jugés les plus critiques. En conséquence, les investissements inscrits dans la loi de programmation militaire en vigueur ont été réévalués, priorisés et ajustés, en tenant compte des lacunes identifiées ainsi que des capacités déjà acquises, afin d'en renforcer la cohérence stratégique et d'en maximiser l'efficacité.

L'objectif est désormais d'engager sans délai les acquisitions répondant à ces besoins capacitaires stratégiques. Pour répondre rapidement à l'augmentation nécessaire de la robustesse dans le cadre d'une défense collective renforcée, les premiers achats de matériel, au-delà du plan STAR, devront prioritairement porter sur l'élargissement et l'approfondissement des capacités déjà en service ou en cours de livraison au terme des plans stratégiques précédents. Ce scénario permettra d'accélérer simultanément la transformation de la Défense. Ces achats complémentaires

s'appuieront au maximum sur des contrats et partenariats existants, réduisant ainsi la durée du processus de contractualisation. Sur le plan des ressources humaines, le personnel en poste ou prévu constitue une base solide, d'autant plus aisée à renforcer lorsque l'acquisition concerne du matériel identique.

Tout en réaffirmant la nécessité de développer et de soutenir une industrie de défense européenne, la Défense adoptera une approche pragmatique, consistant à prendre en compte l'acquisition de systèmes européens lorsque ceux-ci sont disponibles et répondent aux besoins opérationnels de la Défense, comme c'est déjà majoritairement le cas. Cette approche n'exclura toutefois pas *a priori* les achats d'équipements non européens qui pourraient s'avérer indispensables dès lors que tous les types de matériels et de munitions ne sont actuellement pas disponibles sur le marché européen.

Enfin, il est important de souligner que les *capability targets* découlant du NDPP vont au-delà des seuls investissements matériels requis. Ils englobent également les types de capacités à développer, les modalités de leur mise en œuvre, ainsi que les délais de réaction associés, déterminant ainsi un niveau d'ambition à atteindre. Par le passé, les opérations extérieures de l'OTAN, relevant de la sécurité collective, reposaient sur la participation volontaire des États membres, en fonction de leur niveau d'ambition et de leurs priorités. Ce modèle permettait à chaque pays de définir son degré d'engagement notamment selon ses capacités disponibles et ses contraintes budgétaires. Aujourd'hui, face au retour d'une menace de haute intensité en Europe, le niveau d'ambition de la Belgique doit être pleinement aligné sur celui de l'Alliance en ce qui concerne les objectifs capacitaires qui nous sont assignées. Quoi qu'il en soit, compte tenu du contexte et de la sensibilité des données, le niveau d'ambition attendu de nos forces n'est pas rendu public.

3) Priorités en matière de développement capacitaire

Compte tenu des nombreuses années de sous-investissements à rattraper, le coût total nécessaire pour combler les lacunes identifiées dans le cadre du processus NDPP et augmenter l'état de préparation (*readiness*) dépasse les moyens alloués à la Défense. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les priorités, qui seront progressivement mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle loi de programmation des investissements militaires. Dans ce cadre, les priorités se concentrent sur la montée en puissance progressive et cohérente des capacités opérationnelles identifiées en priorité par l'OTAN pour la Belgique, qui comblient également les lacunes capacitaires recensées par le Livre blanc. Cette montée en puissance tient compte de l'évolution des effectifs, du développement des infrastructures, des délais de livraison des équipements ainsi que de leur mise en œuvre, afin d'assurer la disponibilité des capacités dans les délais requis.

Ces priorités visent principalement à :

- Augmenter le niveau de préparation opérationnelle (*readiness*) des forces actuelles pour garantir leur disponibilité, leur réactivité et leur résilience ainsi que leur capacité à s'engager, si nécessaire, dans des combats de haute intensité, et à maintenir cet effort sur le long terme. Il s'agit notamment de renforcer les capacités de soutien logistique, de maintenance et d'entraînement, tout en constituant des stocks suffisants, notamment en munitions respectueux des délais d'approvisionnement, et du renforcement indispensable de la capacité de production industrielle.
- Opérationnaliser la brigade motorisée médiane (*medium brigade*) pour disposer d'une capacité terrestre intégrée et mobile pouvant être déployée rapidement, avec des niveaux améliorés de protection, de puissance de feu et de mobilité.
- Compléter la capacité aérienne de combat multirôles (*air combat multirole*) avec des avions de combat supplémentaires du même type pour renforcer la supériorité aérienne, l'appui au sol et la dissuasion stratégique.

- Constituer une capacité d'*Enablement* pour assurer un appui efficace en mettant l'accent sur l'amélioration des infrastructures de transit et de stationnement, la capacité à accueillir et soutenir des forces alliées, ainsi que le développement de capacités de soutien logistique projetables.
- Constituer une capacité de défense sol-air multicouches, y compris des systèmes de lutte contre les drones (*Counter-Unmanned Aerial Systems*, C-UAS), pour protéger les forces déployées, la population et les infrastructures critiques nationales face aux menaces aériennes complexes.
- Renforcer la capacité navale de combat de surface pour augmenter contribution à la sûreté maritime collective et la défense des lignes de communication navales.

Pour les capacités déjà acquises, ce renforcement se fera via l'acquisition de matériels identiques à ceux en cours de livraison ou déjà commandés, en tenant compte des retours sociétaux. L'introduction de nouveaux équipements entraînerait des surcoûts financiers et humains, une réduction de l'efficacité opérationnelle et une complexification notable de la gestion des ressources que la Défense ne peut absorber avant l'horizon 2040. Compte tenu de l'avancement des programmes en cours, l'extension cohérente des capacités existantes, dans le respect de l'homogénéité des matériels, constitue la seule option à la fois opérationnellement efficace, viable et économiquement rationnelle.

Des stocks de munitions seront constitués pour l'ensemble des capacités, avec une priorité accordée aux systèmes déjà en service ou en passe de l'être, afin de garantir leur mise en condition opérationnelle dans les meilleurs délais. Ce stock initial devra ensuite être consolidé pour assurer une robustesse opérationnelle dans la durée selon les normes prévues par l'OTAN.

4) Développement de l'innovation

La compétition technologique s'intensifie et de nombreux concurrents investissent massivement dans les technologies émergentes, redéfinissant les rapports de force sur la scène internationale. La guerre en Ukraine en est une illustration frappante. Elle démontre ce qui fonctionne sur le terrain et constitue un moteur d'innovation technologique rapide et soutenu, avec des cycles d'innovation très courts et l'émergence de nouvelles capacités directement sur le champ de bataille.

Dans ce contexte, il est impératif de conserver une avance technologique décisive. L'acquisition de capacités intégrant des technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, les systèmes téléopérés, la guerre électronique et les capacités cyber, doit donc constituer une priorité pour toutes les composantes de la Défense. Cela permettra aux forces armées de relever les défis liés à l'évolution du champ de bataille, garantissant ainsi un avantage opérationnel durable et une préparation optimale face aux menaces futures.

Cette ambition s'inscrit dans une transformation organisationnelle de la Défense, où l'innovation n'est pas seulement valorisée, mais devient une véritable politique appliquée de manière concrète depuis l'état-major (niveau stratégique) jusqu'au sein des unités opérationnelles (niveau tactique). Pour atteindre cet objectif, le département stratégie de la Défense adoptera une stratégie proactive et visionnaire, capable de répondre non seulement aux exigences de sécurité nationale, mais aussi aux attentes de nos partenaires internationaux.

Dans cette perspective, des instruments tels que DIANA (*Defence Innovation Accelerator for the North Atlantic*) de l'OTAN ou EUDIS (*European Defence Innovation Scheme*) de l'Union européenne constituent des leviers majeurs. Ces initiatives favorisent l'émergence et le soutien de technologies duales (civiles et militaires), en stimulant la collaboration entre les forces armées, les milieux académiques, les start-ups et les industriels.

La Belgique doit pleinement s'inscrire dans ces dynamiques pour renforcer son rôle au sein de la coopération euro-atlantique et bénéficier des écosystèmes d'innovation ainsi structurés. Elle doit se positionner comme un partenaire technologique fiable, capable de dépasser le rôle de simple contributeur pour devenir un véritable moteur d'innovation et un acteur stratégique au sein de la coopération européenne et transatlantique.

L'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD) joue un rôle essentiel de centre de compétence au travers d'une politique d'innovation orientée vers la valorisation des avancées technologiques issues de la recherche (*technology push*), notamment à travers la création du *Defence Innovation Hub*. Cette initiative vise à stimuler la collaboration et à intégrer des solutions innovantes au sein des structures de défense.

Afin de promouvoir une culture d'innovation, un processus d'innovation *bottom-up*, dénommé « *Innovation for Defence* », a été mis en place au sein de la Défense. Ce programme facilite l'innovation à cycle court et permet aux collaborateurs de la Défense de proposer des idées pouvant conduire à des projets d'innovation.

La demande en innovation est croissante, tant de la part de l'industrie de la défense que des PME, des start-ups et des centres de recherche. Dans ce cadre, l'IRSD visera au travers de sa politique à intégrer les start-ups dans les chaînes de valeur et à faciliter l'accès au capital de croissance.

Le progrès technologique étant inéluctable, il est primordial que l'innovation soit mobilisée de manière stratégique pour renforcer l'efficacité opérationnelle de nos forces armées. Cependant, cette dynamique doit également être accompagnée d'une réflexion approfondie sur les enjeux éthiques et les répercussions sociétales à plus grande échelle.

Dans ce contexte, la maîtrise technologique apparaît comme le facteur déterminant dans l'issue des conflits futurs. En adoptant une approche cohérente et ambitieuse, la Défense anticipe l'avenir en posant les bases d'une armée résolument tournée vers l'innovation, considérée comme un moteur stratégique de la performance opérationnelle. Cette orientation permettra de conserver la supériorité technologique et d'assurer un avantage décisif dans un environnement de plus en plus complexe, interconnecté et évolutif. Dans cette dynamique, la Belgique s'appuie sur la *Defence, Industry and Research Strategy* (DIRS), qui vise notamment à stimuler l'innovation et à renforcer les synergies entre les secteurs militaire, industriel et académique.

d. Ancrage d'une trajectoire budgétaire accélérée

1) Adéquation entre la trajectoire budgétaire et le budget annuel

Tout en poursuivant ses opérations, la Défense doit renforcer ses capacités de manière cohérente, c'est-à-dire en synchronisant l'évolution de ses effectifs, les investissements en matériel majeur et le renforcement de la préparation opérationnelle et du soutien des forces. Vu que cette synchronisation concerne des processus qui s'étendent sur plusieurs années entre la décision et les effets concrets, il est vital pour la Défense de pouvoir se baser sur une planification budgétaire prévisible, afin de garantir la faisabilité financière pour soutenir ces processus. Sans une programmation fiable des moyens, le renforcement des capacités sera compromis et la Défense ne pourra pas garantir de remplir ses missions. Le respect de la planification budgétaire est donc essentiel, car il conditionne l'atteinte des objectifs stratégiques.

2) La trajectoire budgétaire de la Défense à l'horizon 2035

L'accord de gouvernement du 31 janvier 2025 prévoyait une trajectoire de croissance accélérée vers 2 % du PIB pour les dépenses de défense d'ici 2029 au plus tard et vers 2,5 % en 2034 au plus tard. La concrétisation de cette ambition dans le cadre de la présente Vision stratégique est jointe en Annexe B.

Il est essentiel de souligner que, pour maintenir l'effort de défense au niveau fixé et ainsi satisfaire au principe du « *halt any decline* », les montants prévus à ce stade (en euros) devront, au besoin, être ajustés au cours de la législature en fonction de l'évolution (positive) du PIB par rapport aux projections actuelles. En effet, l'effort de défense étant calculé sur la base du PIB, une augmentation de ce dernier, sans ajustement des montants nominaux, entraînerait une diminution de l'effort de défense. Toutefois, même en cas de recul du PIB, il est essentiel de maintenir ces montants nominaux pour être capable de respecter nos engagements.

7. Conditions-cadres

Les conditions-cadres rassemblent les leviers indispensables à la réalisation des axes prioritaires (*preconditions for success*), garantissant ainsi l'atteinte des objectifs stratégiques.

Ces conditions-cadres sont : la mise en place d'un cadre stratégique clair et cohérent, l'importance d'une solide base industrielle et technologique de défense, le développement d'une stratégie de communication, la mise en place de plans - de défense, d'*Enablement* et de résilience -, la modernisation du fonctionnement de la Défense, l'actualisation du cadre légal, l'évolution du patrimoine immobilier de la Défense, le développement durable et, les valeurs et l'éthique.

a. Elaboration et mise en œuvre d'un cadre stratégique

1) Vision stratégique de la Défense

La présente Vision stratégique de défense 2025 fixe les objectifs stratégiques visant à renforcer la Défense à l'horizon 2035, couvrant ainsi les deux prochaines législatures. Elle définit également l'évolution des capacités et la trajectoire budgétaire requise pour atteindre ces objectifs.

L'adoption d'une Vision stratégique constitue le socle d'un engagement politique profond et durable, notamment à travers une trajectoire budgétaire croissante et soutenue, indispensable à la mise en œuvre effective des objectifs stratégiques.

2) Loi de programmation militaire des investissements

La loi de programmation militaire des investissements (loi de programmation militaire) prévoit, en continuité et en cohérence avec la Vision stratégique, les investissements capacitaires de la Défense pour la durée de cette vision. Cette loi permet de générer la stabilité et la prévisibilité absolument nécessaires à la concrétisation de programmes capacitaires.

Elle fixe également les objectifs de recrutement du personnel, ainsi que l'engagement de la Défense en matière de base industrielle et technologique. Elle offre ainsi la prévisibilité essentielle pour la Défense, mais aussi pour nos Alliés et pour la société, garantissant une planification à long terme et une meilleure coordination des efforts pour renforcer notre sécurité nationale et internationale.

Sur le plan capacitaire, les programmes d'investissements capacitaires ont été réévalués à l'horizon 2035. Les investissements encore nécessaires et déjà prévus dans la loi de programmation militaire de 2022 ont été intégrés aux nouveaux programmes, afin d'être repris dans la nouvelle loi (dite de programmation militaire en matière d'investissements, de personnel et de renforcement technologique pour la période 2026-2034). L'ensemble a été réarticulé afin d'établir un lien cohérent entre les dimensions capacitaires (Renseignements - Cyber - Influence / Terre / Air / Maritime / Commandement et appui opérationnel) et les objectifs capacitaires identifiées dans le cadre de l'OTAN (NDPP) et de l'Union européenne, ainsi que les priorités nationales, qui ont conjointement été pris en compte pour orienter les choix de développement capacitaire.

3) Plan d'entreprise de la Défense

La Vision stratégique constitue un outil clé pour définir l'orientation stratégique de la Défense à long terme (10 à 15 ans). Sur cette base, il est crucial que l'état-major de la Défense traduise cette vision en objectifs intermédiaires pour un horizon à moyen terme (4 à 5 ans). Ce processus, mené au niveau stratégique de l'État-major et appelé « navigation », garantit l'alignement des activités et des objectifs avec la politique définie.

À cette fin, un « Plan d'entreprise » est élaboré. Ce plan sert non seulement de référence pour l'état-major au niveau stratégique (« Tier 1 »), mais il établit également le cadre de gestion (pilotage) opérationnelle pour les niveaux subordonnés (« Tier 2 »). Il précise le suivi et la mise à jour des actions entreprises, permettant d'anticiper les risques, de saisir les opportunités et d'assurer la cohérence avec la politique définie. Ce plan fait l'objet d'une évaluation régulière et d'ajustements, en principe tous les deux ans.

Les évolutions du contexte géopolitique et des menaces exigent une agilité et une réactivité accrues, permettant d'ajuster, lorsque cela s'avère nécessaire, la mise en œuvre effective de la Vision stratégique et de la loi de programmation.

Dans ce contexte, un rapportage régulier sur l'état d'avancement du renforcement de la Défense, ainsi que sur les ajustements apportés, sera mis en place afin de garantir la transparence essentielle vis-à-vis du gouvernement et du parlement.

b. Importance d'une base industrielle et technologique de défense solide

1) Poursuite du développement de la DIRS (DIRS 2.0)

La DIRS (*Defence, Industry and Research Strategy*) vise à soutenir les politiques de sécurité et de défense nationales, à renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne et à consolider la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) belge. Elle vise à mieux positionner la Belgique comme un partenaire technologique compétitif tout en générant des retours économiques et sociétaux notamment sous forme de connaissances, de technologies duales et d'emplois. La DIRS garantit l'autonomie nationale dans des domaines clés, tout en stimulant la recherche et le développement pour combler les lacunes capacitaires. Dans ce cadre, il est essentiel de garantir la cohérence entre les projets DIRS, les besoins futurs de la Défense et les priorités technologiques, en se concentrant sur l'industrialisation et la contractualisation des initiatives issues de cette stratégie. Pour que la dynamique fonctionne sur le long terme, il faut adopter une approche *win-win* dans laquelle les investissements dans notre industrie de la défense et de la sécurité bénéficient finalement à la Défense sous forme de nouveaux systèmes et de munitions, tout en encourageant la conception de technologies à double usage, susceptibles de bénéficier également à l'économie civile.

Face à la détérioration du contexte sécuritaire et à l'impératif d'une autonomie accrue en matière de défense, l'Union européenne doit accélérer le développement de sa propre sécurité et renforcer la défense collective. Dans ce contexte, la capacité d'innovation en matière de défense revêt une importance stratégique. Les politiques de la DIRS visent à maintenir l'avance technologique européenne et transatlantique, notamment pour les technologies émergentes qui transformeront les guerres futures. La Défense poursuivra cette dynamique en déployant la DIRS, avec un budget de recherche dédié qui évoluera pour répondre à la norme PESCO.

Il est également important que la Belgique continue de soutenir les initiatives de l'Union européenne visant notamment à renforcer l'industrie européenne en matière de défense et, par extension, à développer une plus grande autonomie stratégique de l'Europe, notamment via le cadre de la Stratégie industrielle européenne de défense (*European Defence Industrial Strategy* - EDIS) ou encore du Programme européen pour l'industrie de la défense (*European Defence Industry Programme* - EDIP).

Une politique de recherche performante est essentielle pour le développement de nouveaux systèmes d'armement. La DIRS doit prioritairement tenir compte des besoins des forces armées. Elle renforcera la participation aux programmes de défense de l'Union européenne et de l'OTAN. Dans le cadre d'un accord de coopération avec les entités fédérées, la DIRS 2.0 favorisera une collaboration accrue, dynamisera l'industrie de défense nationale et stimulera la production nationale.

Les opportunités de participation à des programmes phares seront explorées, tant dans les phases de développement que de production. Le retour technologique et industriel, ainsi que la pertinence des projets pour notre Défense, tant sur le plan opérationnel que budgétaire, seront des critères déterminants dans la décision de s'engager dans ces initiatives. L'acquisition du matériel qui en découlera ne sera confirmée qu'après une évaluation approfondie de ces aspects.

L'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD) jouera un rôle moteur dans le développement et la mise en œuvre ultérieurs de la DIRS. L'IRSD sera renforcé afin de pouvoir définir des politiques en matière de gestion et d'optimisation des projets. Une attention particulière sera accordée aux responsabilités de l'Institut en matière d'évaluation des projets, d'attribution de soutiens, ainsi que de suivi et d'audit de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, l'IRSD développera et affinera les outils mis en œuvre dans le cadre de la DIRS. Parmi les activités envisagées figurent notamment l'élaboration et la gestion de feuilles de route technologiques, la gestion d'écosystèmes d'innovation de défense axés sur les missions, l'opérationnalisation d'un *Defence Innovation Hub* (comprenant des activités telles que l'élaboration de concepts, les tests et l'expérimentation), la proposition de thèmes de recherche, de développement et d'innovation (R&D&I), ainsi que l'accompagnement des investissements dans des entreprises innovantes - de la phase initiale à l'industrialisation - en renforçant également la capacité à intégrer rapidement les avancées technologiques issues de l'innovation.

En s'inspirant des approches adoptées dans les pays voisins, l'IRSD étudiera dans quelle mesure et de quelle manière une organisation dédiée à l'innovation en matière de défense (*Organisation for Defence Innovation and Defence Industry* - ODIN) pourrait contribuer de manière ciblée à la réalisation de la DIRS.

Le *von Karman Institute for Fluid Dynamics* (VKI) est un centre belge de recherche et d'enseignement de renommée internationale, spécialisé dans la mécanique des fluides. Il joue un rôle clé dans le développement de technologies de pointe, en particulier dans les domaines de l'aéronautique et de la défense. Par ses travaux, il contribue directement à la supériorité technologique et stratégique des forces armées alliées. Compte tenu de son importance stratégique, un renforcement des liens avec la Défense sera activement envisagé.

2) Développement de la capacité industrielle de défense

Pour faire face aux menaces, il est essentiel de s'appuyer sur une base technologique, industrielle et scientifique solide, capable de soutenir le développement, la production, le maintien (*sustainability*) et l'évolution des capacités militaires. Un positionnement stratégique de l'industrie favorise également le renforcement des liens de coopération mutuelle sur le long terme, aussi bien au niveau européen que transatlantique. Face à l'évolution technologique, ce socle dépasse largement les acteurs industriels traditionnels de la Défense, raison pour laquelle la mise en place d'écosystèmes dynamiques (*mission driven defence innovation ecosystems*), dans les domaines de la cybersécurité et des systèmes téléopérés (drones) par exemple, est essentielle pour favoriser une collaboration étroite entre la Défense, l'industrie, le monde académique et les centres de recherche. Cette approche vise à mieux stimuler l'innovation, à développer des solutions militaires de pointe et à renforcer la position nationale dans les grands projets capacitaires internationaux.

La guerre en Ukraine a également mis en évidence la nécessité de disposer d'une industrie de défense solide pour rapidement soutenir les opérations prolongées en cas de conflit en produisant

rapidement des biens vitaux comme des munitions, contribuant ainsi à la dissuasion. En la matière, les lacunes au niveau de la production obligent les armées à constituer des stocks qui, quoiqu'il arrive, seront insuffisants dans la durée, raison pour laquelle l'industrie doit être rapidement capable de produire plus et plus vite. Actuellement, les délais de livraison restent trop longs et certaines productions font défaut notamment en Europe. En plus des efforts menés sur le long terme par le biais de la DIRS en matière de recherche et de développement, il est donc crucial de mettre en place des politiques visant à renforcer les capacités de production ou d'assemblage de systèmes d'armes et d'armement pour renforcer l'autonomie stratégique en concertation avec les entités fédérées (DIRS 2.0) et ainsi passer du principe du *just in time* à celui du *just in case*.

À cet égard, la DIRS intégrera un Plan de développement industriel de défense visant à établir une politique et des actions concrètes pour réaliser les opportunités de renforcement des capacités de production nationale auprès des industriels. Ce plan permettra également d'explorer les possibilités de reconversion industrielle à la suite de fermetures d'entreprises civiles. Ce volet revêt un intérêt particulier, tant pour faciliter le redéploiement du personnel licencié que pour surmonter les difficultés liées à la recherche de terrains adaptés à l'implantation de nouvelles capacités de production.

Si les principaux leviers du changement demeurent nationaux, l'OTAN et l'Union européenne, qui accordent une attention croissante aux stratégies industrielles, peuvent néanmoins jouer un rôle déterminant en clarifiant la visibilité de la demande dans le temps et en identifiant les opportunités de coopération.

Au niveau belge, afin de soutenir l'indispensable développement industriel en matière de défense, les rôles et les responsabilités des acteurs respectifs, en particulier des régions, seront clarifiés afin de, notamment, mieux identifier et favoriser les opportunités d'investissement pour l'industrie. Dans ce cadre, le développement de la capacité industrielle de défense sera également soutenu par les attachés de Défense, ainsi que par le Directeur National des Armements (*National Armaments Director* - NAD) dont les moyens seront renforcés.

Enfin, ce plan de déploiement de la capacité industrielle de défense explorera la possibilité d'investir dans le développement industriel en Ukraine.

3) Intérêts essentiels de sécurité

L'article 346 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) permet aux États membres de déroger aux règles du marché intérieur lorsqu'il s'agit de protéger leurs intérêts essentiels de sécurité (IES). Cette notion recouvre des intérêts fondamentaux liés à la préservation de la souveraineté nationale, de la défense et de la sécurité.

Dans ce contexte, le gouvernement a défini en 2016 les lignes directrices applicables en matière d'intérêts belges dans le domaine de la politique de la Défense et de la sécurité, ainsi que les applications technologiques essentielles de soutien qui doivent être mises à disposition de la Défense (*Key Enabling Technological Defence and Security Applications* - KETA). Ce document devra être adapté afin de tenir compte de l'évolution des menaces, des priorités stratégiques et des avancées technologiques.

Protéger les intérêts de sécurité belges permet de renforcer la résilience et l'autonomie stratégique belge et européenne, mais aussi de maintenir une pertinence nationale dans des secteurs clés tout en favorisant les retombées industrielles et sociétales. Dans un contexte sécuritaire incertain, cet outil contribue à garantir l'acquisition et la disponibilité de matériel de guerre, à renforcer l'état de préparation (*readiness*) et à assurer le soutien en service.

Ces dernières années, la mise en œuvre de la Vision stratégique de 2016 et du Plan STAR de 2022 a renforcé la collaboration entre la Défense et l'industrie, notamment à travers des mesures de protection des IES. L'intégration de ces mesures aux grands programmes d'investissement a ouvert de nouvelles opportunités pour notre industrie de défense. Elle a ainsi pu renforcer ses capacités

de production et de soutien, tout en consolidant sa position en tant que partenaire compétitif sur les marchés internationaux. En plus de renforcer la base industrielle et technologique de défense belge, ces programmes d'investissement ont également établi les fondations d'une communication structurée entre la Défense et l'industrie. Cette collaboration s'est progressivement développée, notamment au travers de la DIRS. Cette dynamique a également ouvert des perspectives et a consolidé la place de notre industrie dans le secteur de la défense et a généré des retombées économiques et sociétales significatives pour notre pays. La prise en compte de telles mesures sera poursuivie, et l'exploitation des opportunités qui en découleront, le cas échéant, sera soutenue par les moyens financiers attribués à la DIRS.

L'intégration de ces mesures de protection dans les marchés ne doit toutefois pas entraîner de ralentissements et doit faire l'objet d'une évaluation d'opportunité au cas par cas. Il est essentiel de veiller à ce qu'elles ne détournent pas l'objectif principal, qui reste de fournir à la Défense le meilleur produit possible.

Plus largement en matière de protection de nos intérêts essentiels de sécurité, il est également impératif de mieux se prémunir contre le vol de technologies sensibles, d'assurer la préservation de l'expertise nationale et d'éviter toute prise de contrôle malveillante étrangère sur les secteurs clés.

4) Retours sociétaux

Développer et soutenir une base industrielle de défense constitue un impératif stratégique pour garantir une plus grande autonomie nationale et européenne. Cela exige un investissement important dans le développement de l'innovation ainsi que dans la concrétisation d'une véritable stratégie industrielle, tournée vers la production d'armements et de systèmes de défense. Ce mouvement doit être amorcé par un engagement initial fort, notamment en matière de financement public. Cet effort vise à enclencher une dynamique, où les commandes publiques, associées aux progrès technologiques, entraînent une montée en puissance progressive des capacités industrielles. Une fois ce mécanisme installé, il devrait pouvoir s'auto-alimenter en assurant à la fois la production et l'innovation attendues et en générant des revenus suffisants pour couvrir ses propres besoins de financement, tout en contribuant à la vitalité économique nationale par la création d'emplois, l'exportation de technologies et le renforcement des filières de haute technologie.

La Défense constitue déjà un levier majeur de retombées sociétales, notamment sur le plan économique et industriel. On estime qu'environ deux tiers des dépenses de défense bénéficient directement à l'économie belge, générant un rendement sociétal significatif.

Par ailleurs, les retombées sociétales directes découlant des grands programmes d'investissement, qu'elles soient européennes ou transatlantiques, s'avèrent également notables. En 2023, par exemple, les programmes majeurs conclus en 2018 dans le cadre de la Vision stratégique de 2016 - portant sur la capacité motorisée terrestre, la capacité aérienne de combat et les capacités navales - avaient déjà généré près de deux milliards d'euros de retours économiques pour notre pays.

Outre ces retours directs, qui se concrétisent notamment sous la forme d'investissements et d'emplois, des retours indirects sous la forme d'opportunités commerciales pour d'autres entreprises (notamment des PME) ou secteurs qui n'étaient pas directement concernés par ces programmes, de transfert de connaissances ou encore d'activités de support.

Un autre aspect réside dans le caractère dual de nombreux investissements, qui peuvent à la fois répondre à des besoins civils et militaires. Ce sera particulièrement vrai dans le domaine de l'*Enablement*, qui nécessitera des investissements dans la logistique ou les infrastructures de transport pour permettre le déploiement rapide de troupes et de matériel. Ces investissements génèrent des retombées civiles importantes en participant, par exemple, à l'amélioration des

échanges commerciaux. Il en va de même dans le domaine cyber de la Défense, qui contribue activement au renforcement de la cybersécurité nationale en protégeant à la fois les systèmes militaires et les infrastructures critiques civiles.

Investir dans la Défense représente donc un vecteur important de développement économique et technologique. Les grands programmes d'armement, en plus de renforcer notre sécurité et notre souveraineté, génèrent des retours sociétaux significatifs, tant directs qu'indirects, au bénéfice de l'ensemble du tissu socioéconomique national. Ainsi, la dépense de défense doit être envisagée non comme un coût pur, mais comme un véritable investissement pour l'avenir.

c. Développement d'une stratégie de communication

1) Communication externe

Le conflit en Ukraine, largement médiatisé, a mis en lumière la brutalité de la guerre moderne, à travers des images de destructions massives, de violences répétées contre les civils et de violations flagrantes des droits de l'homme. Il a confronté les sociétés européennes à une réalité géopolitique proche, qui pourrait un jour les concerner directement. Une partie croissante de la population s'interroge : une telle guerre pourrait-elle éclater chez nous ? Sommes-nous préparés à y faire face ? Et que pouvons-nous faire, collectivement et individuellement, pour y répondre ? Est-ce que la Défense est prête ?

Dans un monde où l'environnement informationnel est de plus en plus contesté, l'adoption par la Défense d'une stratégie de communication claire et cohérente est essentielle pour garantir la crédibilité, la transparence et l'efficacité de ses actions. La communication stratégique joue également un rôle clé dans les efforts de dissuasion en affirmant l'image d'une Défense crédible.

Les menaces militaires et hybrides sont bien réelles, mais la population n'en a pas toujours pleinement conscience et/ou ne perçoit pas l'urgence de se préparer à y faire face. Il est essentiel que chaque citoyen prenne conscience des défis militaires et les dangers auxquels l'Europe, et la Belgique en particulier, est confrontée, ainsi que les efforts indispensables pour y faire face. Cette compréhension renforcera la lisibilité et la légitimité des choix politiques en matière de défense. Il s'agit de mieux sensibiliser la société à l'utilité fondamentale de la Défense, à ses missions et à son fonctionnement, dans un environnement stratégique de plus en plus incertain.

Dans ce contexte, la Défense occupera davantage l'espace médiatique en valorisant la parole de ses experts militaires et en les rendant plus accessibles aux médias. Plus que jamais, le Chef de la Défense et les spécialistes militaires doivent pouvoir s'exprimer librement sur la situation géopolitique et sur les questions militaro-techniques, tout en respectant les contraintes de sécurité.

Par ailleurs, la Défense devra être en mesure de communiquer de manière claire et pédagogique sur sa politique, son utilité, ses besoins et ses lacunes. Elle doit renforcer le lien avec la société, en particulier par une communication modernisée, une présence accrue sur les réseaux sociaux, et des efforts ciblés pour atteindre les jeunes générations.

Cette prise de parole est d'autant plus importante qu'elle permet d'éclairer le public sur des sujets majeurs : les engagements pris dans les institutions internationales, les coopérations et les partenariats, l'effort de défense, l'emploi des ressources, les activités des forces armées, la portée des enjeux stratégiques, la posture de dissuasion et de défense, ainsi que les décisions en matière d'engagements opérationnels.

Il est également essentiel de sensibiliser la population à la guerre de l'information qui fait rage dans l'espace numérique. Une communication stratégique proactive de la Défense, en cohérence avec les autres acteurs étatiques concernés, contribuera à contrer plus efficacement les campagnes de désinformation, en renforçant l'esprit critique du public face aux contenus diffusés.

Cette communication dotera les citoyens des outils et de la confiance nécessaires pour évaluer, de manière autonome, l'authenticité des informations auxquelles ils sont exposés. Dans cette perspective, la communication de la Défense s'appuiera sur un discours factuel pour contrer les campagnes hostiles, la désinformation et les tentatives de manipulation, contribuant ainsi à la lutte contre l'ingérence étrangère (*Foreign Information Manipulation & Interference* - FIMI).

En adoptant une communication proactive, la Défense contribuera à développer une culture de la sécurité au sein de la population qui renforcera sa légitimité, sa crédibilité et son ancrage sociétal, tout en favorisant une meilleure compréhension de ses missions et de son impact positif sur la société. La valeur sociétale directe de la Défense doit être le fil rouge de cette communication stratégique.

2) Communication interne

La communication interne est essentielle, non seulement pour l'exécution des missions, mais aussi pour la gestion, la planification et la coordination des activités, afin de garantir une préparation et un engagement plus rapides et efficaces, tout en assurant le bon fonctionnement quotidien de la Défense. Des informations de qualité, complètes, précises, actualisées et facilement accessibles, sont indispensables pour garantir un travail rapide et efficace.

Elles permettent également au personnel de mieux transmettre les messages et les objectifs de la Défense. La transparence est fondamentale : une communication claire, ouverte et accessible sur les décisions, les objectifs, les projets et l'évolution des politiques internes joue un rôle clé dans le renforcement de l'engagement du personnel.

La gestion de l'information n'est actuellement pas optimale. Dans cette optique, une modernisation du réseau interne de la Défense (Intranet) sera entreprise et la mise en place d'une application numérique de communication interne sera étudiée. L'objectif est d'assurer une diffusion fluide et intuitive de l'information auprès du personnel. Ces outils contribueront également à la simplification des démarches administratives. Cette initiative est particulièrement importante pour garder le contact avec les réservistes mais aussi parce que tout le monde à la Défense ne dispose pas d'un ordinateur individuel.

L'amélioration de la communication interne s'inscrit dans une transformation numérique plus large de la Défense, tant sur le plan opérationnel qu'administratif. Cette évolution vise à s'adapter au monde digital, à accélérer l'adoption des technologies pour renforcer les capacités militaires et à garantir un accès en temps réel aux données stratégiques. Elle implique une organisation en réseau sécurisée, une culture du partage de l'information, une montée en compétence numérique, une structure de soutien adaptée et une gestion optimisée des flux d'informations ainsi que la mise en place d'outils d'aide à la décision.

d. Mise en place de plans nationaux de défense, d'*Enablement* et de résilience

Le développement d'une défense de notre territoire et d'une société résiliente requiert l'élaboration de trois plans interdépendants et complémentaires : le Plan national de défense, le Plan national pour l'*Enablement* (tous deux actuellement en cours d'élaboration par la Défense), et le Plan national de résilience - en cours d'élaboration par le Centre de crise national (NCCN) -. Le Plan national de défense constitue le « plan cadre » pour les deux premiers.

Ces trois plans s'inscrivent dans la Stratégie de sécurité nationale et visent à rassembler, coordonner et synchroniser l'ensemble des ressources disponibles, tant civiles que militaires. Pour assurer une mise en œuvre adéquate de ces plans, il est essentiel de mobiliser l'ensemble de la société (*whole-of-society*) et de coordonner les actions civiles et militaires, en collaboration étroite avec tous les échelons du pouvoir (*whole-of-government*). Les domaines couverts par ces plans relèvent de la responsabilité

fédérale tout en respectant et en intégrant les compétences des autres niveaux de pouvoir. Leur élaboration se fera donc en concertation avec les autres départements fédéraux et les entités fédérées.

Afin de rendre ces plans pleinement opérationnels, un pilotage interfédéral devra être instauré, appuyé par une communication stratégique cohérente. Au sein de la Défense, une *National Plans Coordination Cell* (NPCC) a été mise en place pour assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan national de défense, du Plan national d'*Enablement*, ainsi que la coordination dans le cadre du Plan national de résilience.

Ces plans étant en cours d'élaboration, les exigences qui en découleront continueront d'évoluer. A ce stade, en ce qui concerne la Défense, certains besoins ont déjà été identifiés et pris en compte dans le processus de développement capacitaire.

1) Plan national de défense

Le Plan national de défense établit un concept global de défense nationale, visant à répondre efficacement aux menaces physiques (attaque armée, sabotage), virtuelles (cybermenaces) et cognitives (désinformation). Il fixe les orientations stratégiques, les objectifs et les moyens nécessaires pour assurer la sécurité du territoire et la sauvegarde des intérêts vitaux belges.

Ce plan définit également les principes et les modalités d'engagement coordonné de l'ensemble des acteurs nationaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des réponses aux menaces. Il s'intègre aux plans de défense collective régionaux de l'OTAN et fait l'objet d'une coordination avec les pays voisins. Il harmonise également les efforts entre les différents départements fédéraux et établit des lignes directrices pour l'utilisation concertée des ressources militaires, civiles et sociétales, garantissant une réponse cohérente et efficace pour contrer les menaces.

La coopération active des autres départements fédéraux ainsi que des entités fédérées est essentielle pour élaborer des mesures garantissant une intervention rapide et efficace en cas de crise internationale ayant un impact potentiel sur le territoire national. Dans cette perspective, l'anticipation joue un rôle clé, c'est pourquoi, dès la publication du Plan national de défense, des initiatives seront proposées afin d'assurer une préparation optimale à tous les niveaux.

2) Plan national pour l'*Enablement*

Le Plan national pour l'*Enablement* définit les responsabilités de la Belgique en tant que nation hôte (*host nation*) mais aussi d'accueil (*reception nation*) et de transit (*transit nation*) pour recevoir, soutenir et faire transiter les troupes alliées sur et à travers son territoire en cas d'activation des mécanismes de défense collective. Être en mesure d'assurer ces missions d'*Enablement* permet également à notre pays, en tant que nation d'envoi (*sending nation*), de déployer, de renforcer et de soutenir ses propres troupes de manière efficace.

Compte tenu de sa position géographique stratégique et de ses infrastructures, la Belgique joue un rôle central dans le renforcement et le soutien des forces de combat en Europe centrale et orientale, notamment grâce à ses ports sur la mer du Nord. Avec l'élargissement de l'OTAN vers l'Est, les distances se sont allongées et les lignes de démarcation traditionnelles sont devenues plus diffuses, renforçant l'importance de la mobilité militaire et logistique.

Cette capacité à faciliter le déploiement rapide des forces alliées est un élément clé de la dissuasion et de la défense de la zone euro-atlantique. Toutefois, après la Guerre froide, cette capacité a été négligée, entraînant la dissolution des structures dédiées et la disparition de procédures adaptées.

L'exécution des missions d'*Enablement* repose à la fois sur des éléments physiques - tels que les zones de réception et de transit, les corridors de mobilité et les infrastructures de soutien - et sur des composantes fonctionnelles, incluant les acteurs clés (notamment les autorités compétentes),

les plans, processus et procédures opérationnels et administratifs, ainsi que le respect des obligations légales, notamment en matière de franchissement des frontières, de formalités douanières et d'autorisations spécifiques. Dans ce cadre, le développement d'un « Schengen militaire » et d'une stratégie européenne en matière de mobilité militaire est une nécessité.

L'*Enablement* repose sur une approche duale qui implique une concertation et une collaboration étroites entre la Défense et le secteur civil (public et privé) et militaire. Sa mise en œuvre nécessite des capacités et infrastructures adaptées (notamment en matière de transport ferroviaire spécialisé ou de capacités de débarquement stratégiques).

3) Plan national de résilience

L'Union européenne et l'OTAN soulignent l'importance de la résilience, qui demeure une responsabilité nationale. Son renforcement est un pilier essentiel de la dissuasion et de la défense : en améliorant notre capacité à résister, réagir et à nous rétablir à la suite d'une crise, nous renforçons notre sécurité et réduisons les vulnérabilités exploitables par nos adversaires. Une résilience accrue contribue ainsi à dissuader toute agression en démontrant qu'une attaque serait vouée à l'échec.

Du point de vue de la Défense, le Plan national de résilience devrait couvrir plusieurs exigences clés comme la continuité des pouvoirs publics et des services essentiels, la sécurisation des approvisionnements énergétiques, la capacité à gérer des flux incontrôlés de population, la disponibilité des vivres et de l'eau, la prise en charge d'un grand nombre de victimes ou de crises sanitaires majeures - notamment via le renforcement des capacités de crise dans les réseaux hospitaliers civils -, ainsi que la robustesse des systèmes de communication, de transport, du secteur financier, et plus largement du tissu économique.

Afin de garantir que la Défense continue à apporter son soutien optimal à l'élaboration de ce plan, une coordination étroite sera mise en place avec le département de la Sécurité et de l'Intérieur, responsable du NCCN et de la résilience civile.

e. Modernisation du fonctionnement de la Défense

Au cours des prochaines années, la Défense devra opérer une transformation rapide pour renforcer son niveau de préparation, consolider les capacités existantes et en développer de nouvelles. En raison de l'évolution constante de la situation géopolitique, des événements imprévus pourraient contraindre la Défense à s'adapter encore plus rapidement que prévu. C'est pourquoi il est indispensable de rapidement moderniser le fonctionnement de la Défense et d'en optimiser ses processus.

Une coopération fluide et pleinement coordonnée sera également indispensable, aussi bien entre les services de la Défense qu'avec les autres départements fédéraux et ceux des entités fédérées. La collégialité à tous les niveaux sera essentielle pour accélérer le rythme en matière de défense et assurer une protection efficace du pays et de sa population.

1) Optimisation des processus et simplification administrative

Pour relever ses défis sécuritaires, budgétaires, capacitaires et humains, la Défense doit pouvoir exécuter ses activités de manière optimale et dynamique. Cela n'est possible qu'en s'appuyant sur une gouvernance robuste et une gestion rigoureuse des processus d'entreprise, notamment à travers une structure de commandement axée sur les résultats, favorisant une plus grande transversalité et une meilleure coordination.

C'est dans ce cadre que l'état-major de la Défense a récemment été réorganisé, visant - par une gouvernance ajustée - à établir un système avec une plus grande transparence autour de sa structure et de ses activités, des rôles et responsabilités et des mécanismes de coordination. Un bon système de gouvernance facilite non seulement l'application de la politique, mais réglemente

également le processus de gestion et de responsabilité. En découlent entre autres une plus grande marge de manœuvre pour agir avec agilité dans le cadre du mandat donné (*empowerment*) et la responsabilité finale d'atteindre les objectifs confiés (*accountability*).

Désormais, un second axe de modernisation, axé sur l'optimisation des processus et la simplification administrative, sera mis en œuvre sans délai. Compte tenu de la transformation prévue de la Défense, il est essentiel de renforcer l'agilité et de simplifier les chaînes décisionnelles, les procédures et les mécanismes administratifs afin d'accélérer l'exécution et de redéployer le personnel vers des missions à plus forte valeur ajoutée.

Trop souvent, la digitalisation des processus n'entraîne ni simplification, ni gain de temps, ni réduction des effectifs nécessaires à leur gestion. Cette situation doit impérativement changer. Face à l'urgence, la Défense devra être en mesure d'agir rapidement et avec efficacité. Travailler de manière rigoureuse, en assurant les contrôles nécessaires, reste *de facto* essentiel ; cependant les charges administratives excessives et les goulots d'étranglement devront être éliminés.

Ces initiatives s'inscrivent dans la logique poursuivie par le Plan d'action fédéral de simplification administrative (PFSA).

2) Amélioration des mécanismes contractuels et de gestion budgétaire

Au niveau contractuel

L'augmentation rapide de l'effort de défense nécessite la mise en place de mécanismes contractuels et budgétaires à la fois agiles, efficaces et conçus pour minimiser les retards. Ils doivent également pouvoir garantir une réponse rapide et adaptée aux besoins évolutifs dans un contexte sécuritaire incertain. Cet enjeu est crucial. Sur base de l'expertise acquise lors de l'achat accéléré de matériel pour l'Ukraine, la Défense simplifiera et facilitera ses procédures d'acquisition afin d'accélérer la satisfaction de ses propres besoins, dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Au niveau contractuel, la Défense regroupera au maximum ses besoins afin d'obtenir auprès du gouvernement des accords consolidés permettant de réaliser plus rapidement les contrats nécessaires. Pour renforcer l'état de préparation (*readiness*), la Défense mettra en œuvre des accords-cadres larges et de longue durée permettant une exécution efficace et flexible pour répondre aux besoins. Ces accords offriront aux fournisseurs de biens et de services des perspectives à long terme, favorisant la réactivité opérationnelle et la prise en compte de l'évolution technologique. Afin de maximiser les synergies, la Défense privilégiera les marchés passés en coordination avec d'autres gouvernements ou via des agences.

Les résultats de l'innovation seront pris en compte dans les achats et les vecteurs contractuels seront plus agiles et plus flexibles afin que les capacités puissent évoluer avec la technologie.

La Défense intensifiera son approche de *dynamic teaming*, favorisant une collaboration transversale et multidisciplinaire, pour accélérer et simplifier la préparation des documents indispensables au lancement et à la conclusion des marchés.

Dans le cadre du Plan d'entreprise de la Défense, un suivi renforcé de l'avancement des programmes sera mis en place pour garantir une exécution optimale et le respect des objectifs fixés, tant sur le plan budgétaire que sur celui des délais.

Au niveau budgétaire

La modernisation des processus budgétaires passe par une plus grande flexibilité et une gestion plus souple des crédits en exécution du budget, afin de garantir la continuité des opérations et du renforcement de la Défense. Celle-ci doit pouvoir fonctionner dans un cadre budgétaire plus flexible, permettant de simplifier les modalités d'exécution des transferts internes et la répartition des provisions interdépartementales, notamment pour le soutien à l'Ukraine. Une réforme en ce

sens permettrait d'accélérer et de faciliter l'exécution du budget tout en assurant une meilleure anticipation des besoins et une allocation plus efficace des ressources.

Au niveau du contrôle administratif et budgétaire

L'accélération du renforcement de la Défense doit s'appuyer sur une gestion administrative et budgétaire performante. À cette fin, le contrôle administratif et budgétaire, notamment assuré par les Inspecteurs des finances, sera modernisé et simplifié. Il ne s'agit pas de le remettre en cause, mais d'en optimiser le fonctionnement afin qu'il reste un garant d'un contrôle interne indépendant sans être un frein à l'exécution des objectifs du gouvernement. Des consultations sont engagées avec les partenaires fédéraux pour concrétiser ces améliorations.

3) Transformation digitale

Pour réussir son renforcement, la Défense doit continuer à investir dans la transformation digitale - essentielle pour s'adapter aux réalités du monde digital actuel -, accélérer l'intégration des évolutions technologiques et garantir un accès en temps réel aux données pertinentes et aux outils d'aide à la décision. Cela implique une refonte de la gestion de l'information, au profit d'une organisation en réseau favorisant des échanges de données sécurisés, fluides et efficaces. Il s'agit également de promouvoir une structure organisationnelle propice au partage d'information, tout en intégrant une culture de (cyber)sécurité à tous les niveaux.

Le renforcement des compétences numériques est essentiel pour sensibiliser l'ensemble du personnel et améliorer son aptitude à utiliser les outils numériques. Cela favorisera l'innovation ainsi que l'adoption de nouvelles technologies. L'expertise et les solutions en matière d'exploitation des données devront être facilement accessibles, intuitives et adaptées aux besoins des utilisateurs, afin d'encourager leur appropriation à tous les niveaux. La prise de décision fondée sur les données (*data-driven decision-making*) devra être pleinement intégrée aux processus fonctionnels et opérationnels, dans un cadre garantissant une interopérabilité numérique optimale.

Enfin, l'intégration des nouvelles technologies - telles que l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage souveraine et les technologies quantiques - sera accélérée. Une politique d'innovation numérique garantira que les technologies pertinentes pour la Défense soient adoptées en temps opportun afin de maintenir un avantage stratégique dans l'environnement de l'information.

En matière capacitaire, des forces équipées de systèmes de communication et d'information modernes - véritables piliers numériques de la défense contemporaine - sont essentielles, notamment pour garantir l'interopérabilité à grande échelle.

f. Actualisation du cadre légal

Face à la dégradation de la situation géopolitique, il est impératif d'adopter un cadre juridique moderne, cohérent et complet qui réponde aux nouvelles menaces et aux missions de la Défense. La mise en place d'un Code de la Défense (Codex) aura pour objectif de structurer et de compléter la législation concernant la Défense.

Cette initiative s'inscrit dans une réflexion globale visant à regrouper les textes épars, combler les lacunes juridiques et clarifier les ambiguïtés, tout en préservant la flexibilité nécessaire à la Défense pour accomplir ses missions. Son objectif est de renforcer l'efficacité des forces armées en apportant des garanties accrues pour la sécurité des militaires et des citoyens, tout en définissant le rôle de la Défense. Il s'agit d'un enjeu à la fois stratégique et démocratique. Une définition claire des missions et compétences améliorera l'organisation et la mise en œuvre des capacités, tout en veillant à ne pas étendre inconsidérément les missions de la Défense. Le Code clarifiera également les modalités d'engagement de la Défense, notamment en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la force en

dehors des situations de conflit armé, c'est-à-dire dans le continuum entre la paix et la guerre, ce qui nécessite de définir et d'encadrer la notion de temps de crise (période de menaces hybrides accrues).

Ce cadre juridique tiendra également compte des évolutions technologiques - notamment dans les domaines de la robotisation, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle - pour répondre aux défis actuels, tels que la gestion des données sur le champ de bataille. Au niveau international, la Belgique contribuera à la clarification des règles de droit international concernant l'usage des technologies d'automatisation avancée (intelligence artificielle et autres), afin de garantir que le respect des principes du droit international humanitaire. Le cadre national se basera sur les principes susmentionnés.

Vigilance éthique

En ce qui concerne les systèmes d'armement létaux autonomes (*Lethal Autonomous Weapon Systems* - LAWS), la Défense contribuera à la clarification des règles du droit international, afin d'en garantir le respect dans le cadre de leur éventuel déploiement futur. À ce stade, la Défense ne dispose pas de tels systèmes autonomes, à ne pas confondre avec des systèmes téléopérés (*unmanned/uncrewed*), tels que les drones qui demeurent sous contrôle humain permanent, même lorsqu'ils sont armés.

La Défense mettra en œuvre les technologies émergentes dans ses systèmes d'armes de manière responsable, c'est-à-dire en veillant systématiquement à assurer un contrôle humain permanent sur la décision d'emploi.

g. Évolution du patrimoine immobilier de la Défense

L'infrastructure est un pilier essentiel du bon fonctionnement et de l'efficacité opérationnelle des forces armées. Elle joue également un rôle clé dans l'attractivité de la Défense et la fidélisation du personnel.

L'évolution du patrimoine immobilier de la Défense s'articule sur base des objectifs suivants :

- Une mise aux normes des installations : malgré les investissements déjà engagés, l'état général des infrastructures demeure insuffisant pour répondre aux standards d'une organisation moderne, notamment en termes énergétiques et environnementaux. La mise à niveau du patrimoine doit donc se poursuivre afin de répondre aux besoins actuels et futurs avec une attention particulière sur la sécurité militaire. Des actions concrètes seront prises afin de remédier rapidement aux problèmes d'infrastructure quotidiens, dont l'impact sur le moral et le bien-être du personnel est significatif et ne doit pas être négligé.
- Une infrastructure de défense résiliente : l'évolution de posture de défense collective et le besoin d'une plus grande résilience militaire poussent également la Défense à réexaminer ses concepts d'infrastructure, en mettant l'accent sur la robustesse et une plus grande dispersion des installations notamment au niveau du stockage de munitions. Le développement des missions d'*Enablement* et des missions de protection du territoire national, incitera également à repenser l'infrastructure militaire de manière plus globale et duale, en intégrant des solutions telles que des quais de chargement ferroviaire capables d'embarquer ou de débarquer du matériel militaire lourd.
- Une infrastructure dimensionnée pour l'avenir : le renforcement de la Défense implique la rénovation et la construction de nouvelles infrastructures afin de garantir l'opérationnalisation des nouvelles capacités et d'augmenter les capacités de stockage. Parallèlement, l'augmentation des effectifs requiert une extension des infrastructures d'hébergement, en particulier pour la formation des jeunes recrues et l'accueil des réservistes. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire lorsque le personnel est contraint de rester sur site en raison des exigences opérationnelles ou de l'éloignement géographique du domicile. Les entraînements génèreront également un besoin accru en espaces et en infrastructures dédiées. Dans la mesure du possible, la Défense cherchera à étendre les zones d'exercice existantes ou à en acquérir de nouvelles.

- Une répartition géographique équilibrée : la répartition des quartiers militaires sur l'ensemble du territoire national est essentielle pour faciliter le recrutement et améliorer la rétention des effectifs. Tenant compte de la réalité démographique, l'implantation de nouvelles infrastructures dans les régions où la présence militaire est actuellement limitée constitue une réponse à cet enjeu. Dans cette perspective, la Défense accordera une priorité au développement du Quartier du futur Nord, tout en poursuivant le projet du Quartier du futur Sud.
- Un renforcement de l'ancrage sociétal : sans occulter le caractère fondamentalement militaire des infrastructures de la Défense - qui doivent être protégées et dont l'accès au public reste par nature restreint - certains équipements, tels que les installations sportives ou de santé, pourront néanmoins être rendus accessibles à la population locale. Cette ouverture contribuera à renforcer la légitimité et la visibilité de la Défense au sein de la société. Dans le cadre de prestations au profit de tiers, le prêt de matériel ou la mise à disposition de certains services pourra être envisagé. Par ailleurs, les infrastructures militaires pourront également jouer un rôle en tant que vecteurs de résilience nationale, notamment dans la réponse à des crises civiles - telles que des pandémies, des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence majeures -.

Afin de répondre aux besoins croissants en matière d'infrastructure, d'*Enablement*, de répartition géographique et de résilience - et compte tenu de la difficulté d'implanter de nouveaux quartiers ou zones d'entraînement dans des régions qui en sont dépourvues -, il ne sera procédé à aucune nouvelle vente de domaines militaires susceptibles de présenter encore du potentiel pour les besoins de la Défense. Dans le cadre du développement d'une stratégie industrielle de défense intégrée, il sera néanmoins examiné dans quelles conditions certains espaces, installations ou terrains militaires pourraient être mis à disposition de l'industrie de défense.

C'est sur base de ces principes qu'un Plan quartier sera établi.

Compte tenu de la présence sur notre territoire de nombreux acteurs majeurs dans le secteur de la construction, les investissements en infrastructure peuvent constituer un levier significatif pour la croissance économique. Ces budgets offrent un potentiel de retombées sociétales, tant au niveau de l'élaboration des projets que de la construction ou de l'entretien.

h. Développement durable

La Défense contribue activement aux objectifs de développement durable du gouvernement fédéral et a l'ambition de devenir elle-même une organisation plus durable, conformément à ses missions et à sa transformation. Trois piliers soutiennent cette démarche : *Governance, People, Planet*. Les deux premiers piliers sont respectivement ventilés dans les aspects inhérents à la modernisation du fonctionnement de la Défense ainsi qu'à la gestion et au bien-être du personnel. Concernant le troisième pilier, la Défense est pleinement consciente de son impact sur l'environnement, ainsi que des multiples crises - climatiques, énergétiques et sécuritaires - auxquelles elle est confrontée. Ces défis interconnectés influent directement sur l'environnement stratégique, sur la nature de ses missions et sur les conditions des théâtres d'opération. C'est pourquoi la Défense s'inscrit comme un acteur environnemental participatif qui cherche à réduire son empreinte écologique et à adopter des pratiques de gestion durable pour prévenir et répondre aux menaces environnementales, pour autant que ces mesures ne compromettent pas la sécurité de son personnel ou l'efficacité opérationnelle.

i. Valeurs et éthique

Les valeurs et l'éthique sont essentielles pour la Défense, garantissant que ses actions respectent à la fois les libertés et les droits fondamentaux, ainsi que les normes internationales. En toutes circonstances, les décisions prises doivent être justifiables et viser à prévenir les abus de pouvoir, préservant ainsi la réputation et la légitimité des forces armées. Une conduite morale et transparente renforce la confiance de la population et assure que la Défense réponde aux attentes sociétales.

Les valeurs et l'éthique contribuent également à la cohésion interne des forces armées. Des normes claires de comportement garantissent la discipline et l'unité au sein des troupes. Un cadre cohérent permet à chaque militaire d'agir en toute conscience et dans le respect des règles, ce qui est primordial pour maintenir l'ordre et la solidarité, même dans les situations les plus tendues. Les militaires, en tant que modèles pour la société, doivent incarner des valeurs exemplaires, d'autant plus que la spécificité de leur mission exige une conduite irréprochable.

Une politique fondée sur le respect mutuel guide la culture de la Défense, avec une détermination ferme à combattre les comportements transgressifs. La lutte contre l'extrémisme, les discriminations et toute forme d'entrave à l'inclusion et à la diversité au sein de la Défense sera menée de manière proactive et rigoureuse.

8. Base du développement capacitaire

Le développement capacitaire de la Défense s'appuie à la fois sur les besoins nationaux et sur les exigences découlant des engagements internationaux. Dans un souci d'adaptation aux menaces actuelles et futures, cette démarche s'inscrit dans un cadre à la fois ambitieux et réaliste, afin de garantir une réponse efficace aux défis sécuritaires.

Ces considérations ont été intégrées de manière cohérente afin de fixer les priorités et les objectifs de ce développement à l'horizon 2035.

a. Capacité, bien plus que du matériel

Une capacité ne se limite pas à sa seule dimension matérielle. Elle intègre également des éléments essentiels tels que la doctrine, l'organisation, la formation et l'entraînement, les ressources humaines, les infrastructures, l'interopérabilité, ainsi que les structures de commandement et de gestion mais aussi les ressources financières indispensables au développement capacitaire.

Pour s'assurer que chacun de ces aspects soient couverts, ce développement repose sur l'approche DOTMLPFI, intégrée au cadre conceptuel de l'OTAN, qui assure une vision globale, structurée et cohérente de l'acquisition et de l'évolution des capacités opérationnelles :

- La Doctrine définit les principes et concepts guidant l'emploi des capacités ;
- L'Organisation fixe la structure capacitaire et des forces afin d'optimiser leur efficacité ;
- La formation et l'entraînement (Training & Education) assurent la préparation et le perfectionnement du personnel ;
- Le Matériel englobe les équipements et les stocks nécessaires aux opérations ;
- Le Leadership garantit un commandement efficace et une gestion optimale des effectifs ;
- Les ressources humaines (Personnel) jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation des capacités ;
- Les infrastructures et installations (Facilities), y compris les espaces d'entraînement, sont essentielles pour garantir le maintien de l'opérationnalité ;
- L'Interopérabilité assure la compatibilité et la coordination entre différentes forces ou nations. Cette approche intégrée permet de développer des capacités pleinement opérationnelles, adaptées aux exigences actuelles et futures.

Afin de garantir une mise en œuvre opérationnelle efficace et cohérente, il est essentiel que la croissance capacitaire assure une évolution aussi synchronisée que possible entre ces piliers. Cette évolution repose néanmoins sur un cadre prédictif, car il est impossible de tout anticiper avec

certitude, notamment en ce qui concerne les résultats des politiques de gestion du personnel, les acquisitions, les avancées technologiques ou encore les partenariats.

Caractère synchronisé de l'évolution capacitaire

L'évolution capacitaire, fondée sur une approche intégrée de type DOTMLPFI, requiert une synchronisation maximale entre tous les éléments constitutifs d'une capacité - qu'il s'agisse des ressources humaines (effectifs et spécialisations), des infrastructures ou des moyens de fonctionnement - avec le calendrier de mise en œuvre des programmes d'investissement.

Cependant, déterminer avec précision des données chiffrées, à un horizon de dix ans, pour chacun de ces éléments et pour chaque capacité, demeure une tâche particulièrement complexe. De nombreux paramètres restent en effet inconnus ou sont appelés à évoluer inévitablement, qu'il s'agisse des choix en matière d'équipement, de l'évolution technologique, des doctrines d'emploi, ou encore des concepts d'appui et de mise en œuvre des capacités futures.

Néanmoins, le développement des capacités de la Défense s'inscrit dans une trajectoire planifiée, progressive et cohérente dans toutes les dimensions capacitaires.

b. Développement capacitaire équilibré, ambitieux et évolutif

Le développement capacitaire de la Défense, présenté en Annexe C, s'articule autour de cinq grandes dimensions capacitaires, distinctes des Forces (anciennement appelées « Composantes ») : Information (*Intelligence, Cyber et Influence* - ICI), Terre, Air, Maritime, ainsi que Commandement et Soutien opérationnel. Chacune regroupe plusieurs domaines capacitaires.

Ce développement est planifié de manière progressive, cohérente et équilibrée entre les différentes dimensions, afin d'assurer une contribution crédible et durable à la dissuasion, à la défense collective et à la protection du territoire national. Cette ambition s'appuie sur de nombreuses coopérations dans lesquelles la Défense est engagée, renforçant ainsi l'interopérabilité et la solidarité stratégique. En disposant de moyens suffisants, bien dimensionnés, notre pays sera en mesure de s'affirmer comme un partenaire fiable, crédible et reconnu sur la scène internationale.

Pour chacune des dimensions capacitaires, la situation actuelle, les évolutions prévues à l'horizon 2035 ainsi que les partenariats associés sont présentés en détail en Annexe C. Le portfolio des investissements inscrits dans la loi de programmation militaire pour la période 2026-2034 y figure également.

Détermination des moyens pour le développement capacitaire

La marge dédiée au développement capacitaire est déterminée en fonction de la norme établie par l'OTAN. Préconisant une répartition budgétaire équilibrée, celle-ci prévoit l'allocation d'au moins 20 % des dépenses à l'acquisition de nouveaux équipements majeurs. Cette part est considérée comme un indicateur clé du niveau et du rythme de modernisation des forces armées. Lorsque ce minimum n'est pas atteint, le risque s'accroît de voir les équipements devenir obsolètes, de creuser les écarts entre Alliés en matière de capacités et d'interopérabilité, et d'affaiblir la base industrielle et technologique de défense en Europe.

Compte tenu du retard accumulé par notre pays et des moyens mobilisés dans le cadre de la trajectoire budgétaire accélérée définie par le gouvernement, le développement capacitaire s'inscrit dans une dynamique de montée en puissance, avec pour ambition d'atteindre un objectif porté à 25% d'ici 2034.

Caractère évolutif du développement capacitaire

Le développement capacitaire ne peut être totalement figé sur la durée que représentent deux législatures. Il doit au contraire rester souple et évolutif, afin de s'adapter à un environnement de sécurité de plus en plus instable et à des évolutions technologiques rapides et souvent imprévisibles.

Consciente de ces enjeux, la Défense adopte une démarche d'ajustement de son portfolio capacitaire, fondée sur des révisions régulières pour garantir en permanence la cohérence entre ses capacités, ses missions et les objectifs stratégiques.

Dans cette perspective, elle s'attachera à identifier et à mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes et innovantes pour répondre aux besoins émergents, en veillant à ce que ces capacités soient rapidement disponibles et opérationnelles. Cet effort s'inscrira dans une logique de maîtrise des coûts, tout en renforçant la base industrielle de défense, en maximisant les retombées sociétales et en consolidant l'ancrage européen de ces capacités.

Dans une logique de renforcement de la robustesse globale des capacités, les évolutions futures viseront à répondre à la nécessité de disposer de réserves d'attrition renforcées, afin de pallier les pertes ou les indisponibilités temporaires des équipements, notamment liées à la maintenance.

9. Annexes

Les annexes présentent des éléments détaillés et chiffrés, indispensables à la mise en œuvre de cette Vision stratégique, tels que l'évolution des effectifs (Annexe A), la trajectoire et les moyens budgétaires (Annexe B) ou encore le développement capacitaire (Annexe C). Comme souligné à plusieurs reprises dans le document, la nature des menaces et leur évolution rapide nécessiteront probablement des ajustements qui pourront être opérés en cours d'exécution, sans pour autant impliquer une modification du corps principal du texte qui a pour vocation d'être stable dans le temps (Vision stratégique). Afin d'adopter une approche flexible et réactive en cas d'adaptation, les annexes, qui précisent leur année de référence (dans le titre), sont donc conçues comme des documents détachables, susceptibles d'évoluer dans le temps.

Par ailleurs, de nouvelles annexes pourront également être ajoutées progressivement - comme le Plan quartier -, le tout formant un ensemble cohérent.

Annexe A (2025) : Évolution des effectifs et prévisions de recrutement

Début 2025, la Défense comptait environ 28.500 employés à temps plein (26.200 militaires et 2.300 civils) et environ 2.500 réservistes actifs.

Les ambitions de transformation capacitaires nécessitent une croissance soutenue du personnel dans toutes les catégories.

Au cours de la législature, la Défense aura l'objectif de recruter au minimum 14.800 militaires du cadre actif, 6.600 réservistes et 4.800 civils. Fin 2029, la Défense devrait alors compter 29.400 militaires à temps plein, 6.900 réservistes et 5.200 civils. Fin 2034, la Défense devrait compter 34.500 militaires du cadre actif, 12.800 réservistes et 8.500 civils.

Une première levée du service militaire volontaire sera organisée en 2026, avec pour objectif de sélectionner 500 candidats. Ce dispositif sera pleinement opérationnel en 2028, avec une incorporation régulière de 1.000 volontaires sélectionnés chaque année.

Cette augmentation des recrutements est indispensable pour rétablir rapidement les effectifs militaires de la Défense dans une perspective de défense collective crédible, et permettre le déploiement des nouveaux systèmes d'armes dans les meilleures conditions.

Le graphique ci-dessous représente la croissance de personnel envisagée pour la Défense. Les personnes qui participeront au service militaire volontaire sont comptabilisées avec les réservistes.



Les objectifs de recrutement annuel sont précisés dans la loi de programmation.

Annexe B (2025) : Trajectoire budgétaire

La trajectoire budgétaire à l'horizon 2035

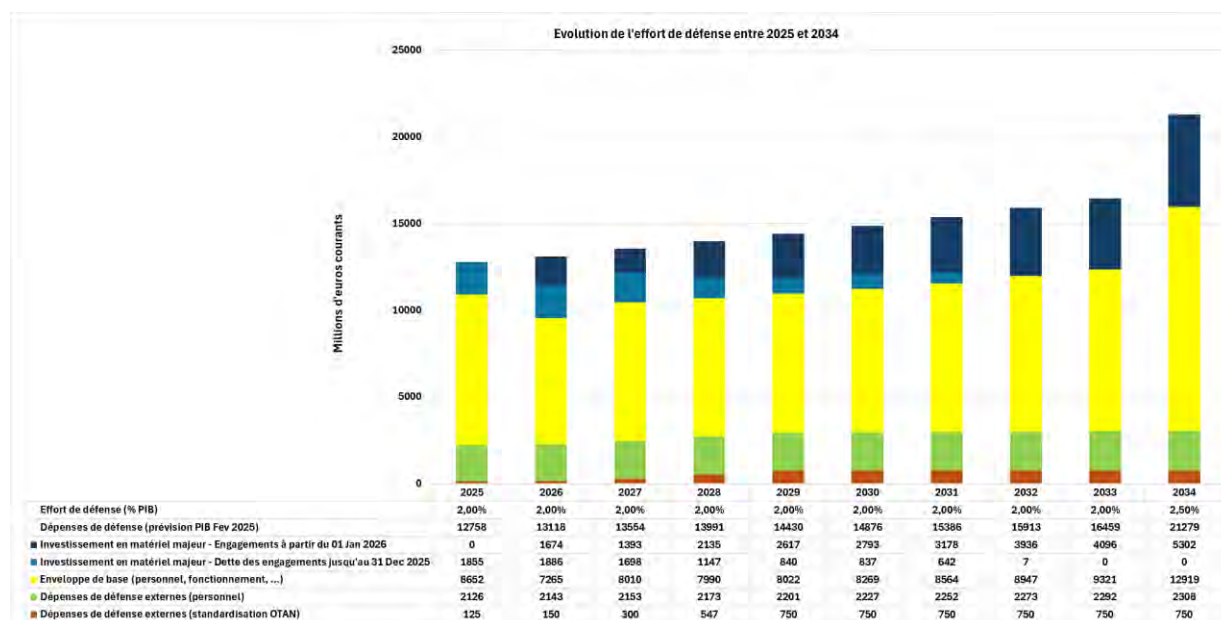
L'accord de gouvernement du 31 janvier 2025 prévoit une trajectoire de croissance accélérée vers 2 % du PIB pour les dépenses de défense d'ici à 2029, au plus tard, et vers 2,5 % en 2034, au plus tard.

Le 11 avril 2025, le gouvernement a adopté un Plan de défense budgétaire (« Contribution stratégique à la paix par la Force ») visant à atteindre un effort de 2 % du PIB dès 2025, niveau qui sera à minima maintenu, conformément au principe du « *halt any decline* ». En ligne avec l'accord de gouvernement, la trajectoire budgétaire prise en compte pour cette Vision stratégique portera l'effort de défense à 2,5 % du PIB à partir de 2034. Cette trajectoire, qui s'inscrit dans la volonté de Contribution stratégique à la paix par la Force définie par le gouvernement le 11 avril 2025, permet d'anticiper, le plus possible, les besoins futurs tout en soutenant une montée en puissance cohérente (quantitativement et temporellement) et soutenable du développement capacitaire. Elle ne limite par ailleurs aucunement la marge de manœuvre du gouvernement, qui conserve la capacité d'ajuster les priorités en fonction des évolutions stratégiques et budgétaires, notamment à partir des jalons posés dans le plan adopté à cette même date.

Un effort de défense cohérent en route vers 2035

La trajectoire budgétaire fixée permet de déterminer le montant annuel lié à l'effort de défense, calculé comme une part (un pourcentage) du PIB exprimé en euros courants. Les euros courants correspondent à des montants exprimés en valeur nominale, c'est-à-dire selon les prix en vigueur à une année donnée. Leur utilisation permet de visualiser l'évolution des volumes budgétaires en intégrant l'effet de l'inflation estimée, et donc de représenter les montants inscrits dans les budgets annuels de la Défense.

L'évolution de l'effort de défense entre 2025 et 2034, ainsi que sa composition, est représentée dans le graphique ci-dessous :



Les dépenses de défense, qui traduisent les montants nominaux découlant de l'effort de défense, se structurent selon trois grands axes : les investissements en matériel majeur, l'enveloppe de base et les dépenses de défense externes. Bien que comptabilisées dans les dépenses de défense au sens de l'OTAN, les dépenses externes ne sont pas financées par le budget de la Défense. Dans ce cadre, il convient de faire la distinction entre les dépenses liées au paiement des pensions des militaires (personnel) et celles liées aux dépenses effectuées par d'autres départements qui entrent dans les

critères de l'OTAN (ces dernières, qualifiées de « standardisation » en référence à la « norme OTAN » qui détermine la prise en compte d'une dépense de défense) et qui ont été planifiées dans le Plan de défense budgétaire. Ensuite, l'enveloppe dite « de base » couvre l'ensemble des dépenses indispensables au bon fonctionnement de la Défense, y compris celles visant à garantir son état de préparation opérationnelle. S'y retrouve également les dépenses de personnel qui incombent au budget de la Défense.

Enfin, les moyens dédiés aux programmes de développement capacitaire, correspondant aux investissements en matériel majeur, sont illustrés en deux groupes :

- Le premier concerne les programmes dont l'engagement (la contractualisation) est intervenu, ou est prévu d'ici fin 2025, en exécution de la loi de programmation du 20 juillet 2022, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de programmation militaire (prévue pour le 1^{er} janvier 2026). Une partie des paiements correspondants à ces engagements sera effectuée ultérieurement ; ce solde est qualifié de dette en termes budgétaires.
- Le deuxième groupe concerne quant à lui les programmes qui seront engagés dès 2026 dans le cadre de la nouvelle loi de programmation liée à la présente Vision stratégique.

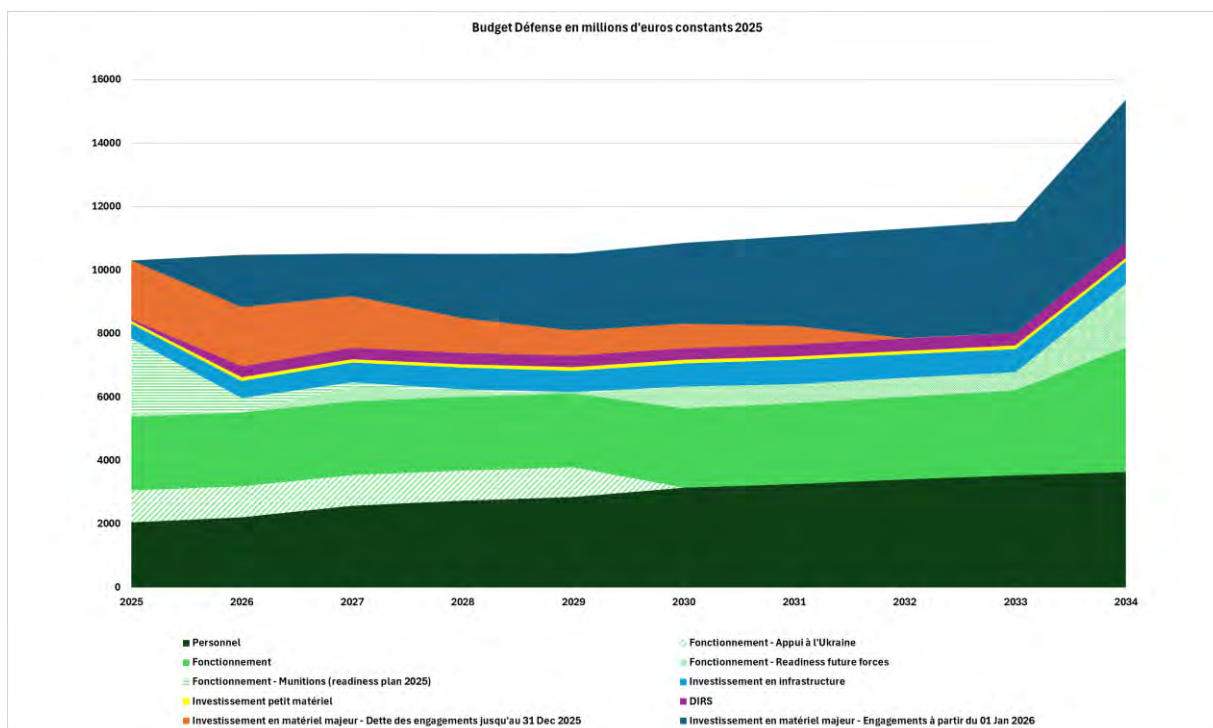
Une structure budgétaire cohérente

Le budget est exprimé en moyens de liquidation, c'est-à-dire en crédits de paiement, qu'il faut distinguer des moyens d'engagement, lesquels représentent les autorisations budgétaires mobilisées lors de la conclusion des contrats.

Pour déterminer le budget annuel effectivement alloué à la Défense, il convient de retrancher du montant des dépenses de défense, les dépenses qualifiées de « dépenses externes ». Le budget annuel effectif de la Défense se structure alors autour de deux grands volets : l'enveloppe de base d'une part et les investissements en matériel majeur - prévus dans le cadre de la présente Vision - d'autre part (au montant de ces investissements s'ajoute la dette résultant des programmes engagés avant 2026, dans le cadre du Plan STAR).

L'enveloppe de base se décline à son tour en plusieurs sous-catégories, parmi lesquelles figurent : les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement - incluant notamment celles liées à l'état de préparation (*readiness*) des forces armées -, les investissements en infrastructures, les investissements courants correspondant au renouvellement du petit matériel, ainsi que les ressources allouées au soutien de la DIRS (*Defence Industry and Research Strategy*).

Sur cette base, tenant compte de la trajectoire budgétaire prise en compte à l'horizon 2035, le graphe ci-dessous présente - en millions d'euros constants 2025 - la structure projetée du budget de la Défense. Cette projection en euros constants permet de mettre en évidence les tendances d'évolution puisque les montants sont exprimés en valeur réelle, à savoir qu'elles sont corrigées des variations de prix (sans ajustement tenant compte de l'inflation et de la croissance) en fonction d'une année de référence.



L'effort d'investissement en matériel majeur tend à atteindre 25 % d'ici 2034. Parallèlement, afin de soutenir le renforcement de l'état de préparation (*readiness*) et la reconstitution des stocks de munitions, l'enveloppe budgétaire de base connaîtra également une hausse graduelle à l'horizon 2035. Les moyens budgétaires consacrés au renouvellement du petit matériel sont pérennisés. L'effort de longue haleine de rénovation et d'adaptation aux nouvelles capacités de l'infrastructure est déjà entamé ; Les moyens budgétaires prévus permettront d'accélérer et d'amplifier ce mouvement ce qui contribuera non seulement à une meilleure opérationnalité, mais aussi à l'amélioration des conditions de travail du personnel. La part du budget consacrée au fonctionnement de la Défense va quant à elle croître au cours des deux prochaines législatures. De plus, des efforts substantiels à très court terme et à moyen terme sont prévus pour augmenter le niveau de préparation opérationnelle et les stocks dans toutes les catégories de classes logistiques, et ce y compris en matière de munitions. Les dépenses de personnel suivront la même tendance, notamment en raison de l'augmentation des effectifs de la Défense, comme détaillé en Annexe A. Le budget consacré au personnel couvre la croissance des effectifs dans les trois catégories de personnel - militaires, civils et réservistes - ainsi que les mesures de renforcement de la rétention et d'atténuation de l'effet de la réforme des pensions. Le financement de la DIRS s'établira annuellement à 3% du budget de la Défense, augmenté de montants complémentaires annuels qui seront stipulés dans la loi de programmation.

Cette projection indicative n'a pas vocation à être figée dans le temps, car de nombreux paramètres évoluent et imposent des ajustements réguliers. Qu'il s'agisse des délais de livraison, des capacités industrielles, des engagements internationaux, de la maturité des programmes, du niveau réel de recrutement, du soutien apporté à l'Ukraine ou du degré de standardisation, tous ces facteurs sont susceptibles de faire varier les besoins d'une année sur l'autre. C'est pourquoi l'élaboration du budget de la défense, qui s'appuie sur une programmation pluriannuelle, fait l'objet d'une actualisation et d'une approbation annuelle. Cette double approche permet de garantir un équilibre budgétaire adapté, assurant la pertinence et l'efficacité des moyens alloués face aux évolutions des réalités opérationnelles et économiques.

Les moyennes des dépenses de personnel, d'investissement et de fonctionnement observées au sein des pays de l'OTAN constituent eux aussi un indicateur pertinent d'un budget de défense équilibré, tel

qu'ambitionné. Elles traduisent la recherche d'un compromis cohérent entre soutenabilité financière, efficacité opérationnelle et préparation de l'avenir. Par exemple, un budget excessivement orienté vers les dépenses de personnel pourrait être révélateur d'une armée figée et peu flexible, tandis qu'une part significative consacrée à l'investissement témoigne d'une volonté de modernisation et d'adaptation aux évolutions technologiques. Et inversement, une part insuffisante consacrée au personnel pourrait être révélatrice d'une hypothèque quant à la croissance et à la rétention du personnel nécessaire à la mise en œuvre et à la gestion du portefeuille capacitaire. Quant aux dépenses de fonctionnement elles assurent la disponibilité et l'efficacité concrète des capacités existantes. Ainsi, le modèle budgétaire tel qu'ici présenté, équilibré et adapté aux défis contemporains et à venir de la Défense, tend vers une répartition des ressources à l'horizon 2035 d'environ 35 % pour le personnel, 40 % pour le fonctionnement et 25 % pour l'investissement. Cette structure sert de point de départ pratique pour aligner de manière crédible une politique nationale de défense sur les efforts et les normes communs de l'Alliance.

Annexe C (2025) : Développement capacitaire à l'horizon 2035

Table des matières

A.	INTRODUCTION.....	C-2
B.	DIMENSION CAPACITAIRE <i>INTELLIGENCE-CYBER-INFLUENCE</i>	C-2
1)	<i>Intelligence</i>	C-4
2)	<i>Cyber</i>	C-5
3)	<i>Influence</i>	C-7
4)	<i>Space</i>	C-9
5)	<i>Remotely Piloted Aircraft Systems</i>	C-11
6)	<i>Digitalisation and supporting communications</i>	C-13
C.	DIMENSION CAPACITAIRE TERRE.....	C-14
1)	<i>Capacité motorisée</i>	C-16
2)	<i>Special Operations</i>	C-20
3)	<i>Joint and General Support Land</i>	C-23
D.	DIMENSION CAPACITAIRE AIR.....	C-25
1)	<i>Air Combat multirole</i>	C-26
2)	<i>Surface-Based Air & Missile Defence</i>	C-29
3)	<i>Fixed Wing Transport</i>	C-30
4)	<i>Air-to-Air Refueling</i>	C-31
5)	<i>Airborne Early Warning and Control</i>	C-32
6)	<i>Air Command and Control</i>	C-32
7)	<i>Force Protection Air</i>	C-33
8)	<i>Search and Rescue</i>	C-34
9)	<i>Airbase General Support</i>	C-34
E.	DIMENSION CAPACITAIRE MARITIME.....	C-35
1)	<i>Surface Combatant</i>	C-36
2)	<i>Naval Mine Warfare</i>	C-37
3)	<i>Coastal Security</i>	C-38
4)	<i>Harbour Protection</i>	C-39
5)	<i>Maritime Command & Control and Maritime Support</i>	C-40
F.	DIMENSION CAPACITAIRE COMMANDEMENT ET SOUTIEN OPÉRATIONNEL.....	C-41
1)	<i>Appui médical</i>	C-42
2)	<i>Joint Force Protection</i>	C-45
3)	<i>General Support</i>	C-47
4)	<i>Unmanned Systems</i>	C-48
5)	<i>Enablement</i>	C-48

a. Introduction

Cette annexe présente un état des lieux des capacités actuelles, décrit leur évolution projetée à l'horizon 2035, et analyse les dynamiques en matière de partenariats. Sur cette base, le portfolio capacitaire correspondant au programme d'investissement prévu par la loi de programmation militaire - pour la période s'étalant de 2026 à 2034 inclus - a été élaboré par dimension capacitaire.

Au regard des engagements capacitaires pris par notre pays dans le cadre du *NATO Defence Planning Process* (NDPP), des besoins européens et nationaux, une répartition cohérente entre les cinq dimensions capacitaires (*Intelligence-Cyber-Influence* - ICI -, terre - *Land* -, air, maritime, commandement et soutien opérationnel - *Comdo & Ops Sp* -) a été prise en compte afin de garantir une contribution crédible, durable et soutenable à l'effort de défense collectif. La recherche de valeur ajoutée, de coopération et de synergies renforcées, tant au niveau national que dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne, vient soutenir cet objectif.

Le tableau ci-dessous présente, par dimension capacitaire, les montants (exprimés en euros constants 2026) tant en engagements (contractualisation) qu'en liquidations (paiements) sur la période couverte par la présente Vision stratégique.

	Engagement 2026-2034 (€ Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€ Cst26)
ICI	3.527.691.311 €	2.958.702.145 €
Land	13.862.344.826 €	8.112.648.849 €
Air	10.280.805.049 €	9.326.879.414 €
Maritime	3.429.737.355 €	2.261.835.215 €
Comdo & Ops Sp	2.683.574.990 €	2.000.939.137 €
Total	33.784.153.531 €	24.661.004.760 €

Le montant total des engagements comprend le montant des investissements du plan STAR encore prévus à partir du 1^{er} janvier 2026, qui s'élève à 7,77 milliards (exprimés en euros constants 2026). Au montant total des liquidations s'ajoute le montant de la dette résultant des investissements réalisés ou planifiés jusqu'au 31 décembre 2025 dans le cadre du Plan STAR, qui s'élève à 6,81 milliards (exprimés en euros constants 2026).

Dans les segments capacitaires caractérisés par une évolution rapide et continue des menaces et des technologies, il ne serait ni pertinent, ni réaliste de figer avec certitude des besoins à long terme. Dans cette perspective, une approche dynamique de ligne de développement consolidé (*consolidated development*) a été adoptée, en complément des acquisitions planifiées de manière individuelle, afin de garantir suffisamment de flexibilité ainsi qu'une réactivité accrue. Structurée autour des besoins actuellement identifiés, cette approche les intègre dans une enveloppe budgétaire annuelle dédiée, offrant ainsi la possibilité de saisir les opportunités technologiques et de répondre efficacement aux menaces émergentes. Elle permet, de ce fait, de renforcer l'agilité face à des évolutions inévitables.

b. Dimension capacitaire *Intelligence-Cyber-Influence*

La supériorité informationnelle est devenue un enjeu clé, nécessitant le renforcement des capacités dans le cyberspace et les technologies de l'information, afin d'influencer et de perturber le processus décisionnel de l'adversaire. Face à l'accélération des avancées technologiques, à un environnement de sécurité toujours plus complexe et imprévisible, et à des menaces devenues en même temps plus dynamiques et hybrides, la maîtrise de l'information s'impose comme un facteur clé. Il est essentiel d'en exploiter pleinement le potentiel afin d'anticiper les évolutions et de conserver l'initiative aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique dans l'environnement informationnel.

Cet environnement en constante évolution transforme en profondeur la manière dont les forces armées communiquent, prennent des décisions et conduisent les opérations. Il exige une intégration

numérique avancée de l'ensemble des capacités engagées, s'appuyant sur une automatisation accrue et une décentralisation significative des processus décisionnels : c'est précisément l'ambition portée par la dimension capacitaire *Intelligence-Cyber-Influence* (ICI) qui regroupe et intègre différentes facettes de l'information afin de fournir des capacités pertinentes en la matière.

Cette dimension comporte les capacités *Intelligence* (Renseignement), *Cyber & Influence*, mais également des capacités transversales comme la capacité spatiale, les *Remotely Piloted Aircraft Systems* (RPAS), ainsi que l'intégration numérique et l'appui en matière de communications.

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement de même que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente vision.

		Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
ICI			3.527.691.311 €	2.958.702.145 €
Intelligence			290.633.200 €	290.633.200 €
(Counter-) intelligence and security consolidated development	2026		290.633.200 €	290.633.200 €
Cyber			489.977.767 €	489.977.767 €
Crypto / Cyber capability consolidated development	2026		489.977.767 €	489.977.767 €
Influence			10.873.340 €	10.873.340 €
Influence analysis & information management tools	2027		8.637.700 €	8.637.700 €
Public Affairs, PsyOps and CIMIC support equipment	2027		2.235.640 €	2.235.640 €
Space			616.664.033 €	616.664.033 €
Joint Space capability consolidated development	2026		616.664.033 €	616.664.033 €
Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS)			504.123.705 €	504.123.705 €
MQ-9B 3rd system	2027		254.050.000 €	254.050.000 €
MQ-9B updates and upgrades	2026		250.073.705 €	250.073.705 €
Digitalisation & supporting communications			1.615.419.267 €	1.046.430.100 €
CIS services DCN, IT & Digital Transformation (incl. MDO) consolidated development	2026		294.359.267 €	294.359.267 €
CIS support to new weapon systems consolidated development	2026		355.670.000 €	355.670.000 €
Data centers	2029		965.390.000 €	396.400.833 €

Tout au long de la période couverte par la Vision stratégique, les capacités en matière de renseignement (*Intelligence*) feront l'objet d'un renforcement progressif, notamment par des investissements dans des outils numériques destinés au Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS). Parallèlement, les capacités de cyberdéfense, d'influence et d'information de la Défense seront étendues et renforcées. Le développement de la capacité spatiale et l'acquisition d'un système MALE supplémentaire sont également prévus. Enfin, la poursuite de la digitalisation de la Défense s'accompagnera de projets visant à renforcer la sécurité, à préserver la souveraineté et à accroître la résilience des systèmes.

Une politique renforcée d'innovation numérique veillera, en collaboration avec l'industrie et les institutions de recherche, à ce que les technologies pertinentes pour la Défense soient identifiées, validées et adoptées en temps opportun. Elle garantira par ailleurs que tous les efforts soient déployés pour accélérer l'intégration des technologies innovantes. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur l'intelligence artificielle et les technologies quantiques afin de soutenir le développement de solutions

avancées en matière d'exploitation des données, de calcul haute performance, de stockage massif et de cybersécurité.

1) Intelligence

L'*intelligence* (renseignement) désigne l'ensemble des informations recueillies, analysées et traitées pour soutenir la prise de décision militaire et politique. Elle englobe le renseignement stratégique (pour la planification à long terme), le renseignement opérationnel (pour les actions militaires spécifiques), et le renseignement tactique (pour les décisions sur le terrain). Afin de mieux comprendre les intentions, les capacités et les vulnérabilités des adversaires, diverses sources sont utilisées pour recueillir ces informations - les sources ouvertes (*Open Source Intelligence* - OSINT), le renseignement humain (*Human Intelligence* - HUMINT), le renseignement des signaux (*Signals Intelligence* - SIGINT) et le renseignement par imagerie (*Imagery Intelligence* - IMINT).

Le renseignement militaire opérationnel et tactique est assuré par l'ACOS *Readiness & Operations* et les différentes Forces respectivement, tandis que le renseignement militaire stratégique est l'objet du Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS).

Capacité actuelle

Le Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) traite les menaces visant l'intégrité du territoire national et de la population, les plans militaires de défense, le potentiel scientifique et économique lié au secteur de la Défense, l'exécution des missions des forces armées, ainsi que la sécurité des ressortissants belges à l'étranger. Le SGRS constitue l'organe de référence en matière de renseignement extérieur. Il collecte, traite et analyse toute information ou activité en provenance de l'étranger susceptible de représenter une menace pour la sécurité nationale. Le SGRS joue un rôle clé de conseil auprès du gouvernement en matière de sécurité et de défense, tant sur le plan extérieur qu'intérieur, en se distinguant par sa spécificité militaire.

Le SGRS articule conjointement les sous-capacités de « renseignement » (*Intelligence*) et de « contre-espionnage » (*Counter-Intelligence*) autour de deux axes : un axe dédié à l'exploitation, regroupant les capacités d'analyse, et un autre consacré à la collecte. Ces capacités sont complétées et mises en œuvre en synergie avec les moyens d'analyse et de collecte propres au domaine du cyberspace.

Afin d'être capable de délivrer à temps des renseignements pertinents, le SGRS dispose d'un panel de moyens de collecte, de systèmes d'information et de communication sécurisés, ainsi que d'une capacité d'analyse multidisciplinaire.

Évolution capacitaire

L'intensification des menaces rend les capacités de renseignement et de contre-renseignement de plus en plus indispensables, tandis que le développement des moyens et des technologies entraîne une montée en puissance des exigences en matière de sécurité militaire.

Au cours de la période couverte par cette Vision stratégique, les capacités du SGRS seront renforcées par une digitalisation accrue. À cette fin, la mise en place d'un environnement numérique sécurisé se poursuivra. Cet environnement permettra aux utilisateurs d'exploiter les données plus rapidement, plus efficacement et plus intuitivement permettant de générer des données pertinentes dans les délais requis. Les investissements permettront de disposer d'un environnement informatique stable et sécurisé, aligné sur les derniers développements technologiques. En automatisant au maximum l'accès aux bases de données externes pertinentes, les processus de vérification et les enquêtes de sécurité seront significativement renforcés. La transformation digitale vise également à interconnecter des environnements informatiques du SGRS et de la Sûreté de l'Etat (VSSE), accentuant encore la collaboration entre les deux services de renseignement.

Des outils performants seront acquis pour optimiser l'exploitation des sources ouvertes et des médias sociaux (OSINT/SOCMINT), pour surveiller et détecter des manipulations et interférence étrangers (*Foreign Information Manipulation and Interference* - FIMI), pour s'adapter aux évolutions technologiques en matière d'interception de communications (SIGINT), ainsi que pour s'adapter aux nouvelles techniques en matière de collecte de renseignement humain (HUMINT). Ces acquisitions permettront de disposer de capacités performantes en termes de collecte d'informations.

Coopération

Le SGRS développe des partenariats nombreux et variés, avec des partenaires belges tels que la Sûreté de l'État, les Affaires étrangères, la Police fédérale, le Centre de Crise National (NCCN), le *Center for Cyber Security* (CCB), l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), les universités, l'industrie, et des services de renseignement étrangers.

La collaboration avec la Sûreté de l'État (VSSE) est déjà étroite et appelée à se renforcer, notamment autour de quatre axes prioritaires : le contre-terrorisme et le contre-extrémisme, le contre-espionnage et la lutte contre les ingérences, une approche intégrée des technologies de l'information et de la communication (ICT), ainsi que le développement de la cyber-renseignement (*Cyber Intelligence*). Cette coopération, essentielle pour assurer l'efficacité des services de renseignement belges, sera également consolidée par des initiatives législatives, par la mobilité des agents entre services dans le cadre réglementaire existant, ainsi que par le développement de plateformes d'échange dédiées.

2) Cyber

Le cyberspace désigne l'ensemble des environnements numériques, réseaux et infrastructures interconnectées qui permettent l'échange d'informations via Internet et d'autres systèmes informatiques. C'est un espace virtuel où se déroulent les interactions, les communications et les activités numériques.

Avec la numérisation et l'interconnexion croissantes, le fonctionnement de notre société et de notre économie dépend de plus en plus du domaine numérique. Dans un cyberspace en constante évolution, les risques de cyberattaque, mais aussi de désinformation ou d'espionnage, se multiplient tant en milieu civil que militaire. Le cyberspace est caractérisé par l'asymétrie qui fait référence à un déséquilibre des ressources entre les capacités des acteurs, où des entités plus petites ou moins puissantes peuvent causer des dommages importants à des cibles plus grandes grâce à des moyens numériques souvent disponibles à un faible coût.

La capacité militaire cyber doit garantir la sécurité des systèmes de communication et d'armement, tout en étant capable de perturber les réseaux adverses pour limiter leurs possibilités d'action. La liberté d'action dans le domaine opérationnel cyber est un élément essentiel de la préparation et de l'exécution de toute opération. Elle constitue une opportunité d'utiliser l'asymétrie à son propre avantage, que ce soit pour du renseignement ou pour générer des effets dans le cyberspace. La Défense doit pleinement exploiter le potentiel cyber, qui constitue une capacité d'action supplémentaire essentielle, tant pour son intégration dans des opérations multinationales que pour l'exercice d'une dissuasion crédible.

Capacité actuelle

L'implémentation au sein de la Défense du domaine opérationnel cyberspace a été initiée par la mise en place, en 2022, du *Cyber Command*. D'un point de vue capacitaire, il s'agissait d'un regroupement cohérent des capacités existantes dans les domaines de la guerre électromagnétique, de la cyberdéfense, du cyber-renseignement.

Les moyens définis par les précédentes visions stratégiques et lois de programmation militaire ont permis de lancer plusieurs programmes de modernisation dans diverses sous-capacités du

cyberespace. Plusieurs axes majeurs ont ainsi été mis en œuvre notamment en matière d'innovation, de recherche et de développement technologique ou de renforcement de la cyberdéfense des autres Forces - qu'il s'agisse des milieux terrestre, aérien, maritime, médical, de la chaîne logistique de défense, ou encore du soutien aux opérations via les capacités spatiales.

Les capacités actuelles de la Défense dans le domaine du cyberespace permettent la conduite de quatre types d'opérations à travers les trois couches du cyberespace - physique, logique et virtuelle - : les opérations préventives de protection des forces dans le cyberespace (*Protect*), les actions de défense active (*Defend*), les opérations de collecte d'information, qu'elles soient intrusives ou non (*Collect*), et le développement de capacités offensives dans le cyberespace (*Fight*).

Évolution capacitaire

Au cours de la période couverte par cette Vision stratégique, l'objectif sera d'élargir et de consolider les capacités de cyberdéfense. En complément du renforcement des missions du SGRS, le développement continu des capacités cyber de la Défense visera à accroître notre résilience face aux ingérences étrangères et à garantir notre aptitude à conduire, si nécessaire, des opérations offensives dans le cyberespace.

Pour ce faire, des investissements seront réalisés dans le domaine de la collecte du renseignement au niveau stratégique par l'acquisition ou la modernisation des capacités de collecte cyber. Ils seront complétés par des programmes en matière de capacités tactiques dans le cyberespace, tant pour l'acquisition de senseurs de collecte cyber au niveau tactique que pour la cyberdéfense des systèmes d'armes majeurs intégrés avec leurs systèmes de communication.

La modernisation du *Secure Intelligence Centre* (en charge du renseignement et de la gestion des crises cyber) et des équipements, ainsi que de l'interconnexion, des *Secure Operations Centres* des domaines terrestre, aérien, maritime et médical - où sont traités les incidents cyber - sera poursuivie. Cette démarche inclura également la connexion sécurisée des systèmes (*Internet of Things*) propres à chacun de ces domaines.

En matière de cryptographie, de nombreux équipements d'encryptage pour les différents réseaux opérationnels et/ou (nouveaux) systèmes d'armes seront acquis et/ou améliorés afin de les rendre résistants au décryptage avec des ordinateurs quantiques. Des moyens de simulation de guerre électromagnétique seront de plus acquis pour améliorer la préparation de toutes les forces.

Des moyens seront alloués à l'élimination des points de défaillance unique (*Single Points of Failure*), c'est-à-dire des entités du cyberespace existant en un seul exemplaire, dont la défaillance compromettrait l'ensemble d'un système. Parallèlement, des ressources seront consacrées à l'acquisition de *toolkits* pour les équipes de réponse rapide (*Cyber Rapid Response Teams* - CRRT) ainsi qu'à l'obtention d'outils dédiés à la lutte contre les opérations d'influence numérique (*Counter-FIMI*).

Enfin, des efforts accrus seront consacrés aux technologies émergentes afin de maintenir un avantage face aux menaces cybernétiques. À ce titre, les initiatives en matière d'intelligence artificielle feront l'objet d'un soutien particulier.

Coopération

Les capacités cyberespace de la Défense contribuent à la résilience nationale et internationale au sein d'un vaste réseau de partenaires, aussi bien opérationnels, institutionnels, industriels, académiques que sociétaux, contribuant ainsi au développement de systèmes de détection avancés des menaces, et à la mise en œuvre de procédures de réponse adaptées.

Sur le plan opérationnel international, de nombreuses coopérations existent avec les services partenaires dans le domaine de la collecte. En matière de guerre électronique (*Electronic Warfare* - EW), des coopérations existent avec les pays voisins. En matière de lutte informatique défensive et de lutte informatique d'influence une coopération a été développée avec la France. En matière

de cyber défense de ressources spatiales, un accord de coopération a été établi avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA), en particulier l'ESEC (Centre européen d'éducation et de sécurité spatiale) sur le site de Redu, où seront bientôt concentrés les systèmes de supervision de sécurité cyber des opérations spatiales de l'Agence. La coopération avec l'OTAN et les Pays-Bas (*Defensie Cyber Commando*) permet de développer des capacités offensives, en particulier, leurs procédures de mise en œuvre. Dans le cadre de la *EU Policy on Cyber Defence*, un certain nombre de projets sont en développement. C'est le cas notamment, avec douze partenaires de l'Union européenne, pour la capacité opérationnelle EU CRRT (*Cyber Rapid Response Team*) qui a été développée à partir d'un projet PESCO et engagée opérationnellement l'année dernière, notamment en Moldavie pour l'appui à leur élection présidentielle.

Sur le plan opérationnel national, la coopération s'inscrit dans les structures interdépartementales du Conseil National de Sécurité, notamment en matière cyber (couche logique) et FIMI (couche virtuelle). À titre d'exemple, on peut mentionner la participation active à la protection du processus électoral de juin et d'octobre 2024 avec des équipes cyber et *counter-FIMI*, ainsi qu'au processus du plan d'urgence cyber ou au processus d'attribution. Depuis 2022, une coopération technique a également été mise en place entre le *Cyber Command* et la Police Judiciaire Fédérale, couvrant une quinzaine de sous-domaines d'expertise communs ou analogues. Le renforcement de la coopération entre les différents acteurs en matière *Cyber* sera activement recherché afin d'améliorer les capacités belges dans ce domaine.

Dans le cadre de l'évolution future des capacités cyber, ces coopérations nationales et internationales continueront à être développées. À ce titre, il convient de mentionner la collaboration intergouvernementale avec le Royaume Uni pour le développement du projet « *Joint EWC 2.0* » ou encore celle avec l'ESA dans le cadre de la réalisation du projet de centre d'excellence et de test cryptographique.

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

Par nature, le domaine cyberspace s'inscrit dans une dynamique permanente d'innovation et d'évolution technologique. Dans ce cadre, des efforts soutenus seront consacrés au développement des technologies émergentes, potentiellement disruptives, tout en renforçant les collaborations avec les centres d'expertise spécialisés, tant nationaux qu'internationaux. C'est notamment le cas dans les domaines de l'intelligence artificielle ou de la cryptographie post-quantique. Un partenariat structurel a d'ailleurs été établi en 2023 entre le *Cyber Command* et l'Ecole Royale Militaire (ERM), avec un financement spécifique par l'Institut royal supérieur de défense (IRSD), qui sera d'application dès l'année 2025.

La mise en place d'écosystèmes dynamiques, dans les domaines de la cyberdéfense et des drones par exemple, est essentielle pour favoriser une collaboration étroite entre la Défense, le secteur économique, l'industrie et les centres de recherche. Cette approche vise à mieux stimuler l'innovation, à développer des solutions militaires de pointe et à renforcer la position nationale dans les grands projets capacitaires internationaux. À ce titre, il convient de mentionner la coopération initiée depuis 2022 entre *Cyber Command* et AGORIA (*Cyber Made In Belgium*) ainsi que leur participation active à l'étape suivante, initiée fin 2024 par l'IRSD, qui consiste à opérationnaliser la DIRS dans le domaine cyberspace avec la définition d'une *Roadmap* technologique et la mise en œuvre d'un écosystème de cyber défense.

3) Influence

À l'échelle mondiale, les démocraties sont mises à mal par des tentatives croissantes de manipulation de nos vies numériques. Un nombre grandissant de professionnels ou d'amateurs, soutenus par des états ou guidés par des idéologies, exploitent nos espaces en ligne. Dotés d'outils toujours plus puissants et profitant de plateformes souvent mal sécurisées, ils multiplient les

actions de désinformation et de manipulation, dont les effets préjudiciables ne cessent de s'intensifier.

Deux tactiques couramment utilisées pour manipuler des populations cibles sont la désinformation et les opérations d'influence. La désinformation désigne la création et la diffusion d'informations fausses ou trompeuses, qu'elles soient délibérées ou involontaires. Les opérations d'influence, quant à elles, sont des actions délibérées visant à altérer la perception du public et à modifier sa compréhension du monde. Souvent étroitement liées, ces deux tactiques peuvent se croiser : une opération d'influence peut s'appuyer sur de la désinformation, mais aussi, par exemple, amplifier de manière démesurée une information vraie mais secondaire, dans le but de détourner l'attention ou de manipuler le débat public.

En mobilisant des stratégies médiatiques et psychologiques, les opérations d'influence visent à orienter les opinions pour servir des objectifs stratégiques. Évolution moderne de la propagande traditionnelle, elles tirent pleinement parti des technologies numériques pour influencer les comportements sociaux et les dynamiques politiques, tout en soulevant d'importantes questions éthiques.

La capacité d'un État à influencer, ou à se prémunir contre l'influence, d'autres acteurs repose sur un éventail de moyens, allant de la diplomatie publique aux communications stratégiques, en passant par les opérations d'information. L'objectif est d'influencer les attitudes, les comportements et les décisions sans nécessairement recourir à la force. Dans le cas du *counter-Foreign Information Manipulation and Interference (counter-FIMI)*, l'objectif est de surveiller, de détecter et d'expliquer les tentatives de manipulation et d'interférence étrangères.

Parmi les outils d'influence, les opérations d'information consistent à collecter des informations sur des groupes cibles, les analyser et les exploiter par la diffusion ciblée de messages, dans le but de créer un avantage informationnel, tactique ou stratégique. La Défense dispose d'une capacité *information operations* qui est l'objet de la capacité *Influence*.

Le *counter-FIMI* quant à lui fait partie des capacités renseignement et cyber.

Capacité actuelle

La capacité *information operations* de la Défense consiste en trois sous-capacités :

- Les *Military Public Affairs* (Mil PA) sont l'ensemble des activités de communication visant à informer différents publics pour renforcer la légitimité et le soutien, ce qui contribue à la réussite des objectifs militaires. Le Mil PA contribue à lutter contre la désinformation.
- La *Civil Military Cooperation* (CIMIC) vise à garantir une coopération entre les acteurs militaires et civils, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse sur le terrain et ainsi contribuer au succès des opérations militaires.
- Les *Psychological Operations* (PsyOps) portent sur des actions menées pour influencer les perceptions, les attitudes et les comportements d'un groupe cible dans le but de soutenir des objectifs militaires.

Le pilier Mil PA est constitué de personnel chargé des relations avec le public (*Public Affairs Officers* - PAO). Ces agents sont déployés au sein des différentes Forces, ainsi qu'au sein d'équipes de soutien aux affaires publiques (*Public Affairs*) opérant au niveau tactique. Les piliers CIMIC et PsyOps sont constitués d'équipes de soutien respectives, placées sous la responsabilité du *Civil-Military Engagement Group* (Ci-MEG) de la Force Terrestre.

Évolution capacitaire

Durant l'actuelle législature, des logiciels d'analyse et de production médiatique, ainsi que des outils capables de traiter de vastes volumes de contenus pour repérer les tentatives d'influence,

seront acquis. Ces investissements incluront également des équipements dédiés à la production et à la diffusion de contenus.

4) *Space*

L'amélioration des capacités spatiales soutient non seulement de nombreux aspects de notre vie quotidienne, mais joue également un rôle stratégique essentiel dans le domaine militaire. Les systèmes de navigation des véhicules modernes, ainsi que les opérations maritimes et aériennes, s'appuient sur des systèmes satellitaires de positionnement global (GPS) d'une grande précision. De même, les communications mobiles, la visioconférence, ainsi que la collecte et le partage de renseignements dépendent largement des ressources spatiales pour garantir leur efficacité, leur rapidité et leur fiabilité. Le secteur spatial est en constante évolution, porté par l'innovation, la compétition technologique et l'émergence de nouvelles opportunités.

L'OTAN a reconnu l'espace comme un domaine opérationnel à part entière, aux côtés des milieux terrestre, aérien, maritime et du cyberspace. De son côté, l'Union européenne a identifié l'espace comme un domaine stratégique dans sa Boussole stratégique, appelant à l'élaboration d'une stratégie spatiale européenne pour la sécurité et la défense. S'inscrivant dans cette dynamique politique, la Commission européenne a ainsi présenté la Stratégie spatiale pour la sécurité et la défense.

En 2023, la Défense a rédigé sa Stratégie Spatiale de Défense afin de contribuer activement à la construction d'un espace sûr et sécurisé. Cette stratégie garantira un accès durable à des services résilients et de haute qualité, essentiels pour la Défense ainsi que pour l'ensemble des acteurs de la sécurité nationale.

Cette stratégie s'articule autour de sept fonctions opérationnelles (*Space Domain Operational Functions*) :

- *Le Space Situational Awareness (SSA)*, permettant de suivre les objets spatiaux artificiels ;
- *Le Shared Early Warning (SEW)*, garantissant une alerte face à des menaces telles qu'une attaque par missiles balistiques ;
- *Le Space-Based Information, Surveillance & Reconnaissance (SBISR)*, reprenant l'observation et l'analyse de la surface de la Terre depuis l'espace (*Space Based Earth Observation - SBEO*) ;
- *Le Satellite Communications (SATCOM)*, offrant un réseau de communication (sécurisé et stable) via satellite ;
- *Le Positioning, Navigation & Timing (PNT)*, garantissant la disponibilité et la précision de nos systèmes de navigation et de positionnement via l'accès aux *Global Navigation Satellite Systems* (GNSS, tels que les constellations américaines - GPS, et européennes - Galileo) ;
- *Le Meteorology & Oceanography (METOC)* permettant de capter et d'analyser à des fins opérationnelles des données météorologiques ;
- *Le Space Security*, regroupant les mesures transversales (à travers les autres sous-capacités spatiales) prises pour protéger la liberté d'action et la liberté de manœuvre dans l'espace ainsi que l'utilisation des systèmes et capacités spatiaux.

Capacité actuelle

Afin d'opérationnaliser sa Stratégie Spatiale de Défense, la Défense a créé le Centre de Sécurité Spatiale (CSS). Son rôle est de coordonner et de développer les sept fonctions opérationnelles et d'assurer un appui spatial aux opérations, avec un focus sur la surveillance spatiale et l'accès aux systèmes globaux de navigation par satellite.

Dans le cadre du *Positioning, Navigation & Timing* (PNT) et des *Satellite Communications* (SATCOM), la Défense bénéficie de services d'accès aux systèmes mondiaux notamment en

matière de navigation par satellite (GPS et Galileo). Pour le développement du *Space-Based Information, Surveillance & Reconnaissance* (SBISR), la Belgique participe au programme français Composante Spatiale Optique (CSO), une constellation de satellites à très haute résolution conçue pour fournir des images optiques stratégiques et tactiques au service de la défense et du renseignement. Enfin, le *Meteorology & Oceanography* progresse grâce à un partenariat existant avec le STCE (*Solar and Terrestrial Centre of Excellence*).

Évolution capacitaire

Au cours de la période couverte par la Vision stratégique, le développement de la capacité spatiale de la Défense sera poursuivi afin de garantir un accès durable à des services résilients et de haute qualité.

Il sera investi dans des senseurs basés au sol destinés à la surveillance spatiale et dans la construction d'un télescope optique dans le cadre du développement d'une capacité souveraine de *Space Situational Awareness*, en collaboration avec des organisations scientifiques belges.

Le *Space-Based Information, Surveillance & Reconnaissance* poursuivra son développement par la participation à la future constellation GALO (*Global coverage All weather Low earth orbit Observation*) ainsi que par l'acquisition de microsatellites.

En matière de communications par satellite, des investissements dans les stations d'ancrage, dans la bande passante et dans les terminaux satellitaires seront réalisés afin d'accroître la capacité SATCOM et permettre la mise en œuvre des systèmes d'armes actuels et futurs, de même que pour couvrir les besoins croissants en connectivité sur les théâtres d'opérations.

Des investissements seront également consacrés au développement d'une capacité de *Navigation Warfare* (NAVWAR) visant à protéger nos données *Positioning, Navigation & Timing* (PNT) de la constellation européenne Galileo contre une interférence ennemie. Ce développement aura lieu dans le cadre du projet NAVGUARD de l'EDF (*European Defence Fund*).

Finalement, la Défense participera aussi au projet EDF - *Odin's Eye II* - qui développera une capacité *Shared Early Warning* contre des missiles balistiques depuis l'espace. Le développement des deux projets EDF cités ci-dessus se fera d'ailleurs en collaboration avec des consortiums d'industries européennes auxquels l'industrie belge participe activement.

Coopération

Depuis 2022, la Défense s'est jointe à BELSPO pour cofinancer la contribution belge à l'*European Space Agency* (ESA). Cette initiative soutient la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine du spatial, tout en favorisant le développement de la base industrielle et technologique de défense (DTIB) telle que définie au travers de la DIRS. La collaboration avec BELSPO s'avère être un atout crucial pour orienter intelligemment les projets vers des développements technologiques partagés, en mettant en commun les connaissances respectives du tissu industriel et académique, en renforçant l'accès de l'ERM à des projets ESA, et en évitant les duplications de projets entre les différents vecteurs (ESA, *European Defense Agency*, *Directorate-General for Defence Industry and Space*). Cette collaboration permet à la Belgique de maintenir son rang de cinquième contributeur de l'ESA.

Enfin l'ESA s'ouvrant davantage aujourd'hui à des projets orientés défense, il est primordial que la Belgique se positionne à la pointe de cette évolution, notamment via le nouveau programme *European Resilience from Space* (ERS), qui vise à renforcer la capacité de l'Europe à réagir aux crises et aux menaces, y compris les catastrophes naturelles et l'instabilité géopolitique, en tirant parti des technologies spatiales et via l'*European Space Security and Education Centre* (ESEC), situé à Redu, qui abrite le centre d'excellence pour les services de cybersécurité spatiale, le centre de contrôle de mission Proba de l'ESA, le centre de données de météorologie spatiale et le centre de formation de l'ESA.

La Défense et BELSPO feront conjointement l'inventaire de tous les programmes de recherche technologique et de développement, actuels et potentiels, qui répondent à des besoins liés à la Défense. Ces programmes peuvent par exemple se faire au niveau Belge, de manière conjointe avec d'autres pays européens comme le Luxembourg, ou encore au niveau de l'ESA ou d'autres instances européennes. Ces programmes, qu'ils soient propres à la Défense ou à usage dual, contribueront entre autres à atteindre une certaine autonomie des *enablers* stratégiques actuellement fournis par les États-Unis.

5) *Remotely Piloted Aircraft Systems*

Les systèmes téléopérés (*Remotely Piloted Aircraft System* - RPAS), communément appelés drones, sont des engins sans équipage dont le pilotage est soit automatique, soit télécommandé, qu'ils soient aériens (*Unmanned Aerial Systems* - UAS), terrestres ou amphibies. Selon les capacités recherchées, leur masse peut varier de quelques grammes à plusieurs tonnes, et leur autonomie peut atteindre plusieurs dizaines d'heures.

Selon la norme OTAN, les drones sont classés selon la masse totale au décollage, l'altitude et le rayon d'action. On distingue différentes classes :

- Les drones de classe III, drones stratégiques (utilisés au niveau d'un théâtre d'opération), qui se distinguent en :
 - Drones de type HALE (*High Altitude Long Endurance*) sont conçus pour opérer à haute altitude avec une très grande autonomie, permettant une couverture étendue et durable des zones d'intérêt.
 - Drones de type MALE (*Medium Altitude Long Endurance*) sont capables de voler à moyenne altitude sur de longues durées et sont utilisés pour la surveillance, la collecte de renseignements et certaines missions armées.

La présente dimension (ICI) porte exclusivement sur les drones de classe III, comme le MQ-9B, drone de type MALE (*Medium Altitude Long Endurance*).

- Les drones de classe II, drones tactiques (utilisés au niveau brigade ou équivalent) :
 - Les drones tactiques (*Tactical Unmanned Air Vehicles* - TUAV) à voilure fixe ou tournante, lents ou rapides, sont dotés d'une endurance moyenne et utilisés pour des missions de reconnaissance ou de soutien et certaines missions armées au niveau tactique.

Les drones de classe II sont intégrés à des capacités plus larges et sont, à ce titre, abordés en fonction de la dimension capacitaire à laquelle ils contribuent. C'est notamment le cas du drone tactique de type *Integrator*, rattaché à la dimension capacitaire Terre.

- Les drones de classe I, également tactiques mais utilisés à un niveau inférieur, notamment celui d'un bataillon, d'une compagnie, d'un peloton :
 - Ces drones, de taille différentes (*small*, *mini* et *micro*-drones) sont généralement dotés d'une autonomie plus limitée. Ils remplissent souvent des fonctions d'observation rapprochée, agissant comme des « jumelles déportées ». Ils sont notamment utilisés pour survoler un obstacle ou inspecter une zone à risque et également lors de certaines missions armées.

Les drones de classe I sont utilisés dans un grand nombre de capacités, majoritairement pour les capacités terrestres. De ce fait, ils sont regroupés au sein de la dimension Commandement opérationnel et soutien (*Unmanned Systems*).

Les drones de classe I et II sont principalement utilisés de manière organique par les forces, au niveau tactique. En revanche, les drones de classe III sont mis en œuvre par la composante Air, leur emploi nécessitant une coordination étroite avec les autres utilisateurs de l'espace aérien.

D'autres types de drones remplissent des fonctions spécifiques selon les besoins opérationnels. Les drones cibles sont utilisés comme cibles volantes pour l'entraînement des forces, particulièrement pour les avions de combat ou les systèmes de défense sol-air. Les drones de transport léger peuvent emporter de petites charges utiles afin de ravitailler des combattants directement sur le terrain. Les drones leurres, quant à eux, sont conçus pour tromper les radars ennemis ou détourner des missiles. Les drones d'attaque à usage unique, également appelés munitions rôdeuses (*loitering munitions*), explosent à l'impact ou sur commande après identification de la cible. Enfin, les drones logistiques assurent le transport de matériel, que ce soit sur le champ de bataille ou en appui des opérations.

Les systèmes téléopérés posent un défi croissant pour l'ensemble des forces armées, dans tous les domaines d'opérations. Faciles à détourner à des fins hostiles, les drones peuvent être transformés en armes, leur faible coût et leur emploi massif en faisant une menace potentielle contre tout type de cible. Faire face à cette menace asymétrique est l'objet de la capacité anti-drones (C-UAS) qui est traitée dans la cinquième dimension capacitaire Commandement et soutien opérationnel, sous Joint Force Protection.

Capacité actuelle

La Belgique participe à la capacité *High Altitude Long Endurance* (HALE) de l'OTAN (NATO ISR Force - NISRF) à travers une contribution en personnel et via le *common funding* de l'OTAN. Le NATO ISR Force est un élément-clé de la structure conjointe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (*Joint ISR*) de l'OTAN.

Au sein de la Défense, il convient de distinguer, d'une part, les drones intégrés de manière organique aux unités, tels que les RAVEN et PUMA (drones de Classe I, utilisés par la Force Terrestre notamment dans le bataillon ISTAR et au sein des bataillons de manœuvre), qui ne constituent pas une capacité autonome mais soutiennent une capacité opérationnelle plus large, et, d'autre part, les drones de plus grande taille, comme l'Integrator (drone de Classe II, utilisé que dans le du bataillon ISTAR) ou le MQ-9B (drone de Classe III, au sein de la Force aérienne), qui représentent des capacités à part entière nécessitant une infrastructure dédiée, des équipages spécialisés et une chaîne de commandement adaptée.

S'agissant des drones à portée stratégique, la Belgique n'a pas de systèmes de type HALE (*High Altitude Long Endurance*) en inventaire, mais bien de drones MALE (*Medium Altitude Long Endurance*), commandés dans le cadre de la Vision stratégique de 2016. Deux systèmes MQ-9B *SkyGuardian* ont ainsi été acquis et leur livraison est prévue en 2025.

Évolution capacitaire

Afin de répondre aux exigences croissantes en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, un troisième système MQ-9B (un système est composé de deux drones) sera acquis ainsi que des senseurs maritimes pouvant les équiper, afin de renforcer la capacité de surveillance maritime (détection, localisation, identification et suivi de navires ou sous-marins) dans nos propres eaux ou en soutien d'une opération maritime internationale.

Des updates techniques et un programme d'interopérabilité (concernant la connectivité et le système de radar) sera initié sur ces appareils MQ-9B. Ils seront également dotés d'une capacité d'armement embarqué afin de permettre aux équipages opérant à distance des frappes de précision tout en assurant une surveillance prolongée.

Coopération

Dans le cadre du partenariat MQ-9B conclu entre la Belgique et le Royaume-Uni - initié en 2020 et signé en 2023 -, les deux pays ont mis en place des arrangements bilatéraux essentiels pour la certification initiale des appareils belges ainsi que pour la formation du personnel opérationnel et technique. Afin d'approfondir les domaines de coopération et d'élargir la communauté MQ-9B, la Belgique et le Royaume-Uni ont également décidé de se tourner conjointement vers la *NATO*

Support and Procurement Agency (NSPA), afin de créer le MQ-9 International Cooperation Support Partnership (MIC SP). Ce partenariat offre un vecteur commun d'acquisition de systèmes et d'équipements. Il permet le partage des coûts liés aux futurs développements, la mise en place d'un contrat de maintenance unique et tout autre service jugé nécessaire. Il permet aussi de partager l'expertise et de tirer parti de la formation des équipages et du personnel au sol dispensée par le Royaume-Uni par l'intermédiaire de l'installation RPAS de l'OTAN Flight Training Europe (NFTE). Tout cela aidera les États membres à favoriser l'élaboration de tactiques, de techniques et de procédures communes. Le nombre croissant de pays européens utilisateurs du MQ-9B ouvre par ailleurs des perspectives accrues de coopération et de synergies à l'échelle européenne.

6) Digitalisation and supporting communications

L'environnement de l'information en rapide évolution modifie la manière dont les forces armées communiquent, décident et combattent. Les conflits récents tels que la guerre en Ukraine le démontrent clairement. L'avenir des opérations militaires à l'ère numérique sera principalement déterminé par la capacité des organisations militaires à s'adapter au pouvoir de transformation des technologies émergentes et à en faire le meilleur usage possible, afin d'accomplir le processus de planification et de prise de décision plus rapidement et plus efficacement que celui des adversaires.

Les nouveaux concepts militaires, tels que les opérations multidomaines, imposent à la Défense de s'adapter en facilitant des opérations axées sur les données et en accélérant l'accès aux technologies de pointe pour renforcer les capacités militaires. Il est essentiel que les utilisateurs autorisés disposent, en temps réel, des données opérationnelles pertinentes issues de l'ensemble des domaines fonctionnels, ainsi que des outils d'aide à la décision nécessaires à l'action rapide et coordonnée. Cette digitalisation permet aux décideurs des différentes sphères opérationnelles (politique, stratégique, opérationnelle, tactique, etc.) de disposer d'une compréhension approfondie de la situation, leur offrant la capacité d'agir plus efficacement que l'adversaire.

Cela requiert une organisation entièrement interconnectée, capable d'échanger des ensembles de données de manière sécurisée et en temps utile, tant en interne qu'avec les partenaires. Une culture et une structure organisationnelles favorisant le partage des données et l'innovation technologique sont indispensables, tout comme le développement d'une culture numérique à tous les niveaux de l'institution. Cela implique également la mise en place d'un soutien numérique adapté et une identification rigoureuse des flux d'information. Cette transformation est étroitement liée à la sécurité de l'environnement informationnel virtuel : la Défense doit pouvoir garantir la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des données numérisées, ainsi que la résilience des infrastructures et des systèmes qui les soutiennent. Une approche multidimensionnelle, intégrant la sécurité militaire, la cyberdéfense et la sécurité de l'information, est donc essentielle.

Capacité actuelle

Les investissements réalisés ont déjà permis la mise en place d'un serveur de données partagées (*Coalition Shared Data - CSD*) sur les réseaux classifiés de la Défense (*Defence Classified Network - DCN*) qui relie les organes de collecte digitaux des différentes dimensions (satellites, *Remotely Piloted Aircrafts*, radars, cameras, etc.) et les capacités d'action des différentes dimensions avec les interfaces de commandement et de contrôle.

Évolution capacitaire

Au cours de la période couverte par la Vision stratégique, l'objectif sera de poursuivre la transformation numérique de la Défense, d'intégrer pleinement les capacités opérationnelles et d'en assurer la sécurité, la souveraineté et la résilience. Pour assurer l'interopérabilité et la conformité, la Défense maintiendra son alignement sur les normes de l'OTAN en matière de stockage et d'échange d'informations.

Durant l'actuelle législature, l'effort s'axera autour de la mise en place de centres de données (*Data center*), classifiées et souverains, dispersés sur le territoire et d'un Centre des opérations de la Défense (*Defence Operation Center* - DOC) intégré dans le futur quartier général de la Défense. Les investissements garantiront également la mise à jour des serveurs des réseaux classifiés de la Défense (*Defence Classified Network* - DCN) et des systèmes de collecte majeurs, tels que les *Remotely Piloted Aircraft*.

Au cours de la législature suivante, les centres de données seront renforcés par des infrastructures plus robustes et la Défense développera des centres de commandement alternatifs afin d'augmenter la redondance et la résilience de la chaîne de commandement. Les investissements permettront de maintenir l'alignement avec l'évolution continue des technologies.

Au cours de la période couverte par cette Vision stratégique, les dispositifs mis en place permettront aux capacités opérationnelles de toutes les dimensions de communiquer, de s'intégrer au réseau global et de rester constamment à jour.

c. Dimension capacitaire Terre

La dimension Terre désigne l'ensemble des capacités directement associées aux structures de la Force terrestre. Elle comprend également les moyens nécessaires aux opérations terrestres issus d'autres dimensions comme les hélicoptères qui, bien que relevant du domaine capacitaire Air, sont principalement employés au profit des opérations de la Force terrestre.

La dimension capacitaire Terre s'articule autour de la capacité motorisée, de la capacité des opérations spéciales, ainsi que de la capacité liée au support général lié à la dimension Terre (*Joint and General Support Land*).

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.

	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
Land		13.862.344.826 €	8.112.648.849 €
Motorized Capability		9.815.001.762 €	5.859.824.315 €
Command & Control (vehicles, shelters, generators, CIS support)	2026	892.159.730 €	892.159.730 €
C - Combat Manoeuvre (platforms, mission kits, configuration management, simulators)	2026	6.003.819.889 €	3.187.629.389 €
CS - Combat Support Fires (indirect fire system, MLRS, radar, PLIFS, JTAC equipment)	2026	417.897.327 €	134.657.327 €
CS - Combat Support Force Protection (VSHORAD, EW, CBRN)	2026	226.743.771 €	178.044.704 €
CS - Combat Support ISR (tactical UAS, sensors)	2028	79.701.293 €	79.701.293 €
CS - Combat Support Military Engineering (counter- and mobility assets, construction)	2026	842.037.342 €	327.531.542 €
CSS - Combat Service Support Sustainment (transport, supply & services, recovery)	2026	1.352.642.411 €	1.060.100.331 €
Special Operations (SO)		2.511.851.877 €	1.373.702.347 €
SO Command & Control (digitalisation, radio's, mobile C ² platform, C ² batch)	2026	140.250.000 €	140.250.000 €
SO Engagement (engagement and force protection equipment, PLIFS, parachute)	2026	153.878.595 €	149.532.292 €

SO Intelligence (digital surveillance tools, emerging technologies, intell batch)	2026	33.000.000 €	33.000.000 €
SO Mobility (Land & Maritime mobility platforms)	2027	546.337.393 €	350.486.765 €
SO Sustainment (transport, recovery)	2026	131.502.200 €	131.502.200 €
SO Air Task Unit - Short Take Off and Landing aircraft (STOL) updates and upgrades	2027	154.504.405 €	154.504.406 €
SO Air Task Unit - Light Utility Helicopters (LUH) equipment, updates and upgrades	2026	62.912.942 €	59.864.342 €
SO Air Task Unit - Medium/Heavy Transport Helicopters	2033	1.289.466.342 €	354.562.342 €
Joint & General Support Land		1.535.491.187 €	879.122.187 €
Command & Control (territorial and protected vehicles)	2026	280.969.800 €	186.924.000 €
Deployable Field Infrastructure (DFI) (modules 150 pers, deployable ammunition infra, tents)	2027	178.413.237 €	106.506.037 €
Military Engineering capability (equipment engineering battalion)	2034	152.430.000 €	- €
Supply (citernes, containers, bladders, handling equipment)	2027	122.706.150 €	122.706.150 €
Transport (trucks, trailers, heavy equipment transport)	2026	800.972.000 €	462.986.000 €

Tout au long de la période couverte par la Vision stratégique, le renforcement progressif de la dimension capacitaire Terre sera poursuivi, en particulier pour répondre aux exigences capacitaires de l'OTAN.

Durant l'actuelle législature, plusieurs investissements clés permettront l'acquisition des véhicules et des équipements manquants pour viser la finalisation de la constitution et l'opérationnalisation de la brigade motorisée interarmes médiane (*Medium Brigade*) et de ses moyens d'appui. Concernant les moyens aériens dédiés principalement aux missions de la dimension Terre, des investissements permettront l'achat d'équipements complémentaires pour les appareils LUH (*Light Utility Helicopter*) et STOL (*Short Take-Off and Landing aircraft*). Les opérations spéciales bénéficieront d'une mise à niveau grâce à des investissements ciblés dans le matériel de communication sécurisée, les moyens de mobilité tactique et logistique, les capacités d'action cinétique et non-cinétique, les moyens de renseignement tactique, ainsi que le matériel d'insertion aéroportée par parachutage.

Au cours de la législature suivante, les investissements seront axés sur les véhicules et équipements pour poursuivre la constitution d'une deuxième brigade opérationnelle, la brigade motorisée interarmes légère (*Light Brigade*), avec ses appuis et pour renforcer la brigade motorisée interarmes médiane (*Medium Brigade*). Concernant la montée en puissance des moyens aériens dédiés principalement aux missions de la dimension Terre, des investissements permettront l'acquisition d'une capacité de transport aérien à voilure tournante (*Medium/Heavy Transport Helicopter - M/HTH*) - destinés au transport de personnel, de matériel et à l'évacuation médicale héliportée. Des moyens seront également alloués à l'opérationnalisation des nouvelles capacités aériennes de type LUH et STOL, à l'acquisition de véhicules (dans le cadre de la mobilité terrestre), ainsi qu'à la modernisation des moyens d'engagement et des moyens de protection au profit de la capacité opérations spéciales.

Tout au long de la période couverte par la Vision stratégique, les investissements réalisés permettront le renforcement progressif de la capacité *Joint and General Support Land* grâce à l'acquisition des moyens de transport, de ravitaillement, de services, d'accueil, de projection, de protection et de *Command and Control* (C²), et de génie dans le but de pouvoir projeter les forces belges - et les soutenir une fois déployées -, et de réceptionner et faire transiter des forces alliées sur notre territoire.

1) Capacité motorisée

Une capacité motorisée permet à des unités militaires terrestres de se déplacer rapidement et d'opérer efficacement à l'aide de véhicules motorisés, tels que des véhicules blindés, des véhicules spécialisés d'artillerie, de génie, ou d'autres moyens de transport.

La capacité motorisée se compose de deux brigades interarmes et d'un bataillon de reconnaissance que la Belgique s'est engagée à mettre à disposition de l'OTAN : une brigade motorisée interarmes médiane (*Medium Brigade*), une brigade interarmes légère (*Light Brigade*), ainsi qu'un bataillon médian de reconnaissance et de combat belgo-luxembourgeois (*Medium Combat Reconnaissance Battalion* - Md Cbt Recce Bn), appelé bataillon « Ermesinde ». Ces unités s'intègrent dans une division de l'OTAN, qui assure le commandement et le contrôle de ses brigades tout en disposant de ses propres moyens, notamment dans le domaine du *Combat Support* et *Combat Service Support*. Le bataillon belgo-luxembourgeois de reconnaissance et de combat - composé de deux escadrons belges et de deux escadrons luxembourgeois - dont la mise en place est prévue d'ici à 2028, constituera l'un des moyens de soutien au combat de niveau divisionnaire.

La brigade représente le niveau central des opérations terrestres. Échelon tactique intermédiaire, elle dispose d'une autonomie propre et contrôle une portion de terrain de plusieurs centaines de kilomètres carrés. Elle s'inscrit dans une structure plus vaste : celle de la division. La brigade motorisée médiane finalisée devrait se composer d'environ 7.800 personnes et de 2.700 véhicules (à roues) de plusieurs types.

Une brigade est structurée autour de trois grands piliers : un de combat et deux d'appui, chacun regroupant des unités plus petites appelées bataillons :

- Le pilier « *Combat* » regroupe les unités, dites de manœuvre, directement engagées au contact de l'ennemi, telles que l'infanterie (soldats à pied transportés dans des véhicules blindés) et la cavalerie (véhicules blindés offrant de la puissance de feu, une grande vitesse et une capacité à pénétrer les lignes ennemies).
- Le pilier « *Combat support* » regroupe les unités d'appui immédiat, telles que l'artillerie (tirs longue portée et tir de contre-batterie (*Fires*), défense aérienne et défense anti-drones (*Force Protection*)), le génie (*Military Engineering*) (responsable de la création et de l'élimination d'obstacles, de la construction et de la destruction de ponts et de routes, de la protection et sauvegarde (*Force Protection*) et de travaux d'aménagement), et la reconnaissance (*Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, Reconnaissance* - *ISTAR*). Ces unités viennent renforcer l'efficacité des forces de combat.
- Le pilier « *Combat service support* » regroupe les unités de soutien direct et technique, chargées du ravitaillement, de la maintenance, du soutien médical et des transmissions. Ces unités assurent la durée et la continuité de l'action (*Sustainment*).

La brigade représente l'échelon de commandement et de contrôle qui combine les diverses spécialités terrestres (infanterie, cavalerie, artillerie, etc.), afin de mener des opérations coordonnées, et ainsi optimiser l'impact des actions sur l'ennemi. Pour désigner la coopération étroite entre ces différentes armes au sein d'une force militaire, on parle de « combat interarmes ».

Capacité actuelle

En 2018, un partenariat stratégique CaMo, pour Capacité Motorisée, a été conclu entre la France et la Belgique. Cet accord bilatéral visait notamment à remplacer les véhicules de la capacité motorisée belge par des véhicules français. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme français SCORPION, dont l'objectif est de renouveler et moderniser les capacités de combat de l'armée de Terre française, notamment à travers de nouveaux véhicules blindés et un système d'« infovalorisation » du champ de bataille, qui vise à interconnecter l'ensemble des systèmes

d'armement et de capteurs, permettant une communication en temps réel entre toutes les unités déployées. Le combat terrestre du futur reposera ainsi sur une approche collaborative, soutenue par une transformation numérique majeure, destinée à optimiser la compréhension du théâtre d'opérations, à le rendre transparent et à garantir l'emploi efficient des moyens cinétiques et non-cinétiques et atteindre la supériorité opérationnelle.

Le remplacement progressif des véhicules de la capacité motorisée par du matériel français dans le cadre du partenariat CaMo a été engagé avec les commandes passées dans le cadre des visions stratégiques de 2016 et 2022 (Plan STAR). Les premiers véhicules, de type Griffon, seront livrés à la Belgique fin 2025.

Durant cette transformation, la capacité motorisée maintiendra un output opérationnel en étant capable de mettre à disposition, notamment de l'OTAN, des unités de plus en plus importantes, passant progressivement d'un Sous-Groupement Tactique InterArmes - SGTIA (+/- 300 personnes) - structure tactique temporaire et modulaire équivalent à une Compagnie renforcée -, à un Groupement Tactique InterArmes - GTIA (+/- 1.000 personnes) - structure opérationnelle interarmes de niveau bataillon - et, enfin, à une Brigade InterArmes - BIA - motorisée médiane.

Au sein d'une brigade, les différents types de véhicules s'articulent de manière complémentaire pour assurer mobilité, protection et puissance de feu. Dans le cadre CaMo, le Griffon, véhicule blindé multirôles (VBMR), constitue l'épine dorsale de la mobilité de l'infanterie et des unités d'appui au combat, en transportant jusqu'à dix combattants équipés tout en leur offrant un appui-feu direct. Plus léger et plus agile, le Serval, véhicule blindé multirôle léger (VBMR-L), qui se décline en plusieurs versions (transport de troupe, poste de commandement, nœud de communications, guerre électronique, lutte anti-drones, etc.), assure des missions de mobilité tactique, de commandement ou spécialisées dans des environnements exigeants. Le véhicule blindé d'aide à l'engagement (VBAE), en cours de développement, se déclinera en plusieurs versions et sera notamment utilisé pour la reconnaissance, l'aide à l'engagement ou la désignation d'objectifs. Il sera totalement intégré dans le système de combat collaboratif SCORPION, ce qui lui permettra de partager en temps réel les informations collectées avec les autres plateformes de la brigade. Le Jaguar, véhicule blindé de reconnaissance et de combat (EBRC), joue un rôle essentiel dans les opérations de reconnaissance et d'engagement blindé, grâce à son canon de 40 mm et à ses capacités antichars, appuyant directement les unités dites de mêlée (unités engagées directement dans le combat rapproché avec l'ennemi) en neutralisant les menaces blindées. En appui indirect, le Caesar, avec son canon de 155 mm, atteint les objectifs en profondeur pour soutenir la manœuvre de la brigade, tandis que le MEPAC, version du Griffon équipée d'un mortier embarqué, fournit un appui-feu rapproché et réactif au contact des forces engagées. La mobilité et la contre-mobilité sont assurées par des systèmes spécifiques comme l'Engin de Génie de Combat (EGC), des systèmes d'enfouissement de mines, des ponts mobiles (*Mobile Assault Bridge*), des moyens de construction, etc.

La brigade doit être capable de mener une bataille mobile de minimum 7 jours et en restant dans une zone parfois moins de 24 heures. Pour assurer son autonomie, elle a besoin d'un appui logistique direct avec des camions blindés pour le transport et ravitaillement, mais aussi avec des véhicules de maintenance et de recouvrement (*Protected Recovery Vehicle* - PRV), ou d'évacuation logistique (*Protected Evacuation Vehicle* - PEV). Les véhicules logistiques doivent être du même type que ceux des unités soutenues afin d'offrir la même mobilité tactique et le même degré de protection.

Intégrés au sein de la brigade, ces moyens assurent une manœuvre cohérente, efficace et adaptée à la diversité des menaces sur le champ de bataille. Toutes les entités mentionnées ci-dessus sont renforcées par l'intégration des systèmes téléopérés (*Unmanned Systems*) capables d'opérer dans des environnements divers (drones aériens, terrestres et fluviaux) et par des systèmes de guerre électronique (*Electronic Warfare* - EW). Elles sont également capables de survivre à une attaque ou un incident CBRN (Chimique, Biologique, Radiologique et Nucléaire).

Cet accord avec la France n'exclut pas l'acquisition de capacités motorisées complémentaires en dehors du cadre du partenariat. La Défense a notamment fait l'acquisition de véhicules de commandement et de liaison (CLV) américains Falcon, conçus pour assurer la mobilité, la protection et la connectivité des postes de commandement sur le terrain. La capacité motorisée belge dépasse ainsi le seul cadre du programme franco-belge CaMo. Afin d'équiper pleinement la Capacité Motorisée, d'autres types d'équipements sont également nécessaires, notamment des systèmes sans pilote ou téléopérés tels que des drones.

Évolution capacitaire

Durant l'actuelle législature, l'objectif sera de finaliser la constitution de la brigade motorisée interarmes médiane (*Medium Brigade*) et de ses moyens d'appui opérationnel, afin qu'elle puisse être engageable, notamment dans le cadre de l'OTAN dès 2030. Pour ce faire, des véhicules et équipements seront acquis pour compléter les capacités de cette brigade, tandis que sa montée en puissance sera conduite de manière progressive, en veillant à un développement équilibré et simultané de tous les piliers (*Combat*, *Combat Support* et *Combat Service Support*).

À terme, cette brigade, sera organisée sur base de quatre bataillons de manœuvre :

- Deux bataillons d'infanterie à trois compagnies d'infanterie et une compagnie d'appui (le véhicule principal étant le Griffon) ;
- Deux bataillons de cavalerie 'légères' à deux puis progressivement à trois escadrons - niveau compagnie pour la cavalerie et la reconnaissance - (le véhicule principal étant le Jaguar) et un escadron de reconnaissance et d'intervention (le véhicule principal étant, à terme, le VBAE).

En complément de ces bataillons de manœuvre, l'appui au combat (*Combat Support*) sera assuré par :

- Un bataillon génie à quatre compagnies de génie de combat (les véhicules principaux étant le Griffon en version génie) et une compagnie d'appui général (les véhicules principaux étant le Griffon et les engins d'appui à la mobilité - et à la contre-mobilité - comme l'Engin de Génie de Combat, des systèmes de pose ou d'ouverture de champ de mines ou le *Mobile Assault Bridge*) ;
- Un bataillon d'artillerie à deux batteries d'artillerie de campagne (le système principal étant le Caesar), une batterie de mortiers (le système principal étant le Griffon MEPAC), une batterie de munitions rôdeuses d'attaque, une batterie de défense sol-air basse couche (*Counter-Unmanned Aerial System* et *Very Short Range Air Defence*, VSHORAD), une batterie d'équipes de liaison destinées à coordonner les feux (des équipes *Joint Terminal Attack Control* (JTAC)), des éléments C² se déplaçant en Griffon et des radars et des senseurs de localisation de tirs adverse) ;
- Un escadron de renseignement au contact (troupes de reconnaissances progressant en avant des lignes de la brigade) - dont les véhicules principaux sont le Serval et, à terme, le VBAE -, un escadron multi-senseur pour l'appui au renseignement (unité récoltant du renseignement par le biais de senseurs comme des radars, des drones tactiques (*Integrator*) et dont le véhicule principal est le Serval), et un escadron de drones tactiques armés (le véhicule principal étant le Serval).

Pour les unités de soutien au combat (*Combat Service Support*),

- Un bataillon logistique (les véhicules principaux étant différents types de camions) avec ses compagnies de ravitaillement et transport et de maintenance, un bataillon transmission (les véhicules principaux étant les Serval et des camions réalisant des Nœuds de Communications Tactiques), une compagnie de police militaire (les véhicules principaux étant les CLV et les Serval) et un détachement d'engagement civil-militaire, CIMIC et PsyOps (les véhicules principaux étant les CLV et les Serval), compléteront le soutien de la brigade ;

- Le soutien médical est assuré par des postes de secours (*Role 1*) au sein des bataillons qui assurent la stabilisation des blessés et des malades afin qu'ils puissent être évacués vers un hôpital de campagne (*Role 2 Enhanced*) au niveau de la brigade. Chaque échelon possède ses moyens d'évacuation terrestre capables d'aller là où vont les unités qu'ils appuient, i.e. avec la même mobilité tout-terrain (ambulances blindées Griffon et Serval, etc.) et ses propres moyens de transport pour l'équipement, l'infrastructure mobile et la logistique médicale (divers types de camions). Les investissements liés au soutien médical sont repris dans la dimension capacitaire « Commandement et Soutien Opérationnel ».

La doctrine d'emploi, commune au niveau franco-belge, demeure évolutive et peut être ajustée en fonction de la nature des combats et des enseignements tirés du retour d'expérience opérationnel. Dans l'état actuel, le nombre de systèmes principaux nécessaires pour compléter et finaliser la brigade interarmes motorisée médiane (*Medium Brigade*) se décline comme suit : 315 véhicules de liaison et commandement (CLV) de type Falcon, 12 Jaguar, 85 Serval et 454 camions de différents types, *Light/Medium/Heavy*.

L'objectif sera aussi d'équiper le bataillon belgo-luxembourgeois Ermesinde avec des véhicules qui seront acquis dans le cadre du partenariat CaMo. La contribution belge s'élèvera, pour le matériel principal, 35 véhicules de liaison et commandement, à 11 Griffon, 24 Jaguar, 2 Serval, et 37 Camions.

Les achats pour équiper une brigade ne se limitent néanmoins pas aux véhicules principaux. Il faut également pouvoir disposer de tout un ensemble de moyens connexes sans lesquels la brigade ne peut pas fonctionner, comme des systèmes de commandement et de contrôle pour les postes de commandement, des *shelters* mobiles, des engins de manutention, ou encore des générateurs. Dans le domaine de l'artillerie, il est notamment prévu d'acquérir des systèmes radar et des capteurs acoustiques, une station météo mobile, de l'équipement JTAC (*Joint Terminal Attack Controller*) - permettant de guider les avions depuis le sol - et des mortiers légers. Pour la *Force Protection*, des capteurs et effecteurs VSHORAD (y compris embarqués), des systèmes EW (brouillage, écoute et diffusion), des moyens de détection et de décontamination CBRN, ainsi que des engins de construction (abris et tranchées) sont prévus. Pour l'*Information, Surveillance & Reconnaissance* (ISR), outre les capteurs tactiques, le remplacement de l'actuel drone tactique *Integrator* est également prévu. Des systèmes de pose ou d'ouverture de champs de mines, des grues lourdes, du matériel de renforcement de sol et des ponts mobiles seront acquis pour permettre aux unités de génie d'accomplir ses tâches d'appui à la mobilité et à la contre-mobilité. Des remorques, des citernes à eau et à carburant, des conteneurs (cargo, frigo et climatisés), du matériel mobile de service en campagne (cuisines, douches, buanderies, etc.), des moyens de maintenance et recouvrement de combat équiperont la logistique.

Afin d'assurer une formation et un entraînement réaliste, des ressources sont également allouées pour contribuer au développement des moyens de formation, de simulation (y compris pour le bataillon Ermesinde) et des environnements d'entraînement opérationnel. Plusieurs types d'environnement d'entraînement réel et de simulation pourront être intégrés à des degrés divers en une seule simulation intégrée, offrant aux troupes des scénarios de combat plus réalistes.

Au cours de la législature suivante, l'objectif poursuivi sera de constituer une deuxième brigade opérationnelle, la brigade motorisée interarmes légère (*Light Brigade*), avec ses appuis - dont la forme définitive sera fixée au plus tard fin 2028 dans la législature actuelle -. À terme la brigade interarmes légère (*Light Brigade*) devrait être organisée sur base de trois bataillons de manœuvre : deux bataillons d'infanterie et un troisième bataillon, à créer, qui se spécialisera dans le domaine des drones de combat (au-delà des systèmes déjà répartis au sein d'autres unités).

Les véhicules de liaison et de commandement (CLV) de type Falcon, qui équiperont dans un premier temps la brigade interarmes motorisée médiane (*Medium Brigade*) en attendant la

livraison des VBAE, seront ensuite progressivement transférés à la brigade interarmes légère (*Light Brigade*).

Afin de prendre en compte l'exigence de robustesse dans un cadre de défense collective, notamment dans des opérations de haute intensité, un renforcement de la brigade interarmes motorisée médiane (*Medium Brigade*) sera entrepris. Ce renforcement comprendra notamment l'acquisition d'une batterie de lance-roquettes multiples (*Multiple Launch Rocket System* - MLRS).

Coopération

Le partenariat binational avec la France sera poursuivi et approfondi sur le plan expéditionnaire, en visant autant que possible un alignement en matière de doctrine, de développement capacitaire, d'innovation, de formation et d'entraînement, tout en intégrant la dimension linguistique de notre pays dans la mise en œuvre - en pratique, cette dimension linguistique est réalisée, par exemple, par la publication de documents de doctrine commune bilingues, la disponibilité en anglais de l'interface de commandement et de contrôle ou encore des formations dispensées en France et données en français, néerlandais ou en anglais -. Dans ce cadre, l'interopérabilité propre au partenariat permet aux unités belges de facilement s'intégrer au sein de formations françaises de niveau supérieur - jusqu'à l'échelon divisionnaire -, en conservant néanmoins la capacité d'opérer de manière autonome au sein d'autres forces européennes ou de l'OTAN.

Depuis 2020, notre pays fait partie d'un programme Benelux pour l'achat, la formation et l'opérationnalisation de *Tactical UAS (Unmanned Aerial Systems)* de type Integrator. Ce système (à deux drones) d'une autonomie de 24 heures et d'une portée de 100 km est utilisé pour les missions de collecte de renseignements.

Fin 2021, la Belgique s'est engagée, avec la France, dans un projet de développement conjoint OCCAR, d'un Véhicule Blindé d'Aide à l'Engagement (VBAE), futur véhicule qui viendra compléter la panoplie des moyens de reconnaissance et d'appui au sein des unités terrestres, avec des capacités nettement accrues en matière de mobilité, de protection, de puissance de feu et de connectivité.

La coopération avec le Luxembourg se poursuivra afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du bataillon Ermesinde d'ici à 2028.

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

Les futurs incréments du programme SCORPION permettront d'élargir et de renforcer les capacités des forces terrestres au contact en s'appuyant sur les technologies disponibles, susceptibles de « changer la donne ». L'amélioration et l'élargissement du combat collaboratif, l'intégration de la troisième dimension, le tir au-delà des vues directes, la diversification des effets, l'augmentation de la survivabilité (dont la protection active) et l'emploi de la robotique comme des drones de contact sont autant de pas vers l'approche intégrée multidomaine visant à préserver l'avantage tactique et l'initiative grâce à la domination informationnelle.

2) *Special Operations*

La capacité opérations spéciales (SO) permet l'engagement d'entités modulables qui peuvent agir rapidement et partout dans le monde. Cette capacité repose sur une organisation capable de déployer des détachements allant de quelques opérateurs jusqu'à une *Special Operations Task Force* (SOTF) de plusieurs centaines de personnes, offrant ainsi une réponse flexible, rapide et proportionnée à un large éventail de situations et de niveaux d'intensité, d'une manière ouverte ou discrète en réponse à des menaces conventionnelles ou hybrides. Elle est par nature interarmées (*Joint*) et constitue un multiplicateur de forces transversal dans tous les domaines.

La mobilité des forces d'opérations spéciales est une caractéristique qui s'exerce dans les trois dimensions - terrestre, aérienne et maritime - leur permettant de choisir le vecteur le plus adapté

à la mission. Elle revêt des formes variées, allant du déplacement à pied à l'emploi de véhicules motorisés, en passant par des moyens spécifiques tels que la plongée, les embarcations rapides, ou encore l'utilisation d'aéronefs, qu'il s'agisse d'hélicoptères ou d'avions de transport.

Par essence, les forces opérations spéciales s'entraînent et opèrent dans des environnements volatils, incertains, complexes et ambigus (*Volatile, Uncertain, Complex, and Ambiguous* - VUCA). Elles recherchent en permanence un « avantage adaptatif », en transformant l'imprévu non pas en obstacle, mais en levier d'action. Pour préserver cet avantage, les forces opérations spéciales doivent sans cesse évoluer afin de développer des modes d'action toujours plus adaptés aux menaces et aux environnements changeants.

Les forces opérations spéciales au sein de l'OTAN sont structurées génériquement autour de deux niveaux d'unités d'action et deux niveaux de *Command and Control* (C²) :

- Le *Special Operations Task Unit* (SOTU) qui est le niveau de combat tactique le plus bas. Il se déploie par voie aérienne, terrestre ou maritime et est capable de mener des missions sur mesure.
- Le *Special Operations Task Group* (SOTG) est un regroupement autonome de forces opérations spéciales. Il est composé d'un commandement, de SOTU, d'éléments d'appui au combat (CS) et de service d'appui logistique (CSS).
- Ces unités d'action sont caractérisées par le milieu dans lequel elles opèrent principalement, c'est ainsi que l'on parle, par exemple, de *Special Operations Land Task Group* (SOLTG) - quand l'unité évolue en milieu terrestre - ou de *Special Operations Maritime Task Group* (SOMTG) - quand l'unité évolue en milieu maritime.
- Le *Special Operations Component Command* (SOCC) assure le commandement des opérations spéciales sur l'ensemble d'un théâtre d'opération au profit d'un *Joint Force Command*.
- Lorsque nécessaire un niveau intermédiaire de *Command and Control*, le *Special Operations Task Force* est utilisé.

La nature des opérations spéciales - flexible, adaptative, polyvalente, discrète et parfois très éloignée des lignes amies - requiert un équipement diversifié, redondant, léger, mobile, autonome et fiable. Elle requiert également des communications sécurisées et redondantes.

Capacité actuelle

La capacité « opération spéciale » (SO) se tient en permanence prête à mener des opérations de réaction rapide imprévisibles au niveau national, comme par exemple, le rapatriement des ressortissants de l'étranger lors d'opérations d'évacuation de non-combattants (NEO). Dans ce cadre, elle peut mettre sur pied dans de très brefs délais, jusqu'à un *Special Operations Task Force*. Elle est également capable de déployer les capacités opérations spéciales correspondantes aux engagements pris par la Belgique dans le cadre de la défense collective.

Du point de vue matériel, dans le domaine terrestre, la capacité SO dispose de moyens de combat (armement léger et lourd, mortiers légers), de *Force Protection* (systèmes de protection anti-drones), de renseignement (différents types de drones). Des véhicules SUV blindés ont récemment été ajoutés à la gamme de mobilité terrestre existante. En 2025, des procédures d'acquisition sont en cours pour l'achat des systèmes portables de défense aérienne et d'armes guidées de précision.

Pour opérer dans des environnements maritimes, la capacité SO dispose d'une flotte de bateaux rapides - *Fast Raiding Interception Special Forces Craft* (FRISC) - qui sera prochainement renouvelée par des plateformes plus modernes et parachutables (la procédure d'acquisition est en cours). Des moyens de mobilité maritime, incluant des systèmes de propulsion sous-marine à longue portée, ont été acquis.

Dans le domaine aérien, en matière de capacité aérienne tactique à voilure tournante, une flotte récemment acquise d'hélicoptères légers utilitaires (LUH) de type H145M - produits par Airbus *Helicopters* - sera progressivement livrée à partir de 2026. En 2025, une capacité aérienne à voilure fixe viendra renforcer le domaine aérien avec l'acquisition de 5 avions de type *Short Take-Off and Landing* (STOL), spécialement conçus pour les opérations spéciales (la procédure d'acquisition est en cours). Ces appareils se distinguent par leur grande polyvalence en matière d'équipements, de capteurs et d'armement. Ils seront ainsi capables de mener des missions variées : transport aérien spécialisé, collecte de renseignement, commandement et contrôle, ainsi qu'appui-feu, y compris dans des environnements complexes ou hostiles.

Évolution capacitaire

Durant l'actuelle législature, la montée en puissance du volet aérien se traduira par l'opérationnalisation progressive des équipements aériens (LUH et STOL *aircraft*). De l'équipement spécifique pour mener à bien et soutenir les opérations spéciales viendra compléter la configuration des appareils LUH. Avec l'entrée en service du LUH, les flottes d'hélicoptères NH90, de type TTH (*Troop Transport Helicopter*), et A109 seront respectivement retirées d'emploi et aliénés en 2025 et en 2027.

Dans le domaine des opérations terrestres, l'acquisition prévue de véhicules blindés et d'une flotte de véhicules tactiques polyvalents (*Medium Multirole Tactical Vehicle*) venant compléter la gamme existante, ainsi que de matériels et véhicules dédiés à l'appui logistique et médical (*sustainment*), renforcera la robustesse du volet mobilité terrestre de la capacité. L'intégration des systèmes d'armes et des systèmes de communication et de commandement dans les plateformes de mobilité constitueront un atout important pour conduire des opérations interconnectées dans des environnements complexes.

Dans le domaine des opérations en environnements fluvial et littoral, l'acquisition de capacités navales légères permettra d'élargir le spectre d'action (mobilité maritime). Des moyens de commandement et de contrôle sécurisés, du matériel d'insertion par voie de parachutage, des moyens complétant les possibilités d'action (*Engagement*) cinétiques et non-cinétique et des moyens de collecte et d'analyse de renseignement (*Intelligence*) viendront assurer la mise à niveau des capacités actuelles. Une intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes d'armes soutiendra des processus décisionnels plus rapides et mieux informés, grâce à un accès en temps réel à l'information via des solutions matérielles et logicielles à la pointe de la technologie.

Au cours de la législature suivante, des investissements seront consacrés aux premières mises à niveau et d'améliorations de la capacité STOL. L'acquisition d'une capacité de transport hélicoptée (*Medium/Heavy Transport Helicopter* - M/HTH), que notre pays s'est engagé à fournir à l'OTAN, sera initiée. Cette capacité est principalement destinée au transport des forces spéciales et de leur matériel, ainsi qu'à l'évacuation médicale hélicoptée. Des moyens seront également consacrés à la participation au développement de la capacité *Manned-Unmanned Teaming* (MUM-T) qui devra, à terme, renforcer et étendre les capacités des LUH grâce à l'intégration d'aéronefs sans pilote, optimisant ainsi les missions de reconnaissance, de soutien et d'engagement tactique.

Dans le volet de la mobilité terrestre, l'acquisition ou la mise à niveau de moyens de mobilité, d'engagement cinétique et non-cinétique et de moyens de *Force Protection* est également prévue.

Les futurs hélicoptères de la Défense permettront également de contribuer à la lutte anti-feu sur le territoire national.

Coopération

Les forces opérations spéciales entretiennent de nombreux liens avec divers partenaires de l'Union européenne et de l'OTAN, en particulier la France, les Pays-Bas et les États-Unis. Cette coopération est appelée à s'élargir davantage, notamment avec d'autres partenaires, tels que l'Allemagne et le

Royaume-Uni. Au niveau des capacités aériennes, des synergies sont envisagées, notamment avec l'Allemagne qui opère également le H145M en appui aux opérations spéciales.

Au niveau national, la capacité opérations spéciales entretient une collaboration étroite avec le Centre de Crise National et le SPF Affaires étrangères lors de crises complexes ou pour des missions de sécurité spécialisées. En collaboration avec le SPF Intérieur, les forces d'opérations spéciales mènent des actions sous l'autorité de la police dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de plans nationaux, la capacité opérations spéciales poursuivra sa coopération avec les unités spéciales de police et le service de renseignement national (VSSE), en testant notamment la sécurité d'infrastructure sensibles ou en appuyant les organes de sécurité intérieure lors d'interventions spéciales.

L'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSB/KBIN) utilise actuellement un *Britten-Norman Islander* pour, entre autres, détecter la pollution dans les eaux territoriales. Cet appareil est opéré grâce à la mise à disposition de pilotes par la Défense. Dans le cadre du remplacement de cet avion, la collaboration entre la Défense et l'Institut se poursuivra notamment à travers l'acquisition conjointe d'un appareil similaire à celui prévu pour le programme SOFAIR (moyens aériens au profit de la capacité Opérations Spéciales - SO).

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

La capacité opérations spéciales poursuivra l'exploration de nouveaux concepts technologiques, tels que du camouflage adaptatif, les systèmes avancés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR), la résilience cyber, l'informatique distribuée permettant d'utiliser plusieurs ordinateurs ensemble pour résoudre un problème, les outils GPS et cartographiques de nouvelle génération, les systèmes multifonctionnels de diffusion de l'information, la réalité augmentée et virtuelle, ainsi que les logiciels de commandement et de contrôle intégrant l'intelligence artificielle.

Tenant compte des enseignements du conflit en Ukraine, et dès que la technologie le permettra, il sera essentiel d'étudier la possibilité d'une utilisation couplée des différents vecteurs de mobilité à différents types de drones. Ce concept *Manned-Unmanned Teaming* (MUM-T) permettra d'augmenter les capacités opérationnelles tout en réduisant les risques liés à l'engagement direct des forces.

3) Joint and General Support Land

La capacité interarmées de support général liée à la dimension Terre (*Joint and General Support Land*) est constituée des éléments qui permettent de mettre en œuvre les capacités de la dimension Terre.

Cette capacité est en charge de la projection des unités, incluant le transport de l'équipement par voie terrestre, l'encadrement et la protection des déplacements. Une fois sur zone, elle assure également l'installation et le soutien des unités belges déployées, à travers l'appui général, le stockage, l'approvisionnement, la maintenance, etc. Pour remplir ces missions, elle doit s'appuyer sur des unités de soutien logistique - incluant le RSOM (*Reception, Staging and Onward Movement*), le stockage, le transport et la maintenance -, renforcées par des unités de contrôle du mouvement (planification, régulation, accompagnement), de police militaire, ainsi que du génie (mise en place d'infrastructures temporaires, entretien des axes, neutralisation des menaces liées aux munitions).

Sur le territoire national, cette capacité assure la gestion des stocks stratégiques de carburants destinés aux véhicules ainsi que de l'ensemble des munitions. Elle soutient également les exercices et prend en charge une part significative du soutien territorial quotidien apporté à toutes les unités présentes en Belgique. Elle est en outre responsable de l'accueil et du transit des troupes alliées sur le territoire national dans le cadre de l'*Host Nation Support* (dans le cadre de la mission d'*Enablement*).

Capacité actuelle

La capacité *Joint and General Support Land* est constituée actuellement d'un bataillon logistique d'appui général, d'un groupe de contrôle du mouvement (*Movement Control Group*), d'un groupe de police militaire (*Military Police Group*), d'une unité d'installation d'infrastructures temporaires (*Field Accommodation Unit* - FAU), d'un bataillon *Explosive Ordonnance Disposal* - EOD (Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs - SEDEE), et d'un groupe de coopération civile-militaire (*Civil Military Engagement Group*).

Évolution capacitaire

Au cours de la période couverte par cette Vision stratégique, l'objectif poursuivi sera de renforcer la capacité *Joint and General Support Land* afin de répondre aux engagements de la Belgique envers l'OTAN.

Durant l'actuelle législature, la montée en puissance se traduira par l'achat d'équipement et de véhicules pour augmenter pour rendre les unités plus opérationnelles. Ainsi, dans le cadre de la contribution de la dimension capacitaire Terre à l'*Enablement*, des équipements spécifiques à l'accueil des troupes, à l'organisation de zones de transit et d'attente - mais aussi pour le déploiement de nos propres forces (*Deployable Field Infrastructure*) - seront acquis pour le bataillon RSOM et pour le FAU.

Le bataillon logistique d'appui général (*National Support Element* – NSE) sera renforcé par des moyens supplémentaires d'approvisionnement (*supply*), notamment en carburant, grâce à l'acquisition d'installations de ravitaillement mobiles (*Battlefield Bulk Fuel Installation*). Ce renforcement comprendra également des capacités accrues de transport de matériel, notamment par l'achat de camions et de remorques. Les capacités logistiques associées au stockage des munitions - qu'il s'agisse des infrastructures temporaires ou des moyens de manutention - feront l'objet d'acquisitions afin d'évoluer de manière cohérente avec l'augmentation des volumes stockés et le besoin opérationnel en munitions.

Le *Movement Control Group* et le *Military Police Group* seront renforcés et dotés de véhicules adaptés à leurs missions, incluant des véhicules commerciaux, des véhicules de type Serval et CLV. Les moyens pour assurer le commandement et le contrôle (*Command & Control*) de la capacité seront également acquis.

Au cours de la législature suivante, la capacité *Joint and General Support Land* poursuivra son développement. L'achat de véhicules de type CLV et Serval et de systèmes de protection permettront d'équiper des compagnies de protection propres aux bataillons RSOM et NSE. Ces compagnies assureront la protection des chaînes logistiques. Le *Military Police Group* se verra doté de véhicules supplémentaires pour équiper une deuxième compagnie déployable. Des moyens de travaux routiers lourds et de moyens flottants de franchissement viendront équiper un bataillon de génie divisionnaire (*Military Engineering*). Afin de répondre aux engagements pris envers l'OTAN en matière de transport logistique, des véhicules de transport d'équipements lourds viendront renforcer la capacité de projection et équiper un bataillon de transport dédié.

Coopération

Afin de garantir au mieux ses tâches de réception, de transit, de projection et de soutien, il est essentiel que la capacité *Joint and General Support Land* collabore avec les instances civiles nationales ainsi qu'avec les autres nations de l'Union européenne et de l'OTAN. C'est ainsi que la Belgique participe aux cycles de planification et aux exercices de déploiement de l'OTAN du type « *Dacian Spring* » ou *Fort to Port* dans le domaine RSOM.

La collaboration avec la France s'intensifiera également avec la montée en puissance des brigades belges, afin d'optimiser leur soutien dans la zone arrière.

Les vecteurs européens, tels que PESCO, constituent enfin des opportunités pour développer et harmoniser la mobilité militaire et le réseau de hubs logistiques.

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

Le développement de systèmes visant à optimiser le travail du personnel - tels que les drones cargo, les convois automatisés avec camions suiveurs (systèmes « *Leader-Follower* »), ou encore les dispositifs de maintenance à distance pour assister les unités en opération - fera l'objet d'un suivi attentif, afin de pouvoir investir dès que ces technologies auront atteint un niveau de maturité suffisante.

d. Dimension capacitaire Air

La dimension capacitaire Air regroupe l'ensemble des capacités directement rattachées aux structures de la Force aérienne. Elle n'inclut toutefois pas tous les moyens aériens nécessaires aux opérations terrestres (SOFAIR, hélicoptères LUH/HTH), maritimes (NFH) et informationnelles (MQ-9B), lesquels, bien qu'opérés par la Force aérienne, relèvent des dimensions capacitaires Terre, Maritime et ICI.

La dimension capacitaire Air s'articule autour des capacités *Air combat Multirole*, *Surface-Based Air & Missile Defence* (SBAMD), *Fixed Wing Transport*, *Air-to-Air Refueling*, *Airborne Early Warning & Control*, *Air Command & Control* (C²), *Force Protection*, *Search and Rescue* et *Airbase General Support*.

Tout au long de la période couverte par la Vision stratégique, un renforcement progressif de la dimension capacitaire Air sera poursuivi, en particulier pour répondre aux exigences capacitaires dans le cadre de l'OTAN. Ce développement capacitaire reposera entre autres sur plusieurs investissements clés dont l'acquisition de 11 appareils de combat F-35 supplémentaires, la mise en place d'un système de défense aérienne sol-air (*Surface-Based Air Missile Defence* - SBAMD) à courte, moyenne et longue portée, l'acquisition de 4 hélicoptères dédiés aux missions *Search and Rescue* (SAR), ainsi que l'achat d'appareils de transport *Corporate*.

Par ailleurs, les capacités de projections seront renforcées grâce à des éléments C² (*Command and Control*) et un radar *Control and Reporting Centre* (CRC) déployables ainsi qu'à des éléments de support général inhérents à la projection de forces. Des investissements seront également consentis pour accroître la résilience et la survivabilité des bases aériennes. Enfin, la coopération internationale sera consolidée, notamment à travers la participation au programme AFSC destiné à remplacer l'AWACS (*Airborne Early Warning*), ainsi qu'aux mises à jour des appareils MRTT (ravitaillement en vol), ainsi qu'à la participation à une solution internationale de transport stratégique. La flotte d'avions de combat sera enfin renforcée par des systèmes sans pilote (*Manned-Unmanned Teaming*, MUM-T).

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.

	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
Air		10.280.805.049 €	9.326.879.414 €
Air Combat multirole		3.387.409.005 €	3.237.409.005 €
Air combat multirole aircraft (11EA) including mission equipment	2026	1.672.258.720 €	1.672.258.720 €
Aircraft support equipment, spare parts and configuration updates	2026	445.104.480 €	295.104.480 €
Continuous capability development (incl. Manned Unmanned Teaming MuM-T)	2027	419.589.040 €	419.589.040 €
Deployable SAP mission planning facility (DSAP-F)	2026	20.324.000 €	20.324.000 €

Electronic Warfare (EW) European mission data generation capability	2028	156.465.598 €	156.465.598 €
Training - European Operational Training Infrastructure (OTI) program	2026	202.632.173 €	202.632.173 €
Training - NATO Advanced Flight Training Europe	2027	101.620.000 €	101.620.000 €
Training - Update mission training center and readiness enhancement (incl. weapons loading trainer)	2026	369.414.994 €	369.414.994 €
Surface-Based Air & Missile Defence		4.013.990.000 €	3.410.062.395 €
Short/medium range firing units (10EA)	2026	2.032.400.000 €	1.827.114.395 €
Long range firing units (03EA)	2029	1.981.590.000 €	1.582.948.000 €
Fixed Wing Transport		1.047.965.105 €	997.155.105 €
A400M Directional Infra-Red Counter Measures (DIRCM) and block update	2026	264.879.353 €	264.879.353 €
Future strategic air transport partnership (outsized cargo)	2033	152.430.000 €	101.620.000 €
Light tactical / Medium range air transport capability	2026	426.804.000 €	426.804.000 €
Replacement long range air transport capability	2029	203.851.752 €	203.851.752 €
Air-to-Air Refueling		161.759.935 €	161.759.935 €
MRTT updates and upgrades	2030	161.759.935 €	161.759.935 €
Airborne Early Warning & Control		580.443.033 €	505.457.928 €
Alliance Future Surveillance and Control programme (including last update AWACS)	2026	580.443.033 €	505.457.928 €
Air Command and Control		527.343.392 €	486.695.391 €
Airbases CIS (Voice Communication Systems replacement, classified network upgrade)	2026	46.701.201 €	46.701.201 €
Air Defence (deployable long range radar/CRC, C ² systems replacement and simulation)	2026	239.104.193 €	239.104.193 €
Air surveillance radars capability improvement	2026	35.322.634 €	35.322.634 €
Air Traffic Management (ATM) systems improvement	2027	190.972.363 €	150.324.363 €
Multi-domain targeting support capability	2028	15.243.000 €	15.243.000 €
Force Protection Air		244.483.503 €	220.074.379 €
Airbase resiliency improvement and intrusion detection systems	2026	166.032.863 €	141.623.739 €
Command, transport, CBRN reconnaissance and liaison vehicles	2026	78.450.640 €	78.450.640 €
Search and Rescue		193.071.489 €	193.071.489 €
SAR helicopters (04EA)	2026	193.071.489 €	193.071.489 €
Airbase General Support		124.339.587 €	115.193.786 €
Airbases Navigational Aids replacement and support material	2026	20.179.087 €	14.081.886 €
Deployable airbase equipment and Instrument Landing System (ILS)	2028	91.966.100 €	91.966.100 €
Weather observation, forecasting and data distribution systems	2026	12.194.400 €	9.145.800 €

1) *Air Combat multirole*

La capacité aérienne de combat multirôle est un élément essentiel pour acquérir ou maintenir le contrôle de l'espace aérien, aussi bien en temps de paix qu'en période de crise. Elle est d'une importance vitale pour l'ensemble des opérations militaires, tant terrestres que navales, que ce soit en Belgique ou dans le cadre de l'OTAN et des coalitions internationales. Le F-35, successeur du F-16, est conçu pour mener simultanément plusieurs de ces missions, telles que la défense aérienne, la protection des troupes alliées, la neutralisation des défenses aériennes ennemies et

la destruction de cibles stratégiques en profondeur sur le territoire adverse. On parle alors de la capacité multirôle. Ces missions sont essentielles pour perturber les opérations ennemies et assurer la supériorité aérienne, offrant ainsi un avantage stratégique et évitant des conflits d'usure prolongés, comme en Ukraine. Le F-35 est un avion de combat furtif, difficilement détectable, équipé de capteurs de dernière génération. Il est capable de déployer avec une grande précision des armements air-air et air-sol, ce qui lui permet d'intervenir efficacement dans un large spectre de missions.

Le rôle des avions de combat est essentiel dans le cadre de la défense aérienne intégrée de l'OTAN (*NATO Integrated Air and Missile Defence System* - NATINAMDS) et plus particulièrement pour assurer la défense de l'espace aérien belge et des infrastructures critiques civiles et militaires présentes sur notre territoire. Dans ce cadre, la surveillance de l'espace aérien du Benelux est assurée conjointement et de manière alternée avec les Pays-Bas. Le dispositif de *Quick Reaction Alert* (QRA), opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, maintient en alerte permanente deux avions de combat et leurs équipages. Ces derniers sont prêts à décoller en quelques minutes pour intercepter tout aéronef suspect ou non identifié évoluant dans l'espace aérien du Benelux contrôlé par l'OTAN.

Capacité actuelle

La capacité aérienne de combat constitue un pilier fondamental de la défense de l'espace aérien belge et de l'architecture sécuritaire de l'OTAN. Dans un cadre de combat de haute intensité et face à l'émergence de menaces nouvelles, comme les drones ou les missiles hypersoniques, il devient impératif de renforcer cette composante stratégique. Le conflit en Ukraine a cruellement mis en lumière le rôle déterminant de la supériorité aérienne dans la prévention de l'enlèvement militaire et des formes de guerre statique, telles que les combats de tranchées.

En 2018, le gouvernement belge a acté l'acquisition de 34 chasseurs F-35 pour remplacer une flotte de 54 F-16, engendrant une réduction significative de la capacité aérienne de combat. La capacité aérienne de combat F-16 actuelle se réduit progressivement, passant d'une cinquantaine d'appareils aujourd'hui à un retrait définitif du service opérationnel d'ici fin 2028. Le processus de remplacement de ces avions a débuté l'an dernier avec les premières livraisons de F-35, dont 8 appareils ont été livrés et sont actuellement utilisés aux États-Unis pour la formation des pilotes belges. Après l'été 2025, le premier F-35 sera livré en Belgique sur la base de Florennes. Les 34 nouveaux avions de combat devraient être pleinement opérationnels début 2031.

Depuis 2021, l'OTAN attend de la Belgique qu'elle dépasse cet engagement initial de 34 appareils et renforce davantage ses capacités aériennes de combat, condition essentielle pour garantir la domination dans les airs et contribuer pleinement à la défense collective du continent européen. Dans un contexte international marqué par l'intensification des tensions géopolitiques et le développement accéléré de menaces technologiques, cette exigence de densification s'est encore accrue en 2025.

Évolution capacitaire

Afin de répondre partiellement à ses engagements envers l'OTAN, la Belgique procédera à la commande de 11 avions supplémentaires de type F-35 (incluant ses éléments de support et de *mission equipment*) en sus des 34 appareils précédemment commandés.

Afin d'assurer un entraînement optimal des pilotes et du personnel à l'utilisation de cet appareil, tout en garantissant la sécurité, l'efficacité et la performance des missions, des moyens seront alloués au développement d'un environnement d'entraînement opérationnel partagé (*Operational Training Infrastructure* - OTI), de préférence en Europe. Des investissements seront également prévus afin d'accroître l'état de préparation des pilotes (*readiness*) à l'environnement opérationnel changeant. Le domaine de la simulation sera, lui aussi, davantage développé au sein du *Mission Training Center* avec l'implémentation du concept LVCT (*Live Virtual Constructive Training*), qui vise à combiner plusieurs types d'environnements d'entraînement (intégration de

vols réels et de vols simulés) en une seule simulation intégrée offrant aux pilotes des scénarios de combat réalistes. En outre, des moyens seront alloués au matériel d'entraînement au chargement d'armement (*weapons loading trainer*).

Enfin, un partenariat sera également mis en place avec d'autres utilisateurs européens du F-35 dans le domaine de la guerre électronique (*Electronic Warfare*). Le déploiement de la capacité aérienne de combat multirôle sera également renforcé, notamment par l'acquisition de moyens de *mission planning facility* (DSAP-F) complémentaires permettant la planification de missions dans un environnement sécurisé.

La législature suivante sera quant à elle axée sur la montée en puissance de la capacité de combat aérienne et la poursuite de l'évolution des appareils menée conjointement avec les autres utilisateurs du F-35 (*Continuous Capability Development*). Des moyens seront également prévus pour participer au développement de la capacité *Manned-Unmanned Teaming* (MUM-T) qui devra à terme renforcer et étendre les capacités des avions de combat grâce à l'intégration d'aéronefs sans pilote, optimisant ainsi les missions de reconnaissance, de soutien et d'engagement tactique.

La formation des pilotes constitue l'une des missions principales du Centre de Compétence Air (CCAir). Elle se déroule en plusieurs phases, dont une phase initiale, commune à tous les futurs pilotes (sur tous les types d'appareil). Cette phase sera assurée au moyen de capacités mises à disposition dans le cadre d'un contrat de service (*Basic Flight Training Capability* - BFTC, dossier en cours de finalisation). Les moyens nécessaires au développement de cette capacité de formation de base ne relèvent donc pas du développement capacitaire décrit dans la présente annexe. En revanche, la phase spécifique de formation destinée aux pilotes intégrant la capacité aérienne de combat multirôle, qui s'inscrit dans le développement capacitaire, sera réalisée dans un cadre collaboratif avec d'autres utilisateurs européens (*NATO Flight Training Europe*).

Coopération

Le programme F-35 est un projet international développé conjointement par les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni, ainsi que plusieurs pays européens (l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark). Par la suite, de nombreux autres pays européens, dont la Belgique, ont acquis le F-35 (Allemagne, Pologne, Finlande, etc.).

Aujourd'hui, le F-35 est l'avion de combat le plus répandu au sein de l'OTAN en termes de quantité, de présence opérationnelle, et de convergence stratégique. Cela en fait un pilier de l'interopérabilité et de la coopération transatlantique et européenne dans l'alliance. Cette interopérabilité se traduit en matière de logistique, de tactiques opérationnelles et de planification opérationnelle. Avec déjà douze pays européens ayant commandé plusieurs centaines d'appareils, la coopération renforcée à l'échelle européenne est une réalité, englobant des synergies dans la maintenance, la gestion des pièces de rechange, la génération de données et les développements futurs. Une unité de production d'appareils est également implantée en Europe, tandis que plusieurs centres de maintenance et de production de pièces sont répartis sur le territoire européen. Le programme F-35 représente donc un levier stratégique majeur d'innovation et de coopération industrielle et militaire. Il contribue de manière déterminante au renforcement de la défense commune et de la dissuasion à l'échelle européenne.

Une flotte mixte composée de deux types différents d'avions de combat pourrait apporter une valeur ajoutée en matière de flexibilité stratégique. Une seconde flotte nécessite toutefois un investissement, à la fois budgétaire et en termes de personnel, qui dépasse de loin les capacités de la Défense dans l'horizon temporel de cette Vision stratégique. Toutefois, à plus long terme, au-delà de 2040, et à condition que la situation en matière de personnel et de budget alloué à la Défense continue d'évoluer dans un sens favorable, une flotte mixte de F-35 avec un chasseur européen de 6^{ème} génération est une voie intéressante qu'il conviendra d'explorer.

Dans ce cadre, la Belgique a actuellement un rôle d'observateur dans le programme franco-germano-espagnol SCAF (Système de Combat Aérien du Futur), dans lequel un chasseur de

nouvelle génération n'est qu'un élément d'une approche de système de systèmes. Dans le cadre du plan STAR, un budget de 300 millions d'euros a été prévu afin que notre pays participe, en tant que partenaire à part entière, à la prochaine phase de développement actuellement planifiée pour la période 2026-2030 qui devrait ensuite conduire à la réalisation d'un démonstrateur technologique. Dans l'état actuel des choses, le coût total de cette phase de développement est estimé à environ 5 milliards d'euros pour l'ensemble des partenaires. Au-delà de 2030, et vraisemblablement jusqu'en 2040 environ, le développement opérationnel du programme SCAF devrait nécessiter 40 à 50 milliards d'euros supplémentaires pour l'ensemble des partenaires.

Le gouvernement demandera au consortium SCAF d'intégrer la Belgique en tant que partenaire à part entière dès que possible. La plus-value en matière de retours sociétaux, de consolidation et de renforcement de la base industrielle et technologique de défense devra être assurée. Pour la deuxième phase de développement jusqu'en 2030, des ressources budgétaires étaient déjà prévues. Pour la troisième phase de développement à partir de 2030, des budgets seront prévus dans la loi de programmation militaire adaptée (grands programmes de participation DIRS).

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

Le contrat F-35 a déjà généré de nombreux retours technologiques pour la Belgique. La technologie entourant le système d'armes F-35, et son évolution, ouvre de nombreuses possibilités d'innovation et d'évolution pour les années à venir tant dans le domaine de la simulation via le concept LVCT (*Live Virtual Constructive Training*) que dans le développement d'une capacité *Manned-Unmanned Teaming* (MUM-T).

2) Surface-Based Air & Missile Defence

Les systèmes de défense aérienne basés au sol (*Surface-Based Air & Missile Defence* - SBAMD) constituent un pilier essentiel de la défense aérienne et antimissile intégrée de l'OTAN (*NATO Integrated Air and Missile Defence System* - NATINAMDS). Leur mission est de protéger le territoire national et celui de l'Alliance, l'espace aérien, les infrastructures sensibles, les populations ainsi que les forces déployées en opération contre les menaces aériennes.

Les systèmes SBAMD sont classés en fonction de leur portée - courte, moyenne ou longue - et sont conçus pour s'intégrer dans une architecture de défense multicouches (en l'occurrence celle de l'OTAN). Leur efficacité repose sur une coordination et une interopérabilité étroite avec d'autres systèmes de défense, notamment d'autres alliés, garantissant une réponse cohérente et réactive face aux menaces aériennes et balistiques.

À la différence des systèmes VSHORAD (*Very Short Range Air Defence*) - systèmes souvent portables ou montés sur véhicules, avec une grande réactivité, mais une portée limitée - utilisés par la Force terrestre pour la protection rapprochée des unités contre des menaces aériennes à très courte portée, comme les drones, hélicoptères ou avions en basse altitude, les systèmes SBAMD sont conçus pour protéger des sites sensibles ou stratégiques contre un large éventail de menaces à plus longue portée, incluant les avions, les missiles de croisière, et, dans certains cas, les missiles balistiques. Plus complexes, leur emploi nécessite une coordination fine de l'espace aérien pour éviter toute interférence avec les aéronefs amis, ce qui justifie qu'ils soient sous responsabilité de la Force aérienne.

Ce bouclier défensif de systèmes de défense aérienne basés au sol (*Surface-Based Air & Missile Defence* - SBAMD) mis en place contribuera sensiblement à la protection de notre territoire et aux besoins capacitaires de l'OTAN et de l'Union européenne.

Capacité actuelle

Actuellement, la Belgique ne dispose plus de systèmes SBAMD pour se protéger contre une menace aérienne. Toutefois, tant les institutions et infrastructures sensibles présentes en Belgique (centres de décision nationaux et internationaux, installations recevant et faisant transiter des

troupes, etc.) que la situation actuelle en matière de sécurité, rappellent l'ampleur et l'urgence de ce besoin. Non seulement, la protection du territoire national requiert cette capacité, mais celle-ci fait également partie des capacités demandées par l'OTAN. C'est pourquoi la Défense s'attachera rapidement à développer une capacité SBAMD robuste répondant aux attentes de nos partenaires.

Évolution capacitaire

Durant l'actuelle législature, la Belgique investira dans un système de défense aérienne (*Surface-Based Air and Missile Defence* - SBAMD) pour protéger tout le territoire national, avec un focus sur les infrastructures sensibles. Le gouvernement s'est prononcé en faveur d'une coopération renforcée dans ce domaine au sein du Benelux.

La construction progressive de cette capacité commencera tout d'abord par l'acquisition de 10 batteries de tir (*Firing Units*) à courte et moyenne portée de type NASAMS (*short/medium range - Norwegian Advanced Surface to Air Missile System*), un système déjà acquis par les Pays-Bas. Il présente l'avantage d'être un système polyvalent, capable d'assurer à la fois la défense à courte et moyenne portée. Sa compatibilité avec certaines munitions déjà utilisées par les F-35, ainsi que sa disponibilité à court terme, en font une solution à la fois pragmatique, cohérente et stratégique.

Ensuite, notre pays se dotera de 3 batteries de tir (*Firing Units*) de longue portée (*long range*) afin de compléter la défense multicouche SBAMD. Une coopération dans le cadre Benelux et une interopérabilité totale avec les capacités de combat aérien, au sein desquelles les systèmes SBAMD s'intègrent pour assurer la défense aérienne, devront impérativement être garanties.

Afin de répondre intégralement aux besoins de l'Alliance, le développement de la capacité SBAMD devra être poursuivi au-delà du terme de la Vision stratégique.

Au cours de la législature suivante, la livraison et l'opérationnalisation des systèmes se poursuivront.

Coopération

Dans la mesure où les systèmes antimissiles constituent un complément essentiel à la défense aérienne, largement assurée en coopération avec les Pays-Bas dans le cadre du *Quick Reaction Alert* Benelux, il apparaît pleinement cohérent de prolonger et d'intensifier cette dynamique dans le domaine du SBAMD. C'est dans cette optique que le gouvernement a inscrit le projet belge SBAMD dans le cadre de la coopération Benelux. Cette approche s'avère d'autant plus pertinente que les Pays-Bas disposent déjà d'une expertise avérée en la matière, ce qui facilitera le transfert de savoir-faire et contribuera à l'émergence rapide d'une capacité belge autonome et performante.

3) Fixed Wing Transport

La capacité de transport aérien permet de déployer rapidement des troupes et du matériel tout en assurant leur soutien par la suite. Elle joue également un rôle primordial en tant que moyen efficace et rapide pour rapatrier des ressortissants de l'étranger lors d'opérations d'évacuation de non-combattants (NEO). Cette capacité est également fréquemment utilisée dans le cadre de missions humanitaires.

Capacité actuelle

La flotte actuelle de transport aérien comprend sept Airbus A400M, opérés conjointement au sein d'une unité binationale avec un appareil luxembourgeois, depuis la base aérienne de Melsbroek en Belgique. Ces appareils seront pleinement opérationnels (*Full Operational Capability* - FOC) dans le courant 2025.

S'ajoute à cette flotte deux appareils *Corporate* (*long range*) appartenant à une société privée, mais opérés par la Défense. Au besoin, la Défense peut également recourir à des contrats

d'affrètement pour des avions de transport, ainsi qu'à la capacité de transport fournie par flotte multinationale de MRTT (Airbus A330 *Multi Role Tanker Transport*) à laquelle la Belgique participe.

Évolution capacitaire

Durant l'actuelle législature, les actions nécessaires seront prises afin d'équiper les appareils de type A400M d'une autoprotection renforcée contre les menaces provenant de missiles guidés par infrarouge (*Directional Infra Red Counter Measures* - DIRCM). La flotte entamera également une première mise à niveau générale de ses systèmes (*block update*).

La flotte de transport aérien sera renforcée par l'acquisition d'avions de transport de passagers de taille moyenne et *medium range* (de type *regional jet*) ou d'appareils de transport tactique léger (*light tactical transport*). Cet investissement vise notamment à éviter le déploiement d'un A400M lorsque la cargaison ou le nombre de passagers ne le justifie pas. Une étude préalable sera réalisée afin de déterminer la solution la plus adéquate pour compléter optimalement la capacité actuelle A400M (une combinaison des deux systèmes *light tactical / medium range air transport* est possible).

Les deux appareils *Corporate (long range)* actuellement exploités par la Défense feront l'objet d'un remplacement via l'acquisition de deux appareils afin de maintenir la capacité opérationnelle à la fin du contrat en cours.

La législature suivante sera consacrée à la livraison et à la mise en service de ces appareils, incluant la nouvelle flotte 'blanche'. Une solution de remplacement de l'actuelle capacité stratégique *outsized cargo* SALIS (*Strategic Airlift Interim Solution*), permettant aux pays de l'OTAN de mutualiser l'affrètement d'avions de très grande taille pour le transport d'équipements lourds à l'échelle mondiale, sera également considérée dans un cadre international.

Coopération

Depuis de nombreuses années, le transport aérien militaire belge est un domaine qui fait l'objet d'une coopération internationale robuste. Citons entre autres l'EATC (*European Air Transport Command*) qui coordonne et optimise l'utilisation des capacités de transport aérien militaire de plusieurs pays européens, ou encore la flotte d'A400M belgo-luxembourgeoise opérant conjointement au sein d'une unité binationale à Melsbroek.

L'avenir sera également tourné vers la coopération internationale, qu'il s'agisse des prochaines modifications A400M, du projet FMTC ou de l'étude de la solution future SALIS.

4) Air-to-Air Refueling

Le ravitaillement en vol (*Air-to-Air Refueling* - AAR) est une capacité cruciale pour assurer l'autonomie des systèmes aériens, étendre leur rayon d'action et réduire le nombre d'escales lors de déploiements expéditionnaires. Il permet d'optimiser la rapidité des interventions tout en diminuant la dépendance aux infrastructures aéroportuaires au sol.

Capacité actuelle

La Belgique participe à la *Multinational Multirole Tanker Transport Unit* (MMU). Cette unité, dont la base principale se situe aux Pays-Bas, regroupe plusieurs pays de l'OTAN partageant une flotte commune de MRTT (Airbus A330 *Multi Role Tanker Transport*). Ces avions, qui assurent des missions de ravitaillement en vol, sont également capables d'effectuer des missions de transport stratégique de passagers, de marchandises et de patients lors d'une évacuation médicale.

La Belgique contribue actuellement à cette capacité à concurrence de l'équivalent d'un avion MRTT, acquis dans le cadre de la Vision stratégique de 2016, et complété par l'équivalent d'un second appareil prévu par le Plan STAR, dont la livraison est attendue en 2026.

Évolution capacitaire

Telle que repris ci-avant, l'actuelle législature sera marquée par la livraison du second MRTT. Dans le courant de la législature suivante, un programme de mise à niveau et d'amélioration du système (*updates and upgrades*) sera entamé.

Coopération

La Belgique participe à la MMU qui exploite la flotte d'avions MRTT. Cette flotte est mise en commun et opérée par six pays partenaires européens de l'OTAN.

5) *Airborne Early Warning and Control*

La capacité *Airborne Early Warning & Control* (AEW&C) fournit à l'OTAN une surveillance aérienne et maritime immédiatement disponible, ainsi qu'une capacité de commandement, de contrôle et de gestion de bataille aérienne aéroportée. Celle-ci repose sur une flotte commune, mieux connue sous le nom d'AWACS (*Airborne Warning And Control System*), opérée par des équipages multinationaux et basée en Allemagne. Grâce notamment à un puissant radar embarqué, cet asset stratégique permet de surveiller de vastes zones, de coordonner des opérations aériennes, d'alerter sur d'éventuelles menaces et d'assurer la supériorité aérienne en guidant en temps réel les appareils vers leurs objectifs. Conçus pour s'intégrer avec les systèmes de défense, ces appareils renforcent l'interopérabilité entre les nations de l'OTAN.

Capacité actuelle

La Belgique participe depuis de nombreuses années au programme AWACS. La Défense contribue également au programme international de modernisation de ce système, garantissant que les technologies et les capacités utilisées restent à la pointe et soient opérationnelles jusqu'en 2035.

Au cours des prochaines années, la Défense prendra part au programme de développement et de production de l'AFSC (*Alliance Future Surveillance and Control*) de l'OTAN. Lancé lors du sommet de Varsovie en 2016, ce programme vise à élaborer des solutions pour remplacer les capacités actuelles de surveillance et de contrôle assurées, actuellement, par les AWACS. Après la phase conceptuelle et d'étude, suivront les phases de développement et de production. L'entrée en service de la phase initiale de cette nouvelle capacité est actuellement prévue pour 2031, nécessitant une dernière mise à jour des AWACS.

6) *Air Command and Control*

La capacité *Air Command and Control* (Air C²) de la Défense assure la sécurité et l'intégrité de l'espace aérien. En complément du volet international AEW&C repris ci-avant, la capacité nationale Air C² reprend le *Control & Reporting Center* (CRC) et l'*Air Traffic Control Center* (ATCC).

Capacité actuelle

La capacité Air C² a pour unité principale le CRC, basé à Beauvechain, qui s'intègre au système de défense aérienne et antimissile de l'OTAN (*NATO Integrated Air & Missile Defence System* - NATINAMDS). Le CRC assure une surveillance continue de l'espace aérien belge et luxembourgeois, et coordonne l'ensemble des activités liées à la défense aérienne. Pour établir la situation aérienne, identifier et suivre les mouvements aériens, le CRC s'appuie sur un réseau de radars combinant des moyens civils et militaires. Il joue un rôle crucial dans le déclenchement de la mission de *Quick Reaction Alert* (QRA) : lorsqu'une situation nécessitant une interception rapide survient (comme une intrusion dans l'espace aérien national), le CRC identifie l'incident et en fonction de l'analyse de la situation, il ordonne le décollage des avions de combat en stand-by pour réaliser l'interception.

En matière de gestion du trafic aérien lié aux opérations et aux vols d'entraînement militaires, l'*Air Traffic Control Center* (ATCC) soutient les activités de la Force aérienne en assurant le contrôle du

trafic militaire, l'administration de l'espace aérien belge et la diffusion des informations aéronautiques nécessaires.

Évolution capacitaire

Durant l'actuelle législature, la Défense continuera d'investir dans son réseau de radars, tant sur le territoire national qu'en opération, avec l'acquisition d'un radar et d'un CRC déployable (*3D expeditionary long range radar and deployable CRC*), ainsi que par l'amélioration de son réseau de radars de surveillance. Les investissements capacitaires porteront également sur la mise à jour et le remplacement de systèmes *Command and Control* (C²), des réseaux classifiés, des moyens de communication (*Voice Communication Systems* - VCS) et des outils de gestion du trafic aérien (*Air Traffic Management* - ATM). La simulation C² sera également développée et du matériel sera acquis pour équiper une cellule de soutien au ciblage (*Multi-Domain Targeting Support Cell*), chargée de la collecte et de l'analyse des informations nécessaires à la conduite de frappes précises.

Coopération

Par nature, le domaine *Air Command and Control* s'inscrit dans un cadre de coopération internationale, notamment au sein du *NATO Integrated Air & Missile Defence System* (NATINAMDS).

Au niveau national, la Défense et Skeyes assurent conjointement et de manière colocalisée la gestion de l'espace aérien belge. Cette collaboration a permis une meilleure intégration des opérations civiles et militaires, renforçant ainsi la sécurité, la fluidité et l'efficacité de la gestion de l'espace aérien belge.

Au niveau du CRC, la coordination et l'échange d'informations avec le NCCN sont assurés dans le cadre de la protection des sites nucléaires, notamment en cas de menace aérienne présumée.

En collaboration avec la Direction Générale du Transport Aérien, de la Défense et de la Police Fédérale et des Douanes, le CRC abrite également le *National Airspace Security Centre* (NASC) qui est chargée de collecter, d'analyser et de redistribuer les informations sur les incidents aériens, de manière centralisée pour exploitation vers les autorités compétentes. Dans un cadre de défense du territoire renforcé, le NASC devra être renforcé afin de pouvoir déployer l'ensemble de ses capacités opérationnelles.

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

Intégrer l'ensemble des systèmes afin de permettre une prise de décision rapide et basée sur les données dans des environnements aériens complexes est un enjeu de taille. La mise en réseau des armes constitue une des priorités d'innovation de la dimension Air. La Force Aérienne collabore étroitement avec l'industrie et les instituts de recherche pour accélérer sa politique d'innovation.

7) Force Protection Air

L'objectif de la capacité *Force Protection* de la dimension Air est de permettre la poursuite des activités aériennes malgré les actions adverses, et de protéger le personnel et les moyens aériens ainsi que la mission. La capacité FP Air est une fonction de soutien au combat (*Combat Support*) qui permet de mener les missions à bien, ce qui en fait un élément important de toute opération aérienne.

Capacité actuelle

Les capacités *Force Protection* Air sont actuellement réparties sur les bases de Beauvechain, Florennes et Kleine-Brogel qui disposent chacune de moyens expéditionnaires prêts à être déployés pour assurer la défense active et passive d'un détachement aérien déployé. Elles peuvent également être utilisées pour renforcer la sécurité des bases aériennes du territoire national (*Main Operating Bases*).

Évolution capacitaire

Les escadrilles FP des trois bases aériennes seront équipées de nouveaux véhicules de commandement, de liaison et de transport, ainsi que de véhicules de reconnaissance CBRN (Chimique, Biologique, Radiologique et Nucléaire) pour permettre une détection rapide des contaminations. Des synergies avec la Force terrestre seront recherchées à cette fin. La sécurité des bases aériennes sera également renforcée par du matériel visant à renforcer la détection d'intrusion.

Enfin, des investissements seront consacrés à l'acquisition de matériel visant à accroître significativement la résilience des bases aériennes - avec une priorité aux bases accueillant la capacité aérienne de combat - considérées comme des infrastructures critiques dans l'architecture de dissuasion, de défense collective, mais aussi de projection des forces. Il s'agira notamment de doter ces sites de moyens renforcés de protection physique, mais aussi de capacités de rétablissement rapide des opérations en cas d'attaque ou de sabotage (kits de réparation d'urgence pour les pistes, etc.).

8) Search and Rescue

La Belgique dispose d'une capacité de recherche et de sauvetage (*Search and Rescue* - SAR) disponible en permanence depuis la base aérienne de Coxyde pour effectuer des opérations de sauvetage en mer et sur le territoire belgo-luxembourgeois.

Capacité actuelle

Actuellement, le rôle SAR est assuré par l'hélicoptère de Frégate NH-90 (*NATO Frigate Helicopter* - NFH).

Évolution capacitaire

Conçu pour mener des missions de lutte anti-sous-marine et de lutte antisurface depuis les frégates, le NH90 NFH sera, à terme, pleinement consacré au soutien des opérations dans le domaine maritime, consolidant ainsi son rôle en tant que vecteur aéromaritime clé. Durant l'actuelle législature - et dans les plus brefs délais afin de libérer les NFH pour leurs missions spécifiques - une flotte de 4 nouveaux hélicoptères sera acquise, spécifiquement dédiée aux opérations de recherche et sauvetage (*Search and Rescue* - SAR) -.

9) Airbase General Support

L'*Airbase General Support* regroupe l'ensemble des éléments nécessaires au bon fonctionnement d'une base aérienne, qu'elle soit située sur le sol national ou déployée, sous forme de détachement, essentiellement à l'étranger. Cela inclut un large éventail de besoins essentiels au soutien des opérations aériennes et du personnel qui maintient les systèmes.

Évolution capacitaire

Au cours de la période couverte par la Vision stratégique, l'accent sera mis sur l'acquisition de moyens nécessaires pour assurer les déploiements (*deployable airbase equipment*). Ces besoins s'inscrivent dans la nécessité de projection des forces, tout en offrant davantage de résilience à nos infrastructures. Il s'agira entre autres de moyens météo déployables tels que requis par l'OTAN, d'infrastructure déployable (tel que du stockage de munitions ou des facilités de maintenance), de matériel relatif au système d'arrêt d'urgence d'aéronefs, et de véhicules de secours. De l'équipement de support au matériel volant (outillage, échafaudages, appareils de chargement de munitions) pour les activités inhérentes à leur soutien technico-logistique sera également prévu, de même que des moyens pour garder à jour la capacité d'observation, de prévisions et de distribution des données météorologiques.

Au cours de la prochaine législature, un système déployable d’atterrissage aux instruments (*Instrument Landing System - ILS*) sera acquis et les moyens d’aide à la navigation (*Navigational Aids*) seront remplacés.

e. Dimension capacitaire Maritime

La Belgique, malgré son littoral relativement petit, possède des intérêts maritimes majeurs, dont l’un des plus grands ports européens, une flotte marchande importante et une dépendance essentielle aux voies maritimes pour son économie ouverte. Nos infrastructures critiques, tant sous-marines que maritimes, sont vitales pour nos réseaux de communication et d’approvisionnement en énergie. De plus, les artères maritimes jouent un rôle stratégique clé dans le domaine militaire en tant que nation de transit de troupes vers le flanc Est.

La dimension capacitaire Maritime regroupe l’ensemble des capacités directement rattachées aux structures de la Marine. Elle comprend également les moyens nécessaires aux opérations maritimes issus d’autres dimensions comme par exemple, les hélicoptères qui, bien que relevant de la dimension Air, sont principalement employés au profit des opérations de la Marine. La dimension capacitaire maritime s’articule autour des capacités *Surface Combatant*, *Naval Mine Warfare*, *Coastal Security*, *Harbour Protection* et *Maritime C² & Support*.

Tout au long de la période couverte par la Vision stratégique, un renforcement progressif de la dimension capacitaire Maritime sera entrepris, en particulier pour répondre aux exigences capacitaires dans le cadre de l’OTAN. Ce développement capacitaire reposera sur plusieurs investissements clés dont l’acquisition d’une troisième frégate de type ASWF (*Anti-Submarine Warfare Frigate*) via les Pays-Bas, incluant des mises à niveaux et des améliorations de la flotte d’hélicoptères NFH (*NATO Frigate Helicopter*). Pour rendre la capacité *Naval Mine Warfare* conforme aux exigences de l’OTAN, l’acquisition d’un navire de soutien logistique (*Logistic Support Ship*), de même que l’acquisition de systèmes modulaires de mouillage de mines (*mine laying*) sera réalisé. Afin de renforcer la sûreté maritime, l’acquisition de senseurs, la modernisation des équipements des différents centres de commandement et de contrôle et la mise à jour des patrouilleurs sera faite. Par ailleurs, les capacités de protection d’infrastructures portuaires seront renforcées et la croissance de la capacité de fusiliers marins sera poursuivie.

Le développement de la dimension capacitaire maritime profite également d’une coopération structurelle binationale particulièrement avancée entre la Marine belge et la *Koninklijke Marine* néerlandaise, notamment au niveau des capacités *Surface Combatant* et *Naval Mine Warfare*. Cette collaboration s’incarne dans le partenariat BENESAM (*Belgisch-Nederlandse Samenwerking*, ou coopération belgo-néerlandaise), dont le but est de mutualiser les ressources, les formations, les infrastructures et les opérations entre les deux marines pour gagner en efficacité, en interopérabilité et en coût.

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d’engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu’en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.

		Première année d’engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
Maritime			3.429.737.355 €	2.261.835.215 €
Surface Combatant			1.918.242.943 €	1.518.621.543 €
Anti-Submarine Warfare Frigate (3rd ASWF)	2026		1.270.250.000 €	1.223.250.000 €
ASWF updates, upgrades and support	2029		545.213.400 €	197.673.000 €
NATO Frigate Helicopters (NFH) updates, upgrades and support	2029		51.969.543 €	51.969.543 €

Surface Warfare capability development	2029	50.810.000 €	45.729.000 €
Naval Mine Warfare		1.170.883.050 €	445.316.250 €
Logistic Support Ship (O1EA)	2033	274.374.000 €	101.620.000 €
Mine Counter Measures (MCM) Lab projects implementation	2027	10.162.000 €	10.162.000 €
Mine Counter Measures (MCM) Toolboxes	2026	656.987.876 €	165.147.076 €
Mine Counter Measures Vessels (MCMV) updates, upgrades and additional material	2026	211.877.700 €	150.905.700 €
Mine laying capacity	2027	6.280.914 €	6.280.914 €
Mine Warfare Data Center	2027	11.200.560 €	11.200.560 €
Coastal Security		135.403.105 €	117.111.505 €
Coastal Patrol Vessels (CPV) updates and upgrades	2026	94.755.105 €	76.463.505 €
Offshore Intelligence, Surveillance and Reconnaissance (ISR) sensors	2027	40.648.000 €	40.648.000 €
Harbour Protection		64.087.679 €	48.844.679 €
Seaward and landward sensors, effectors and protection	2026	64.087.679 €	48.844.679 €
Maritime C ² & support		141.120.578 €	131.941.238 €
C ² for maritime operation centers and sensors integration	2027	67.685.861 €	67.685.861 €
MCMV Satellite terminals upgrade	2027	73.434.717 €	64.255.377 €

1) *Surface Combatant*

La capacité *Surface Combatant* (SC) de la Marine reprend les navires de guerre de type frégate, équipés d'outils complémentaires tels que des hélicoptères, drones et petites embarcations. La frégate est le plus petit type de navire de guerre capable d'opérer sur l'ensemble du spectre des conflits - de la basse à la haute intensité - et dans toutes les dimensions des opérations maritimes, qu'elles se déroulent au-dessus, à la surface ou sous l'eau.

Les frégates peuvent être déployées dans un large éventail de missions, incluant la défense anti-sous-marine et aérienne, les frappes contre des navires ennemis, ou l'escorte de navires vulnérables. Ils jouent un rôle clé dans la défense collective maritime de l'OTAN et la protection des voies d'approvisionnement maritimes européennes, en participant notamment à des opérations de lutte contre la piraterie.

Capacité actuelle

La Belgique dispose actuellement de 2 frégates polyvalentes (M-Frégates), capables d'accueillir des hélicoptères de type NH90 NFH.

Dans le cadre de la Vision stratégique de 2016, il a été décidé de remplacer les frégates actuelles par de nouvelles *Anti-Submarine Warfare Frigates* (ASWF), en partenariat avec les Pays-Bas. Ces nouvelles frégates - dont la livraison s'étalera entre 2029 et 2031 - seront toujours polyvalentes, mais disposeront d'une capacité renforcée de lutte anti-sous-marine.

Évolution capacitaire

Au cours de l'actuelle législature, et afin de garantir la disponibilité opérationnelle permanente de la capacité, une troisième frégate de type ASWF sera acquise dans le cadre du partenariat BENESAM.

Pour renforcer les capacités de combat de surface des frégates (*Surface Warfare Capability*), des drones tactiques de classe II organiques seront également acquis à des fins d'imagerie maritime et de collecte de renseignements tactiques. Pour faire face aux futures menaces, elle sera renforcée par des systèmes anti-torpilles, des nouvelles embarcations rapides et des senseurs maritimes (radar, *Automatic Identification System*, bouées sonar, etc.) destinés à équiper les RPAS belges MQ-9B.

Afin de garantir l'évolution et l'opérationnalité des NH90 NFH, de nouveaux systèmes d'alerte radar seront acquis et des activités de mise à niveau sont prévues (*NFH updates, upgrades and support*). Ceci inclut également la contribution de la Belgique à la mise à jour des simulateurs de l'*International Training Center* (centre d'entraînement à Den Helder au Pays-Bas) utilisés pour la formation et l'entraînement des équipages belges et néerlandais.

La législature suivante sera axée sur la montée en puissance de la capacité *Surface Combatant*, incluant la poursuite du développement capacitaire des frégates ainsi que leurs mises à jour et améliorations périodiques (*capability development, updates, upgrades and support*).

Coopération

Dans le cadre de la collaboration BENESAM, les frégates belges et néerlandaises opèrent conjointement depuis plusieurs années. Cette coopération englobe l'ensemble des volets du développement capacitaire de la capacité *Surface Combatant*.

Concernant les nouvelles frégates (ASWF), la *Koninklijke Marine* néerlandaise est la *lead nation*. A ce titre, ce sont les Pays-Bas qui développent ces nouveaux navires qui seront, une fois en service, soutenus conjointement.

Pour le NH90 NFH, la configuration des hélicoptères belges et hollandais est très fortement alignée et une coopération entre les deux pays existe également, notamment par le partage de certaines pièces détachées (*pooling*). La préparation opérationnelle de ces hélicoptères se fait également en étroite collaboration. C'est ainsi que du personnel de la Défense est présent aux Pays-Bas pour des activités de soutien logistique et de formation. Le simulateur opérationnel *Full Mission Flight Trainer* (FMFT) néerlandais est établi à Den Helder.

2) Naval Mine Warfare

Les mines marines créent des barrières physiques et psychologiques qui ont pour but de restreindre la liberté de mouvement de l'adversaire en contrôlant notamment l'accès à des zones spécifiques ou à des infrastructures maritimes. Disposer d'une capacité de guerre des mines navales (*Naval Mine Warfare* - NMW) permet à un pays d'assurer l'accès aux voies maritimes et aux installations portuaires. A contrario, une telle capacité permet également de pouvoir se défendre au moyen de champs de mines placés stratégiquement.

Une capacité NMW complète couvre donc plusieurs aspects dont la chasse, le dragage ou le mouillage de mines. C'est dans ce cadre que le recours à des systèmes téléopérés est de plus en plus répandu et tend à remplacer partiellement les moyens traditionnels, qu'il s'agisse de navires ou de plongeurs.

Capacité actuelle

Au cours des dernières décennies, la Marine belge a acquis une réputation de spécialiste en matière de lutte contre les mines maritimes (*Mine Counter Measures* - MCM). La capacité NMW belge est actuellement composée de 3 chasseurs de mines de type Tripartite (CMT) avec une capacité de lutte contre les mines pour les eaux peu profondes (*Very Shallow Waters* - VSW).

Dans le cadre de la Vision stratégique de 2016, il a été décidé de remplacer ces chasseurs de mines par 6 nouveaux navires de lutte contre les mines (*Mine Counter Measures Vessel* - MCMV). Innovants, ces navires offrent une capacité diversifiée de lutte contre les mines grâce entre autres à leur *Toolbox* composée de systèmes téléopérés et autonomes (embarcations, mini-sous-marins, drones volants, etc.).

En outre, grâce à leur conception modulaire, leur plus grande taille et leur capacité d'embarquement accrue, ces nouveaux navires peuvent être déployés de manière multifonctionnelle, notamment pour des opérations de sécurité maritime ou afin d'incorporer d'autres capacités telles que des forces opérations spéciales.

Développés en partenariat avec les Pays-Bas, ces navires seront livrés progressivement entre 2025 et 2030.

Évolution capacitaire

Afin de répondre à ses engagements envers l'OTAN, la Belgique doit également disposer d'un navire de soutien logistique pour sa capacité MCM et de moyens de mouillage de mines.

Au cours de la période couverte par cette Vision stratégique, un navire de soutien logistique, pouvant être mis en œuvre comme navire de commandement et comme ravitailleur (carburant, eau potable, munitions, pièces de rechange, nourriture, etc.), sera par conséquent acquis.

Des systèmes modulaires de mouillage de mines, des systèmes de stockage et d'analyse de données liées aux mines seront également achetés. Finalement, la flotte de MCMV entamera également une première mise à niveau générale de ses systèmes (*updates, upgrades and additional material*) et des drones opérants au-dessus, à la surface et sous l'eau seront également acquis afin de renforcer l'opérationnalité de la capacité MCM (*MCM Toolbox*). Le volet inhérent au centre de données MCM se verra porter une attention particulière (*Mine Warfare Data Center*).

Coopération

Dans le cadre de la collaboration BENESAM, les chasseurs de mines opèrent conjointement depuis plusieurs années. La coopération englobe l'ensemble des domaines du développement capacitaire.

En ce qui concerne la capacité MCM, c'est la Marine belge qui est la *Lead Nation* et qui a la charge du développement des différents projets.

En ce qui concerne le développement de la capacité de mouillage de mines, le *Naval Mines Cooperation Plan*, qui vise une acquisition conjointe d'un même système de mouillage par différents pays au sein de l'OTAN, est une option intéressante.

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

L'un des domaines d'innovation les plus importants est l'utilisation des drones. Ces systèmes sans pilote seront bientôt utilisés pour la capacité MCM dans les différentes phases de la lutte contre les mines, de la détection à la destruction. La Marine est également en charge du projet PESCO MAS MCM, qui vise à assurer une innovation continue dans les boîtes à outils de lutte contre les mines.

Dans le même temps, des efforts sont déployés pour innover dans le domaine des systèmes C-UAS afin de les intégrer dans la défense aérienne de nos navires.

3) Coastal Security

Le *Maritiem Informatie Kruispunt* (MIK) est en charge des questions liées à la sûreté maritime (*security*). En son sein, des opérateurs de la Marine (Défense), la police de la navigation, la douane (Service Public Fédéral Finances) et la direction générale Navigation (Service Public Fédéral Mobilité et Transports) collaborent étroitement. Cette coopération vise à lutter contre les activités illégales dans les eaux sous juridiction belge, telles que les actes terroristes, les trafics d'êtres humains ou de stupéfiants, le commerce illicite, les pratiques de pêche interdites ou encore les rejets illégaux d'hydrocarbures.

La présence d'infrastructures stratégiques et les activités offshores dans les eaux territoriales belges et dans notre zone économique exclusive (ZEE) ont considérablement augmenté ces dernières années. Les parcs éoliens ou encore les câbles et les pipelines sous-marins, constituent un enjeu stratégique pour notre pays mais aussi, parallèlement un risque de menaces hybrides (sabotages, etc.).

Pour détecter des activités illicites, les opérateurs s'appuient notamment sur des images radar, des données issues des transpondeurs, ainsi que sur des informations fournies par des partenaires nationaux et internationaux. Ces différentes sources permettent de reconstituer une image claire de la situation en mer (*Maritime Situational Awareness*), contribuant ainsi à garantir la sûreté maritime.

Dans le cadre de la sécurité côtière, si la Marine joue un rôle central, d'autres Forces contribuent également à cette mission, chacune apportant ses capacités spécifiques en appui ou en complémentarité, selon les besoins opérationnels. Parmi les ressources de la Défense auxquelles le MIK peut faire appel, on retrouve en plus de la capacité *coastal security* notamment les hélicoptères SAR, les RPAS MQ-9B, les F-35 QRA et les forces opérations spéciales.

A côté de sa contribution à cette surveillance, la Défense est responsable du suivi des navires militaires étrangers et des interventions militaires dans le cadre de la sécurisation d'infrastructures sensibles.

Capacité actuelle

Aujourd'hui, la capacité de sécurité côtière (*Coastal Security* - CS) de la Défense vise, en étroite collaboration avec le MIK, à surveiller les eaux territoriales et notre Zone Economique Exclusive (ZEE), ainsi que nos infrastructures maritimes sensibles grâce à deux *Coastal Patrol Vessels* (CPV). Malgré leur capacité de guerre limitée, les CPV ont une valeur ajoutée dans les tâches de la garde côtière et un effet dissuasif contre les menaces. Dans ce contexte, afin d'assurer la disponibilité continue d'un navire prêt à accomplir des missions de sûreté maritime, il a été décidé d'acquérir un troisième CPV en 2024.

Évolution capacitaire

Durant l'actuelle législature, il sera investi dans des senseurs (acoustiques, optiques, etc.) visant à surveiller et protéger nos infrastructures maritimes (*offshore ISR sensors*). Les deux CPV existants feront quant à eux l'objet d'une mise à jour technique (*updates and upgrades*) leur permettant de faire évoluer leur mission et mieux faire face aux menaces hybrides.

Coopération

Le MIK de Zeebrugge est intégré au réseau MARSUR (*Maritime Surveillance*), un projet de l'Agence européenne de défense (EDA), lancé en 2006 et devenu opérationnel en 2014. MARSUR constitue un réseau d'échange automatique d'informations entre les marines européennes, permettant notamment le partage de données sur la position et la trajectoire des navires, leur identification, ainsi que des images associées. MARSUR constitue également le précurseur d'un projet civil-militaire plus vaste : le *Common Information Sharing Environment* (CISE), initié par la Commission européenne. Ce projet vise à établir une structure commune de partage d'informations maritimes entre les États membres de l'Union européenne. L'objectif est de connecter le MIK au CISE dans les années à venir.

4) Harbour Protection

La capacité *Harbour Protection* (HP) a pour objectif de protéger les installations portuaires et les navires à quai contre les menaces de surface et sous-marines, en s'appuyant sur un ensemble de capteurs - tels que les sonars, les capteurs électro-optiques et les hydrophones -, un système de commandement et de contrôle, ainsi que des moyens d'intervention létaux et non létaux permettant une réponse graduée.

Les fusiliers marins (MarFus), récemment constitués au sein de la Marine, permettent à la dimension maritime de disposer d'une capacité expéditionnaire de protection d'un *Sea Port Of Debarkation*.

Durant l'actuelle législature, des investissements seront réalisés dans le développement de la capacité de protection portuaire afin de contribuer efficacement à la sécurisation des ports et de leurs approches. L'accent sera mis sur les systèmes de protection des infrastructures portuaires face aux menaces maritimes, qu'elles soient conventionnelles ou hybrides, avec l'acquisition de nouveaux capteurs sous-marins. Notre pays s'étant engagé à mettre à disposition de l'OTAN un module de protection portuaire expéditionnaire capable de coopérer avec les unités chargées de la défense terrestre et aérienne de l'infrastructure portuaire, des senseurs, des moyens d'intervention et de *Command, Control, Communication & Intelligence* (C³I) seront également acquis parallèlement à la croissance des effectifs des fusiliers marins (*seaward and landward sensors, effectors and protection*).

5) *Maritime Command & Control and Maritime Support*

Pour opérer et gérer efficacement les capacités maritimes, il est essentiel de disposer d'un système de commandement et de contrôle (C²) ainsi que d'une capacité de soutien adaptée. Dans ce cadre, la structure belgo-néerlandaise de l'Amirauté Benelux (ABNL) comprend des centres de commandement et de soutien communs, tels que les MOC (*Maritime Operations Centers*) situés à Den Helder et à Zeebrugge.

Le MOC de Zeebrugge assure un soutien technique, logistique et en personnel à la flotte belge, ainsi qu'un soutien technique et logistique à la flotte néerlandaise de lutte contre les mines. Le contrôle opérationnel des capacités *Surface Combatant* et *Naval Mine Warfare* est actuellement assuré par le MOC ABNL (Amirauté Benelux) à Den Helder.

Évolution capacitaire

L'ambition est de développer le MOC de Zeebrugge afin de pouvoir reprendre toute les responsabilités *Naval Mine Warfare* pour la flotte MCM belgo-néerlandaise. Le MOC ABNL de Den Helder conservera la gestion primaire pour les capacités *Surface Combatant*. En tant que partie intégrante de la structure de commandement binationale ABNL, le MOC de Zeebrugge servira aussi de *back up* au MOC néerlandais, augmentant ainsi la résilience du commandement binational. Dans ce cadre, le MIK sera également colocalisé avec le MOC.

Au cours de la période couverte par cette Vision stratégique, des terminaux satellites seront acquis pour les *Mine Counter Measure Vessels* (*MCMV satellite terminals upgrade*) et une modernisation des moyens de communication et d'information (*Communication and Information Systems*) du MIK et du MOC sera réalisée. Les senseurs des plateformes maritimes et les senseurs offshores seront intégrés dans le réseau de commandement (*C² for maritime operation centers and sensors integration*).

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

L'innovation dans le domaine de l'intégration et de l'exploitation de données et l'utilisation croissante de l'IA joueront également un rôle crucial dans l'optimisation du déploiement naval. En analysant de grandes quantités de données, la Marine peut recevoir plus rapidement des alertes d'anomalies marines, prendre des décisions plus éclairées et améliorer l'efficacité de son déploiement et de ses interventions. Cela implique une coopération étroite avec le monde maritime belge et l'écosystème offshore belge existant.

Des opportunités d'innovation dans le domaine de la maintenance de nos navires seront exploitées. La surveillance à distance des systèmes techniques des navires permettra de détecter les problèmes à un stade précoce et d'effectuer la maintenance plus efficacement, ce qui augmente la disponibilité opérationnelle de la flotte et peut atténuer les besoins futurs en personnel.

f. Dimension capacitaire Commandement et Soutien Opérationnel

La dimension capacitaire du commandement et du soutien opérationnel englobe des capacités communes ou appuyant les autres dimensions.

La dimension capacitaire de commandement et de soutien opérationnel s'articule autour de cinq capacités : l'appui médical (*Medical Support*), la protection des troupes et des installations militaires (*Joint Force Protection*), l'appui général interarmées (*General Support*), les *Unmanned Systems* et le soutien du déploiement et le maintien de la puissance de combat via l'*Enablement*.

Tout au long de la période couverte par la Vision stratégique, un renforcement progressif de la dimension capacitaire Commandement et Soutien Opérationnel sera entrepris, en particulier pour répondre aux exigences capacitaires dans le cadre de l'OTAN. Ce développement capacitaire reposera sur plusieurs investissements clés, dont l'acquisition de matériel médical destiné à soutenir les unités opérationnelles - telles que des hôpitaux de campagne, des moyens d'évacuation médicale et des ambulances - ainsi que de l'équipement médical pour assurer les fonctions de l'hôpital militaire en attendant la création et l'opérationnalisation du *Medical Hub*.

Dans le cadre de la protection des forces (*Joint Force Protection*), des investissements essentiels seront réalisés dans la lutte anti-drone (C-UAS). Des équipements de protection CBRN (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), des moyens de camouflage et des équipements de neutralisation d'engins explosifs (*Explosive Ordnance Disposal*) seront également acquis. Pour la capacité d'appui général (*General Support*), des investissements seront réalisés au profit de l'équipement collectif et individuel du soldat. Des véhicules territoriaux seront acquis pour répondre aux besoins croissants en matière de formation, ainsi que des véhicules spécifiques pour la Réserve.

Les besoins en matière de systèmes sans équipage (*Unmanned Systems*) connaîtront une évolution significative dans les années à venir. En réponse à cette dynamique, la Défense investira dans une large gamme de drones - aériens, terrestres, maritimes et sous-marins - destinés à des missions de combat comme de soutien.

Enfin, afin de remplir les missions d'*Enablement*, la Défense investira dans des équipements destinés à l'opérationnalisation des infrastructures d'accueil et de transit, dans des moyens nécessaires à la mise en œuvre du *Joint Support Hub*, ainsi que dans l'acquisition de wagons. Le réaménagement du terminal ferroviaire de Bourg Léopold est également prévu, dans le but de renforcer la mobilité militaire.

Le tableau ci-dessous présente, par capacité, les principaux axes de développement ainsi que leur première année d'engagement budgétaire, accompagnés des montants correspondants, tant en engagements qu'en liquidations (exprimés en euros constants 2026), sur la période couverte par la présente Vision.

	Première année d'engagement	Engagement 2026-2034 (€Cst26)	Liquidation 2026-2034 (€Cst26)
Comdo & Ops Sp		2.683.574.990 €	2.000.939.137 €
Medical Support		753.192.384 €	527.613.962 €
CBRN medical deployable lab	2034	4.064.800 €	1.016.200 €
Deployable medical treatment facilities	2026	97.995.731 €	97.309.796 €
MEDEVAC Air kits	2029	10.162.000 €	8.129.600 €
MEDEVAC Ground (soft skin and armoured vehicles)	2026	399.331.260 €	239.462.676 €
Medical logistic equipment and vehicles	2026	151.150.800 €	108.774.660 €
Medical support equipment	2026	90.487.793 €	72.921.030 €
Joint Force Protection		544.735.671 €	499.853.505 €
CBRN equipment and decontamination means	2026	52.389.697 €	52.389.697 €
C-UAS capability consolidated development	2026	368.880.600 €	368.880.600 €

EOD - Remotely controlled vehicles	2034	30.486.000 €	- €
EOD - Static detonation chamber	2030	35.567.000 €	35.567.000 €
Joint Force Protection - Camouflage equipment	2026	51.292.814 €	36.896.648 €
Joint Force Protection - Entry Control Point	2026	6.119.560 €	6.119.560 €
General Support		936.058.933 €	523.883.670 €
Homeland and territorial reserve - vehicles (incl. AAA VSHORAD) and handling systems	2026	466.180.037 €	205.370.037 €
Soldier armament and optronics	2026	305.449.330 €	204.084.066 €
Soldier digitalisation (radios, connectivity, softwares)	2028	95.000.000 €	45.000.000 €
Soldier equipment for personnel build up (incl. reserve)	2029	46.799.679 €	46.799.679 €
Wall tents replacement	2026	22.629.888 €	22.629.888 €
Unmanned systems		367.017.567 €	367.017.567 €
Unmanned systems consolidated development	2026	367.017.567 €	367.017.567 €
Enablement		82.570.435 €	82.570.435 €
Air terminal operations center equipment	2028	40.946.883 €	40.946.883 €
Airbase operating location regeneration	2026	21.299.552 €	21.299.552 €
Rail transport wagons	2027	20.324.000 €	20.324.000 €

1) Appui médical

La capacité d'appui médical est une forme essentielle de soutien opérationnel (*Combat Service Support* – CSS) qui doit être dimensionnée en fonction du niveau d'ambition et des scénarios d'engagement des autres dimensions capacitaires et en fonction des demandes capacitaires de l'OTAN. Cette capacité d'appui est un *force multiplier* et un *key enabler* des capacités de combat au sein de la Défense, tant sur le plan physique que sur le plan moral. Une capacité d'appui médical efficiente est essentielle pour assurer l'engagement de troupes belges. Elle regroupe l'ensemble des sous-capacités directement rattachées aux structures du Service Médical. Celles-ci étant organisées en trois piliers :

- Un pilier opérationnel (*Medical support to Operations* - MSO) dont le rôle est de garantir le déploiement et le soutien opérationnel des unités de la Défense.

L'organisation, qui est structurée conformément aux dispositions de l'OTAN à cet égard, a pour objectif d'être en mesure de fournir aux blessés un traitement rapide et continu dans la chaîne d'évacuation et de traitement en fonction de la gravité de leurs blessures ou de leur pathologie. Dans ce but, le soutien médical est échelonné sur base de plusieurs éléments de traitement médical (*Medical Treatment Facilities* – MTF) appelés rôle (*Role* en anglais). Le *Role 1* est la première structure médicale sur le terrain, capable de stabiliser les blessés et les malades avant leur transfert vers un hôpital de campagne, un *Role 2 Forward* ou un *Role 2 Basic* qui dispose d'une capacité chirurgicale limitée. Ce *Role 2 Basic* peut être renforcé et complété avec des modules spécifiques comme une capacité chirurgicale plus étendue, un module de laboratoire, un module dentaire ou des lits supplémentaires avec des soins infirmiers (il est alors appelé *Role 2 Enhanced*). Les *Role 1* et *2* étant intégrées aux unités qu'elles soutiennent, elles doivent disposer de moyens alignés sur ces unités : pour la dimension Terre par exemple, les capacités *Role 1*, *Role 2* et d'évacuation sanitaire doivent être entièrement mobile et les véhicules sanitaires doivent être du même type que ceux des unités soutenues afin d'offrir la même mobilité tactique et le même degré de protection. L'intégration des moyens de communication et de gestion du champ de bataille doit être totale.

L'évacuation des patients s'effectue par ambulances, blindées et non blindées, mais aussi, dès que possible, par des moyens aériens tactiques à voilure tournante ou fixe. Ces moyens aériens permettent d'intervenir plus vite ou de transporter plus loin et sont absolument essentiels pour garantir les délais d'intervention et la continuité des soins. Pour des évacuations de masse, le

transport de patients en grand nombre sur de longues distances peut être réalisé par bus ou par train, tout en maintenant la capacité d'évacuation aérienne stratégique pour des patients critiques.

Enfin, les patients qui ne peuvent pas retourner au combat rapidement doivent être transférés vers un hôpital de campagne délivrant des soins spécialisés sur le théâtre d'opération (*Role 3*) ou vers un *Role 4*, qui est assuré par un hôpital soit militaire soit civil sur le territoire national. Afin de préparer sur le plan médical les patients à cette (potentiellement longue) évacuation, des *Casualty Staging Unit* (CSU) doivent être mis en œuvre. Ceux-ci se chargent de conditionner les patients sélectionnés pour une évacuation stratégique vers le *Role 4*.

- Un pilier de mise en condition (*Medical Readiness of the Forces* – MROF - et *Readiness of the Medical Forces* – ROMF -) qui assure aussi bien la préparation des autres forces que celle du Service Médical à leurs missions en temps de guerre. Au profit des autres Forces, ceci qui inclut notamment l'apprentissage des gestes médicaux de base essentiels pour sauver des vies et prévenir des dommages irréversibles, ainsi que l'évaluation de l'aptitude médicale au déploiement du personnel, les aspects de prévention de santé des forces (*force health protection*) que sont la vaccination, l'hygiène en campagne, la prévention des maladies ou encore la coordination des soins médico-psycho-sociaux avec les autres acteurs au sein de la Défense. La mise en condition englobe également les activités de sélection médicale dans le cadre du recrutement afin de s'assurer que les recrues ont un profil médical approprié pour pouvoir travailler au sein de la Défense. Il assure la mise en condition du personnel du Service Médical pour répondre adéquatement aux besoins fonctionnels de l'application de la médecine de guerre dans tous ses aspects.
- Un pilier d'appui qui comprend le commandement et contrôle du Service Médical et la logistique médicale. Il assure l'acquisition, le stockage, l'entretien, les réparations et la distribution du matériel médical et des consommables pharmaceutiques et médicaux au profit des opérations et de la mise en condition, et cela, pour toute la Défense. Une partie des capacités de logistique médicale est déployable et fait donc partie du pilier opérationnel du Service Médical.

Capacité actuelle

Le pilier opérationnel dispose de moyens matériels pour soutenir les autres Forces avec des postes de secours (*Role 1*), des moyens chirurgicaux déployables (*Role 2*), des moyens d'évacuation médicale terrestre blindés et non blindés, des équipements pour l'évacuation aéromédicale tactique (hélicoptères A109) et stratégique (A400M), ainsi qu'un laboratoire médical CBRN (déployable de manière limitée dans le temps). L'OTAN n'attend pas de notre pays de disposer d'une capacité *Role 3*.

Les missions du pilier de mise en condition et du pilier d'appui sont actuellement assurées par l'Hôpital militaire Reine Astrid, le centre de compétences médicales et l'unité de logistique médicale. Les soins curatifs de première ligne sont externalisés par un système de prestataires de soins médicaux agréés (médecins généralistes, dentistes, physiothérapeutes, etc.) depuis plus de quinze ans. Les missions territoriales ponctuelles sont exécutées avec les moyens opérationnels disponibles.

Évolution capacitaire

Dans un contexte de défense collective, l'intensité du soutien médical connaît une hausse significative, sous l'effet de l'augmentation du nombre de blessés et de victimes, qui exerce une pression accrue sur l'appui médical opérationnel. Par ailleurs, la montée en puissance globale des capacités de la Défense a un impact direct sur le pilier de mise en condition.

Au cours de la période couverte par cette Vision stratégique, l'objectif poursuivi sera de constituer une capacité d'appui médical apte à remplir l'ensemble de ses tâches afin de répondre aux

engagements de la Belgique envers l'OTAN, dans un contexte d'opérations de haute intensité ou de guerre.

Durant l'actuelle législature, la montée en puissance du pilier opérationnel se traduira par l'achat de postes de secours supplémentaires (*Role 1*), de capacités chirurgicales augmentées (*Role 2 Forward/Basic/Enhanced*), ainsi que des véhicules nécessaires pour assurer la mobilité des *Role 1* et 2 et l'évacuation par voie terrestre (véhicules sanitaires blindés de type Griffon et Serval, ainsi que d'ambulances non blindées).

Des kits d'évacuation médicale adaptés aux nouveaux types d'aéronefs seront acquis. Des éléments de logistique médicale (éléments de distribution de produits de santé et compagnie de logistique médicale) sera par ailleurs dotée de camions, de remorques et de containers thermorégulés pour la gestion des produits et équipements médicaux et pharmaceutiques lors des déploiements opérationnels. Des kits médicaux destinés à l'équipement des Forces seront également achetés, incluant des ensembles spécialisés pour faire face aux menaces de type CBRN. Le renouvellement et l'évolution du matériel médical spécifique à l'appui des opérations spéciales fait aussi partie des programmes d'investissement.

Tout en se concentrant sur la priorité que constitue l'opérationnalisation de l'appui médical au profit des autres Forces, le Service médical accorde également une attention soutenue aux volets de mise en condition et d'appui, essentiels à l'efficacité globale de la chaîne santé. Dans ce contexte, la modernisation des infrastructures et la concentration des missions médicales militaires prioritaires rendent nécessaire une optimisation des capacités existantes, ainsi qu'une réorganisation des processus. C'est ainsi que les différentes unités des piliers de mise en condition et d'appui seront centralisées dans un *Medical Hub* et se concentreront sur leurs tâches prioritaires, à savoir le recrutement et la sélection des militaires, sur la préparation des militaires et sur le soutien médical aux opérations dans une infrastructure moderne et optimale. Le *Medical Hub*, dont le concept sera rapidement développé durant la législature actuelle, se composera d'un centre d'expertise médicale, d'un nombre limité de spécialités pour des parcours de soins spécifiques basés sur les besoins de la Défense, d'un centre de formation, d'entraînement et de simulation afin d'assurer le maintien des compétences médicales), d'un centre de logistique médicale et d'un centre de recherche et de développement. Les spécialités retenues feront partie de l'étude et seront axées sur les besoins opérationnels comme la *travel clinic*, la dentisterie, le centre de santé mentale, le laboratoire sang, la radiologie, le centre de médecine physique et de réhabilitation. Dans l'attente du *Medical Hub*, des équipements (*medical support equipment*) seront acquis afin d'assurer une capacité transitoire (*bridging mode*), assurant ainsi une continuité capacitaire indispensable.

Au cours de la législature suivante, la montée en puissance se poursuivra par des acquisitions complémentaires à celles réalisées durant la législature actuelle, avec un accent particulier sur la consolidation de l'opérationnalisation des capacités. Afin de combler les lacunes existantes, du matériel sera acheté pour équiper des *Casualty Staging Units* (CSU) et des éléments du laboratoire médical CBRN seront par ailleurs remplacés. Au niveau territorial, les ressources matérielles indispensables à la mise en place du *Medical Hub* seront acquises.

Coopération

Dans le contexte d'opérations de haute intensité, un afflux important de patients issus de l'ensemble des partenaires de l'OTAN est à prévoir. Le suivi médical, l'évacuation stratégique, l'hospitalisation ainsi que le rapatriement vers les nations d'origine devront, pour l'essentiel, être assurés par les acteurs du secteur civil. Dans ce contexte, la coopération entre les différents acteurs nationaux et internationaux - notamment le Service médical de la Défense - est essentielle pour anticiper et organiser efficacement la coordination de ces activités, afin d'assurer une réponse cohérente et intégrée.

Qu'il s'agisse de temps de paix, de crise ou de guerre, la collaboration entre la Défense et le secteur médical civil demeure essentielle. Cette coopération doit être renforcée et devenir plus structurée, notamment dans le cadre des plans de défense nationaux et du maintien des compétences du personnel médical militaire et civil. Cela se fera en concertation avec les autorités et institutions civiles de la santé, notamment en partageant l'expertise dans le domaine de la médecine militaire, en proposant que les aspects de la médecine militaire soient inclus dans les programmes de formation des professions médicales en Belgique ou, en intégrant du personnel militaire et civil dans des formations, entraînement ou structures de coordination.

Renforcement de l'innovation et intégration de l'évolution technologique

La recherche, la technologie et l'innovation doivent permettre de réduire la pression accrue sur l'appui médical opérationnel engendré par le contexte de défense collective. Le futur *Medical Hub* guidera avec son centre de recherche et développement les projets dans ce sens.

Dans ce but, des études scientifiques, entre autres dans les domaines de la résistance aux antibiotiques, des produits sanguins, de la médecine en environnement extrêmes, des flux de patients, des performances physiques et de la résilience mentale sont menées en collaboration avec l'IRSD. Elles se déroulent dans le contexte du *Triple Helix* ou sont intégrées dans la *Science and Technology Organisation* de l'OTAN. D'autres sujets d'études menées par les universités civiles sont suivis également par la Défense dans le même dessein.

Un projet de systèmes sans pilote pour le transport de médicaments sera développé dans le cadre de la DIRS et en collaboration avec les autres Forces, l'industrie et les autres acteurs en la matière. Dans le cadre du pilier de mise en condition, il sera examiné comment le processus de la sélection médicale militaire pourrait être optimisé sur base de l'utilisation de l'intelligence artificielle.

2) Joint Force Protection

La *Joint Force Protection* regroupe l'ensemble des mesures et des moyens mis en œuvre pour minimiser la vulnérabilité du personnel, des installations, des équipements, des opérations et des activités, face aux menaces et aux dangers. L'objectif est de garantir la liberté d'action et de maintenir l'efficacité opérationnelle, conditions essentielles à la réussite d'une mission.

Au niveau de la Défense, le domaine capacitaire *Joint Force Protection* s'articule essentiellement autour de trois sous-capacités :

- La sous-capacité *Explosive Ordnance Disposal* (EOD) qui couvre le soutien spécialisé en matière de neutralisation des explosifs et munitions.
- La sous-capacité de défense Chimique, Biologique, Radiologique et Nucléaire (CBRN) qui vise à protéger les troupes et les installations militaires contre ces menaces. En cas d'emploi d'agent CBRN, elle est également capable d'assurer la décontamination et la survie en milieu contaminé.
- La sous-capacité *Counter-Unmanned Aerial Systems* (C-UAS) qui regroupe l'ensemble des moyens permettant de détecter, identifier, intercepter, neutraliser ou détruire des drones hostiles, afin de protéger le personnel et les infrastructures militaires.

Le *Joint Force Protection* touche également d'autres niveaux comme la sécurité militaire, le renforcement de la résilience ou encore la mise en place de mesures de protection passives (systèmes de protections permanents, camouflage, déception, dispersion, etc.).

Capacité actuelle

La sous-capacité EOD est fournie par le Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs (SEDEE). Celui-ci dispose des moyens pour remplir son rôle territorial et utilise ces mêmes ressources pour assurer son rôle d'appui aux capacités déployées.

La sous-capacité de défense CBRN dispose actuellement des moyens pour appuyer les capacités actuelles des différentes dimensions, aussi bien sur le territoire national qu'en déploiement. Il s'agit de moyens répartis dans les différentes Forces, comme des équipes spécialisées la reconnaissance et l'intervention en cas d'incidents CBRN, d'unités de décontamination, de systèmes de protection collectives pour des centres de commandement déployables, de capacités médicales capables d'opérer dans un environnement contaminé. Les stocks d'équipements de protection individuels sont régulièrement mis à jour.

Les menaces liées aux engins et munitions explosives et aux agents CBRN sont déjà largement connues. Bien qu'en évolution, ces changements ne sont en rien comparables avec ceux de la menace *Unmanned Aircraft System* (UAS). L'évolution rapide de la technologie des systèmes aériens sans équipage représente un défi pour toutes les armées dans tous les domaines des opérations militaires, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Comme l'a démontré la guerre en Ukraine, les drones aériens rendent le champ de bataille beaucoup plus transparent et sont des armes peu coûteuses qui peuvent menacer n'importe quelle cible. Les drones sont désormais massivement utilisés pour la reconnaissance et divers types de frappes. Les moyens anti-drones (C-UAS) deviennent essentiels pour contrer ces menaces asymétriques, peu chères et très efficaces.

Pour assurer une protection efficace contre les drones, il est nécessaire de combiner des contre-mesures actives et passives. Les mesures actives comportent des détecteurs, de moyens de neutralisation cinétiques et non-cinétiques, des moyens de coordination et de commandement. Les mesures passives telles que le camouflage, la protection, la dispersion, la furtivité, l'analyse et l'exploitation technique de technologies et tactiques employées sont à considérer en parallèle. Actuellement, seul des systèmes C-UAS portables ont été acquis.

Évolution capacitaire

Au cours de la période couverte par la Vision stratégique, l'objectif poursuivi sera de constituer une capacité *Joint Force Protection* en adéquation avec l'évolution des menaces et l'évolution des capacités de la Défense. Ceci afin de répondre aux engagements envers l'OTAN mais aussi d'assurer les moyens nécessaires sur le territoire national.

Durant l'actuelle législature, la Belgique investira tout d'abord dans le développement urgent de la sous-capacité C-UAS via des investissements importants dans les dimensions aériennes, maritimes et terrestres. Hormis des systèmes C-UAS intimement intégrés au sein de certaines plateformes par exemple de lutte anti-drones, ces investissements adopteront une approche globale de la problématique et s'étendront tout au long de la période couverte par la Vision stratégique. Cette approche globale, qui sera développée dès 2025, visera à mettre en œuvre des outils *ad hoc* pour l'ensemble des dimensions capacitaires. L'établissement d'un partenariat stratégique à long terme sera recherché, en associant à la fois les acteurs militaires et civils, afin d'anticiper au mieux l'évolution de cette menace.

Des systèmes portables de lutte anti-drones seront déployés au profit de l'ensemble des Forces, en complément des moyens existants. Parallèlement, des systèmes fixes seront installés en priorité sur les bases aériennes, afin de renforcer durablement leur protection contre la menace de drones.

La sous-capacité EOD sera renforcée par un achat de nouveaux robots de neutralisation d'engins explosifs improvisés (*remotely controlled vehicles*). Des brouilleurs électroniques (*jammers*) destinés à empêcher la mise à feu d'engins explosifs seront acquis dans ce domaine également.

La sous-capacité de défense CBRN quant à elle bénéficiera de l'acquisition de matériel CBRN au profit de toutes les Forces, de nouveaux modules de décontamination, de senseurs à distance et de l'équipement de protection collective.

Finalement, des investissements transversaux auront lieu afin d'augmenter la sécurité, la résilience et la protection passive telle que des moyens de camouflage et de déception modernes, des équipements de protections passives d'infrastructures temporaires et des scanners mobiles pour contrôle d'accès aux installations militaires (*entry control point*).

Au cours de la législature suivante, la *Static Detonation Chamber* (SDC) de la sous-capacité EOD, assurant la destruction d'anciennes munitions conventionnelles ou chimiques collectées sur le territoire national, sera remplacée. Différents types de robots EOD seront également remplacés.

3) General Support

L'appui général couvre l'équipement individuel du personnel - tels que l'armement, les systèmes optroniques, les moyens de protection, les équipements spécifiques aux spécialistes, les tenues, etc. - ainsi que l'équipement collectif, incluant l'armement, le matériel de vie sur le terrain ou encore les moyens de communication. Il comprend également les ressources nécessaires au fonctionnement quotidien, comme les véhicules de transport à usage territorial ou les dispositifs de sécurité des quartiers, ainsi que les équipements destinés aux camps d'entraînement.

Cet appui concerne aussi bien le personnel d'active que le personnel de réserve.

La Réserve territoriale, pièce maitresse des missions découlant des plans nationaux, doit être complètement équipée conformément aux exigences de sa mission afin de pouvoir s'entraîner, fonctionner et agir sur préavis court de façon quasi autonome.

La Réserve de combat (déployable), quant à elle, complète les unités d'actives et a des missions identiques à celles des unités d'actives. Elle est par conséquent équipée de manière identique aux unités d'actives.

Capacité actuelle

En matière d'équipement individuel, l'équipement du soldat est désormais conçu comme un système intégré, reposant sur une complémentarité étroite entre l'habillement, l'armement, l'optronique, les équipements de commandement, de communication et d'information (*soldier digitalisation*), ainsi que la protection balistique. Dans ce cadre, ces dernières années, l'équipement du soldat a bénéficié d'une attention renforcée. Le contrat *Belgian Defence Clothing System* (BDCS) a été réalisé pour moderniser l'habillement et l'équipement individuel. Il est complété par un partenariat globalisé portant sur l'armement léger, les équipements connexes et les munitions de petit calibre associées. Ces évolutions permettent aux militaires d'opérer plus efficacement et d'accomplir leurs missions en s'adaptant aux spécificités de l'environnement dans lequel ils sont déployés. Par ailleurs, un contrat dans le domaine logistique fournit, sur le territoire national, un soutien intégral non seulement pour l'équipement, mais aussi pour les nombreuses pièces détachées de la Défense.

Évolution capacitaire

Au cours de la période couverte par la Vision stratégique, l'objectif en matière d'appui général sera de doter les Forces des équipements nécessaires pour accompagner l'augmentation des effectifs, qu'il s'agisse du personnel d'active ou de réserve. Des équipements individuels et collectifs requis seront progressivement acquis pour accompagner cette croissance. Un programme de remplacement est également prévu pour les tentes collectives (*wall tents*).

Sur le plan territorial, des véhicules de liaison et de transport seront notamment acquis afin de permettre l'exécution des missions sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, la réserve territoriale sera dotée de systèmes VSHORAD, destinés à assurer la protection du territoire contre les menaces aériennes, telles que les UAS ainsi que les avions et hélicoptères évoluant à basse altitude.

Coopération

Les contrats et partenariats établis par la Défense dans le domaine du soutien général contribuent à renforcer l'efficacité logistique, tout en permettant à la Défense de concentrer ses ressources sur l'accomplissement de ses missions. À l'avenir, ces collaborations seront poursuivies, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte à l'opérationnalité de la Défense, et feront l'objet de l'adaptabilité requise afin de répondre à l'évolution des besoins et du contexte.

4) Unmanned Systems

Au regard de l'essor de technologies telles que l'intelligence artificielle, les drones ou les cyberattaques, de plus en plus asymétriques, certains systèmes d'armement traditionnels peuvent se révéler vulnérables. Pour assurer l'efficacité de systèmes militaires, les stratégies et tactiques doivent s'appuyer sur une supériorité technologique permettant d'optimiser les ressources, de renforcer la coordination des forces et de dépasser les moyens adverses. Cette supériorité technologique doit se manifester également dans le domaine des systèmes sans équipage (*unmanned systems*). Un effort ciblé est à mener dans ce domaine clé.

Les systèmes sans équipage intégrés à certaines plateformes ou constituant une capacité en soit (*toolbox MCM, loitering munitions, systèmes Manned-Unmanned Teaming, MQ-9B RPAS, Integrator* par exemple) ne sont pas traités dans le domaine *Unmanned Systems*.

Les gains potentiels sont nombreux. A titre d'exemple, l'intégration des technologies de détection et d'identification permet de réduire les risques pour les troupes. Citons les systèmes téléguidés des spécialistes EOD pour identifier et désamorcer des engins explosifs, des drones volants équipés de détecteurs CBRN pour identifier des agents toxiques et délimiter des zones contaminées ou des systèmes de lutte antimines autonomes. Au niveau logistique, la livraison de matériel, pièces de rechange ou médicaments par drones cargo pourra accélérer significativement les délais d'intervention et modifier l'empreinte en personnel logistique. La possibilité de coupler des pilotes, postes de contrôle, chauffeurs à divers types de drones, le *Manned-Unmanned Teaming* permettra de démultiplier les actions de ceux-ci.

Les investissements adopteront une approche globale du domaine et s'étendront tout au long de la période couverte par la Vision stratégique.

La diversité des solutions disponibles et l'évolution technologique constante imposent une approche globale et agile. Des solutions innovantes seront donc recherchées pour permettre de créer l'avantage décisif. Des partenariats industrie-défense, des accords-cadres larges et de longue durée permettant une exécution efficace et flexible pour répondre aux besoins, des marchés passés en coordination avec d'autres gouvernements ou via des agences. Des solutions qui offriront aux fournisseurs et à la Défense une visibilité à long terme, favorisant ainsi une coopération durable et une meilleure réactivité opérationnelle. Cette approche globale aura pour but de développer des outils *ad hoc* dans l'ensemble des différentes dimensions capacitaires en recherchant des partenariats stratégiques à long terme pour suivre l'évolution de cette technologie.

5) Enablement

Le soutien au déploiement et au maintien de la puissance de combat (couvert par l'*Enablement*) est l'activité intégrée visant à créer les conditions nécessaires pour accueillir, soutenir et faciliter le transit des troupes alliées (*Reception and Transit Nation*) tout en garantissant le déploiement et le soutien de nos propres forces (*Sending Nation*).

Ces rôles sont assurés sur base d'éléments existants et futurs de soutien au sein des différentes forces (*Force enablers*) tels que le transport aérien stratégique (*Fixed Wing Transport*) ou la capacité *Joint and General Support Land*, mais aussi des capacités *Joint* pour le déploiement et le ravitaillement de ces troupes. Les éléments de la capacité *Joint* sont l'objet du domaine *Enablement*.

La réception (*Reception*), le stationnement temporaire (*Staging*) et le déploiement vers la zone d'opération (*Onward Movement*) de troupes alliées, résumée par l'acronyme RSOM, nécessite à la fois des infrastructures permanentes et temporaires à proximité des ports de débarquement maritimes (essentiellement pour le matériel) et aériens (essentiellement pour le personnel). Par exemple, lors de l'arrivée de troupes sur un aéroport, un *Combined Air Terminal Operations* est mis en place pour assurer une réception optimale du personnel et de son matériel. Le RSOM nécessite un réseau routier et ferroviaire ainsi que les moyens ferroviaires de transport adaptés au transit d'une quantité importante de véhicules et matériel militaire parfois très lourd et de dimensions hors des gabarits ordinaires.

Une installation *Joint Support Hub* intégrera diverses activités de transport et de logistique afin de gérer efficacement le transit et le déploiement d'équipements, de stocks et de troupes. Ce *Hub* servira également de centre de coordination pour les demandes impliquant différents modes de transport, garantissant ainsi la circulation fluide et efficace du personnel et du matériel.

Dans le cadre du maintien de la puissance de combat, disposer de stocks stratégiques permet de pouvoir assurer dans un premier temps le combat en attendant un réapprovisionnement industriel. Ces stocks stratégiques concernent notamment les munitions décisives (*Battle Decisive Munitions*). Un certain niveau de stock (*Days of Supply – DoS*) est demandé par l'OTAN.

Le rôle de nation d'accueil et de transit repose sur une approche duale, combinant des aspects civils et militaires. Sa mise en œuvre nécessite des capacités et infrastructures adaptées, ainsi qu'une collaboration étroite entre le secteur civil et militaire.

Capacité actuelle

Actuellement, notre contribution à l'*Enablement* des plans de l'OTAN est réalisée ad hoc et non de façon structurelle. Dans le cadre de la défense collective, la capacité *Enablement* doit devenir structurelle afin de répondre aux exigences de rapidité et d'ampleur en cas de crise ou de conflit.

Évolution capacitaire

En parallèle avec la rédaction du plan national d'*Enablement*, la Défense a entamé, en concertation avec les partenaires concernés, un processus de cartographie des besoins. Ces derniers serviront de base à l'élaboration d'une feuille de route progressive.

Durant la période couverte par la Vision stratégique, l'objectif poursuivi sera de constituer une capacité de soutien au déploiement des forces et de maintien de la puissance de combat capable de répondre aux engagements de la Belgique envers l'OTAN. Dans ce cadre, les actions nécessaires seront prises afin d'équiper le *Joint Support Hub* et les *Combined Air Terminal Operations* des équipements de stockage, de traitement des colis, de manutention et des véhicules nécessaires. L'accent sera également mis sur le volet ferroviaire par l'acquisition de wagons capables de transporter le matériel militaire suivant les normes de l'OTAN et le réaménagement du quai de chargement ferroviaire de Bourg-Leopold.

En ce qui concerne la base aérienne de Coxyde, des équipements seront acquis pour permettre sa remise à niveau (*regeneration*) et qu'elle puisse accueillir des troupes et du matériel dans le cadre de l'*Enablement*.

Concernant le déploiement consécutif, un couloir Nord et un couloir Sud seront préparés par le biais de contrats adaptés pour garantir l'accès aux infrastructures et aux services civils nécessaires.

Collaboration

Seule une collaboration de militaires, réservistes et moyens civils dans une approche de force totale permettra de répondre aux exigences opérationnelles de l'*Enablement*.

L'initiative mobilité militaire de l'UE vise à garantir une mobilité rapide et sans heurts du personnel, du matériel et des moyens militaires, à court terme et à grande échelle, à l'intérieur et à l'extérieur

de l'UE. Elle vise à créer un réseau bien connecté, avec des temps de réaction plus courts et des infrastructures sûres et résilientes. Le projet *Permanent Structured Cooperation* (PESCO) dédié à la mobilité militaire représente une opportunité majeure pour développer et harmoniser le réseau de transport.

Annexe D (2025) : Plan quartiers

Conformément au point 9 de la Vision stratégique 2025, cette annexe a été ajoutée après approbation du Conseil des ministres du 20 mars 2026 (Point de notification 6).

a. Introduction

Cette annexe présente un état des lieux des quartiers militaires actuels et décrit leur évolution projetée à l'horizon 2035 sur base des principes de l'évolution du patrimoine immobilier de la Défense.

Le Plan quartiers constitue un instrument visant à garantir la cohérence entre les objectifs de la Vision stratégique d'une part, et l'implantation et l'évolution de l'affectation des sites et quartiers militaires en Belgique d'autre part.

Le Plan quartiers n'a pas pour objectif de détailler les travaux de construction à réaliser ni leur planification. Cette tâche est couverte par le plan infrastructure (*Infra Business Plan* – IBP), élaboré en exécution du Plan quartiers.

Le domaine de l'infrastructure se caractérise par des délais de réalisation relativement longs, qu'il s'agisse de la recherche d'une implantation appropriée, de l'étude des besoins, de la contractualisation ou de la réalisation. Il est donc primordial de pouvoir se baser sur une vision à long-terme qui s'appuie sur des principes stables.

b. Situation actuelle

Le Plan quartiers de 2021 mettait l'accent sur une optimisation de la répartition géographique des quartiers et de leur composition (unités au sein de ces quartiers). Il prévoyait notamment la construction de nouveaux quartiers (Quartiers du Futur) dans des zones à faible présence militaire, comme les provinces de Flandre orientale et du Hainaut. Vu l'évolution géopolitique et l'apparition de nouvelles menaces décrites dans la présente Vision stratégique, le Plan Quartier actuel doit être adapté conformément aux orientations et principes de cette nouvelle vision.

c. Evolution du Plan quartiers

1) Principes de base pour l'élaboration du Plan quartiers

Compte tenu des délais importants et des risques difficiles à maîtriser liés à l'acquisition et à la réaffectation de nouveaux sites, il a été fait un usage maximal des sites appartenant à la Défense. Cela n'exclut pas d'éventuels achats comme, par exemple, le Quartier du Futur à Charleroi, pour lequel les premières démarches ont déjà été entreprises en 2021 et pour lequel un accord existe concernant l'achat et la préparation des terrains.

Les sites pour lesquels aucun besoin n'a été identifié pour la période 2026-2034, tels que décrits dans la Vision stratégique, sont conservés comme réserve stratégique pour répondre à l'évolution des besoins après cette échéance. Ils peuvent également être mis à disposition de l'industrie de défense ou d'autres tiers dans le cadre de l'ancrage sociétal.

Au sein du patrimoine actuel, les sites présentant un potentiel de croissance suffisant pour l'hébergement du personnel et du matériel, conformément au développement capacitaire prévu dans la Vision stratégique, ont été identifiés. Les unités existantes ont été maintenues autant que possible sur leur site actuel. Les nouvelles casernes sont principalement prévues pour les nouvelles unités ou celles à créer. Étant donné que la présence militaire dans l'ouest du pays est actuellement limitée, le Plan Quartiers accorde la priorité au développement des sites disponibles situés dans cette région.

2) Evolution des quartiers à l'horizon 2030-2034

Globalement, la Défense évolue avec le nouveau Plan Quartiers de 41 sites actifs dont 36 quartiers clés en 2025 vers 54 sites actifs dont 49 quartiers clés en 2034. Les quartiers et bases existants seront développés davantage. Un quartier clé est un quartier disposant de ses propres moyens d'appui territorial. Des sous-quartiers peuvent dépendre d'un quartier clé et être soutenus par celui-ci.

Les nouveaux quartiers clés sont majoritairement des sites déjà propriété de la Défense, dont certains ont été fermés dans le cadre des précédents plans quartiers, mais n'ont pas encore été vendus. Pour chaque quartier, la fonction principale est indiquée. Cette fonction principale peut être complétée par une ou plusieurs fonctions secondaires. Ainsi, des unités de la réserve territoriale seront prévues dans divers quartiers répartis sur le territoire.

Durant cette législature, le développement des quartiers clés et sites d'entraînement suivants sera lancé pour être achevé à l'horizon 2034 :

- 1) Charleroi : Quartier du Futur Sud, avec une occupation mixte pour une unité de combat, une unité logistique et une section de la cyberforce.
- 2) Berlaar : quartier logistique, remis en service l'année dernière pour une unité logistique et pour l'accueil de troupes en transit (Enablement). La fonction Enablement sera à terme reprise par le quartier Kievermont à Geel.
- 3) Ypres : remis en service pour une unité logistique.
- 4) Helchteren : remis en service pour une fonction logistique.
- 5) Glons : remis en service dans le cadre de la résilience et pour une croissance post-2034.
- 6) Aérodrome d'Ursel (Aalter) : deviendra la base d'une unité de défense aérienne.

Conformément à l'Accord de gouvernement fédéral et à la Note de politique Défense du 24 avril 2025, le dossier du Quartier du Futur Nord en Flandre-Orientale a été réexaminé et prévu à Aalter (aérodrome d'Ursel) au lieu de Grammont.

Une étude a montré que Grammont et Aalter sont tous deux adaptés pour le Quartier du Futur Nord. Le choix politique s'était porté sur Grammont, ce qui avait suscité une forte opposition locale et nécessitait des expropriations et une modification du plan régional. Contrairement à Aalter, Grammont ne dispose pas de domaine militaire. L'opérationnalisation de Grammont est donc plus complexe, avec des délais incertains, tandis qu'Aalter, grâce à l'existence d'un site militaire et à sa position centrale, constitue un choix plus logique. La mobilité et la présence d'une piste d'atterrissage sont des atouts stratégiques supplémentaires. Pour ces raisons, l'option Aalter a été retenue. La mise en œuvre se fera en concertation étroite avec toutes les parties prenantes, dont les autorités locales, l'*Agentschap Natuur en Bos*, les associations environnementales et les riverains. Outre les impératifs opérationnels, la durabilité, la mobilité, la qualité de vie et la préservation de la nature sont également des critères importants. Le site naturel du Drongengoedbos, accessible au public, ne sera pas impacté. La faisabilité du concept du futur sera étudiée en tenant compte des exigences opérationnelles et de sécurité.

L'école visant à former le personnel des unités de défense aérienne sera installée à Beauvechain.

- 7) Burcht (Fort Sainte-Marie) : quartier abandonné avec accès à l'Escaut, prévu pour une unité de fusiliers marins. Ce quartier avec occupation limitée dépendra pour son appui territorial du quartier Lieutenant Victor Thoumsin à Burcht.
- 8) Dépôts de munitions : différentes possibilités pour du stockage supplémentaires sont examinées dans le cadre de la résilience, pour une capacité de stockage plus importante et mieux dispersée. L'étude tient compte entre autres de la capacité de stockage, de la dispersion

géographique et l'état de l'infrastructure disponible. Parallèlement à l'accroissement du stockage sur des sites existants est aussi envisagée la mise en service de nouveaux sites :

- a) Arendonk : ancien dépôt, encore propriété de la Défense à l'exception du quartier administratif qui a été vendu.
 - b) Sugny : ancien dépôt munition de l'OTAN pour lequel les discussions sont en cours avec le propriétaire actuel, la commune de Vresse-sur-Semois
 - c) Zutendaal : La Défense étudie, en concertation avec les forces américaines présentes sur place, la possibilité de remettre partiellement en service le dépôt de munitions situé sur le domaine de l'aérodrome de Zutendaal.
- 9) Gossoncourt : ancien aérodrome militaire, pour lequel des négociations sont en cours avec le propriétaire actuel, la ville de Tirlemont. La fonction d'aérodrome sera conservée et le quartier servira comme possibilité d'extension pour les quartiers très occupés de Beauvechain et Heverlee, et plus tard pour une unité de soutien médical.
- 10) Aérodrome Saint-Hubert : prévu pour une unité logistique.
- 11) Geel : prévu pour Enablement et pour une unité logistique.
- 12) Aérodrome Moorsele : prévu pour une unité logistique et pour une croissance post-2034.
- 13) Lessive : ancien site de la RTT, pour lequel les discussions pour l'acquisition sont en cours avec le propriétaire actuel, avec pour objectif de développer le site comme centre d'entraînement tactique intégrant des capacités de réalité virtuelle.

Les quartiers suivants, initialement prévus pour fermeture dans le précédent plan, sont également maintenus comme quartiers clés :

- 1) La base de Coxyde reste ouverte et devient un quartier mixte pour des unités aériennes et terrestres.
- 2) Le quartier maritime de Sainte-Croix est maintenu dans le cadre de la fonction Enablement et logistique.

3) Fermeture progressive des centres d'asile sur les domaines militaires

L'Accord de coalition fédérale précise que notre réseau d'accueil est sous pression depuis des années et qu'il est inacceptable que les demandeurs de protection internationale dorment dans la rue. Nous devons respecter notre obligation d'accueil, mais nous devons également prendre des mesures pour réduire considérablement la pression sur l'accueil. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour réduire sensiblement et structurellement le nombre d'arrivées de demandeurs d'asile et, dans un second temps, une fois que ces mesures auront produit leurs effets, restreindre progressivement et sensiblement le nombre de places d'accueil. Nous prévoyons toujours suffisamment de places tampons en cas de fluctuation. Dans ce processus de phasing-out, l'accueil des demandeurs d'asile à l'hôtel disparaît en priorité et ensuite progressivement l'accueil des demandeurs d'asile dans des maisons et appartements individuels via les CPAS (ILA). Les profils vulnérables sont hébergés dans des centres collectifs de petite taille, avec un encadrement approprié.

Tenant compte de cet accord, il sera analysé, en pleine collaboration avec Asile et Migration, dans quelle mesure les centres d'asile présents dans les quartiers actifs pourront être récupérés en vue d'absorber une partie de l'augmentation des effectifs de la Défense.

4) Quartiers à disposition de l'industrie de défense et autres tiers

Les terrains ou bâtiments situés dans des quartiers conservés comme réserve stratégique peuvent être mis à disposition, totalement ou partiellement, de l'industrie de défense ou d'autres tiers, lorsque ceci apporte une valeur ajoutée démontrable pour la Défense.

Dans chaque province, des possibilités ont été identifiées dans les quartiers suivants : Coxyde et Moorsele (province de Flandre-Occidentale) ; Fort Brosius et Fort de Kruibeke (province de Flandre-Orientale) ; Fort Kapellen, aérodrome de Weelde et Brasschaat (province d'Anvers) ; dépôt Hoksent et aérodrome de Brustem (province de Limbourg) ; Melsbroek et Tirlemont-Vissenaken (province du Brabant flamand) ; les environs de Ath (province de Hainaut) ; Nivelles et Beauvechain (province du Brabant wallon) ; Namur – Polygone de Sart-Hulet (province de Namur) ; Elsenborn (province de Liège) ; aérodrome de Saint-Hubert (province de Luxembourg).

Dans les quartiers de Peutie (province du Brabant flamand) et de Rocourt (province de Liège), l'industrie de défense est déjà active en co-utilisation. Par ailleurs, des activités importantes pour la Défense continueront d'être réalisées sur d'autres sites qui ne sont pas propriété de la Défense, comme à Redu pour le domaine Cyber et Spatial.

5) Autres éléments

1) Extension du quartier général Evere

La croissance de la Défense entraîne également une croissance de l'état-major. Une partie du site de l'ancien siège de l'OTAN, adjacent au nouveau quartier général en construction, est réservée pour une extension de ce quartier général.

2) Terrains d'entraînement

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, la pression sur les terrains d'entraînement disponibles, situés aujourd'hui principalement dans l'est du pays, s'accroît. Au cours de la législature actuelle, des terrains supplémentaires seront recherchés, soit par acquisition, soit via des accords de coopération avec les propriétaires. La priorité sera donnée à des terrains situés dans l'ouest du pays afin de limiter la durée de trajet des unités jusqu'au site d'entraînement et ainsi améliorer l'output en termes d'entraînement. Un terrain dans les environs Ghlin, ou à un autre endroit dans le Hainaut, offrirait une possibilité tant pour les quartiers au Nord-Ouest que pour les quartiers au Sud-Ouest du pays. En outre, des opportunités d'acquisition de terrains à Lessive (ancien site RTT) et à Namur (parcelle déjà vendue du site militaire de Sart-Hulet) seront étudiées.

3) Quartiers supplémentaires sur des sites à acquérir

Avec le présent Plan Quartiers, la présence militaire sera répartie de manière structurelle plus équilibrée sur le territoire. Grâce à la création des quartiers à Aalter, Charleroi, Moorsele, à la réouverture du quartier d'Ypres et au développement des quartiers existants en Flandre-Orientale, Flandre-Occidentale et dans le Hainaut, la présence militaire à l'ouest de l'axe Anvers/Bruxelles passera de 14 % des effectifs à environ 22,5 % de militaires, alors que cette région représente 40 % de la population.

Cette répartition pourra être encore optimisée à l'avenir par l'acquisition de nouveaux terrains et la construction de nouveaux quartiers dans des régions où la présence militaire reste proportionnellement faible et où le potentiel de recrutement est important, notamment en Hainaut et en Flandre-Orientale. Ces quartiers supplémentaires permettront la croissance de la Défense après 2034.

Dans ce cadre, pour l'unité de franchissement lourd qui sera créée, la Défense a identifié le site de l'aérodrome de Cerfontaine, situé dans la région des lacs de l'Eau d'Heure, comme une possibilité qui sera analysée en détail pour un achat avant 2035. Dans le Hainaut, un terrain

sera recherché afin d'y installer un nouveau quartier visant à accueillir une unité de défense aérienne (Long Range). Enfin, il sera également examiné s'il serait possible d'accroître la capacité paracommando à Diest.

Les démarches de recherche seront entamées sans tarder sous cette législature.

- 4) Comme indiqué dans la Vision stratégique, compte tenu de l'importance stratégique du von Karman Institute for Fluid Dynamics (VKI), une coopération plus étroite avec la Défense sera activement recherchée. Dans ce cadre, la Défense examine l'opportunité de rétablir un quartier militaire sur le site du VKI à Rhode-Saint-Genèse.
- 5) À partir de 2028, la Défense utilisera, en étroite concertation avec la Police fédérale, les capacités d'entraînement offertes par le quartier Westakkers à Saint-Nicolas et cofinancera, dans ce cadre, le développement du nouveau centre tactique d'entraînement sur ce site.

Appendice I: liste des quartiers clés

N°	Location	Nom quartier (Qu)	Fonctions principales	Remarque
1	AALTER	Vliegveld URSEL	Défense aérienne	Quartier réactivé
2	AMAY	Camp Adj't BRASSEUR	Appui direct Terre	
3	ARENDONK	DBW HAUPTMUNITIONDEPOT	Appui logistique	Quartier réactivé Dépendant de l'analyse de possibilités Arendonk-Sugny-Zutendaal
4	ARLON	Camp Gen BASTIN	Fonction de combat Terre	
5	BEAUVECHAIN	Vliegbasis LtCol Avi Ch. ROMAN	Base aérienne	
6	BERLAAR	OLt Baron ZUYLEN VAN NYEVELT	Appui logistique	Quartier réactivé
7	BERTRIX	Aérodrome BERTRIX et 260 Cie Mun + dépôt Mun	Appui logistique	
8	BRASSCHAAT	BRASSCHAAT WEST	Appui direct Terre	
9	BRUSSEL	KMS	Formation	
10	BURCHT	FORT ST MARIE	<i>Force protection</i>	Quartier réactivé Dépendant du quartier 1Lt V. THOUMSIN
11	BURCHT	1Lt V. THOUMSIN	Appui direct Terre	
12	CHARLEROI	Quartier du futur Charleroi	Fonction de combat et appui logistique Terre	Nouveau quartier
13	DOORNIK	Gen Baron RUQUOY en ST JEAN	Formation	
14	ELSENBORN	Place et Camp d'ELSENBORN	Formation – Terrain d'exercice	
15	EUPEN	SLt ANTOINE	Formation	
16	EVERE	Reine ELISABETH	Commandement – Etat-major	
17	FLAWINNE	SLt THIBAUT	Fonction de combat Terre	

N°	Location	Nom quartier (Qu)	Fonctions principales	Remarque
18	FLORENNES	Base aérienne Jean OFFENBERG	Base aérienne	
19	GAVERE	Kapt vlieger DE HEMPTINNE	Fonction de combat Terre	
20	GEEL	KIEVERMONT	Appui logistique	Quartier réactivé
21	GLONS	Site Radar CRC GLONS	Appui direct	Quartier réactivé
22	GROBBENDONK	DEN TROON	Appui logistique	
23	HELCHTEREN	HELCHTEREN	Appui logistique	Quartier réactivé
24	HEVERLEE	Cdt DE HEMPTINNE	Fonction de combat Appui direct Terre	
25	HOUTHULST	BOS VAN HOUTHULST + STEENSTRAAT	Appui direct	
26	IEPER	1ste wachtmeester LEMAHIEU Albert	Appui logistique	Quartier réactivé
27	KLEINE BROGEL	Vliegbasis GenMaj VI DU MONCEAU DE BERGENDAL (KLEINE BROGEL)	Base aérienne	
28	KOKSIJDE	Vliegbasis Adjt VI F. ALLAEYS	Quartier mixte Air - Terre	
29	LEOPOLDSBURG	Garnizoen LEOPOLDSBURG	Fonction de combat Appui logistique et services Terre Formation – Terrain d'entraînement	
30	LESSIVE	Ancien site RTT LESSIVE	Formation – Terrain d'entraînement	Nouveau quartier à acquérir
31	LOMBARDSIJDE	Kamp van LOMBARDSIJDE	Fonction de combat et Appui direct Terre	
32	MEERDAAL	MEERDAALBOS	Appui direct	

N°	Location	Nom quartier (Qu)	Fonctions principales	Remarque
33	MARCHE-EN-FAMENNE	Camp ROI ALBERT	Fonction de combat, d'appui logistique et de services terrestres Formation – Terrain d'entraînement	
34	MELSBROEK	GROENVELD	Base aérienne	
35	MARCHE-LES-DAMES	LtGen ROMAN et Camp WARTET	Formation	
36	MOORSELE (KORTRIJK)	Vliegveld van MOORSELE	Appui logistique	Quartier réactivé
37	NIJVEL	Cdt Avi DONY	Appui médical	
38	NOH	Koningin ASTRID	Appui médical	
39	OOSTENDE	Marinekazerne Bootsman JONSEN	Formation	
40	PEUTIE	Maj HOUSIAU	Appui logistique Appui de services Formation	
41	ROCOURT	Maj IFM DUFOUR	Appui logistique	
42	SCHAFFEN	OLt DEVIGNEZ	Formation	
43	SINT KRUIS	Luitenant-ter -zee Victor BILLET	Appui logistique	
44	SINT TRUIDEN	Kol VI RENSON	Formation	
45	SPA	LtGen Jacques DE DIXMUDE + Plaines d'exercices	Fonction de combat Terre	
46	St HUBERT	Aérodrome de St HUBERT	Appui logistique	Quartier réactivé
47	TIELEN	Kapt Pierre GAILLY	Fonction de combat Terre	
48	TIENEN	Vliegveld (voormalig) GOETSENHOVEN	Appui logistique	Quartier réactivé
49	ZEEBRUGGE	Marinebasis ZEEBRUGGE	Base navale	

